NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

SEMINAIRE NATIONAL SUR POPULATION ET DEVELOPPEMENT

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, 13-18 décembre 1982

Distr.
LIMITEE

E/ECA/POP/12
UNFPA PROJECT NO. IVC/80/P01

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT DU SEMINAIRE NATIONAL SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT ORGANISE A ABIDJAN (13-18 Décembre 1982)

CEA - DIVISION DE LA POPULATION
(Addis-Abéba, janvier 1984)

TABLE DES MATIERES

	Page
RAPPORT DU SEMINAIRE	1-15
LES PROBLEMES DE POPULATION EN AFRIQUE	16-31
BILAN DEMOGRAPHIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	32-129
INTEGRATION DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES DANS LES PLANS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	130-153
L'EXPERIENCE IVOIRIENNE EN MATIERE D'INTEGRATION DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES DANS LES PLANS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	154-177
RELATION ENTRE POPULATION ET DEVELOPPEMENT : UNE APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR L'AFRIQUE	178-191
POPULATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE : Implications socio-économiques des schémas actuels et futurs des tendances démographiques en Côte d'Ivoire, sur une véritable politique nationale en matière de population	192-216
FEMMES, POPULATION ET DEVELOPPEMENT	217-236
POPULATION ET EDUCATION	237-262
MIGRATIONS SCOLAIRES	263-284
SANTE MATERNELLE, PERINATALE, INFANTILE ET DEMOGRAPHIQUE..	285-307
POPULATION ET EMPLOI	308-324
POPULATION, HABITAT ET URBANISATION	325-381
ANNEXES : PROGRAMME DU SEMINAIRE	382-384
LISTE DES PARTICIPANTS	385-394

Ce Seminaire a été organisé par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et avec le concours financier du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)

RAPPORT DU SEMINAIRE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT EN COTE D'IVOIRE (13-18 décembre 1982)

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement ivoirien, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, a organisé du 13 au 18 décembre 1982, au siège du Conseil économique et social, un séminaire national sur le thème "population et développement". Ce séminaire, qui s'inscrit dans le cadre des séminaires nationaux préconisés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a regroupé une soixantaine d'experts nationaux de différents ministères et institutions nationales.

Etaient représentés à titre d'observateurs les organismes des Nations Unies ci-après : FNUAP, PNUD, BIT, UNESCO, UNICEF, FAO. Ont participé au séminaire, les représentants des organismes intergouvernementaux et étrangers suivants : USAID, ORSTOM, AID-CANADA, Institut du Sahel, Mission d'aide et de coopération française, Caisse centrale de coopération économique, de même qu'un représentant d'un pays voisin (Guinée/Conakry).

Le but de ce séminaire national est d'encourager une approche intégrée de la planification du développement prenant en compte les divers facteurs de la population. Afin d'atteindre cet objectf, les participants ont passé en revue le bilan démographique de la Côte d'Ivoire et l'expérience ivoirienne en matière d'intégration des variables démographiques dans la planification du développement tant globale que sectorielle.

II. OUVERTURE SOLENNELLE

Le séminaire a été inauguré par Son Excellence, M. Maurice Seri Gnoleba Ministre du plan et de l'industrie, entouré du Ministre de la santé publique et de la population, Son Excellence M. Lazeni Coulibaly, de Son Excellence Madame Jeanne Gervais, Ministre de la condition féminine, de Son Excellence M. Tanon Brou, Ministre de l'environnement, et de M. Ehui Bernard, Secrétaire d'Etat au plan et à l'industrie.

Dans son allocution de présentation du séminaire, M. Méité Nediembo, Directeur de la statistique, a insisté sur le fait que les assises de ce séminaire constituaient une preuve de la vitalité de la coopération internationale et a souligné l'importance attachée aux données empiriques comme base d'analyse économique et sociale.

Une allocution de M. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a été lue par M. Bahri, Directeur de la Division de la population de la CEA. Le Secrétaire exécutif a souligné la nécessité de trouver des solutions durables aux problèmes économiques et sociaux auxquels font face les pays africains.

Ce séminaire, a-t-il noté, s'ouvre au moment où le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, comme tous les gouvernements des autres Etats membres de la CEA, exprime sa profonde inquiétude à propos de la crise économique croissante à laquelle doit faire face notre continent; il a déclaré qu'étant donné la volonté des gouvernements africains, de planifier le développement économique et social, il s'est avéré nécessaire, au cours de la dernière décennie, d'organiser des séminaires nationaux en vue d'analyser le rôle de la population dans la croissance économique et le progrès, conformément aux directives des différents organes délibérants de la Commission.

Se référant au Plan d'action de Lagos, le Secrétaire exécutif a souligné la nécessité de disposer d'un instrument approprié en vue d'une meilleure intégration des variables démographiques dans le plan de développement, compte tenu du doublement de la population prévu en Afrique entre 1975 et l'an 2000.

En outre, le Secrétaire exécutif a noté que le Gouvernement ivoirien a manifesté sa ferme volonté d'oeuvrer pour la coopération entre les Etats africains, notamment dans le domaine des migrations, de la mortalité infantile et maternelle, de même que dans celui de la fécondité qui sont des facteurs dynamiques affectant les changements démographiques et les transformations économiques et sociales.

Enfin, il s'est référé à la contribution historique de son Excellence Monsieur Félix HOUPHOUET-BOIGNY, Président de la République, Président du PDCI-RDA, dans son rapport de politique générale au VIIème Congrès du Parti, qui souligne l'importance des questions de population dans le contexte du développement, et qui à son avis, constitue un élément de réflexion non seulement pour la Côte d'Ivoire mais également pour toute l'Afrique.

Il a tenu, au nom de la CEA, du FNUAP et des autres organismes des Nations Unies, à exprimer son admiration au Gouvernement ivoirien, devant ses efforts soutenus pour stimuler la croissance économique dans tous les secteurs, et son appui aux idéaux des Nations Unies.

Dans son allocution d'ouverture, Son Excellence M. Séri Gnoléba, Ministre du plan et de l'industrie a indiqué que les thèmes choisis pour ce séminaire devraient permettre de mieux situer la problèmatique des rapports population/développement en Côte d'Ivoire, mais également de mieux harmoniser la croissance de la population, la planification économique et sociale dans son ensemble, ainsi que les différentes planifications sectorielles, en vue de la promotion du mieux être social et du progrès matériel.

Selon Son Excellence le Ministre du plan, une meilleure connaissance de la population exige une amélioration des statistiques démographiques existantes et la définition d'une politique rigoureuse en matière de collecte, de traitement et d'analyse de l'information.

Il a affirmé aux participants que c'est sur cette voie, que s'est engagé son département. Le recensement général de la population ivoirienne en 1975, a marqué le début de l'ère de la statistique démographique en Côte d'Ivoire. Ce recensement, a-t-il ajouté, doit être suivi par d'autres opérations exhaustives de même type dans lesquelles les techniques de collecte seront améliorées et mieux adaptées aux réalités. Il a exhorté les participants au séminaire à examiner les problèmes démographiques connexes relatifs à l'emploi, à l'exode rural, à la main-d'oeuvre et à l'adaptation des systèmes éducationnels.

Enfin, il a souligné l'importance du développement de l'état civil et d'un appareil de statistique fiable permettant l'observation des phénomènes démographiques et les coûts de la croissance démographique.

III. THEME I : BILAN DES CONNAISSANCES EN MATIERE DE POPULATION

- Président de séance : M. MEITE Nédiembo -

L'examen de ce thème a donné lieu à trois exposés dont l'un présenté par un représentant de la CEA, portait sur les problèmes de population en Afrique, alors que les deux autres traitaient respectivement de la situation démographique et des données socio-économiques en Côte d'Ivoire. Le représentant du secrétariat a d'abord examiné la situation démographique de l'Afrique, qui est caractérisée par :

- des niveaux de fécondité et de mortalité plus élevés que la moyenne mondiale;
- une croissance naturelle rapide;
- une espérance de vie encore inférieure à la moyenne mondiale;
- une structure démographique très jeune;
- une diversité des densités de population;
- une urbanisation accélérée et une concentration de la population dans les capitales.

Il a ensuite identifié les types de problèmes résultant des caractéristiques observées (problèmes de population liés à la répartition, à la structure, à la fécondité, à la mortalité et à l'urbanisation) et mis en évidence les investissements démographiques indispensables.

Enfin, il a terminé son exposé en préconisant une série de politiques de population :

- une politique de régulation des naissances par l'amélioration de l'éducation et du rôle économique et social des femmes, par l'élévation de l'âge au premier mariage pour les filles et les garçons, par l'encouragement des parents à planifier leur fécondité;

- une politique de peuplement soigneusement planifiée;
- Une politique d'urbanisation axée sur la création de centres urbains secondaires;
- une politique d'éducation axée sur la satisfaction des besoins en main-d'oeuvre de chaque secteur économique;
- une politique migratoire réglementant l'arrivée et l'implantation des travailleurs migrants;
- une politique de collecte des données pour la connaissance des caractéristiques, de la structure, des taux d'évolution et de la qualité de la population pour une meilleure planification du développement.

Traitant ainsi du premier thème, le représentant de la CEA a souligné qu'une analyse critique de la situation démographique du monde, suscite toujours la polarisation des opinions. En effet, a-t-il souligné, il y a ceux qui pensent que le monde fait actuellement face à une "explosion démographique" sans précédent et d'autre part, il y a ceux qui pensent que "explosion démographique" est un concept alarmiste lancé par des forces antinatalistes qui veulent freiner l'accroissement de la population des pays du tiers-monde. C'est dans ce sens, a-t-il poursuivi, que les responsables des pays africains plaident en faveur d'une augmentation de la population afin de "combler des espaces vides".

Pour apporter des éclaircissements, le représentant de la CEA a traité du thème de la transition démographique qui comporte les trois phases de l'évolution des populations afin de situer l'Afrique dans cette transition. Ces étapes sont les suivantes :

- la première phase qui connaît un régime de forte fécondité et de forte mortalité ainsi qu'un taux de croissance faible;
- la deuxième phase intervient à la suite d'une action de la société qui fait baisser le niveau de mortalité, alors que la fécondité demeure constamment élevée. De cette évolution, il résulte un accroissement rapide de la population. Les pays africains se trouvent encore dans cette phase;

- la troisième phase implique que la mortalité persiste mais que la fécondité commence à baisser jusqu'au bas niveau atteint par la mortalité et, à travers de tels ajustements, se rétablit progressivement un taux faible de croissance démographique.

Le représentant de la CEA a souligné que cette théorie a été largement critiquée parce que ses auteurs avaient des préjugés selon lesquels le comportement des paysans à l'égard de la fécondité n'était pas rationnel, et qu'il existait dans toute société une fécondité bien adaptée aux circonstances économiques, sociales, psychologiques et physiologiques.

Examinant la situation démographique en Afrique, le représentant de la CEA a souligné qu'il est généralement admis que la population de ce continent s'était accrue à un rythme très lent avant 1940, mais que durant les deux dernières décennies, les données (plus fiables) des recensements et des enquêtes nationales suggèrent des taux d'accroissement démographique élevés pour tous les pays africains. Dans cette perspective l'on s'attend à ce que la population africaine passe de 470 millions d'habitants en 1980 à 852 millions en l'an 2000.

Il a souligné la variation des densités moyennes aussi bien entre les sous-régions qu'à l'intérieur des régions des pays, et a noté que bien que les densités moyennes soient faibles, il existe cependant des poches de hautes densités dans certains pays, tels que le Rwanda, le Burundi, l'Egypte, le Cameroun (hauts plateaux) et le Nigéria (Sud-Est).

Examinant les taux de fécondité, il a souligné que ceux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est sont les plus élevés du continent et que dans la plupart des pays de l'Afrique septentrionale, l'on a observé une baisse importante de la fécondité. Il a également noté l'existence de poches de faible fécondité dans certaines régions de l'Afrique centrale et a souligné que compte tenu de l'insuffisance des données disponibles, il reste beaucoup à faire pour mieux connaître le niveau de fécondité dans cette sous-région.

A propos de la mortalité, il a noté que bien qu'il y ait eu une baisse de la mortalité, les taux brute de mortalité demeurent les plus élevée du monde et qu'en outre, à cause d'une mortalité infantile très élevée, l'espérance de vie à la naissance en Afrique est la plus faible du monde.

La croissance rapide des villes avec des taux de trois à quatre fois plus élevés que les taux nationaux constitue un phénomène particulier de l'évolution démographique. Cette croissance est due d'une part, à une forte fécondité et, d'autre part, à l'exode rural.

Examinant les problèmes connexes de cette situation démographique, le représentant du secrétariat s'est référé aux difficultés posées par la répartition inégale de la population sur le territoire national et aux problèmes des réfugiés et de la sécheresse. Il a noté que bien que la jeunesse de la population offre d'excellentes possibilités de développement pour l'avenir, le taux de dépendance impose de lourdes charges familiales. Il a aussi souligné qu'une nuptialité généralement précoce des femmes africaines conduit à une très forte fécondité et que l'abandon progressif des pratiques culturelles traditionnelles d'allaitement et d'espacement des naissances conduit à une réduction de l'intervalle intergénésique.

Cette fécondité élevée impose des charges à l'Etat et aux parents, notamment en ce qui concerne la nutrition, l'éducation, les soins médicaux, etc... Dans le milieu urbain, ce problème est aggravé par le chômage, l'accroissement de la criminalité et la désintégration des structures traditionnelles qui favorisent les mariages précoces, les grossesses rapprochées et la malnutrition.

L'examen des problèmes de population en Afrique a porté sur :

- la méthodologie utilisée et la fiabilité des projections démographiques des Nations Unies. Des réserves ont été émises sur les hypothèses sous-tendant les projections. On a aussi attiré l'attention sur l'incohérence entre les données des Nations Unies et les données nationales. Le débat a permis de mettre en évidence l'urgence d'une politique de collecte des données démographiques. Il a été expliqué que les résultats différaient selon les hypothèses de travail et les méthodes utilisées et qu'une série de recensements est nécessaire pour une meilleure projection de la population;
- la migration notamment pour ce qui est de l'exode rural. L'essentiel de la discussion a été axé sur cette question. L'opinion qui s'est dégagée était que ce phénomène continuera à se développer et que chaque pays devrait en conséquence mettre au point une politique d'urbanisation prévoyant la répartition des centres urbains sur toute l'étendue du territoire national.

Il ressort de cet échange de vues que l'exode rural s'explique de façon générale par la crise du monde rural. Donc, toutes les solutions classiques (développement du système éducationnel, politique de création de centres secondaires, etc.) qui ne tiennent pas compte de cette crise seraient inappropriées. En outre, les solutions éventuelles devront être précédées par la recherche des véritables causes de l'exode rural.

Tous ces problèmes nécessitent une politique de population tenant compte de la structure et de la croissance rapide de la population. Une telle politique devrait s'appuyer sur un programme d'urbanisation et de réforme éducationnelle ayant pour but d'augmenter les effectifs des filles à l'école et d'adapter le système éducatif aux besoins en main-d'oeuvre des structures clés de l'économie.

Le deuxième exposé portant sur le bilan démographique de la Côte d'Ivoire traitait successivement, de la structure de la population, de la fécondité, de la mortalité et des migrations. La présentation de la situation démographique en Côte d'Ivoire a donné lieu à cinq (5) exposés : un exposé introductif et quatre (4) bilans quantitatifs (structure, fécondité, mortalité et migration). Un représentant de la Direction de la statistique a passé en revue les activités menées par la Direction dans les années passées en vue d'acquérir des informations plus précises sur la population ivoirienne. Les exposés sur la situation démographique en Côte d'Ivoire ont donc eu pour objectif de faire connaître les données démographiques disponibles et de mettre en évidence les schémas actuels de cette démographie.

La Côte d'Ivoire compte actuellement plus de neuf millions d'habitants, dont 42,4 p.100 vivent dans les centres urbains. Les principales caractéristiques de cette population sont les suivantes :

- un rythme de croissance très élevé (4,5 p. cent par an) dû pour moitié à la croissance naturelle ivoirienne, pour 1/3 à l'immigration nette étrangère et pour 1/6 à la croissance naturelle des étrangers établis en Côte d'Ivoire;

- une fécondité très, très élevée (6,5 enfants par femme), très précoce (à 15-19 ans, 225 p. 1000) à risque et illimitée;

- une mortalité encore élevée (taux brut de mortalité supérieur à 15 p. 1000) avec des disparités selon le sexe et le milieu d'habitat;

- une forte mobilité interne;

- une immigration étrangère très forte (plus de 2 millions d'étrangers, soit 1 habitant sur 5.

L'une des principales caractéristiques de cette population est sa jeunesse (45 p. 100 de cette population ont moins de 15 ans) et le déséquilibre entre les sexes de 20 à 45 ans, conséquence d'une forte immigration. Il y a aussi de grandes disparités entre les structures par âge et sexe de la population rurale et urbaine. Ce phénomène s'explique en partie par l'exode rural et une forte proportion d'étrangers installés en Côte d'Ivoire.

Les données présentées par la Direction de la statistique suggèrent un accroissement rapide de la population d'Abidjan qui est passé de 951 000 habitants en 1975, à environ 2 millions d'habitants en décembre 1982. Le courant migratoire pris globalement explique en grande partie les disparités de structure entre les milieux rural et urbain. Il a également été indiqué qu'il existait un courant migratoire qui se limitait aux zones rurales.

La population étrangère s'installe en milieu urbain et rural et cela rend difficile l'analyse de la structure des populations dans les différentes régions. La structure de la population dépend aussi bien du niveau de la fécondité que de la mortalité et du flux migratoire. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, ce dernier facteur joue un rôle déterminant sur la main-d'oeuvre et le taux de fréquentation scolaire.

L'activité économique en Côte d'Ivoire est caractérisée par la prédominance du secteur primaire absorbant 70 p. 100 de la population active. Dans son ensemble, elle connaît une forte participation de la population étrangère. Le taux d'activité pour les deux sexes était de 42,2 p. 100 en 1975 dont 28,5 p. 100 pour les femmes. Le niveau d'instruction reste assez bas (16 p. 100 en milieu rural savent lire et écrire). Les femmes accusent un grand retard à cet égard.

En ce qui concerne la situation matrimoniale, plus de 86,3 p. 100 des femmes sont mariées avant 35 ans, alors que le pourcentage correspondant pour le sexe masculin n'atteint que 83,2 p. 100 à 50 ans. On note une certaine précocité des mariages chez les femmes (48 p. 100 des filles de 15-19 ans sont déjà mariées). Bien qu'on note une apparition du divorce en milieu rural, ce phénomène demeure insiginifiant.

La polygamie, bien que légalement interdite, existe toujours, et sa fréquence s'accroît selon l'âge du mari, et plus de 20 p. 100 des hommes mariés ont au moins deux femmes. Il a également été noté que la population ivoirienne était composée de 60 groupes ethniques dont les plus importants sont les Akans, les Krous, les Voltaïques, les Mandés du Nord et les Mandés du Sud. La répartition de cette population selon la religion indique qu'environ 36 p. 100 sont animistes, 35 p. 100 musulmans et 29 p. 100 chrétiens.

En ce qui concerne la fécondité, les participants au séminaire ont été informés sur les enquêtes à passages répétés et l'enquête ivoirienne de fécondité, dont les résultats vcnt permettre de mieux connaître le phénomène fécondité en Côte d'Ivoire. Il a été indiqué que le taux brut de natalité a été estimé à 48 naissances pour 1 000 habitants et que le taux de fécondité totale ou fécondité cumulée à 50 ans est passé de 5,3 enfants en 1963 à 5,6 enfants en 1978 pour Abidjan et de 6,4 à 6,9 pour la même période en milieu rural.

Les données de l'enquête à passages répétés indiquent un niveau de fécondité relativement élevé qui atteint son maximum chez les femmes de 20 à 24 ans mais avec un âge moyen à la fécondité de 28 ans. La fécondité en Côte d'Ivoire varie selon les régions géographiques, et elle est élevée en milieu rural (taux de fécondité cumulée d'environ 7 enfants par femme à 50 ans) et en milieu urbain (environ 6 enfants par femme à 50 ans). Les résultats présentés ont suggéré une fécondité rurale légèrement supérieure en zone de savane et chez les femmes africaines non ivoiriennes, ce fait étant dû à la structure plus jeune de la population africaine non ivoirienne

Les données de l'enquête à passages répétés permettent de dégager l'influence de la nuptialité, du niveau d'instruction et de l'activité économique sur la fécondité. A cet égard, bien que la fécondité des célibataires soit importante en milieu rural, la fécondité des femmes mariées demeure plus élevée.

Il a été noté que le niveau d'éducation joue un rôle déterminant en ce qui concerne le retard de l'âge au mariage et l'accès à l'emploi et aux moyens contraceptifs modernes. Néanmoins, parmi la plupart des femmes urbaines, l'abandon de la pratique de l'allaitement et de la continence sexuelle post-natale, réduit l'intervalle entre les naissances successives (intervalles intergénesiques). En milieu rural la faible alphabétisation constitue un facteur négatif en ce qui concerne l'utilisation des contraceptifs modernes. En général, la fécondité générale en Côte d'Ivoire a peu varié depuis 1963, date des premières enquêts démographiques régionales.

La discussion générale du sous-thème "situation démographique en Côte d'Ivoire" a été axée sur les questions suivantes:

i) Méthodologie et qualité des résultats présentés;
ii) Concepts démographiques;
iii) Migration interne et externe;
iv) Urbanisation;
v) Facteurs explicatifs de la situation démographique;
vi) Politique de collecte des données.

Les participants au séminaire ont soulevé le problème croissant des filles-mères qui affecte surtout la population urbaine et entraîne des problèmes économiques, sociaux et protéiques.

La discussion du point "méthodologie et qualité des résultats présentés" a tourné autour de la méthodologie utilisée pour l'établissement du bilan démographique afin de mieux apprécier la validité des chiffres. Pour ce faire, on recommande d'ajouter au document un chapitre sur la méthodologie.

En ce qui concerne le point "concepts démographiques", l'accent a été mis sur la nécessité d'adopter des concepts démographiques rendant mieux compte de notre réalité sociale, politique et économique. On a suggéré l'amélioration de la définition de certains concepts tels que le ménage, le célibataire, le ou la marié(e), la résidence.

Quant au point "migration interne et externe", il a occupé une grande partie des débats. La discussion a notamment tourné autour d'un certain nombre de sujets qui étaient les suivants :

- Aspects économiques de la migration interne et internationale;
- Aspects démographiques des migrations;
- Aspects statistiques des migrations;
- Aspects sociaux des migrations;
- Aspects sanitaires des migrations.

Les intervenants ont souhaité une connaissance approfondie de chaque sujet.

Le point "urbanisation" a fait l'objet d'un débat axé sur les aspects démographiques, migratoires et économiques. Quant au point "facteurs explicatifs", l'on a noté que le document produit n'était pas suffisamment explicatif et qu'il fallait mettre en rapport les indicateurs démographiques avec les indicateurs socio-économiques. Le dernier point, "politique de collecte des données" n'a pas été explicitement évoqué mais tout au long du débat les interventions critiquent certains résultats y ont fait allusion.

Des discussions ont porté sur la fécondité différentielle entre les femmes africaines non ivoiriennes et les femmes ivoiriennes et des voeux ont été exprimés de voir des études plus approfondies confirmer ces résultats.

La Direction de la statistique a décrit la situation de la mortalité en Côte d'Ivoire, en soulignant que le taux brut de mortalité a baissé jusqu'à 16,8 p. 1000 et que le quotient de mortalité infantile était de 108,5 p. 1000 naissances vivantes. En ce qui concerne la mortalité juvénile, les quotients étaient d'environ 65 enfants p. 1000. Cette mortalité correspond à une espérance de vie à la naissance de 48,5 ans.

L'orateur a noté que cette mortalité varie selon l'âge, le sexe et le milieu d'habitat. A cet égard, il a observé une surmortalité masculine et une mortalité générale élevé en période de saison sèche. Concernant notamment les décès

d'enfants, il a particulièrement noté qu'entre 5 et 7 mois, âge autour duquel le lait maternel devient insuffisant du point de vue quantitatif et nutritionnel, les effets des maladies diarrhéiques augmentent la mortalité.

Il a été aussi observé une mortalité différentielle entre le milieu urbain et le milieu rural. A cet égard, le quotient de mortalité infantile était de 102,8 p.1000 en milieu rural et de 70,3 p.1000 en milieu urbain pour le sexe masculin; il était de 35 p.1000 en milieu rural et de 50,8 p.1000 en milieu urbain pour le sexe féminin. Ces disparités relatives à la mortalité selon le sexe et le milieu d'habitat demeuraient assez importantes jusqu'à l'âge de 5 ans. Cette forte mortalité s'explique par le mauvais fonctionnement des structures sanitaires et par des problèmes de nutrition.

Les discussions ont porté sur les problèmes de tabous et de carences en matière d'éducation nutritionnelle et sanitaire. Les participants ont regretté le fait que les données sur la morbidité n'aient pas été disponibles; en outre des études devaient être entreprises pour expliquer la mortalité différentielle entre les sexes. Le séminaire a aussi exprimé le voeu de voir se développer une cartographie épidémiologique afin de mettre au point une politique et un programme de santé permettant d'élaborer des stratégies de lutte contre les niveaux élevés de mortalité.

Traitant de l'aspect migratoire, la Direction de la statistique a souligné le fait que l'immigration constitue le phénomène le plus important dans l'économie ivoirienne. Durant la période coloniale, l'exploitation des matières premières du pays avait nécessité le recrutement d'une main-d'oeuvre dans les pays voisins, par la suite la croissance rapide de l'économie ivoirienne a donné lieu à un très fort courant migratoire partant de ces pays vers la Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les migrations internes, il a été noté qu'un Ivoirien sur deux a changé de résidence au moins une fois depuis sa naissance. Les migrations inter-régionales comprennent des mouvements de la savane vers les zones forestières au Sud et des mouvements vers les centres urbains et les zones rurales. A cet égard, pendant la période de 1975 à 1978, Abidjan et la forêt rurale ont enregistré un gain net de population

assez sensible, tandis que d'autres régions de la zone forestière et de la savane accusaient un déficit de migration interne; cet accroissement aggrave les problèmes relatifs à la gestion de l'agglomération d'Abidjan.

Citant des données sur les migrations internationales, la Direction de la statistique a indiqué qu'entre 1975 et 1978, la population étrangère qui était de 1,5 million en 1975 s'est accrue de 220 000 habitants. La proportion d'étrangers dans les villes est passée de 50,7 p.100 en 1975 à 55,5 p.100 en 1978.

Les discussions sur ce problème ont porté sur le fait que dans certains secteurs de l'économie ivoirienne, plus de 50 p.100 de la main-d'oeuvre était composée d'étrangers. Face à cette situation, les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'intégrer les immigrants dans la société et dans la culture ivoiriennes afin d'éviter des conflits sociaux. Ils ont aussi insisté sur des études à entreprendre afin de bien comprendre et de mieux maîtriser le phénomène migratoire.

Le troisième sujet sur le thème I portait sur les données socio-économiques de la Côte d'Ivoire. Ce troisième sous-thème a fait l'objet de deux exposés : le premier exposé a traité des plats préparés et consommés en Côte d'Ivoire. Son objectif était double : d'une part, évaluer l'alimentation des Ivoiriens et la valeur nutritive de celle-ci; d'autre part identifier les facteurs sociologiques. Les conclusions essentielles de l'exposé ont été les suivantes :

- forte consommation de riz en milieu urbain;
- conservation des habitudes alimentaires en fonction des ethnies;
- existence de plats plus ou moins riches en calories et en protéines;
- apparition de plats d'origine européenne;

L'exposé n'a pas donné lieu à un débat, mais les questions posées ont soulevé les problèmes suivants :

- problèmes du recours à des experts étrangers;
- collaboration entre la Direction de la statistique et les structures de recherche universitaires ou autres;
- composition chimique des produits;
- choix des zones d'enquête;
- pertinence des résultats obtenus;
- informations diététiques.

A propos du sous-thème III, une communication a été présentée sur "une meilleure connaissance des plats préparés en Côte d'Ivoire pour mieux aider au mieux-être de sa population". Le document a indiqué que les aliments consommés résultaient d'une combinaison de produits et non directement d'une combinaison de nutriments. L'enquête sur le "budget et la consommation" menée en Côte d'Ivoire a identifié l'igname, la banane et le riz comme les aliments les plus consommés; elle a précisé que ceux-ci étaient assaisonnés avec une sauce de gombo, de graines et d'aubergines et que leur préparation avriait selon les ethnies et les régions. Il a été noté que la migration interne tendait à uniformiser le menu national. Il a également été indiqué que le riz devenait l'aliment le plus consommé en milieu urbain et qu'en outre la préparation des plats traditionnels n'était pas fonction des revenus et que le facteur "revenu" intervenait pour des plats d'origine étrangère tel que le spaghetti, les viandes grillées et poulets rôtis.

Cette étude montre qu'il existe des plats riches en calories et faibles en protéines et d'autres riches en calories et riches en protéines et que le mode de préparation peut influencer la qualité des plats. La consommation de l'huile de palme rouge assure un apport important de vitamine A, tandis que l'huile de palme raffinée ne contient pas cette vitamine.

Il ressort de cette analyse qu'il faut encourager l'utilisation des produits locaux dans la préparation des plats. Les discussions ont mis l'accent sur la nécessité d'une connaissance de la composition chimique et de la qualité des aliments. L'accent a été mis sur la nécessité de diversifier les menus dans toutes les régions du pays, afin d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle de la population.

La second exposé du sous-thème III traitant des déplacements des personnes à Abidjan, a souligné que le siège de la plupart des activités économiques et administratives était éloigné des quartiers résidentiels et qu'une couverture incomplète en établissements sanitaires et scolaires nécessitait un déplacement quotidien intense. Ces déplacements s'effectuent par divers moyens, y compris le taxi, l'autobus et le train et le coût du transport devient important eu égard à la modicité du budget familial.

Certaines questions ont été posées, notamment sur la pertinence des unités statistiques utilisées et la politique "lieu de travail, lieu de résidence"; puis des suggestions ont été formulées sur la nécessité d'un aménagement du transport urbain.

LES PROBLEMES DE POPULATION EN AFRIQUE

par

la Division de la Population
CEA

Introduction

La question de population a suscité un grand nombre de débats et créé une confusion à tel point qu'une analyse critique de la situation démographique du monde provoque toujours des opinions et des demi-vérités polarisées qui n'ont que peu de rapport avec les facteurs qui affectent l'évolution de la population. D'une part, il y a ceux qui pensent que le monde fait actuellement face à une "explosion démographique" sans précédent dans l'histoire et dont les enseignements tirés des tendances passées de la croissance ne fournissent aucune indication fiable et suffisante pour l'action. D'autre part, il y a ceux qui pensent que parler d'"explosion démographique" est une fausse alarme des forces antinatalistes qui veulent freiner l'accroissement de la population des pays du tiers monde. Ainsi, un grand nombre de responsables dans les pays africains plaident en faveur d'une augmentation de la population dont ils font ressortir la nécessité pour "combler des espaces vides" non habités de leurs pays respectifs. Dans cette optique, beaucoup d'entre eux ont souvent contesté l'existence de problèmes de population et ont eu tendance à écarter tout recours à une politique de population tendant à maîtriser la population par le moyen de la "régulation des naissances".

Dans la brume de la confusion qui a enveloppé les discussions sur le sujet, cette communication essaie d'examiner la situation démographique de l'Afrique. Elle essaie de situer l'Afrique entre le passage d'une forte fécondité/mortalité à une faible fécondité/mortalité, situation qui est approximativement décrite par les démographes comme étant une transition démographique. L'attention sera concentrée sur la taille, la structure, la répartition et les facteurs d'évolution qui donnent naissance aux problèmes connexes de population, lesquels ont tendance à agir et à être affectés par la transformation économique et sociale. Finalement, elle suggèrera des éléments de politique de population qui devraient préoccuper les autorités politiques.

La transition démographique et la situation démographique en Afrique

La théorie de la transition démographique qui tente de définir la transition à partir d'un niveau de fécondité et de mortalité élevé jusqu'à des niveaux bas, a été énoncée sous différentes formes par un grand nombre d'auteurs, mais elle peut être sommairement définie comme constituée de trois phases à travers lesquelles passe toute société dans son effort d'évolution d'un système agraire traditionnel à une société hautement urbanisée et industrialisée. Ces trois phases peuvent être définies comme suit:

Phase I : La société connaît une forte fécondité et une forte mortalité et le taux de croissance de la population est donc faible;

Phase II : Par suite des actions menées contre leur mortalité élevée, son taux commence à baisser, mais la fécondité demeurant constamment élevée, il en résulte un accroissement rapide de la population, comme c'est souvent observé en pays africains;

Phase III : Le déclin de la mortalité persiste et la fécondité commence à baisser jusqu'au bas niveau atteint par la mortalité; au travers de cet ajustement, elle s'établit progressivement un taux faible de croissance démographique.

Cette théorie, d'abord énoncée d'une manière générale par Frank Notestein en 1945, 1/ a été largement critiquée parce que ses auteurs avaient supposé dès le départ, que le comportement économique rationnel, spécialement en ce qui concerne la reproduction, était une caractéristique des sociétés industrielles et urbanisées. Ainsi, la théorie a eu tendance à estimer comme évaluation hors de propos, la décision des paysans concernant leur fécondité et la plupart des théoriciens dans ce domaine doivent encore reconnaître que cette fécondité était une réponse parfaitement rationnelle à des conditions socio-économiques d'une société agraire traditionnelle. Dans une tentative de

1/ Frank W. Notestein, "Population : The long View" dans T.W. Schultz (ed) Food for the World, University of Chicago Press, 1945.

reprendre cette théorie, Caldwell 2/ a démontré que l'évolution de la fécondité peut bien représenter une adaptation aux circonstances sociales, psychologiques, physiologiques changeantes qui, il faut bien le reconnaître, sont elles aussi affectées par des circonstances socio-économiques.

Le débat continuel sur cette théorie a suscité l'intérêt des chercheurs africains sur la situation démographique de l'Afrique et sur l'impact que les facteurs d'évolution identifiés dans la théorie peuvent avoir sur la croissance future de la population de la région.

Une clarification de la situation démographique nous permettra d'identifier des problèmes de population connexes, s'appliquant d'une manière générale et de façon particulière aux sous-régions et aux pays africains.

Bien que les données démographiques sur les pays africains avant les indépendances politiques étaient fondées sur des estimations à vrai dire sujettes à caution, il est généralement admis que la population de ce continent s'était accrue à un rythme très lent avant 1940. Durant les deux dernières décennies, des données plus fiables de recensements et d'enquêtes nationaux suggèrent des taux de croissance démographique élevés pour tous les pays africains. Un résumé sommaire des indices pour ces pays présentés dans le tableau 1 suggère que, bien que l'Afrique couvre 22,3 pour cent de toute la surface terrestre du monde, elle compte seulement 10,6 pour cent de la population mondiale. L'on s'attend à ce que la part de l'Afrique dans la croissance de la population mondiale s'accroisse jusqu'à environ 14 p.100 à la fin du siècle. L'on peut observer à partir de données du tableau 1 que la densité démographique moyenne de l'Afrique est moins que la moitié de la densité moyenne de l'ensemble du monde. Ainsi, tandis que la densité moyenne estimée par kilomètre carré en Afrique était de 16 habitants en 1980, la densité moyenne estimée correspondante pour le monde entier était de 33 habitants au kilomètre carré.

La taille et la densité de population varient cependant largement d'une sous-région à l'autre et à l'intérieur de chaque sous-région. Ainsi, Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est abritent respectivement environ 33 pour cent et

---

2/ J.C. Caldwell, "Towards a Restatement of Demographic Transition Theory" dans Population and Development Review, vol. 2, Nos. 3 and 4 September/December 1976, pp. 321-366.

Tableau 1 : Les indices démographiques pour l'Afrique

Région/ Sous-région	Population en millions					Densité km²	Taux brut de fécondité	Taux brut de mortalité	Pourcentage accroissement annuel	Espérance de vie à la naissance	Pourcentage d'accroissement
	1960	1970	1980	1990	2000	1980	1980-1985	1980-1985	1980 - 1985	1980 - 1985	1980 - 1985
Afrique	275	354	470	635	852	16	45,6	15,6	3,0	50,8	70,9
Afrique occidentale	79	104	141	195	267	23	48,7	17,0	3,2	48,5	78,5
Afrique orientale	77	100	134	182	250	21	47,9	18,2	3,0	49,2	74,0
Afrique septentrionale	65	83	109	144	186	13	41,0	12,4	2,9	56,0	67,7
Afrique centrale	34	42	53	70	91	8	44,9	18,2	2,7	47,0	55,9
Afrique australe	20	25	33	44	58	12	38,6	9,9	2,9	61,0	65,0
Total mondial	3027	3678	4432	5241	6119	33	27,5	10,6	1,7	59,2	46,4

Réf. Nations Unies : "Les perspectives d'avenir de la population mondiale évaluées en 1980", Etudes démographiques No. 78, ST/STA/SER.A/78, New York, 1980

28,5 pour cent de la population du continent, et les densités sont plus élevées dans ces deux sous-régions que dans les autres sous-régions. Les densités moyennes sont plus faibles en Afrique centrale(18 habitants au kilomètre carré). Au bout du spectre, la population entière de l'Egypte est concentrée sur de petites bandes de terre fertile tout au long de la Vallée du Nil.

Les estimations de taux bruts de natalité indiquent que la fécondité de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est est la plus élevée et celle de l'Afrique du Sud, la plus faible. Bien que quelques pays de l'Afrique du Nord aient fait l'expérience d'une baisse significative de la fécondité (Tunisie 33,9, Egypte 35,0, période 1980-1985), le taux brut de natalité en Algérie (47,7) se situe encore autour de la moyenne de l'Afrique continentale. Des contrées où la fécondité est anormalement plus faible que ce qu'on attendait existent en Afrique centrale (au Gabon, dans certaines parties du Cameroun oriental, dans plusieurs parties du Zaïre et de la Guinée équatoriale) et font baisser la fécondité de la sous-région au-dessous de la moyenne de l'Afrique continentale. L'on insistera ici sur le fait que le taux brut estimé de natalité pour l'Afrique du Sud qui, comme les autres régions, n'a aucun système d'état civil fiable, peut être en réalité plus faible que le niveau actuel.

Les estimations actuelles montrent que, contrairement aux opinions généralement admises, la mortalité est plus faible en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est; en effet le taux brut de mortalité pour la première sous-région (17.0) est plus faible que le taux de la seconde (18.2). En fait, selon ces estimations, les niveaux de mortalité durant les années 1980-1985 en Afrique de l'Est et en Afrique centrale sont les plus élevés. La qualité des données sur la mortalité dans les pays africains est si mauvaise et si désespérément désuette que ces estimations peuvent ne pas réfléter réellement la situation actuelle. L'Afrique du Nord fournit une évidence probante selon laquelle la mortalité a baissé régulièrement durant les vingt dernières années. L'estimation étonnamment faible pour l'Afrique australe est sujette à de sérieux doutes et il faut des données plus fiables des pays de cette sous-région pour vérifier le niveau actuel de la mortalité.

L'effet réciproque des naissances et des décès dans l'évolution de la population se réflète dans les taux de croissance annuelle estimés pour 1980-1985. Ces taux qui suggèrent une croissance démographique rapide dans toutes les sous-régions corroborent l'évidence mise en exergue par les comptages de recensements qui, dans la plupart des pays du continent, ont indiqué des chiffres plus grands que ceux fournis par les estimations précédentes.3/ Les résultats de recensement des pays africains suggèrent que leurs populations ont plus que doublé depuis 1950. Comme on peut le remarquer dans le tableau 1, le taux annuel de croissance de la population pour l'Afrique est beaucoup plus rapide que le taux estimé pour le monde entier. Ainsi, tandis que la population africaine a augmenté d'environ 71 pour cent entre 1960 et 1980, la population totale mondiale a crû seulement de 46,4 pour cent. Le taux de croissance en Afrique aurait été plus élevé sans les hauts niveaux de mortalité dans ce continent.

Bien qu'il y ait de preuves convaincantes que la mortalité a accusé une baisse en Afrique depuis le milieu du siècle, les niveaux de mortalité dans tous les pays, à l'exception des îles au large des côtes, sont plus élevés que la moyenne mondiale. Ainsi, la durée de vie moyenne estimée pour le continent africain (50,8 ans pour la période 1980-1985) est significativement plus faible que la moyenne mondiale qui est de 59,2 ans pour la même période. L'espérance de vie pour la même période estimée pour les pays de l'Europe de l'Ouest est de 73,6 ans; même pour l'Asie du Sud-Est , cet indice est plus élevé que celui de l'Afrique (52.8 ans).

La situation démographique en Afrique de l'Ouest est résumée par les données figurant au tableau 2. Ces données montrent que la taille de la population varie d'un pays à l'autre et que plus de la moitié de la population totale de cette sous-région (54,6 pour cent) vit au Nigéria. La prédominance de la population d'un seul pays sur la population sous-régionale est une caractéristique courante de la répartition de la population sous-régionale à l'intérieur du continent africain. Ainsi en Afrique centrale le Zaire abrite environ 55 pour cent de la population totale de cette sous-région; en Afrique du Sud, la prédominance

---

3/ M.N.A. Azefor "Counteracting forces in the continuous decline of mortality in Africa" in IUSSP International Population Conference, Manila 1981, vol. 2, pp. 5-20.

de la République Sud africain (98,3 pour cent) est même plus prononcée. En Afrique du Nord, l'Egypte compte 37,7 pour cent de la population de cette sous-région et en Afrique de l'Est, l'Ethiopie compte près d'un quart du total de la population de la sous-région.

L'on peut remarquer que bien que la Côte d'Ivoire occupe le troisième rang après le Nigéria et le Ghana quant à l'importance numérique de sa population, la population ivoirienne s'est accrue depuis 1960 plus vite que celle de tout autre pays de la sous-région. L'on estime que la population de la Côte d'Ivoire s'est accrue de 143,5 pour cent entre 1960 et 1980. L'on peut également remarquer que la croissance en pourcentage a été la plus faible parmi les populations des pays d'émigrations vers la Côte d'Ivoire. La variation des caractéristiques démographiques des pays de la sous-région de l'Ouest se repercute dans les densités moyennes qui s'échelonnent de 83 habitants au kilomètre carré au Nigéria à 4 habitants au kilomètre carré au Niger. Bien que le taux annuel d'accroissement de la population soit en général élevé dans la région, les estimations de taux actuels de croissance montrent que le Nigéria, le Ghana et le Libéria sont les pays dont la population s'accroît le plus vite dans la sous-région.

Une des caractéristiques de la population de l'Afrique est la jeunesse de sa structure démographique. La proportion de jeunes dans la population des pays africains s'est accrue constamment en raison d'une fécondité constamment forte et d'une baisse constante de la mortalité. Le continent a été témoin de réductions significatives de la mortalité juvénile et infantile et cette réduction a eu pour effet d'augmenter le nombre absolu et proportionnel des enfants dans la population totale. 4/ La distribution de la population par grands groupes d'âge pour des pays choisis de l'Afrique de l'Ouest montre que près de la moitié de la population totale dans la plupart des pays a moins de 15 ans. (Tableau no. 3)

4/ CEA, "La situation démographique et perspective en Afrique 1958-1978", E/CN.14/POP/140 Troisième session de la Conférence des démographes africains, Dakar, Sénégal, 1979, p.7.

Tableau 2 : Indices démographiques pour quelques pays choisis de l'Afrique de l'Ouest

	Population en milliers			Densité au Km^2	1980-1985 Croissance annuelle (pourcentage)	Croissance en 1960-1980 (pourcentage)
	1960	1980	2000	1980		
Bénin	2 050	3 530	6 756	31	3,1	72,2
Ghana	6 804	11 679	22 348	49	3,3	71,6
Guinée	3 213	5 014	6 609	20	2,7	56,1
Côte d'Ivoire	3 300	8 034	14 775	25	3,0	143,5
Libéria	1 004	1 967	4 002	18	3,6	95,9
Mali	4 224	6 940	12 620	6	2,8	64,3
Niger	2 876	5 318	10 045	4	3,0	84,9
Nigéria	42 366	77 082	149 965	83	3,4	81,9
Sénégal	3 076	5 661	9 747	29	2,7	84,0
Sierra Leone	2 165	3 474	6 090	48	2,8	60,5
Togo	1 506	2 625	4 844	47	3,1	74,3
Haute Volta	4 354	6 908	11 895	25	2,7	58,7

Réf. Nations Unies, op.cit.

Tableau 3 : Répartition de la population de quelques pays africains par grandes groupes d'âge

Pays	Pourcentage de la population du groupe d'âge			Population totale
	0 - 14	15-64 ans	65 ans et plus	
Ghana (1978)	49,9	49,4	3,6	8 559 313
Côte d'Ivoire (1975)	44,6	53,3	2,0	6 714 040
Mali (1976)	47,9	50,7	1,4	5 376 400
Libéria (1974)	40,9	55,4	3,7	1 503 368

Sources: Annuaires démographiques des Nations Unies 1978 et 1979.

En dépit du fait que les défauts de déclaration des âges demeure un problème sérieux des recensements africains, ces données suggèrent que les personnes âgées de 65 ans et plus constituent une faible proportion de la population dans la plupart des pays africains. Il y a une preuve évidente que la proportion au-dessous de 15 ans continuera à augmenter car les taux de mortalité juvénile et infantile continueront à baisser et les taux de fécondité demeureront également élevés.

Répartition de la population et problème de structure

Les variations de densité démographique à la fois entre les sous-régions et à l'intérieur de chaque pays constituent un problème qui préoccupe la plupart des gouvernements africains depuis les indépendances. Des contrées de haute densité rurale existent en Afrique au Sud du Sahara : au Rwanda et au Burundi, dans les hauts plateaux du Cameroun et au Sud-Est du Nigéria. Dans ces zones, la densité élevée et la culture intensive paysanne ont déjà entraîné la diminution du rendement de la production agricole et détruit les méthodes traditionnelles de conservation des sols par suite des pratiques de la culture itinérante.

Une caractéristique marquée de la répartition de la population en pays africains est la prédominance démographique des capitales et le petit nombre de centres urbains. Les villes telles que Abidjan, Lagos, Kinshasa, Nairobi, pour ne citer que celles-là, ont connu des taux d'accroissement trois ou quatre fois plus élevés que les taux annuels nationaux d'accoissement de la population. Ainsi, le problème de la migration rurale/urbaine est devenu le problème le plus difficile aussi bien pour les urbanistes que pour les planificateurs. Ces capitales consomment une grande proportion des capitaux investis laissant très peu de ressources pour les infrastructures en développement et les capacités productives du secteur agricole rural. Dans de tels pays, une proportion significative de la population urbaine vit dans des conditions aussi mauvaises ou même parfois pire que les conditions de vie de la population rurale. Ainsi, les planificateurs font face au dilemme suivant : soit d'investir plus en logement urbain, assainissement, création d'emplois et fourniture de service médical encourageant par là davantage la migration rurale, soit de négliger le développement urbain risquant ainsi de donner naissance à la criminalité, aux épidémies, à l'instabilité sociale, annihilant le rôle catalyseur que la cité moderne devrait jouer dans le développement national.

Dans les zones rurales, l'habitat extrêmement disperse rend le développement des transports, l'éducation et les infrastructures sanitaires très difficiles et coûteux. A ce point de vue, il est très évident que les parties de l'Afrique dont la population est clairsemée sont aussi les moins développées et pour lesquelles il est plus difficile de planifier.

Le problème des densités démographiques variables est complexe du fait de l'interférence des tendances des mouvements migratoires saisonniers à la fois internes et transfrontaliers. Ces mouvements qui ont été les plus prononcés en Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Sud avaient créé des problèmes affectant la production alimentaire, la santé et la stabilité des familles aussi bien dans les zones de départ que dans les pays d'accueil. Planifier pour de tels groupes de population est compliqué du fait qu'il manque de l'information sur le nombre, leurs variations saisonnières, la durée et les caractéristiques des migrations.

Durant la dernière décennie, le problème des réfugiés était apparu comme un des problèmes les plus difficiles de notre temps. Il avait pour conséquences de réduire la productivité et d'accroître la malnutrition, et de créer un état de maladies chroniques aggravé par les épidémies et les maladies infectueuses résultant des taux élevés de mortalité dans les régions affectées. Des mouvements spontanés de population traversant les frontières font qu'il est difficile de planifier et retardent le progrès dans la lutte contre les niveaux élevés de mortalité et de morbidité.

Le désastre causé par la sécheresse au Sahel qui a sévit dans les années 1970, continue à asséner des coups sévères à la vie humaine, animale et végétale à travers le continent depuis Dakar jusqu'à Mogadiscio. Bien qu'il soit impossible d'évaluer le total des décès imputables à la sécheresse, ses conséquences sur la population de cette région sont des plus évidentes dans le domaine général de l'incidence de la famine et de la malnutrition. Sa persistance au-delà des années a suscité un mouvement migratoire de population vers des zones climatiques moins sévères.

Bien que la structure jeune de la population africaine offre une grande possibilité de développement futur, son utilisation pour un effort de développement adéquat n'a pas été un véritable succès et cela pour un certain nombre de raisons. Des niveaux élevés de fécondité et une mortalité en baisse ont engendré une structure par âge où la population dépendante constitue une très grande proportion. Ainsi, les taux de dépendance pour les pays africains sont voisins de 100, suggérant que la population économiquement inactive est aussi importante que la population économiquement active. 5/ Si ces indices étaient uniformisés pour les niveaux actuels de chômage, la charge de la population africaine employée à plein temps serait même plus élevée que celle qui se reflète dans les estimations actuelles de taux de dépendance.

5/ De notre tableau 3, taux de dépendance pour des pays choisis de l'Afrique de l'Ouest, soit le Ghana (102), la Côte d'Ivoire (87), Mali (97) et le Libéria (81). Pour le continent dans son ensemble, le taux de dépendance est de 89, ce qui est très élevé comparativement au taux de 54 pour les pays développés et 72 pour l'ensemble du monde.

Problèmes de population liés à la fécondité et à la mortalité

Les discussions sur les problèmes de population ont eu tendance à se concentrer sur des macro-analyses de la fécondité et de la mortalité en rapport avec ces problèmes. Ainsi, l'idée a été émise que les niveaux élevés de fécondité et de mortalité devraient recevoir une attention particulière des autorités et des planificateurs. A cet égard, il a été démontré qu'une nuptialité générale et précoce parmi les femmes africaines conduirait à une très forte fécondité. En l'absence de pratique contraceptive généralisée, ces femmes seront exposées à plus de 30 ans de risque de grossesse et auront en moyenne plus de six enfants avant d'atteindre l'âge de la ménopause. Le schéma est uniquement réglementé par les pratiques culturelles d'espacement des naissances au moyen de l'allaitement prolongé et de la continence sexuelle.

Le processus de modernisation et de l'urbanisation croissante, l'introduction de l'éducation formelle et le développement de l'économie de marché dans les pays africains ont contribué à briser le système culturel de la régulation des naissances. Des enquêtes de fécodnité menées dans un certain nombre de pays montrent que l'abandon croissant de ces pratiques dans les zones urbaines 6/ conduisent à raccourcir l'intervalle des naissances. La rupture avec les valeurs sociales et culturelles réglementant les naissances et le soin des enfants, contribue à élever les niveaux actuels de mortalité et de morbidité maternelle et infantile.

L'introduction des programmes de santé publique, plus particulièrement la vaccination, l'usage des antibiotiques et des services de soins prénataux ont réduit les décès d'enfants et soulagé le fardeau des parents dans un système économique changeant, dans lequel les soins et la scolarisation des enfants sont coûteux alors que la durée de formation augmente pour un nombre croissant d'enfants. La préoccupation des gouvernements africains concernant la prestation de services d'éducation et de santé pour ce nombre croissant d'enfants a imposé à ces pays de sévères contraintes qui contribuent à la détérioration de la qualité du système éducatif déjà mal adapté à leurs besoins économiques.

6/ L'enquête mondiale sur la fécondité montre que la durée moyenne d'allaitement était significativement plus faible pour les femmes de Nairobi, que la moyenne pour les femmes rurales. Les mêmes constatations ont été faites en Zambie, Lesotho et au Sénégal.

Bien que l'introduction de la médecine thérapeutique moderne ait réduit la mortalité résultant des grandes endémies et des maladies transmissibles, les niveaux de mortalité demeurent élevés parce que ces mesures n'ont pas été accompagnées de programmes meilleurs et adéquats en matière d'emploi, de nutrition et d'assainissement. Des efforts pour réduire la prévalance du paludisme et de la malnutrition n'ont pas donné beaucoup de fruits et la plupart des populations sont exposées aux effets combinés des infections aigues et chroniques ajoutées à la malnutrition qui retardent les efforts nationaux tendant à réduire la mortalité et la morbidité.

L'on a observé au cours de plusieurs études que le taux de croissance de la population urbaine pour la plupart des pays africains depuis 1960 a dépassé la croissance des investissements en logement, en infrastructure médicale,en services de santé et d'assainissement. Ainsi il y eut une détérioration générale dans le service de logement, d'hospitalisation, de santé et des conditions de vie en général,qui a conduit au développement de plusieurs maladies transmissibles et la menace accrue venant des maladies épidémies telles que le choléra, la rougeole et la méningite.

Durant les vingt dernières années, la production alimentaire en Afrique a été négativement affectée par les mauvaises conditions climatiques, l'inefficacité de la main-d'oeuvre, la faiblesse des investissements,etc. L'effet combiné de ces inadéquations a produit une baisse continue de la production par tête d'habitant. Cette tendance a créé de grands problèmes de famine et de malnutrition qui ont contribué à maintenir des niveaux de mortalité et de morbidité élevés.

Problèmes de population liés à l'urbanisation

Parmi les problèmes les plus pressants auxquels font face les villes africaines il y a celui du chômage. L'expansion rapide de l'éducation et des autres services sociaux dans les zones urbaines et rurales depuis l'indépendance encourage l'exode rural. Ce mouvement continue de vider le secteur rural agricole de ses ressources humaines et à déverser dans les zones urbaines une réserve de main-d'oeuvre non qualifiée pour des activités productives dans le secteur moderne et qui, en conséquence doivent chômer. Face à cette situation, plusieurs gouvernements ont réagi par la création d'emplois dans les secteurs non productifs de l'économie. Mais l'investissement n'a

toujours pas pris dûment en compte la ressource la plus abondante, à savoir, la main-d'oeuvre. De cette négligence résulte la croissance rapide de la criminalité dans les plus grandes villes du continent. Le processus d'urbanisation contribue également à la rupture des structures et de l'organisation traditionnelles, sociales et familiales. Il en résulte la fréquence grandissante de la mobilité conjugale et des maternités prénuptiales. Le dernier problème est illustré par les données de l'enquête fécondité du Kenya qui indique que plus du cinquième de toutes les femmes kenyannes ont mis au monde au moins un enfant avant le mariage.

Bien que l'environnement urbain contribue à élever les taux de scolarisation des filles, le secteur économique moderne n'est pas organisé pour permettre aux femmes de jouer le double rôle de travailleuses et de mères. En ville, le mariage précoce, les grossesses rapprochées, et la malnutrition contribuent à accroître la mortalité maternelle et infantile. Les maisons bondées des bidonvilles rendent ces endroits propices à des épidémies récurrentes qui ont un sérieux effet débilitant sur la population.

Il est de plus en plus évident que les systèmes éducationnels inappropriés des zones urbaines et rurales contribuent à aggraver le problème de chômage, de la disparition des technologies traditionnelles dans les exploitations familiales et la conservation des produits de l'industrie artisanale, et de l'organisation sociale. Le faible niveau d'éducation formelle des femmes en milieu urbain ou rural les astreint à des activités économiques qui leur offrent peu de chance de promotion personnelle et ne leur imposent pas de sérieuses contraintes en ce qui concerne la régulation de la fréquence des naissances ou du nombre de leurs enfants.

Dans les pays d'expression française, la fonction publique largement urbanisée a adapté un système d'allocation familiale qui, en maints aspects, copie le système français d'allocation familiale. Tandis que les français utilisent leur système comme mesure incitative pour élever leur taux de natalité extrêmement faible, son adoption, dans les pays africains lui donne l'aspect d'un système d'imposition indirecte négatif dans lequel les enfants de père à revenus élevés coûtent à l'Etat plus que les enfants de parents à revenus plus faibles.

Les implications pour une politique démographique

L'examen de la situation démographique dans le continent africain suggère que, étant donné la structure jeune de la population et les chances limitées pour les femmes d'accéder à l'éducation, les niveaux actuellement élevés de la croissance démographique en Afrique continueront au cours du vingt et unième siècle. Le taux de croissance démographique demeurera si fort que la plupart des pays verront leur population doubler en moins de 25 ans. Bien que la mortalité ait accusé une baisse significative à la suite de l'introduction de la médecine thérapeutique, des programmes de vaccination de la santé publique et de l'amélioration générale des conditions de vie, des réductions futures de la mortalité requierreraient des investissements importants dans les activités productives, les structures sanitaires et éducationnelles et la production alimentaire. La contribution relative des maladies infectueuses, parasitaires et respiratoires et des désordres nutritionnels à la mortalité en Afrique au Sud du Sahara n'a pas changé de façon notable au cours des vingt dernières années. Le niveau élevé de mortalité parmi les enfants agés de 1-4 ans suggère que des efforts pour réduire la mortalité infantile dans la plupart des pays africains doivent être accompagnés par des programmes viables visant à améliorer l'approvisionnement alimentaire, les services d'environnement sanitaire et de santé.

Les gouvernements qui insistent sur le besoin d'avoir des tailles plus grandes de population doivent reconnaître le fait que des taux élevés d'accroissement sont atteints par suite d'une forte fécondité et d'une mortalité en baisse et que dans cette équation, ce qui est important, c'est le nombre d'enfants qui survivent plutôt que le nombre total de naissances. Une politique viable dans ce domaine peut insister sur des programmes qui amélioreront l'éducation des femmes et leur rôle économique et social dans la société. Une telle politique peut inclure des programmes qui élèveront l'âge au premier mariage pour les filles et les garçons, encourageront les parents à planifier et à régulariser leur fécondité et assureront à la femme un emploi sûr et productif en dehors du foyer. Les exemples de programmes de Planning familial du Kenya, et du Ghana montrent que l'introduction de programme de plan familial à l'échelle nationale devrait tenir compte de ces facteurs.

La répartition inégale de la population à l'intérieur des frontières nationales plaide pour des programmes de peuplement soigneusement planifiés. L'expérience des pays africains où la coercitation avait été utilisée pour transférer des populations vers de nouvelles zones d'implantation avait eu des conséquences inattendues de réduction de rendement agricole parce que les autorités politiques n'avaient pas voulu comprendre les points de vue des populations concernées. La migration du milieu rural vers les zones urbaines continuera si les plus grands investissements pour le développement continuent d'être concentrés dans les villes. Une politique de développement urbain viable devrait inclure l'établissement de centres secondaires qui décongestionnera les villes principales et assurera une répartition plus équitable des ressources d'investissement au niveau de l'ensemble du pays.

Les réformes éducationnelles dans les pays africains sont largement en retard. Le système doit être organisé de façon à satisfaire les besoins de chaque nation en main-d'oeuvre pour les secteurs clés de l'économie. Le présent système se concentre sur la formation de cadres pour l'économie alors qu'on pourrait faire mieux avec des techniciens agricoles et industriels. Des efforts pour diversifier l'économie ne peuvent être fournis, si le nombre toujours grandissant de population jeune n'est pas adéquatement éduqué. A ce point de vue, les pays doivent définir à nouveau les politiques éducationnelles qui fixent raisonnablement les objectifs qui peuvent être atteints.

Les conjonctures économiques, sociales et politiques continueront à jouer un rôle "impulsif" dans les mouvements migratoires provenant même de zones à grandes potentialités économiques. Par conséquent, les pays d'accueil doivent élaborer un vaste programme qui règlemente l'arrivée et l'implantation des migrants.

Finalement, les autorités politiques et les planificateurs devraient reconnaître que tous les problèmes de développement constituent des problèmes de population et requièrent une profonde connaissance des caractéristiques de la structure, du taux d'évolution et de la qualité de la population pour laquelle la planification est entreprise. Ainsi, l'amélioration des données démographiques à travers des recensements et enquêtes périodiques, le développement des systèmes d'état civil, l'analyse et la diffusion de données sont autant de conditions nécessaires pour le développement d'une politique de population qui peut remédier aux problèmes discutés dans cette communication.

BILAN DEMOGRAPHIQUE DE LA COTE D'IVOIRE

par

La Direction de la statistique

N.B.: Pour faciliter la publication de ce document, la Division de la population de la CEA à Addis-Abeba a dû résumer le texte original tout en essayant d'en conserver l'esprit et le fond.

PRESENTATION

Publier une situation démographique de Côte d'Ivoire revêt un intérêt évident pour au moins deux raisons :

- En premier lieu, il n'existe pas encore de synthèse récente fondée à la fois sur les données et études anciennes dont on dispose et sur les résultats nouvellement disponibles à la Direction de la statistique. Cette synthèse est indispensable et elle est destinée à fournir aux principaux utilisateurs de données démographiques un ensemble cohérent de résultats sur l'évolution de la population ivoirienne, sa structure et les composantes de sa croissance. Au niveau national cette synthèse devrait permettre une meilleure approche de la variable population, utilisée dans les études et prévisions effectuées par les services techniques des ministères travaillant dans les différents secteurs de l'activité économique et sociale. Elaboré rapidement pour les besoins de ce séminaire, le présent document n'est qu'une ébauche de cette synthèse. En effet, les données de l'Enquête démographique à passages répétés, qui auraient dû constituer l'essentiel de l'information, présentent une masse considérable de résultats qui n'ont pas encore été traités de façon exhaustive et qui, par conséquent, n'ont pas pu être intégrés en totalité dans ce document.

- En second lieu, une situation démographique de la Côte d'Ivoire intéresse tous les pays de la sous-région, particulièrement ceux qui lui fournissent une part importante de sa main-d'oeuvre et qui, comme la Haute-Volta l'a déjà fait, peuvent mener des études et des recherches sur leur émigration vers la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs la définition d'une véritable politique démographique passe par la connaissance approfondie de la population ivoirienne, de ses perspectives de croissance, des facteurs qui influent sur cette croissance. Au-delà d'une politique de population stricto sensu, c'est toute la planification économique au sens large qui aura intérêt à s'appuyer sur une connaissance exacte du facteur démographique : politique en matière d'emploi, de santé, d'éducation, d'alimentation etc., sans négliger les effets de retour de cette politique sur les tendances démographiques.

1. La politique de collecte des données démographiques a été inaugurée avec la réalisation du Recensement général de la population en 1975. Ce recensement présente l'intérêt d'être la seule opération exhaustive jamais menée dans le pays. Il autorise des analyses au niveau le plus fin du découpage administratif (celui du village).

Seconde opération d'envergure nationale, l'Enquête démographique à passages répétés de 1978-1979, s'inscrivait dans le prolongement logique d'un recensement léger, pour fournir des données sur les mouvements de population. Elle offre l'avantage d'informations très détaillées sur les mouvements naturels (mortalité, fécondité) et dans une certaine mesure sur les mouvements migratoires. Opération par sondage représentative à l'échelon national et au niveau de grandes régions socio-géographiques (les strates de l'enquête), elle ne permet par contre pas d'analyse à un niveau géographique aussi fin que le village.

Enfin, l'Enquête ivoirienne sur la fécondité réalisée en 1979-1980 dans le cadre de l'Enquête mondiale sur la fécondité, en cours d'exploitation, vise un objectif plus spécialisé : la connaissance approfondie des mécanismes sociaux, économiques, physiologiques, etc..., d'un phénomène démographique particulier: la fécondité.

2. La croissance de la population de la Côte d'Ivoire est exceptionnelle. En effet au taux d'accroissement enregistré depuis l'Indépendance, c'est une population qui double en une quinzaine d'années. Il s'agit là d'une situation unique en Afrique.

Au passif de cette croissance, la mortalité reste forte, supérieure à ce qu'aurait laissé espérer la croissance économique ivoirienne des deux dernières décennies. A l'actif par contre, à côté d'une fécondité encore très élevée - ce qui est la règle dans la région - l'immigration nette en provenance de l'étranger place la Côte d'Ivoire en tête de tous les pays d'accueil sur le continent.

3. La mortalité, demeure haute, bien qu'ayant baissé sous l'effet de l'action sanitaire engagée par l'Etat. De plus le niveau moyen de la mortalité tel qu'il est décrit au chapitre III cache de fortes disparités entre le secteur rural et le secteur urbain et, au sein de celui-ci, entre les petites villes de l'intérieur et les grandes villes dotées des principales

formations hospitalières : Bouaké, Abengourou, Daloa, Korhogo et Man. Les indices de mortalité semblent indiquer qu'Abidjan jouit d'une situation nettement plus favorable que le reste du pays.

4. La fécondité, de manière presque uniforme dans l'ensemble du pays, est à la fois précoce et élevée avec un maximum très élevé atteint dès le groupe d'âge 20-24 ans, ce qui pourrait indiquer une certaine fréquence des stérilités secondaires. Depuis une vingtaine d'années, il n'y a qu'à Abidjan où l'on ait enregistré une modeste baisse de fécondité, liée à la scolarisation qui semble différer le mariage et l'âge du début de procréation, sans introduire des comportements nouveaux avec l'élévation du niveau d'instruction. Dans le monde rural par contre, la fécondité demeure très stable et les besoins en main-d'oeuvre d'une agriculture encore très peu mécanisée et largement organisée sur la base de la petite propriété familiale, ne laissent pas prévoir une baisse prochaine de la fécondité rurale.

Le résultat le plus tangible d'une haute fécondité en Côte d'Ivoire est la jeunesse de la population qui implique des "investissements démographiques" lourds : investissements en santé et en éducation.

5. L'immigration étrangère est aussi décisive dans la croissance économique du pays, qu'elle l'est dans sa croissance démographique. Elle est l'élément-clé de la problématique "population et développement" en Côte d'Ivoire.

Les étrangers forment plus du cinquième des habitants du pays, plus du quart de sa population active, et plus du tiers de ses travailleurs urbains. Amorcés dès l'époque coloniale avec le travail forcé, les courants d'immigration n'ont cessé de s'amplifier depuis, au point que le seul solde migratoire des étrangers assure aujourd'hui chaque année le tiers de l'accroissement démographique global du pays.

6. Les migrations internes sont intenses et obéissent pour l'essentiel à une double polarisation : à l'intérieur des zones rurales du Nord vers le Sud et de l'ensemble des campagnes vers le secteur urbain, Abidjan en tête.

7. Les politiques de l'Etat en matière de population, si l'on s'en tient à celles qui visent explicitement à agir sur les tendances des phénomènes démographiques, ont été jusqu'à présent limitées à la mortalité et à l'exode rural.

En ce qui concerne la mortalité, les objectifs du gouvernement ont toujours été explicites : baisse générale de la mortalité en insistant sur la mortalité infantile et juvénile; réduction des disparités régionales et en particulier des inégalités entre le milieu rural et le milieu urbain.

Dans la première perspective on peut noter la volonté politique de mieux maîtriser les départs et de fixer les Ivoiriens à la campagne grâce à des programmes de développement agricoles spécifiques et à une promotion du milieu rural dans son ensemble. Dans la seconde perspective l'Etat a eu recours à deux sortes de mesures pour canaliser les courants de migration rurale :

- la création de pôle de développement rural à l'intérieur des zones les plus touchées par l'émigration, afin de transformer une émigration de ces régions en migration interne de courte distance.

- la canalisation vers des zones sous-peuplées propices aux cultures de rente, capables de drainer des courants migratoires de longue distance (Soubré et Taî).

Dans le domaine des migrations internationales, la Côte d'Ivoire s'est pour l'instant cantonnée à un libéralisme absolu.

8. Fruit de la collaboration entre plusieurs organismes, ce volume contient un ensemble de communications regroupées en quatre chapitres :

- I Les structures de la population
- II La fécondité
- III La mortalité
- IV Les migrations

Les vues et les opinions exprimées dans chaque communication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

CHAPITRE 1

STRUCTURE DE LA POPULATION

par

AHONZO Etienne, ASSOUKPE Kacou

et RAPPERE Monique

Introduction

D'après les résultats du recensement, la répartition de la population ivoirienne était la suivante en 1975 (Tableau I.1).

Tableau 1.1. : Répartition de la population ivoirienne par région

(R.G.P. 1975)

Région FRAR	Centre	Centre Ouest	Est	Nord	Sud y compris Abidjan	Sud Ouest	Ouest
Total	1 679 563	782 567	373 409	624 321	2 321 166	195 399	733 175
Densité au Km^2	26	18	10	10	49	8	19
Effectif rural	1 259 672	626 054	343 536	524 430	1 044 525	142 641	623 199
Effectif urbain	419 891	156 513	29 873	99 891	1 276 641	52 759	109 976
% Rural	75	80	92	84	45	73	85
% Urbain	25	20	8	16	55	27	15

L'examen de ce tableau révèle une très inégale répartition de la population sur l'ensemble du territoire. Les régions Sud et Centre regroupent 60 pour cent de la population totale, avec de très fortes densités au km^2, notamment dans le Sud où l'agglomération d'Abidjan influe sur l'indice de densité (49 habitants au km^2).

Trois régions ont une densité au Km^2 très faible : l'Est et le Nord (10 habitants au km^2) et l'Ouest (8 habitants au km^2). Ces 3 régions ne regroupent que 18 pour cent de la population totale.

Un examen attentif de la carte de densité (Carte A ci-dessous) permet les observations suivantes :

i) Globalement, ce sont les départements de la savane qui ont de faibles densités au km^2, tandis que les départements de la région forestière ont de fortes densités;

ii) Cependant les différences ne se réduisent pas à l'opposition savane-forêt. On remarque en particulier :

- un ensemble de départements très faiblement peuplés au Sud-Ouest
- une zone très dense dans la région de Korhogo, résultant d'un peuplement ancien
- un ensemble de départements fortement peuplés en savane dans la région Centre, correspondant au pays "Baoulé". Ce sont ces régions qui ont fourni à l'économie de plantation l'essentiel de la main-d'oeuvre autochtone.

La répartition des villes est très inégale sur l'ensemble du territoire. Sur les 18 villes comptant plus de 20 000 habitants au Recensement de 1975, 2 seulement (Korhogo et Ferkessédougou) sont situés au Nord d'une ligne Man-Bouaké. En 1979, les villes de savane - Bouaké comprise - regroupaient seulement 19 pour cent de la population urbaine; les villes de la forêt décomposaient leurs effectifs entre Abidjan (46 pour cent) et les autres villes (35 pour cent). La croissance des villes est très inégale et dépend d'un grand nombre de facteurs (importance politique et administrative du centre urbain, fonctions économiques, industrielles et (ou) commerciales, rôle local ou régional ...) qui déterminent le sens et le volume des migrations internes et internationales. Les taux moyens de croissance urbaine estimés par la Direction de la Statistique pour la période 1975-1990 sont les suivants :

Savane urbaine	5 pour cent
Forêt urbaine	6 pour cent
Bouaké	8 pour cent
Abidjan	10 pour cent

Carte A: Densité par departement R G P 1975

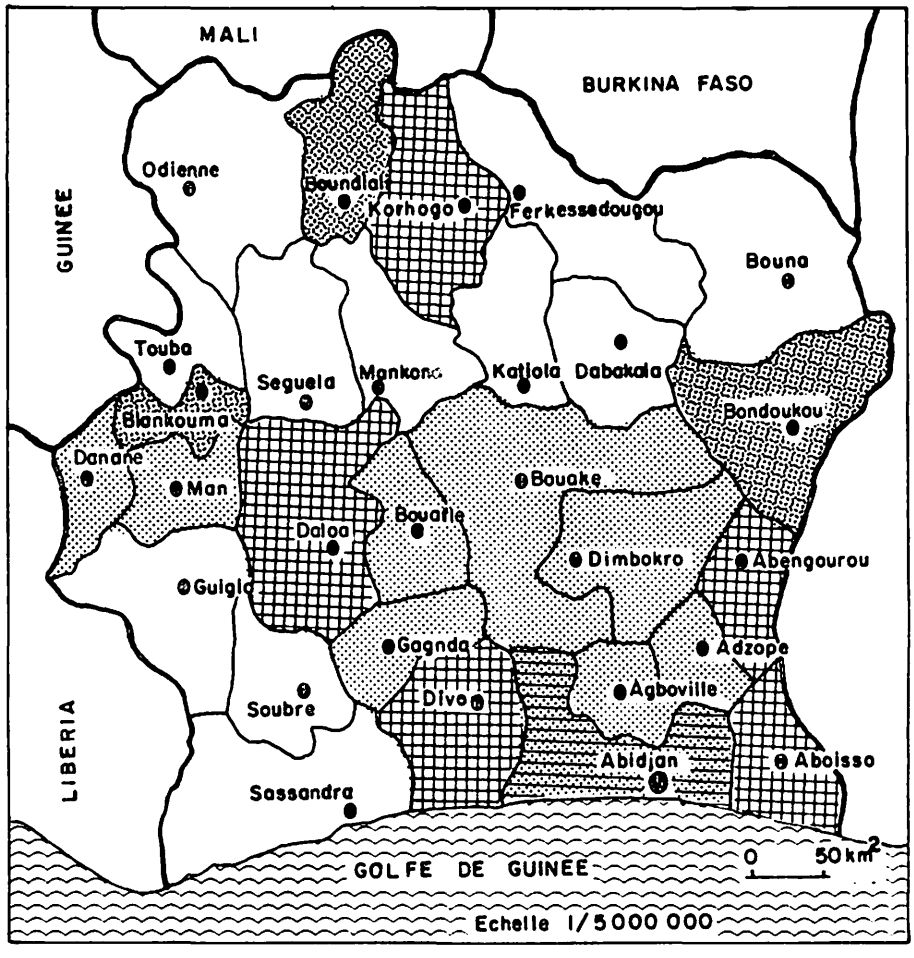

Densité :

- 10 km² et 50 et +
- 10 à 20
- 20 à 30
- 30 à 40

Si les hypothèses de base de ces estimations sont vérifiées, on aboutira à une population urbaine majoritaire en Côte d'Ivoire vers 1990 avec le déséquilibre Abidjan/ villes de l'intérieur fortement accentué. L'urbanisation rapide découle d'un exode rural qui entraîne une stagnation de la population ivoirienne des campagnes et de puissants courants migratoires qui drainent des pays soudano-sahéliens une importante main-d'oeuvre.

1.1 Structure de la population par sexe et par âge

On dispose d'une série de données sur la structure de la population ivoirienne, issues de plusieurs sources dont la plus complète est le Recensement général de 1975. Le tableau 1.2 ci-dessous en donne quelques indicateurs de structure selon la source.

Tableau 1.2 : Quelques indicateurs de structure de la population ivoirienne

Indicateurs de structures \ Sources	Enquêtes 1957-1958	Enquêtes 1962-1964	Recense-ment général 1975	Enquête à passages répétés 1978-1979
. Population totale	3 272 000	4 000 000	6 709 600	7 540 060
. Densité au km^2	10	12.5	21	23
. P. 100 d'Ivoiriens	-	83	75	78
. P. 100 de Citadins	6	25	32	36
. P. 100 de moins de 15 ans	43	46	45	46
. P. 100 de 15-59 ans	54	50	52	50
. P. 100 60 ans et plus	3	4	3	4
Rapport de masculinité	103	101	107	99

1.1.1. La Pyramide des âges en 1957-58, 1962-64, 1975 et 1978

Toutes ces pyramides présentent les caractéristiques d'une population africaine (graphique I-1 ci-après) :

- une base large (signe d'une forte fécondité,
- une allure effilée (signe d'une mortalité précoce)

I.1: Evolution de la pyramide des âges
1957-58, 1962-64, R.G.P. 1975
E.P.R. 1978

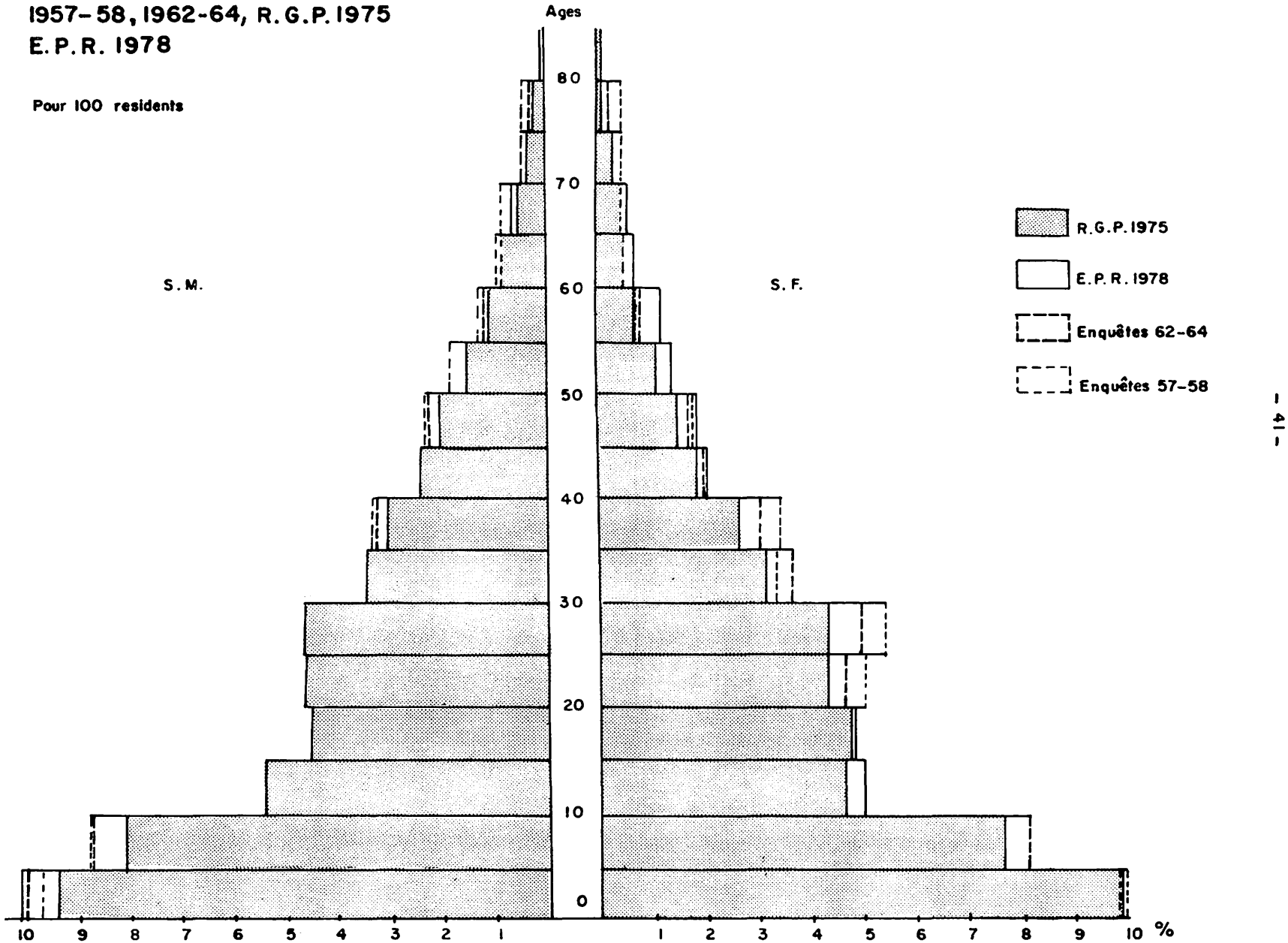

Cependant, on assiste à partir de 1975, à un renflement de la pyramide dans les tranches d'âges des jeunes adultes, en particulier chez les hommes : c'est la conséquence d'une immigration massive de jeunes travailleurs.

1.1.1.1. L'évolution 1957/58-1962/64

On a constaté en 1957-58, un déséquilibre anormal entre les sexes dans les groupes d'âge 0-4 ans (déficit masculin) et 5-9 ans (déficit féminin). L'augmentation ou la diminution des effectifs de ces mêmes groupes d'âge en 1962-64 proviendraient essentiellement d'une meilleure délcaration des âges. Toutefois, la courbe du rapport de masculinité présente d'aurt d'autres distorsions en 1962-1964 :

- déficit masculin entre 20-24 ans et 30-34 ans dû probablement aux omissions lors du dénombrement;
- excédent masculin à partir de 35-40 ans trop accusé et prolongé à des âges trop avancés pour être imputable à la seule immigration.

1.1.1.2. L'évolution 1962-64 à 1975

La pyramide 1975 a une base moins large que celle de 1962-1964 (diminution des effectifs de classes 0-4 et 5-9 ans). Ce rétrécissement de la base de la pyramide est une conséquence du renflouement des classes 15-35 ans, en particulier chez les hommes, dû à l'immigration. L'effectif moins réduit des filles de la classe 10-14 ans traduirait une meilleure saisie de leur âge.

Le fait que le rapport de masculinité(graphique I-2) ne se situe au-dessus de 100 qu'à partir de 30-35 ans laisse supposer un sous-dénombrement de jeunes gens au recensement de 1975. En effet, il devrait être supérieur à 100 parmi les enfants et les jeunes adultes compte tenu de la supériorité numérique des garçons à la naissance et l'immigration plus importante des jeunes adultes.

1.1.1.3. L'évolution de 1975 à 1978

Normalement, il ne devrait pas y avoir une différence significative entre les pyramides de 1975 et de 1978. L'allure plus régulière de la pyramide de 1978 pourrait être due à une meilleure saisie des âges lors de l'enquête. Quant à l'augmentation de l'effectif de la classe 0-4 ans (1978), elle pourrait

Graphique 1·2 : Rapports de masculinité par groupes d'âges (1962-64, RGP 1975, EPR 1978).

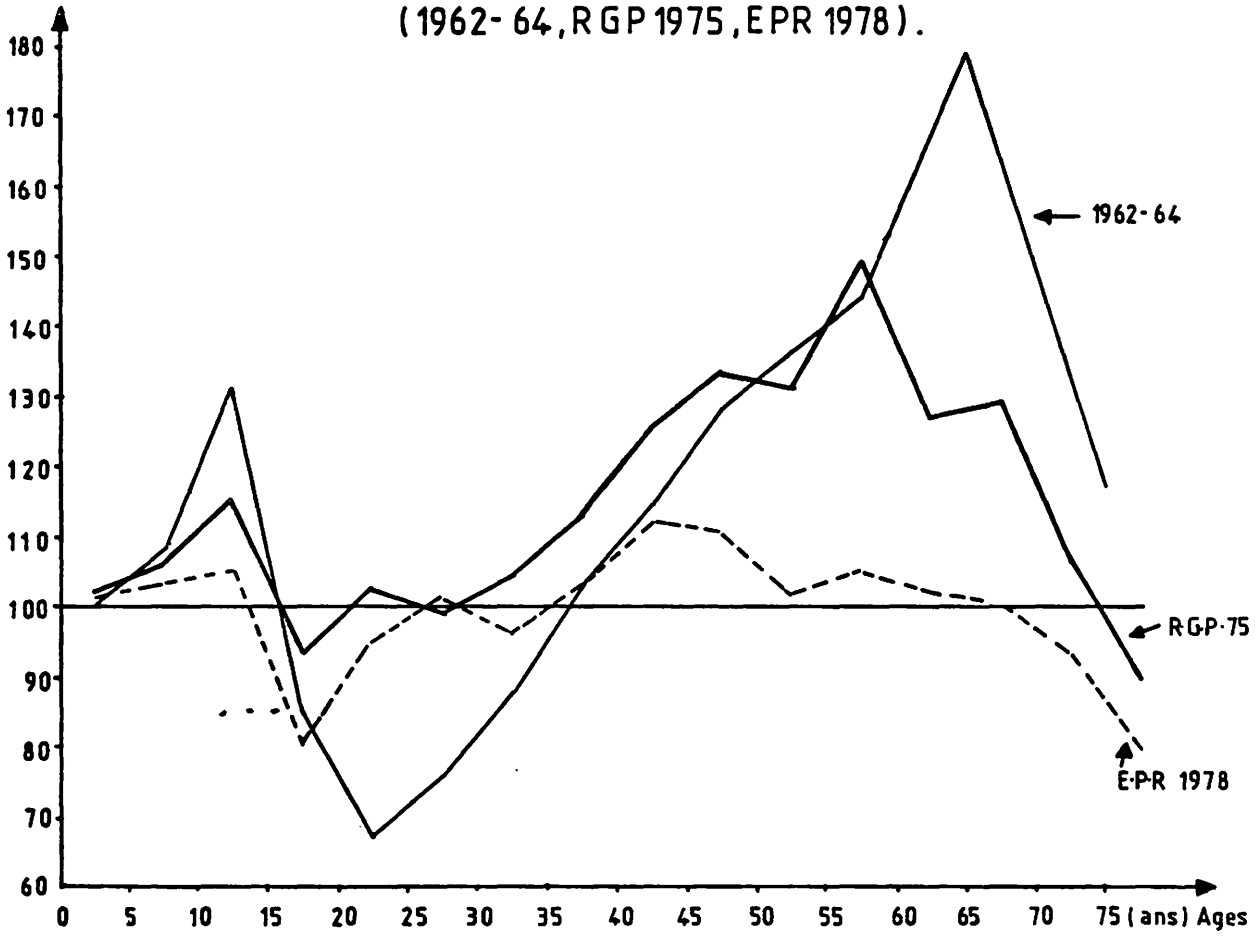

traduire l'effet combiné d'une hausse de la fécondité, des femmes ivoiriennes, d'une augmentation de la natalité due au nombre de plus en plus important de femmes immigrées d'âge fécond et d'une diminution de la mortalité infantile. Mais l'écart constaté est si important qu'il traduit probablement un sous-dénombrement de jeunes enfants au recensement de 1975, les enfants en bas âge ayant été plus correctement enregistrés lors de l'Enquête 1978.

On observe par ailleurs en 1978, un rééquilibrage des sexes. L'augmentation du nombre des femmes immigrées ne suffit pas à expliquer ce phénomène. L'immigration ayant été et demeurant encore essentiellement masculine, ce quasi équilibre entre les 2 sexes à partir de 25-30 ans provient probablement d'une sous-estimation à l'E.P.R. des hommes d'âge adulte.

On doit enfin noter que l'immigration et la croissance urbaine semblent avoir particulièrement influé sur l'évolution de la structure de la population en Côte d'Ivoire. Il convient donc d'étudier la structure de la population par sexe et par âge, selon la zone de résidence et la nationalité, pour mieux dégager l'influence de ces 2 facteurs.

1.1.2. Structure de la population par nationalité

La population étrangère de la Côte d'Ivoire est passée de 680 000 individus en 1962-1964 (17 pour cent de la population totale) à 1 658 818 en 1978 (22 pour cent de la population totale). On y compte 75 pour cent de maliens et de voltaïques et 2.5 pour cent de non africains.

1.1.2.1 Les pyramides des âges (Graphiques I-3 et I-4)

- Celle des ivoiriens présente : (Graphiques I-3 et I-4)
  - une base large, signe d'une fécondité élevée et probablement d'un recul de la mortalité infantile;
  - un retrécissement rapide vers le sommet consécutif à une mortalité précoce;
  - d'importantes disparités entre les sexes, dues en partie à la mauvaise déclarage des âges.

Graphique I.3: Structure par âge de la population de Côte d'Ivoire selon la nationalité R.G.P. 1975

Pour 100 Résidents de chaque nationalité

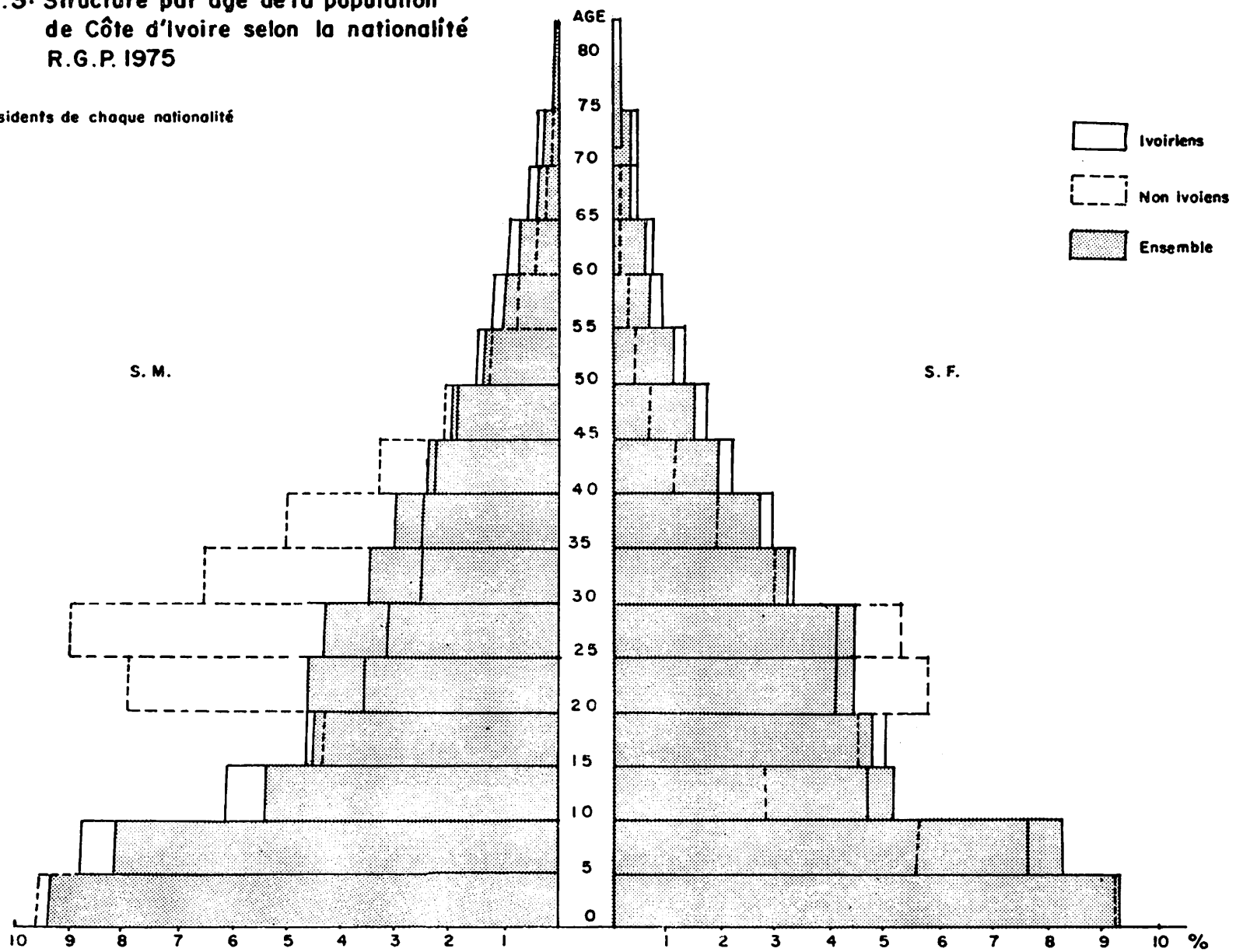

Graphique 1.4: Structure de la population totale de Côte d'Ivoire par nationalité (R.G.P. 1975 - Chiffres absolus)

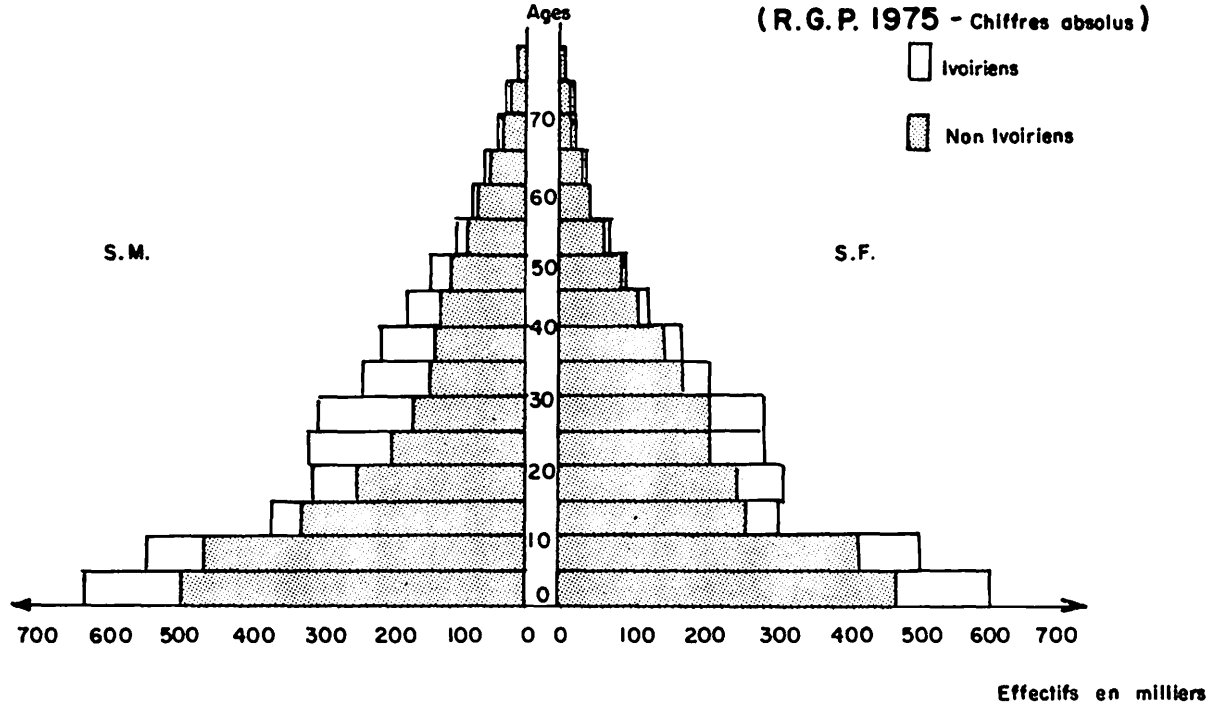

Graphique 1.5: Rapports de masculinité par groupes d'âges: Population totale et population de nationalité ivoirienne (R.G.P. 1975)

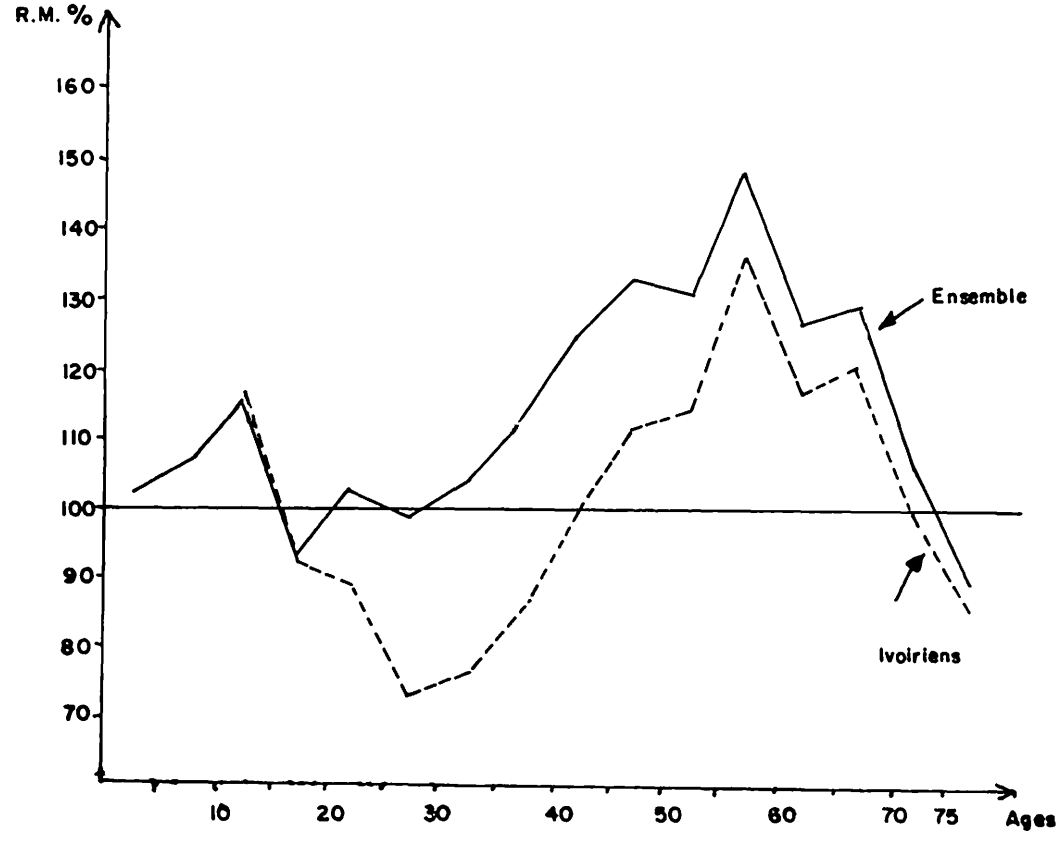

o La pyramide des étrangers se caractérise par : (Graphiques I-3 et I-4)

- une base plus large que celle des ivoiriens (fécondié plus forte);
- un déficit du groupe 10-14 ans, observable pour les 2 sexes, dû au caractère hétérogène de la population immigrée composée de 2 catégories d'individus dont les étrangers installés ayant une pyramide régulière et les nouveaux immigrants qui accroissent l'effectif des groupes adultes, ce qui accentue le caractère réduit de l'effectif du groupe 10-14 ans;
- une très forte proportion d'hommes en âge de travailler (53 pour cent âgés de 20 à 45 ans);
- une forte proportion de femmes de 20 à 35 ans, imputable à la nature de l'immigration féminine qui est essentiellement une mission d'accompagnement (les femmes mariées sont toujours plus jeunes que leurs maris);
- une très faible proportion de personnes âgées de plus de 60 ans qui traduit probablement le caractère non définitif de l'immigration.

o En ville, la population étrangère est essentiellement composée d'hommes concentrés aux âges actifs (Graphique I-10, annexe 2).

o En zone rurale, la disparité entre les sexes est nettement plus marquée parmi les étrangers d'âges actifs (Graphique I-11, annexe 2).

1.1.3 Structure par sexe et âge selon le milieu d'habitat

La population urbaine a la structure d'une population d'immigrée. Sa pyramide présente en effet les caractéristiques suivantes : (Graphique I-5)

- une base large;
- un rétrécissement des groupes 5-9 et 10-14 ans;
- un excédent d'hommes de 15-40 ans, imputable à l'exode rural auquel s'ajoute un important apport de main-d'oeuvre étrangère.

La structure de la population rurale ivoirienne est essentiellement marquée par un déficit des classes 15-45 ans imputable en principe à l'exode rural qui affecte particulièrement les hommes. Le rapport de masculinité reste inférieur à 100 entre 15 et 45 ans et descend même jusqu'à 42 pour cent entre 25 et 29 ans (graphique I-6). Normalement à ce déficit masculin en zone rurale devrait correspondre un excédent d'hommes en zone urbaine, aux âges correspondants. Or l'excédent d'hommes en ville est loin de correspondre au déficit constaté en milieu rural et l'on constate dans l'ensemble un déficit masculin parmi les ivoiriens de 15 à 45 ans (Graphiques I-6 et I-7). Il semblerait donc que la population masculine ait été sous-dénombrée, surtout celle des âges actifs. Après 45 ans, on observe un phénomène inverse, mais l'excédent masculin décroît après 60 ans.

1.1.4 Structure de la population d'Abidjan

Le tableau ci-après donne quelques indicateurs de structure de la population d'Abidjan.

Tableau 1.3 : Quelques indicateurs de structure de la population d'Abidjan

Indicateurs	1955	1975	EPR 1978
Proportion des moins de 15 ans	32.6 p. 100	39.5 p.100	41.6 p.100
Proportion des 15 à 55 ans	65.7 p.100	59 p. 100	56.5 p.100
Proportion des 55 ans et plus	1.7 p.100	1.5 p.100	1.5 p.100
Proportion d'hommes	58 p. 100	56 p. 100	51.5 p.100

Source : A. Philippe et H. Claude. EPR, Agglomération d'Abidjan, op.cit, p. 115.

Graphique I.6. Structure de la population totale selon le milieu d'habitat. (R.G.P. 1975)

(Pour 100 résidents de chaque secteur)

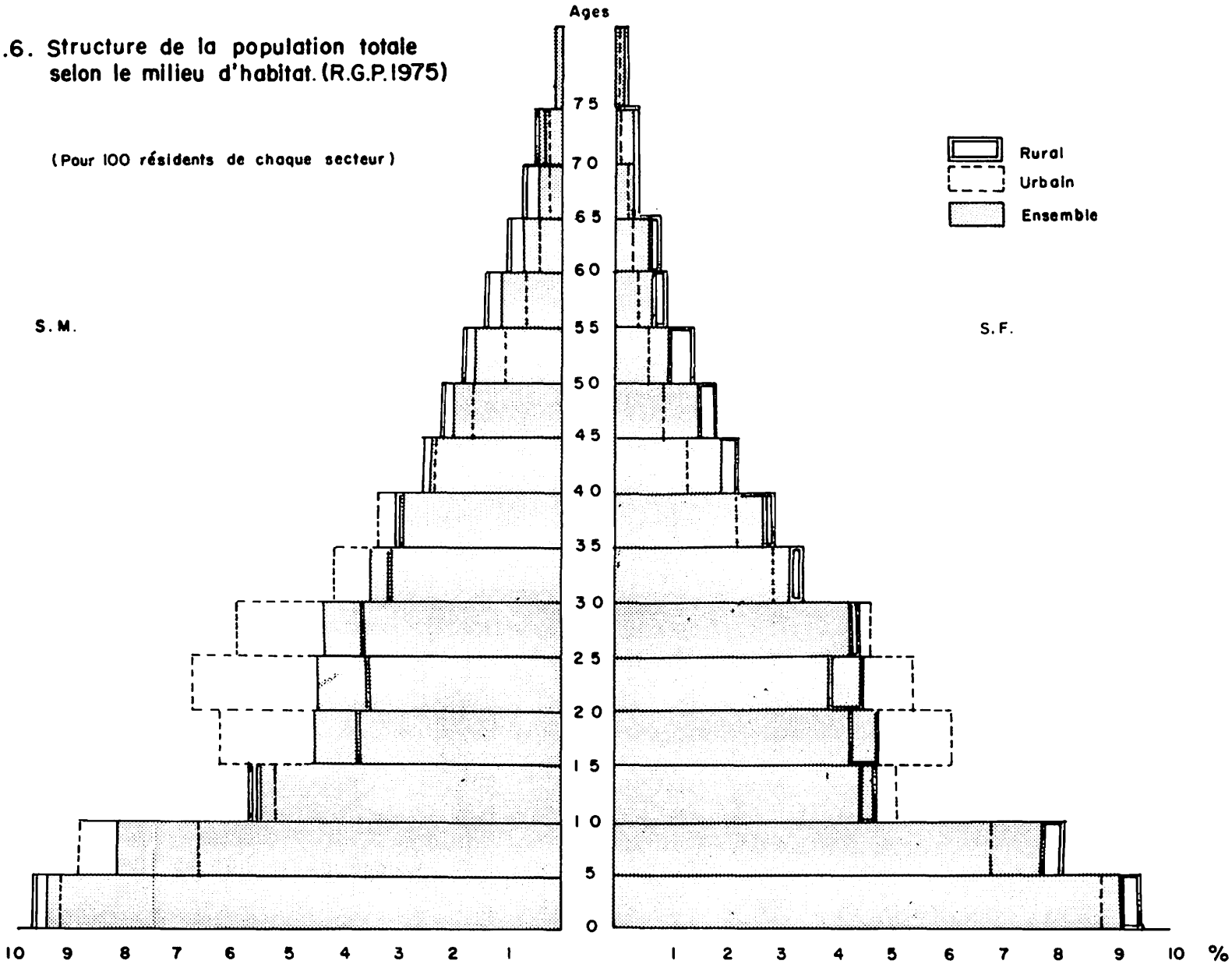

Graphique I.7: Structure par âge de la population du secteur rural selon la nationalité R.G.P. 1975

Pour 100 résidents de chaque nationalité

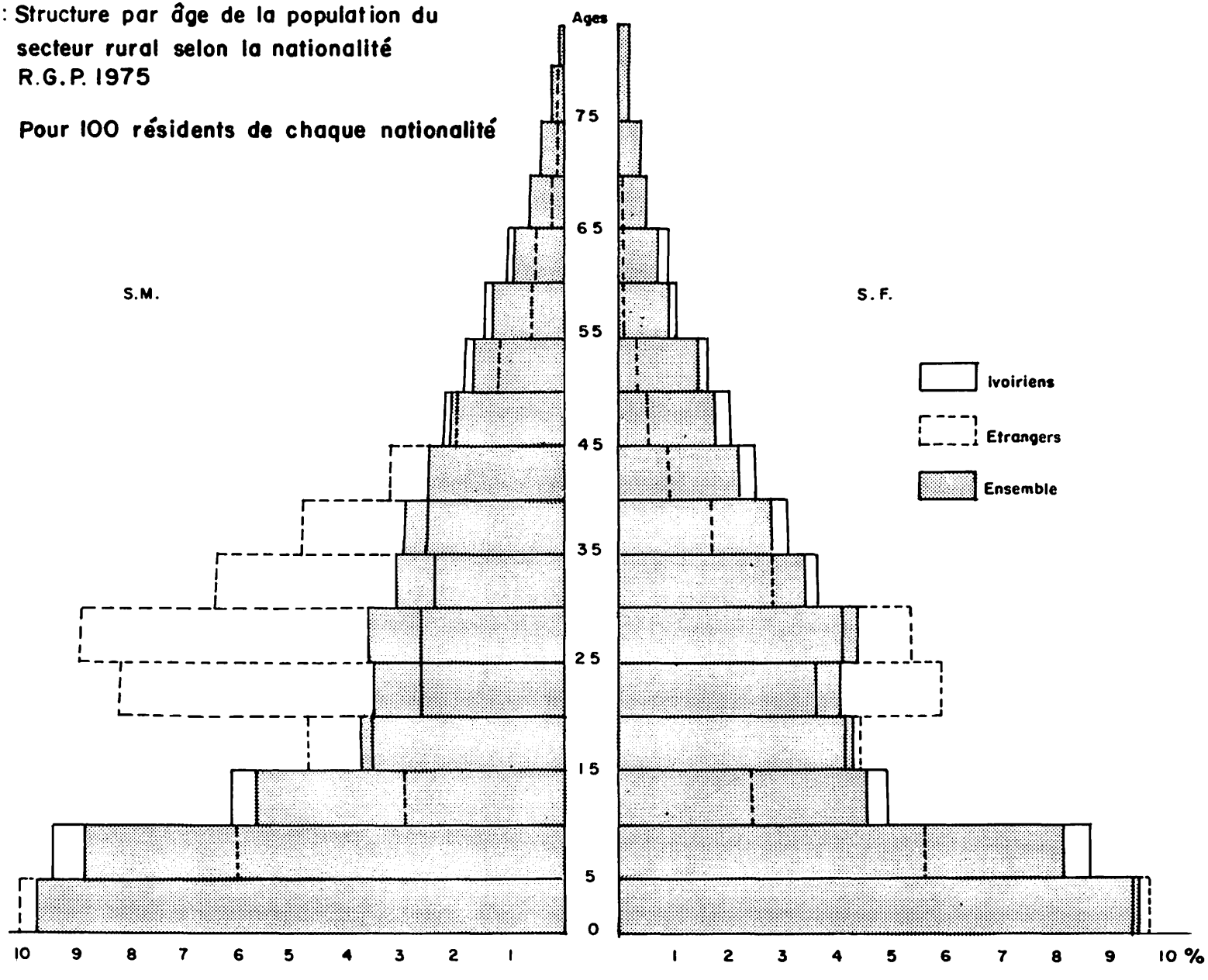

On constate un rajeunissement de la population d'Abidjan, la proportion des moins de 15 ans étant passée de 32,6 pour cent en 1955 à 41,6 pour cent en 1978. On note également un rééquilibrage entre les sexes qui proviendrait d'une immigration féminine de plus en plus importante. La concentration massive de la population des 2 sexes entre 20 et 30 ans est le signe de la permanence des flux d'immigrants vers la capitale (Graphique I-8). La proportion d'individus âgés de plus de 55 ans n'a pas beaucoup évolué depuis 1955 ce qui signifierait que beaucoup de travailleurs quittent la capitale à la fin de leur vie active.

Majoritaires en 1955, les étrangers ne représentaient plus que 38 pour cent de la population d'Abidjan en 1978. Mais malgré ce déclin relatif, le poids des étrangers est important et influence de façon considérable la structure de la pyramide des âges (Graphique I.9).

1.1.5. Structure de la population des régions

D'une manière générale, les pyramides régionales présentent toutes une base large et une faible proportion des personnes âgées de plus de 60 ans. Mais pour les groupes d'âge actifs, des disparités importantes apparaissent selon le caractère attractif ou répulsif de chaque région. On peut ainsi distinguer 3 catégories de régions selon le type de pyramide.

i) Pyramide déséquilibrée, présentant des excédents entre 20 et 40 ans, dus à l'immigration : c'est le cas des régions Sud et Sud-Ouest où la ville et la campagne sont des lieux d'immigration en provenance de l'étranger ou d'autres régions (Graphiques I-16 I-17, annexe 2);

ii) Pyramide déséquilibrée accusant des déficits entre 20 et 40 ans, imputables à l'émigration : cas des régions Nord, Ouest et Est (Graphiques I-13, I-14 et I-15, annexe 2);

iii) Pyramide plus ou moins régulière, apparemment peu affectée par les mouvements migratoires : cas des régions Centre et Centre-Ouest.

Graphique 1.8: Structure par âge de la population du secteur urbain selon la nationalité

R.G.P. 1975

Pour 100 résidents de chaque nationalité

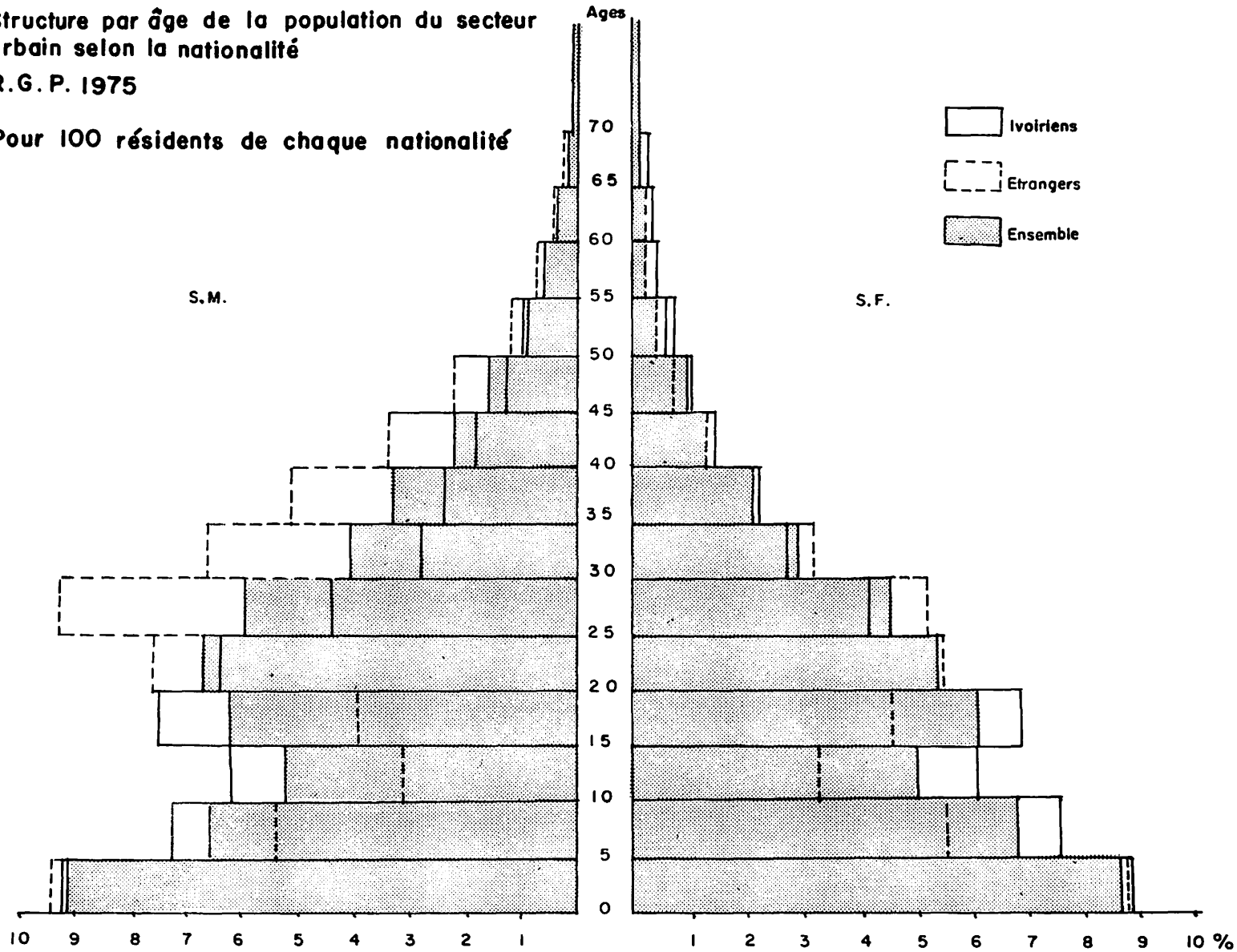

Graphique I.9 : Rapports de masculinité sélon l'âge et le milieu
-population ivoirienne RGP 1975-

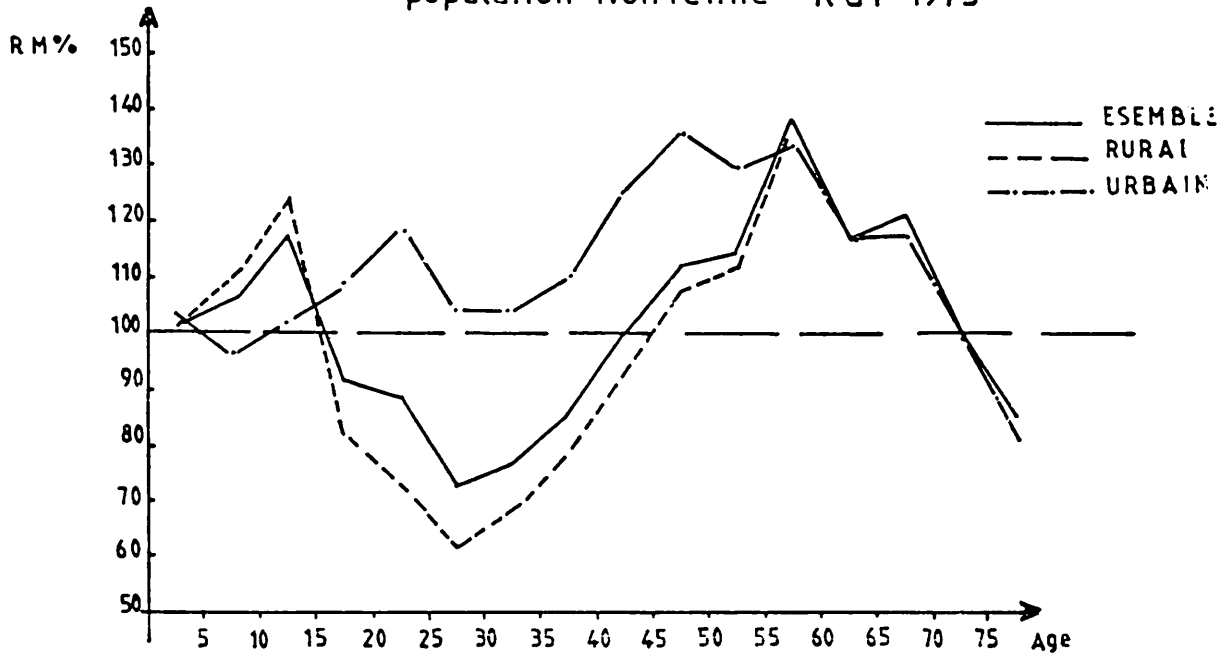

Dans pratiquement toutes les régions, la pyramide urbaine présente un excédent masculin aux âges actifs, correspondant à un déficit en zone rurale. S'agissant en particulier des ivoiriens, le rapport de masculinité est inférieur à 100 entre :

15 et 40 ans dans les régions Sud, Est et Nord
20 et 40 ans dans la région Ouest
15 et 50 ans dans la région Centre Ouest
20 et 35 ans dans la région Sud-Ouest

Cela s'expliquerait :

- par les émigrations dans les régions Nord, Est et Ouest;
- par l'exode rural dans les régions Sud et Sud Ouest;
- et peut-être aussi par des omissions lors du dénombrement

D'une manière générale, la base de la pyramide rurale est plus large que celle de la pyramide urbaine dans les régions (Graphiques I-12 à I-18, annexe 2).

Le tableau 1.4 ci-après présente certains indicateurs de structure par région.

Tableau 1.4 : Quelques indicateurs de structure par région

Indicateurs	Région Centre	Région Centre-Ouest	Région Est	Région Nord	Région Sud y compris Abidjan	Région Sud-Ouest	Région Ouest
Proportion des moins de 15 ans	46 %	45 %	47 %	44 %	45 %	42 %	46 %
Proportion des 15-59 ans	50 %	51 %	49 %	51 %	52 %	55 %	50 %
Proportion des plus de 60 ans	4 %	4 %	4 %	5 %	3 %	3 %	4 %
Rapport de masculinité	103	102	102	97	116	118	98

Ces indicateurs montrent qu'en moyenne, 45 pour cent de la population ont moins de 15 ans et que la population active représente en général environ 50 pour cent dans toutes les régions.

1.2. Caractéristiques économiques

Au Recensement de 1975, on a défini comme actif, tout individu occupé, en chômage ou en quête du premier emploi. On a ainsi dénombré 2 831 706 actifs dont 690 751 étrangers (tableau 1.5).

Tableau 1.5 : Population active et taux d'activité selon le sexe et la nationalité

Popoulation active	Toutes nationalités	Ivoiriens	Non Ivoiriens
Les 2 sexes	2 831 706	2 069 553	690 715
Taux d'activité (%)	42,2	39,8	49,5
Effectifs masculins	1 909 123	1 278 837	579 505
Taux d'activité (%)	54,9	49,5	65,0
Effectifs féminins	922 583	790 716	111 246
Taux d'activité (%)	28,5	30,2	18,1

Source : RGP 1975

En considérant les individus de 6 ans et plus, le taux d'activité a été estimé à 42,2 pour cent pour toutes les nationalités, avec 39,8 pour cent chez les Ivoiriens et 49,5 pour cent chez les étrangers.

Le tableau ci-dessus tend à montrer que :

- les Ivoiriens sont moins actifs (49,5 pour cent) que les étrangers (65,0 pour cent);

- les femmes étrangères sont moins actives (18,1 pour cent) que les Ivoiriennes (30,2 pour cent).

Il est important de noter qu'au recensement ivoirien comme c'est souvent le cas en Afrique, la majorité des femmes ont été enregistrées comme ménagères, alors qu'elles sont parfois plus actives que les hommes, surtout en zone rurale.

1.2.1. Population active par milieu d'habitat

Le tableau No. 1.6 présente le taux d'activité par sexe selon le milieu d'habitat. Il convient de noter que ceux des femmes sont biaisés, surtout en milieu rural, du fait de la mauvaise interprétation du concept "ménagère" lors du recensement. En ville, les taux d'activité sont plus bas à cause de la forte concentration d'élèves, d'étudiants et des ménagères.

Tableau 1.6 : Taux d'activité par milieu d'habitat selon le sexe et la nationalité (R.G.P. 1975)

Milieu d'habitat / Nationalité	RURAL			URBAIN			ENSEMBLE		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Ivoiriens	68,5	46,0	56,9	56,4	20,4	39,1	65,1	39,4	52,1
Non-Ivoiriens	88,4	34,2	68,1	82,9	20,1	58,1	85,7	27,0	63,1
Ensemble	72,3	44,4	58,6	62,2	20,2	45,4	70,5	37,2	54,5

1.2.2. Population active par région

Le tableau 1.7 ci-après résume les taux d'activité par région. Les régions de Savane (Centre, Nord, Est) ont généralement des taux plus élevés que les régions de forêt. Cela s'explique entre autre, par le fait que celles-ci, plus urbanisées ont de fortes proportions d'élèves et de ménagères.

Tableau 1.7 : Taux d'activité de la population de 6 ans et plus selon la région (R.G.P. 1975)

Région/ Taux d'activité	Centre	Centre Ouest	Est	Nord	Sud	Sud-Ouest	Ouest	Abidjan
Population de 6 ans et plus	1 302 707	605 231	285 761	491 160	1 243 117	151 713	572 741	562 702
Taux d'activité	60,1	42,4	62,0	56,5	50,3	44,1	61,6	50,1

1.2.3. Population active par secteur d'activité et par nationalité

La prédominance du secteur primaire s'explique par la vocation agricole du pays (70 pour cent des actifs). Cette prédominance est plus marquée chez les femmes (81 pour cent) que chez les hommes (65,8 pour cent). Les femmes sont presque absentes du secondaire (3 pour cent). L'agriculture n'occupe que 52,2 pour cent des étrangers contre 77,2 pour cent d'ivoiriens. (Tableau 1.8 et Graphique I-12)

Tableau 1.8 : Population active par secteur d'activité (en pourcentage)

Secteur d'activité	Ensemble			Ivoiriens			Non-Ivoiriens		
	T	M	F	T	M	F	T	M	F
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Primaire	77,7	65,8	81,0	77,2	72,6	84,6	52,2	51,3	56,8
Secondaire	12,9	17,6	3,0	9,8	14,1	2,9	21,7	25,3	3,6
Tertiaire	16,4	16,6	16,0	13,0	13,3	12,5	26,1	23,4	39,6

Source : RGP 1975.

1.2.4. Activité selon l'âge et le sexe

Les ivoiriens entrent très tôt en activité pour n'en ressortir que tard. Ainsi plus de la moitié des hommes sont actifs dès 15-19 ans et demeurent presque tous actifs jusqu'au-delà de 60 ans (Graphique I-13).

Les hommes non-ivoiriens sont actifs plus tôt (avant 20 ans), du fait qu'ils sont peu scolarisés.

Compte non tenu du fait que les taux d'activité des femmes sont sous-estimés à cause de la mauvaise interprétation du concept "ménagère", le maximum des taux d'activité féminine est enregistré à 45-49 ans, c'est-à-dire vers la fin de la période féconde. Les femmes restent actives jusqu'à 60 ans et même au-delà, notamment en zone rurale.

Les femmes étrangères ont, à tout âge, des taux d'activité inférieurs à ceux des ivoiriennes (tableau 1.9 et graphique I-13). Cette moindre activité est probablement liée au caractère dépendant de l'immigration féminine.

1.2.5. Occupation, chômage et population inactive

Le taux de chômage a été estimé à 2,9 pour cent. Il touche plus les ivoiriens que les étrangers.

La population inactive est essentiellement constituée d'élèves (62,3 pour cent chez les hommes et 57 pour cent chez les femmes). En 1975, les retraités ne représentaient que 0,2 pour cent des inactifs du pays.

Tableau 1.9 : Taux d'activité par âge selon la nationalité et le sexe (%) (R.G.P. 1975)

Nationalité/ Groupe d'âge	Ivoiriens			Non-ivoiriens			Ensemble		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
6 - 9	11,1	10,7	10,9	9,5	7,6	8,6	10,9	10,2	10,5
10 - 14	26,6	25,7	26,1	32,3	20,0	26,3	27,3	24,9	26,2
15 - 19	63,9	41,5	52,2	87,4	24,0	54,9	68,9	37,9	52,8
20 - 24	88,8	44,6	65,5	97,5	27,2	67,9	92,1	39,6	66,3
25 - 29	97,7	49,4	69,9	99,0	32,1	74,2	98,3	44,8	71,5
30 - 34	98,8	53,0	72,8	99,5	36,7	79,7	99,1	49,7	74,9
35 - 39	99,0	54,5	74,9	99,5	39,2	82,7	99,2	52,1	77,0
40 - 44	98,9	56,6	77,7	99,5	42,3	85,6	99,0	54,9	79,4
45 - 49	98,6	57,9	79,4	99,2	43,0	86,6	98,7	56,5	80,6
50 - 54	97,7	56,7	78,6	98,6	42,9	86,2	97,9	55,8	79,6
55 - 59	95,4	53,4	78,3	96,6	37,0	84,6	95,5	52,5	78,3
60 - 64	90,8	44,0	69,2	92,7	32,3	78,7	91,0	43,4	70,0
65 - 69	85,4	38,3	64,0	86,5	26,8	72,1	85,5	37,8	64,6
70 et +	65,5	20,4	41,9	77,0	15,2	58,2	66,5	20,2	42,9
Total	65,1	39,4	52,1	85,7	27,0	63,1	70,5	37,2	54,5

1.3. Niveau d'instruction

Au lendemain de l'Indépendance, la Côte d'Ivoire a adopté un système d'enseignement d'élite. C'est pourquoi en 1975 :

- 0,4 pour cent d'ivoiriens avaient suivi l'enseignement supérieur
- 84 pour cent d'individus étaient analphabètes (79 pour cent chez les hommes et 90 pour cent chez les femmes),

alors qu'on dénombrait 61 pour cent d'analphabètes (54 pour cent chez les hommes et 69 pour cent chez les femmes) en zone urbaine. Dans l'ensemble :

i) les ivoiriens étaient analphabètes à 73 pour cent contre 86 pour cent aux non-ivoiriens;

ii) les femmes ont un grand retard sur les hommes;

iii) les régions Nord et Est ont un retard prononcé par rapport au reste du pays;

iv) le niveau d'analphabétisme est très élevé entre 20 et 40 ans.

1.4. Situation matrimoniale

L'examen de la situation matrimoniale selon l'âge et le sexe fait apparaître les caractéristiques suivantes :

i) le pourcentage de célibat définitif est faible (8,3 pour cent pour les 2 sexes). La courbe des proportions de célibataires par âge décroît plus vite chez les femmes que chez les hommes (graphique I-14);

ii) le mariage est précoce chez les filles; 48 pour cent d'entre elles sont déjà mariées à 15-19 ans alors que cette proportion n'est atteinte chez les hommes que entre 25 et 30 ans (tableau 1.10). La courbe de la proportion des femmes mariées atteint son maximum (84 pour cent) à 35 ans - alors que le maximum de celle des hommes se situe autour de 50 ans (graphique I-15);

iii) la proportion des veuves augmente très vite à partir de 50 ans. Ce phénomène est dû à l'écart d'âge entre les conjoints et au fait qu'en mourant un polygame laisse plusieurs veuves. La proportion des divorcés est plus forte chez les femmes (3,1 pour cent) que chez les hommes (1,7 pour cent). Cette situation est due en partie au fait qu'un homme polygame qui se sépare de l'une des ses épouses reste toujours mariée;

iv) il y a une forte proportion de monogames (75 pour cent mais on compte dans l'ensemble 130 épouses pour 100 hommes mariés. La polygamie concerne davantage les

Tableau 1.10 : Répartition de la population de 12 ans et plus par âge selon la situation matrimoniale et le sexe (toutes nationalités)

Groupes d'âge/ Etat matrimonial	MASCULIN								FEMININ							
	Célibataires		Mariés		Veufs		Divorcés		Célibataires		Mariées		Veuves		Divorcées	
	NA	%	NA	%	NA	%	NA	%	NA	%	NA	%	NA	%	NA	%
12-15	202 432	96,6	651	0,3	54	0,0	52	0,0	167 717	96,0	66 117	3,7	119	0,1	199	0,1
15-19	289 884	96,6	9 205	3,1	151	0,1	375	0,1	153 350	50,5	155 440	48,0	825	0,3	3 853	1,2
20-24	242 180	79,2	61 095	20,0	461	0,2	1 518	0,5	55 411	18,7	232 097	78,3	1 972	0,7	6 923	4,3
25-29	150 160	51,5	135 968	46,7	1 137	0,4	3 429	1,2	29 328	10,9	251 520	85,7	3 903	1,3	3 494	2,9
30-39	106 576	24,9	307 120	71,8	4 207	1,0	9 318	2,2	25 798	6,5	340 484	86,0	13 687	3,5	15 590	3,9
40-49	32 566	12,4	243 441	82,3	6 198	2,1	9 126	3,1	107	5,5	181 280	78,8	23 607	10,3	12 286	5,3
50-59	14 641	8,6	141 203	83,2	7 332	4,3	9 480	3,8	7 223	5,9	76 247	61,9	31 613	25,7	7 902	6,4
60 et +	22 602	8,5	94 946	76,0	12 473	11,2	5 503	4,4	8 802	8,1	32 348	29,7	61 193	56,3	6 329	5,8
ND	1 609	6,9	964	4,4	4 402	0,1	13	0,1	858	4,7	1 118	6,2	103	0,7	46	0,2
TOTAL	1 054 285	44,0	994 593	51,3	33 555	1,6	36 814	1,7	476 094	2,1	276 591	67,0	137 022	7,0	61 630	3,1

vieilles générations que les jeunes. Elle est plus intense en campagne que dans la ville où elle est même un peu plus tardive. En effet à 40 ans, on compte 20 pour cent de polygames parmi les mariés résidant en ville contre 24 pour cent en milieu rural.

1.5. Population et groupes ethiniques

La population ivoirienne compte environ 60 groupes ethniques de base que l'on peut regrouper en 5 grands groupes dont les plus urbanisés sont les Mandé du Sud et les Voltaïques (tableau 1.11).

Tableau 1.11 : Répartition de la population ivoirienne par groupe ethnique selon le milieu d'habitat (en pourcentage, R.C.P. 1975)

Groupe ethnique/ Milieu d'habitat	Akan	Krou	Mandé du Nord	Mandé du Sud	Voltaïque	Total
Rural	72,8	70,3	59,3	82,3	82,2	73,0
Urbain	27,2	29,7	40,7	17,7	17,8	27,0
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Le groupe Akan compte 42,5 pour cent de la population contre 15,9 pour cent aux Krous, 15,4 pour cent aux Voltaïques, 13,6 pour cent aux Mandés du Nord et 12 pour cent aux Mandés du Sud.

1.6. Population et religion

La population ivoirienne comporte 3 grands groupes religieux.

o Les animistes (36 pour cent de la population totale) se retrouvent surtout dans le Centre, l'Est et l'Ouest du pays où ils représentent respectivement 53 pour cent, 49 pour cent et 46 pour cent de la population de ces régions.

o Les musulmans, constituent 40 pour cent de la population du Centre-Ouest, 50 pour cent de celle du Nord, et 40 pour cent de celle d'Abidjan. La composante musulmane de la population de la Côte d'Ivoire provient surtout de l'apport migratoire; 75 pour cent d'entre eux sont des étrangers venus du Mali et de la Haute Volta.

o Les Chrétiens constituent 29 pour cent de la population. Il s'agit essentiellement de catholiques. On les rencontre surtout dans le Sud, le Sud-Ouest et à Abidjan.

o L'animisme est plus pratiqué en zone rurale. Alors que musulmans et chrétiens constituent 85 pour cent des citadins.

CHAPITRE 2

LA FECONDITE

par

BARRERE Bernard, DELAINE Chislaine
et DE SOUZA L.

Introduction

On dispose actuellement d'un certain nombre d'études et de données sur la fécondité en Côte d'Ivoire 1/. Mais, malgré l'intérêt qu'elles présentent, elles ne permettent pas une analyse approfondie de la fécondité des femmes ivoiriennes.

2.1. Evolution récente de la fécondité en Côte d'Ivoire

Le taux brut de natalité était estimé à 49,5 pour mille en 1965; en 1978, on l'évaluait à 48 pour 1000. Compte tenu de l'évolution récente de la structure de la population, il ne semble pas que cette baisse apparente du taux brut de natalité traduise une baisse de la fécondité dans le pays. Par contre, en comparant les différents niveaux des taux de fécondité par âge (tableau 2.1 et graphique II-1) il semblerait plutôt que la fécondité ait augmenté légèrement entre 1963 et 1978; par ailleurs, la fécondité totale à 50 ans serait passée de 5,3 à 5,6 enfants par femme à Abidjan, et 6,4 à 6,9 en milieu rural (tableau 2.2).

Cette augmentation apparente du niveau de la fécondité serait due à plusieurs facteurs dont l'amélioration des méthodes de collecte, notamment en milieu rural. Dans l'hypothèse où les erreurs de sondage auraient affecté de la même manière les données d'Abidjan et de la zone rurale, les taux de fécondité par âge semblent indiquer que la fécondité est restée plus faible à Abidjan (graphique II-2). Dans ce cas, compte tenu du poids croissant de la capitale dans la population totale, entre 1963 et 1978, on peut penser que le faible

---

1/ Voir notamment :

- Pierre Kopylov et Koffi Nguessau: "Fécondité" : Enquête démographique à passages répétés: Résultats définitifs - 1978-1979, Direction de la statistique, Abidjan 1982, pp.207 à 253.
- Antoine Philippe et Henry Claude : Enquête démographique à passages répétés, Agglomération d'Abidjan, Direction de la statistique-ORSTOM, Abidjan 1982, pp. 271 à 237.
- Les résultats du dépouillement des registres d'Etat Civil d'Abidjan en 1975.
- Les résultats de l'Enquête ivoirienne sur la fécondité, en cours d'exploitation.

niveau de fécondité observé à Abidjan, a légèrement influencé à la baisse, le niveau de fécondité dans l'ensemble du pays.

Tableau 2.1 : Taux de fécondité par groupe d'âge et fécondité cumulée - Abidjan, 1963 - 1975 - 1978

(Taux pour 1000 femmes de chaque groupe d'âge)

Groupe d'âge	TAUX DE FECONDITE fi				
	1963	1975	E.P.R. 1978-1979		
	fi	fi	fi	fi + 26	fi - 26
12 - 14	-	5 2/	14	21	7
15 - 19	206	173	187	203	171
20 - 24	230	248	247	265	229
25 - 29	215	272	246	268	224
30 - 34	196	227	197	222	172
35 - 39	125	175	134	159	109
40 - 44	67	67	66	90	42
45 - 49	29	41	25	44	6
$5\sum fi$	5,3	6,0	5,6	6,3	4,8

Sources : - 1963 - "Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan", SEMA 1963.

- 1975 - DITTGEN. A. : "Etude de la natalité et de la fécondité à Abidjan en 1975 à partir de l'Etat Civil" in "Actes du collogue de Démographie", Abidjan 22-26 janvier 1979.
- 1978-79 - ANTOINE P., HERRY C. : E.P.R. - op.cit.

2/ Taux correspondant au groupe 10-14 ans.

Graphique II.1: Taux de fécondité par groupe d'âges à différentes dates - Abidjan

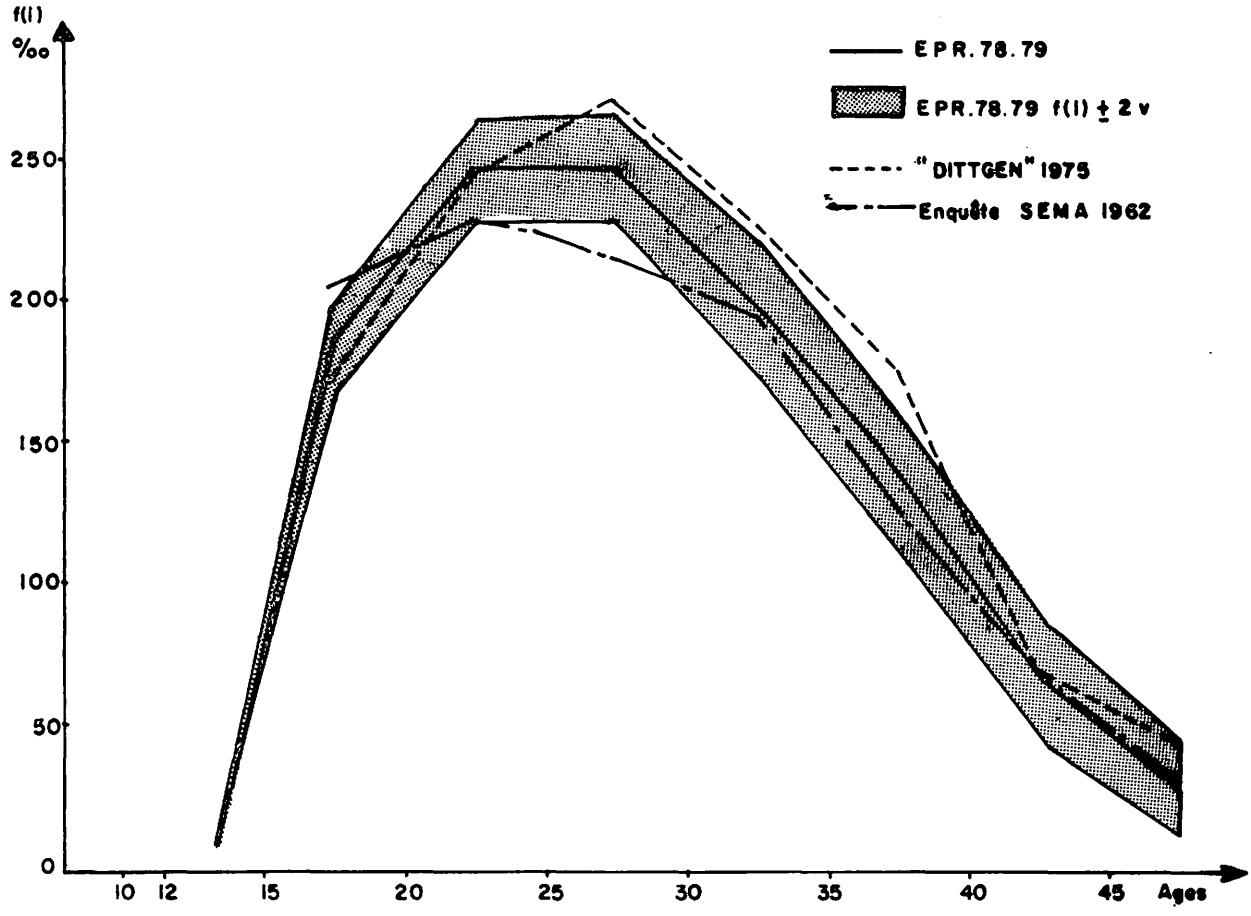

Graphique II.2: Comparaison de taux de fécondité par groupe d'âges

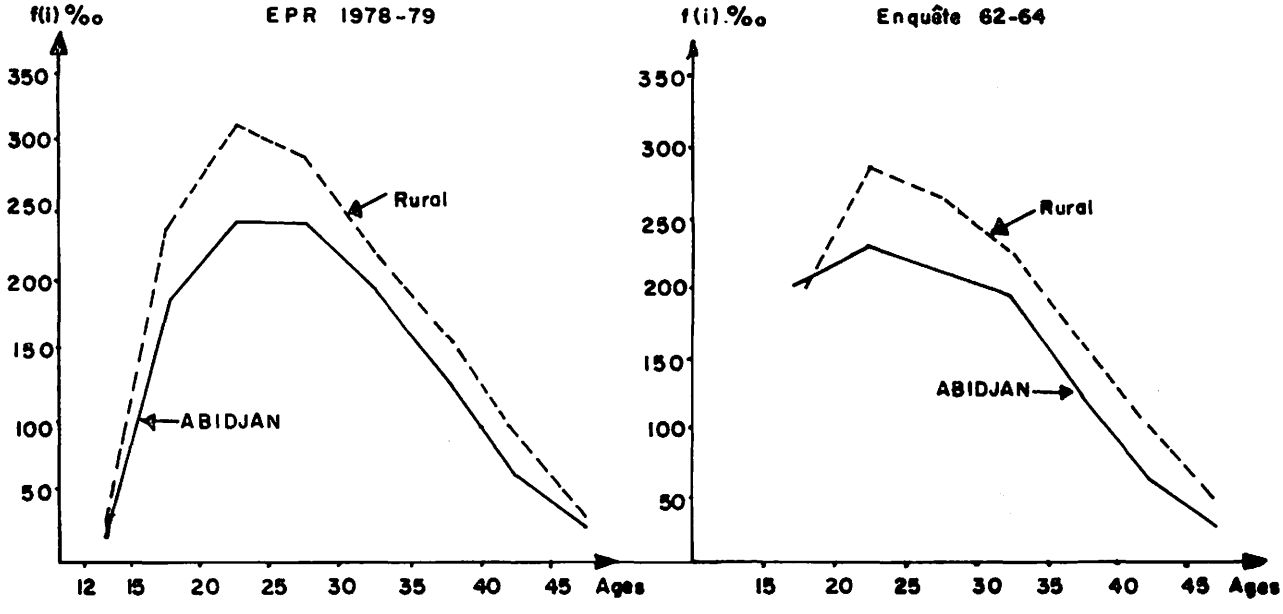

Tableau 2.2 : Taux de fécondité par groupe d'âge et fécondité cumulée - milieu rural - 1962-64 et 1978-79
(taux pour 1000 femmes de chaque groupe d'âge)

Groupe d'âge	(Taux de fécondité fi) 1962 - 1965	1978 - 1979
12 - 14	-	27
15 - 19	192	240
20 - 24	288	318
25 - 29	263	290
30 - 34	226	222
35 - 39	158	162
40 - 44	102	92
45 - 49	44	37
5 $\sum$fi	6,4	6,9

Sources : 1962-64 : "Côte d'Ivoire 1965 Population" Etudes régionales 1962-65 - Synthèse, Ministère du Plan.

1978-79 : KOPLOV P., KOFFI N'GUESSAN - E.P.R. op.cit.

2.2. Niveau de fécondité en Côte d'Ivoire

En attendant les résultats de l'Enquête ivoirienne sur la fécondité, les meilleures mesures actuelles du niveau de fécondité sont celles issues de l'Enquête à passages répétés de 1978-1979.

En examinant ces résultats, on a remarqué que la parité augmentait régulièrement avec l'âge jusqu'à 50 ans (tableau 2.3) puis commençait à décroître. Ce phénomène a été attribué au défaut de mémoire chez les femmes âgées. Toutefois, on a constaté que la parité à 50 ans (6,1 enfants) était assez proche de la fécondité cumulée à cet âge (6,5 enfants par femme). On était alors tenté de conclure à une bonne qualité des données. Mais on a finalement pensé que les taux étaient sous-estimés et on les a ajustés par la méthode de Bruss. La fécondité cumulée a alors été estimée à 6,9 (tableau 2.4).

Tableau 2.3 : Nombre total d'enfants mis au monde ou parités selon le groupe d'âge de la femme

Groupes d'âge	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
G.N.V.	0,0	0,3	1,0	1,7	2,4	2,9	3,1	3,1	2,9	2,8	2,7
F.N.V.	0,0	0,3	0,9	1,7	2,3	2,8	2,9	3,0	2,8	2,7	2,6
Total	0,0	0,6	1,9	3,4	4,7	5,7	6,0	6,1	5,7	5,5	5,3
Rapport de masculinité		100	104	104	104	102	105	105	105	102	103

G.N.V. : Nombre de total de garçons nés vivants par femme du groupe d'âge

F.N.V. : Nombre de filles nées vivantes par femme du groupe d'âge

Source : E.P.R. 1978-1979, Résultats définitifs, op.cit.

Tableau 2.4 : Taux de fécondité par groupe d'âge et fécondité cumulée

Groupe d'âge	Taux de Fécondité fi	Fécondité cumulée 5Σ fi	Ajustement	
			Taux de fécondité fi	Fécondité cumulée 5Σ fi
12 - 14	30	0,1	32	0,1
15 - 19	205	1,1	217	1,2
20 - 24	281	2,5	297	2,7
25 - 29	270	3,9	287	4,1
30 - 34	227	5,0	241	5,3
35 - 39	166	5,8	176	6,2
40 - 44	86	6,3	91	6,6
45 - 49	39	6,5	41	6,9

Source : E.P.R., Résultats définitifs, op.cit.

2.3. Fécondité différentielle

2.3.1. Variation selon la zone de résidence

On a noté ci-dessus que la fécondité cumulée observée atteindrait 6,5 enfants par femme (tableau 2.4). Cette fécondité serait plus forte en zone rurale, surtout en savane où on atteindrait 7,1 enfants par femme, contre 6,5 en forêt urbaine et 5,6 à Abidjan (tableau 2.5, annexe 1 et Graphique II-3). L'âge moyen à la maternité serait sensiblement le même dans les différentes régions du pays : 28,1 ans en moyenne, 28,2 ans en savane rurale, 27,9 ans en forêt urbaine, 27,7 ans en savane urbaine et 28,1 ans à Abidjan (tableau 2.5, annexe 1).

2.3.2. Variation selon la nationalité

L'âge moyen à la maternité des femmes étrangères est peu différent de celui des ivoiriennes (28,3 ans). Par contre, elles auraient une fécondité plus forte aussi bien en ville qu'en campagne. D'autre part, la fécondité des étrangers serait plus tardive : faible avant 15 ans, elle reste ensuite très élevée jusqu'à la ménaupose (Graphique II-4). Parmi les étrangères, les maliennes et les voltaïques sont nettement plus fécondes (7,5 et 7,6 enfants) que les autres (6,0 enfants par femme) à 50 ans. Ces dernières ont un âge moyen à la maternité plus élevé (28,9 ans) (tableau 2.6, annexe 1).

2.3.3. Fécondité et Nuptialité

Dans l'analyse, on a négligé la fécondité des veuves, des divorcées et des séparées, dont la proportion ne devient importante qu'à des âges avancés (1,3 pour cent à 40-44 ans, et 20 pour cent à 45-49 ans). Par contre, à tous les âges et quelle que soit la zone de résidence, la fécondité des femmes célibataires est loin d'être négligeable, bien que nettement inférieure à celle des femmes mariées dont les taux de fécondité par âge varient très peu d'une zone de résidence à l'autre alors qu'à tous les âges, la fécondité des célibataires est plus élevée en milieu rural que dans les villes (tableau 2.7, annexe 1 et graphique II-5). A un âge donné, les différences de niveau de fécondité générale observées par milieu d'habitat dépendent donc essentiellement de la proportion des célibataires à cet âge (tableau 2.8, annexe 1). Ainsi la fécondité générale suit de près la fécondité des femmes en union à partir de l'âge où celles-ci deviennent largement majoritaires (à 20-24 ans pour l'ensemble du pays où 80 pour cent de femmes sont mariées et

Graphique : II-3 TAUX DE FECONDITE PAR GROUPE D'AGES ET PAR STRATE D'ENQUETE
COTE D'IVOIRE 1978 - 1979

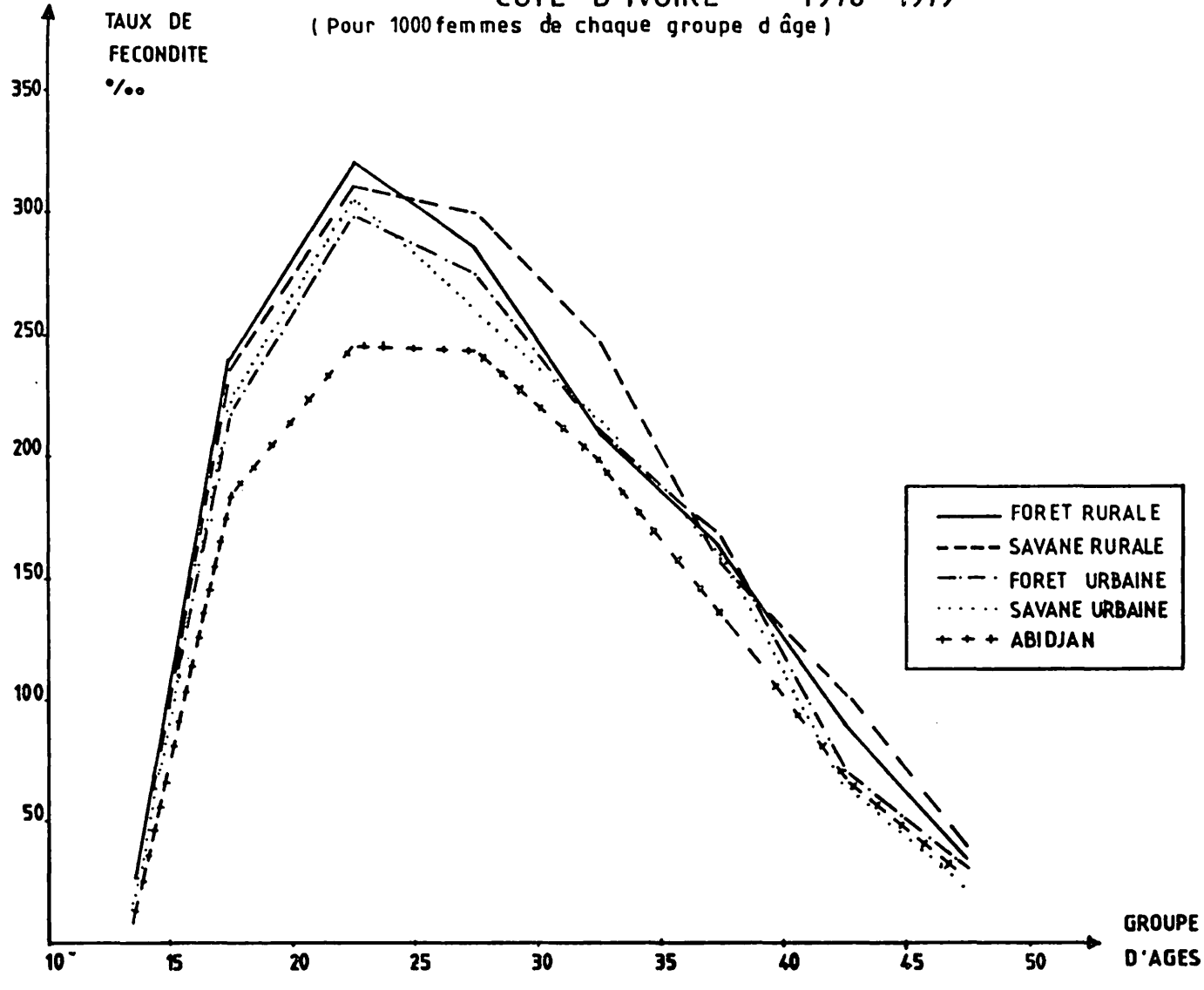

Source EPR 1978-79

Graphique : II.4 TAUX DE FECONDITE PAR GROUPE D'AGES ET NATIONALITE

COTE D'IVOIRE 1978 - 1979

(Pour 1000 femmes de chaque groupe d'âges)

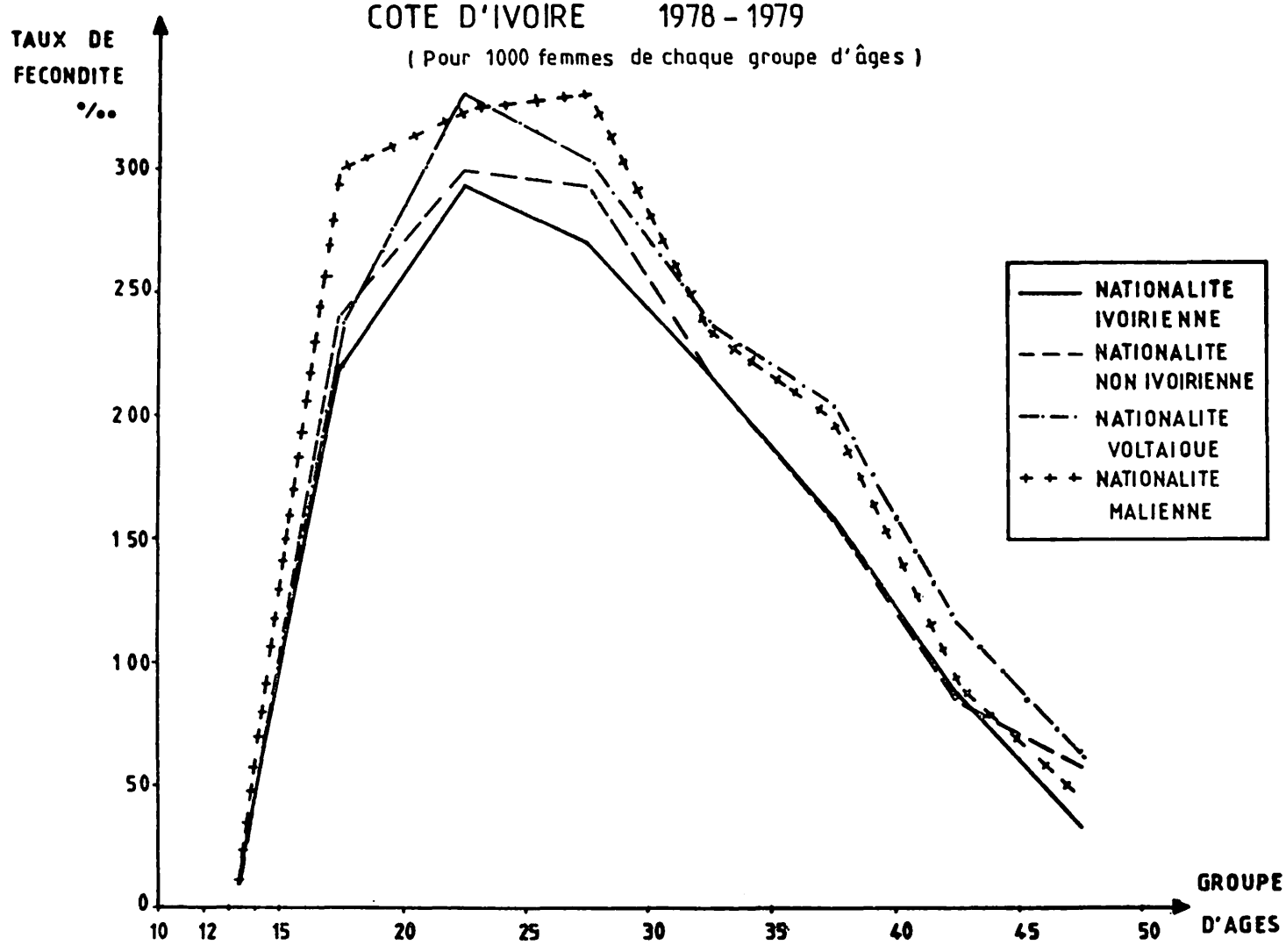

Source EPR 1978-79

Graphique II.5 : Taux de fécondité par groupe d'âges par statut matrimonial et par milieu d'habitat.

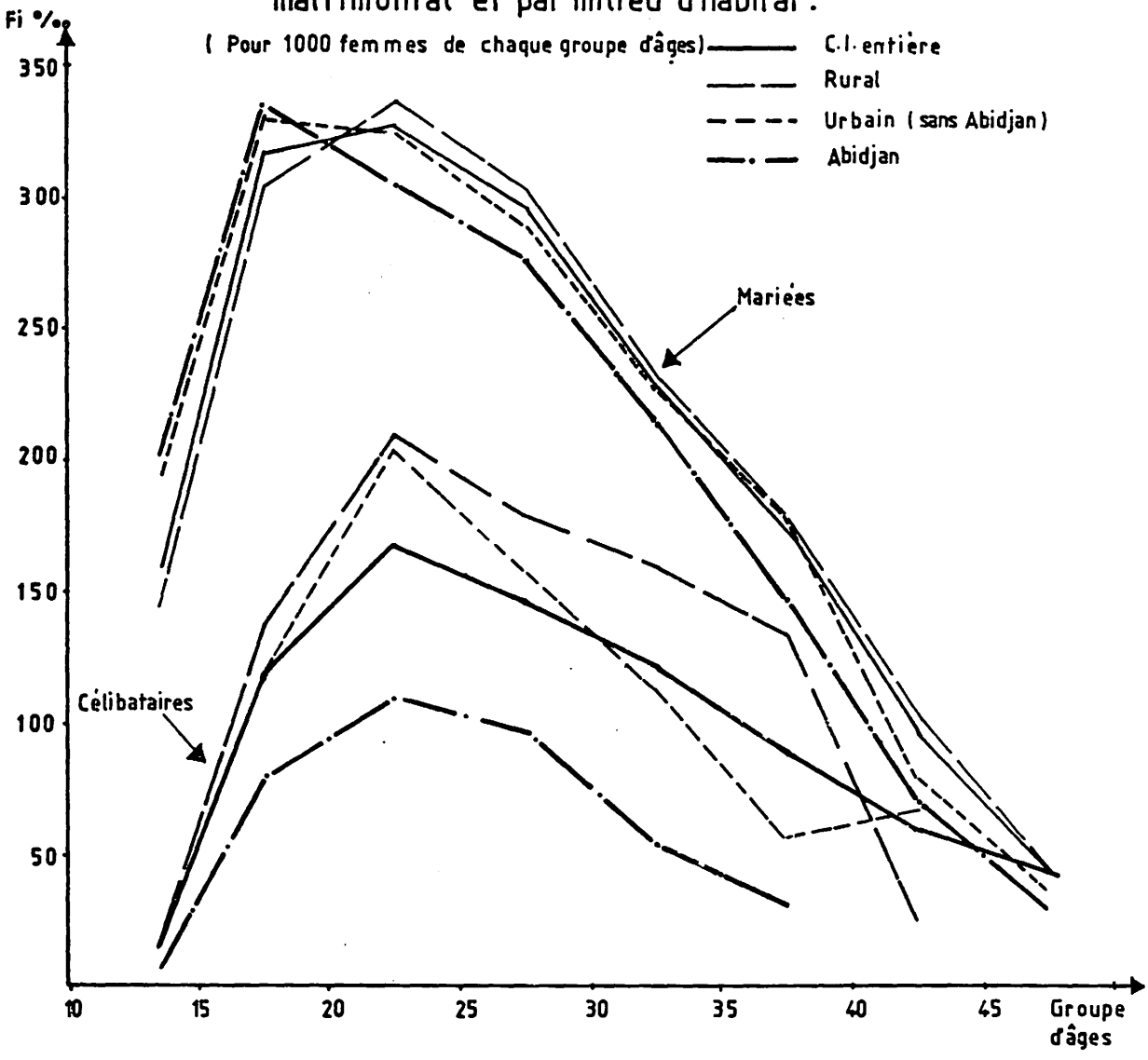

Source : E.P.R. 1978 - 79

à 25-29 ans pour Abidjan où 81 pour cent des femmes sont mariées (graphiques II-6 et II-6bis) 3/. Concernant la fécondité des femmes mariées, on notera que les différentes valeurs des taux par groupe d'âge sont très légèrement inférieures à Abidjan par rapport au reste de la zone urbaine dont les taux sont eux-mêmes inférieur à ceux de la zone rurale. On notera aussi que le niveau maximum de fécondité est atteint à 15-19 ans dans l'ensemble du milieu urbain y compris Abidjan et à 20-24 ans en milieu rural. Ces différences pourraient s'expliquer par l'émergence de comportements nouveaux (abandon de certains interdits et coutumes, apparition de la contraception).

S'agissant de la fécondité des célibataires, il faut souligner le niveau très élevé des taux (en particulier en zone rurale) et les écarts importants entre les taux des différents milieux (graphique II-5).

A noter enfin que les différences de niveau de fécondité ont peut-être été faussées par la qualité des données sur la situation matrimoniale. En ville, les femmes se déclarant "célibataires le seraient réellement alors qu'en zone rurale, le statut matrimoniale a été moins bien saisi; des femmes veuves, divorcées ou séparées, s'étant déclarées célibataires.

2.3.4. Fécondité et niveau d'instruction

L'alphabétisation et la scolarisation des femmes ont tendance à diminuer leur fécondité (retard de l'âge au mariage, connaissance et emploi des contraceptifs, refus de certaines coutumes, etc...). Mais en Côte d'Ivoire, la variable instruction n'a pas la même influence sur la fécondité dans tous les milieux (tableau 2.9, annexe 1).

En zone rurale, les femmes alphabétisées ou ayant un niveau d'instruction primaire, ont une fécondité plus élevée que celles des femmes analphabètes. En ville,par contre, ce sont les femmes analphabètes qui sont les plus fécondes (graphiques II-7 et II-8). Ce phénomène pourrait avoir plusieurs explications :

i) En milieu rural l'instruction élémentaire n'entraîne pas un changement de comportement chez les femmes vis-à-vis des valeurs traditionnelles, en particulier vis-à-vis des caractéristiques de la nuptialité. On

3/ Pour chaque groupe d'âge, on a tracé une droite de regression : tous les coefficients de corrélation calculés sont significatifs au seuil de 6 pour cent.

Graphique II.6: Taux de fécondité par groupe d'âges et statut matrimonial

(Pour 1000 femmes de chaque groupe d'âges)

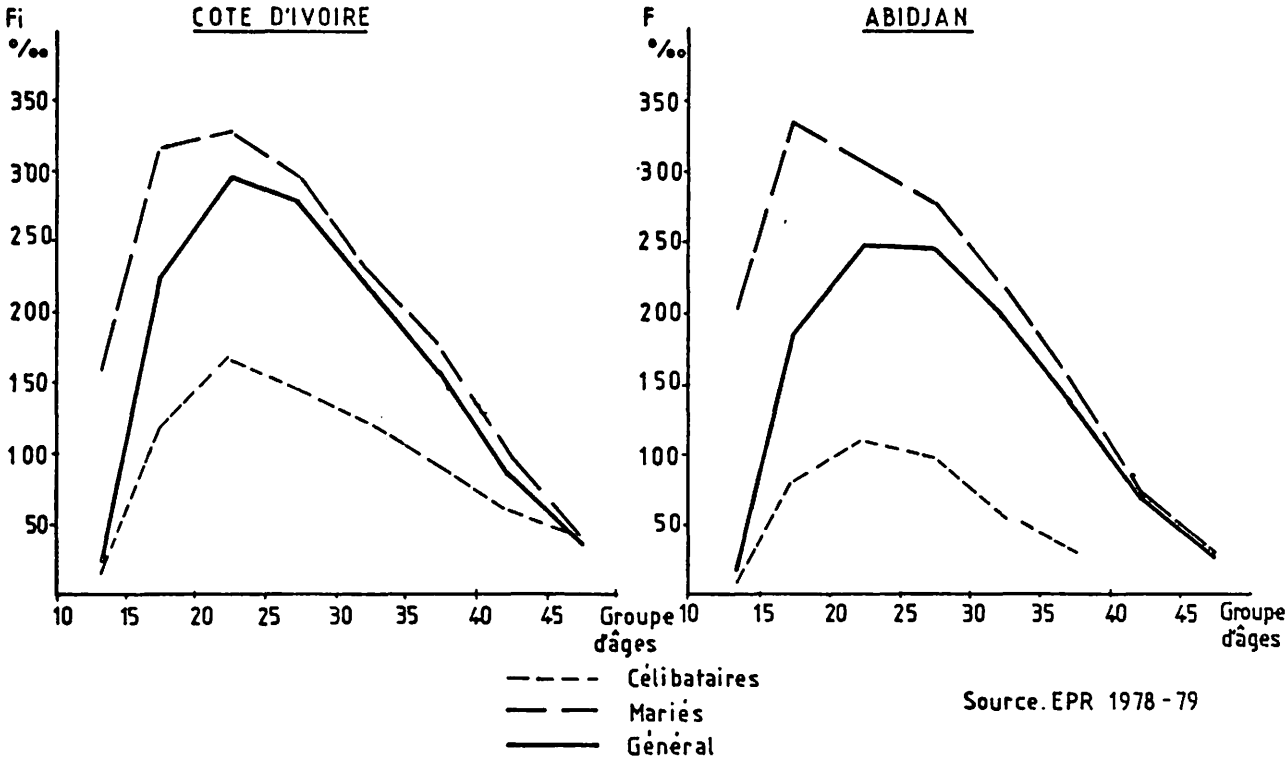

Source. EPR 1978 - 79

Graphique II.6bis: Taux de fécondité et proportion de célibataires par strate d'enquête dans chaque groupe d'âges.

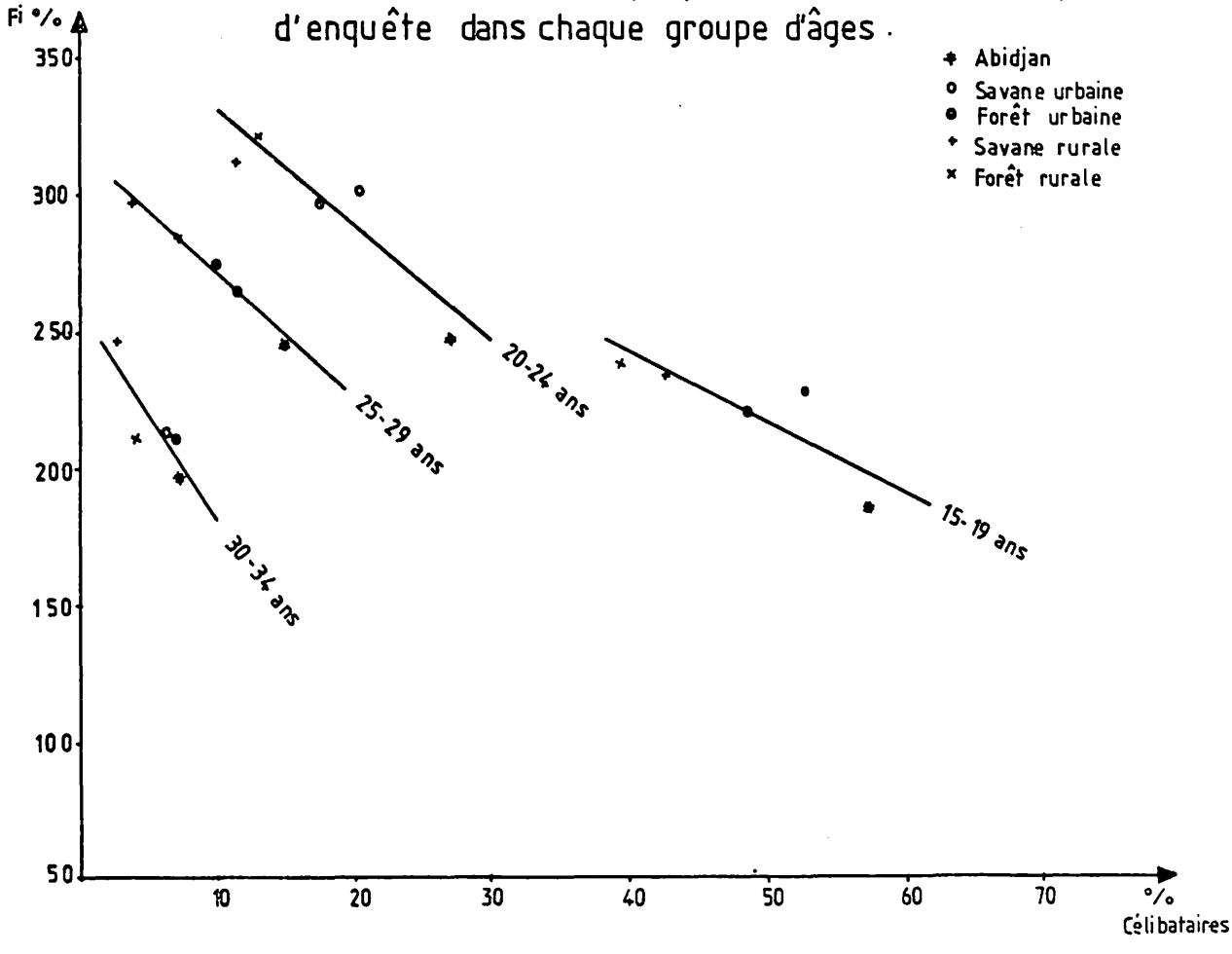

Graphique II.7: Taux de fécondité par groupe d'âges selon le niveau d'Instruction.

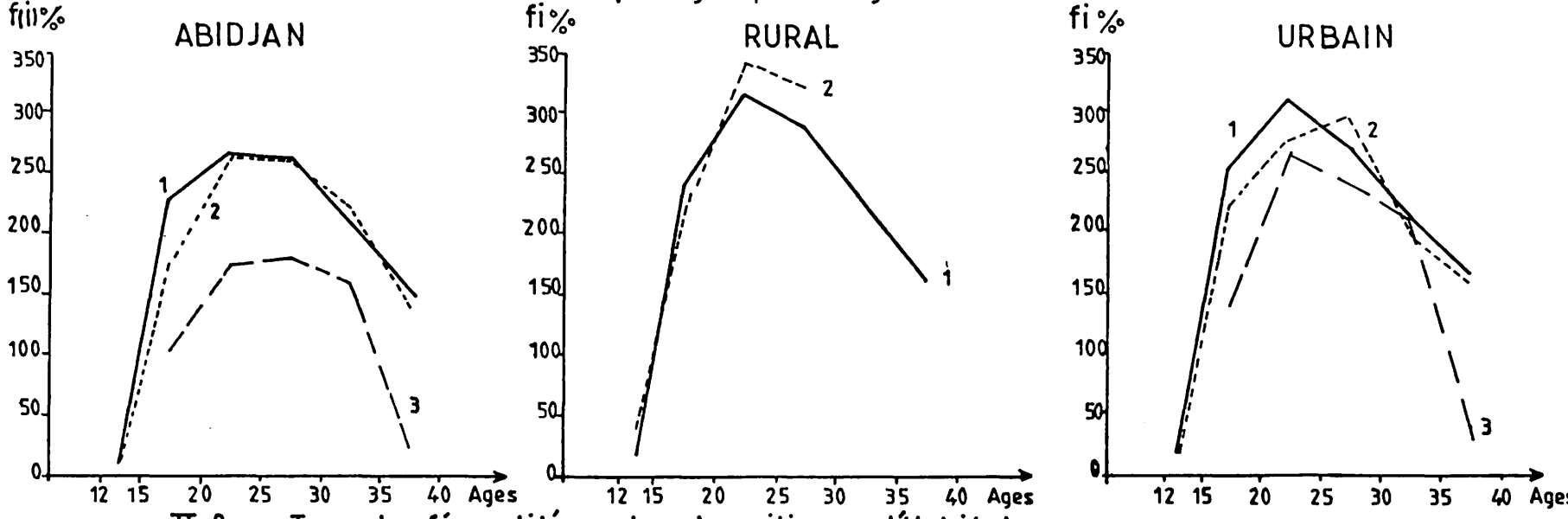

Graphique II 8: Taux de fécondité selon le milieu d'Habitat.

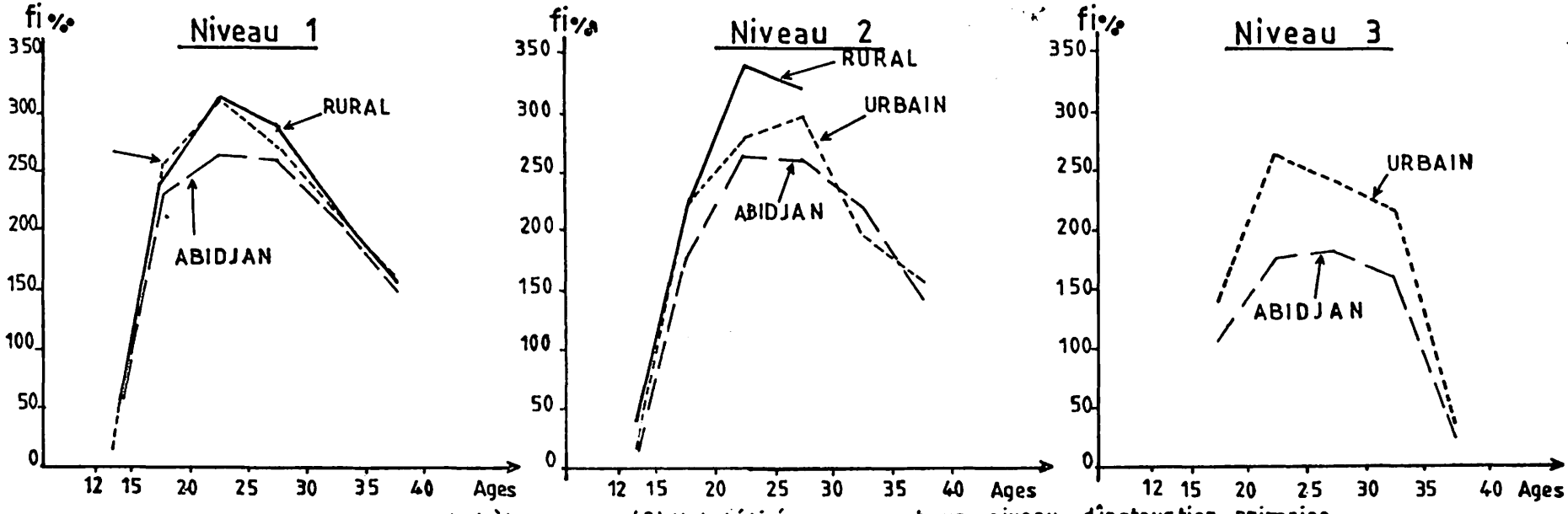

Source : E.P.R. 1978-79

(1) Analphabètes (2) Alphabétisées ou ayant un niveau d'instruction primaire

(3) Niveau d'instruction secondaire ou supérieur

peut donc penser que les femmes ont une meilleure hygiène et un meilleur suivi des grossesses dans les dispensaires ruraux ce qui entraîne une baisse de la mortalité;

ii) A Abidjan, les femmes alphabétisées changent de comportement : (retard au mariage, d'où un retard sur le calendrier de fécondité, une meilleure connaissance et utilisation des moyens contraceptifs). Ce changement de comportement, bien que moins important, est aussi sensible dans les autres villes du pays.

La fécondité des femmes ayant un niveau d'instruction secondaire ou supérieur est nettement plus basse que celle des autres femmes : c'est la conséquence de nombreuses différences socio-économiques entre ces femmes et les autres (différence au niveau des activités et des revenus, différences d'attitudes face au mariage et à la famille, etc..).

2.3.5. Fécondité et activité

Les femmes actives ont une fécondité plus faible que les femmes ménagères (tableau 2.10, annexe 1). La fécondité des élèves et étudiantes est beaucoup plus faible (1,2 enfant en descendance atteinte à 25 ans); son maximum est à 25-29 ans au lieu de 20-24 ans comme dans les autres catégories (graphique II-9),ce qui semble indiquer que la scolarité retarde la procréation, probablement en retardant le mariage. On remarque par ailleurs que l'écart est plus marqué entre la fécondité des femmes "occupés" et celles des "ménagères" aux âges actifs, entre 15 et 35 ans. On est tenté d'en déduire que la baisse de la fécondité s'annoncera avec le développement de l'activité des femmes dans le secteur moderne; la scolarité prolongée ajoutée à l'activité renforce cette tendance que l'on retrouve chez les "femmes cadres et employeurs" qui semblent "rattraper" leur fécondité à 20-24 ans où le taux de fécondité (373 o/oo) est le plus élevé de toutes les catégories socio-proffessionnelles dont les plus défavorisées comme les "aides familiales" ont une fécondité plus forte que celle des salariées et des exploitants de l'Industrie et du Commerce (tableau 2.11, annexe 1).

Graphique II.9 : Taux de fécondité par groupe d'âges selon le type d'activité Côte d'Ivoire (E.P.R. 1978-79)

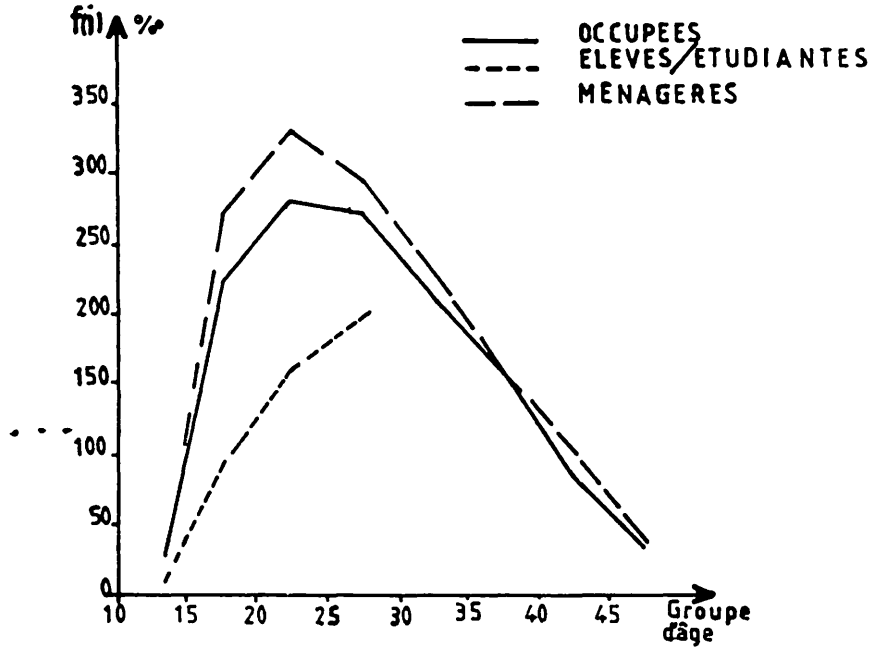

2.4. Facteurs d'évolution future

2.4.1. Fécondité et lieu de naissance

Ph. Antoine et C. Herry ont observé 4/ que les femmes nées à Abidjan et demeurant à Abidjan en 1978-1979 avaient une fécondité nettement plus faible que les autres résidentes et que les étrangères étaient nettement plus fécondes que les ivoiriennes nées dans le pays. Le lieu de naissance aurait donc une influence sur la fécondité en Côte d'Ivoire.

2.4.2. Fécondité et urbanisation

En Côte d'Ivoire, l'urbanisation a tendance à réduire le niveau de fécondité. C'est ainsi que les femmes originaires du milieu rural, mais résidant en ville, ont une fécondité plus faible que celle des femmes restées en zone rurale. Comme l'urbanisation tend à se développer rapidement, on peut penser que la fécondité amorcera bientôt une réelle baisse dans le pays, compte tenu du rythme rapide de l'urbanisation.

2.4.3. La contraception

Un facteur très important de l'évolution de la fécondité, la contraception, n'a pu être étudié à partir de l'E.P.R. et l'Enquête ivoirienne sur la fécondité n'a pas encore été exploitée. Toutefois, à partir des données brutes non encore extrapolées de celle-ci, on peut donner les indications suivantes sur la connaissance et la pratique des méthodes contraceptives :

i) 3 pour cent des femmes enquêtées ont déclaré connaître des méthodes traditionnelles africaines pour "empêcher la grossesse";

ii) 0,6 pour cent des femmes ont assuré avoir utilisé une méthode contraceptive;

iii) 5 pour cent ont déclaré avoir entendu parler des méthodes abortives;

iv) 0,5 pour cent ont déclaré avoir utilisé une méthode abortive;

v) 17 pour cent ont déclaré avoir entendu parlé d'une méthode moderne comme la pillule, mais 2 pour cent seulement ont déclaré l'avoir déjà utilisée.

4/ E.P.R. Agglométation d'Abidjan par Ph. Antoine et C. Herry.

Au total 65 pour cent des femmes de l'échantillon ont déclaré avoir pratiqué une méthode contraceptive mais 94 pour cent de ces femmes connaissaient surtout l'abstention.

2.4.4. La regression probable de la polygamie

Tout porte à croire que la polygamie va tendre à diminuer et que peu à peu, on s'acheminera vers le régime monogamique. Dès lors, l'activité des femmes se développant, celles-ci s'éloigneront de moins en moins de leur foyer pendant de longs mois; dès lors, la pratique de l'abstention va diminuer, au profit des méthodes contraceptives modernes qui, jointes à l'urbanisation, provoqueront à terme une baisse de la fécondité en Côte d'Ivoire.

CHAPITRE 3

LA MORTALITE

par
AKA Dimy et KOFFI Nguessan

L'état civil est la source traditionnelle des données sur la mortalité; mais en Côte d'Ivoire comme dans presque tous les pays africains, cette source présente des lacunes, en particulier sur l'enregistrement des décès, on doit en conséquence recourir aux enquêtes et aux recensements. Le but de cette étude est de donner quelques éclaircissements sur le phénomène mortalité en Côte d'Ivoire à partir des estimations issues des résultats d'enquêtes, notamment de l'enquête à passages répétés (E.P.R., 1978-1979) et du Recensement de la population 1975.

3.1. Niveau général et structure de la mortalité en Côte d'Ivoire

Les indices issus de l'E.P.R. permettent de situer à peu près le niveau général de la mortalité et d'apprécier les différences selon l'âge, le sexe et la zone d'habitat.

3.1.1. Niveau général de la mortalité

En 1978-1979, le niveau de la mortalité en Côte d'Ivoire se caractérisait par :

- un taux brut de mortalité de la population résidente de l'ordre de 16,8 pour 1000
- un taux de mortalité infantile d'environ 108,5 p. 1000
- une espérance de vie à la naissance de 48,5 ans

Ces indices indiquent que le niveau de la mortalité en Côte d'Ivoire était plus faible que dans les pays limitrophes (Ghana, Guinée et Libéria), mais traduisaient une mortalité encore forte puisque l'espérance de vie à la naissance n'atteignait pas encore 50 ans.

3.1.2. Mortalité par sexe, par âge et selon la zone d'habitat

A partir des données de l'EPR, on a construit des tables de mortalité masculine et féminine pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire (tableau 3.1). En examinant les indices de ces tables, on observe une surmortalité masculine, phénomène courant dans pratiquement toutes les populations humaines.

Tableau 3.1 : Tables de mortalité par sexe ensemble de la population ivoirienne - quotients estimés - Source EPR

Age	Sexe masculin				
	Survivants	Décès	Quotient °/oo	Taux °/oo	ex
0 an	10 000	1 110	111,0	117,5	47,8
1 an	8 890	791	89,0	23,3	52,7
5 ans	8 099	302	37,3	7,6	53,7
10 "	7 797	117	15,0	3,0	50,7
15 "	7 680	195	25,4	5,1	46,4
20 "	7 485	256	34,2	7,0	42,6
25 "	7 229	255	35,3	7,2	39,0
30 "	6 974	257	36,9	7,5	35,3
35 "	6 717	280	41,1	8,5	31,6
40 "	6 437	316	49,2	6,1	27,8
45 "	6 121	380	62,0	12,8	24,1
50 "	5 741	471	82,1	17,1	20,6
55 "	5 270	578	109,7	23,2	17,2
60 "	4 692	736	156,9	34,1	14,0
65 "	3 956	860	217,5	48,8	11,1
70 "	3 096	974	314,7	74,7	8,5
75 "	2 122	940	433,0	113,8	6,3
80 "	1 182	704	-	169,6	4,3*

* par hypothèse

Age	Sexe féminin				
	Survivants	Décès	Quotient °/oo	Taux °/oo	ex
0 an	10 000	950	95,0	99,7	49,5
1 an	9 050	733	81,0	21,1	53,7
5 ans	8 317	288	34,5	7,0	54,2
10 "	8 029	112	14,0	2,8	51,1
15 "	7 917	188	23,8	4,8	46,8
20 "	7 729	249	32,2	6,6	42,9
25 "	7 480	251	33,5	6,8	39,2
30 "	7 229	255	35,3	7,2	35,5
35 "	6 974	279	40,1	8,2	31,7
40 "	6 695	319	47,6	9,8	27,9
45 "	6 376	386	60,5	12,5	24,2
50 "	5 990	484	80,8	16,8	20,6
55 "	5 506	600	109,0	23,0	17,2
60 "	4 906	772	157,4	34,2	14,0
65 "	4 134	911	280,4	49,5	11,1
70 "	3,223	1 036	321,5	76,6	8,5
75 "	2 187	994	454,4	117,6	6,4
80 "	1 193	721	-	175,5	4,6*

* par hypothèse

A partir des quotients de mortalité découlant des données observées, on a également calculé 2 séries de rapports de quotients :

i) rapports des quotients de mortalité en zone rurale/ quotients de mortalité en zone urbaine par âge et par sexe;

ii) rapports des quotients de mortalité masculine/ quotients de mortalité féminine, par âge et par zone d'habitat.

Mises en graphique, ces 2 séries de rapports mettent en évidence la surmortalité masculine et la surmortalité rurale. Au niveau national, la courbe des rapports des quotients masculins sur les quotients féminins (graphique III-1) se situe au-dessus de l'unité jusqu'à 60 ans, avec un maximum à 40-49 ans (1,8) où la surmortalité masculinité serait particulièrement élevée alors qu'en général à ces âges, les grossesses et les accouchements augmentent les risques de décès chez les femmes africaines. Après 60 ans, la surmortalité masculine ne se rencontre plus qu'en milieu urbain où l'on observerait par ailleurs une surmortalité féminine entre 1 et 15 ans. Parmi les autres particularités de la mortalité en Côte d'Ivoire, on relèvera (graphique III-2) :

i) une surmortalité des filles de 15 à 20 ans en milieu rural par rapport à la ville;

ii) une surmortalité masculine en milieu rural, particulièrement entre 0 et 20 ans;

iii) après 60 ans, la mortalité masculine semble plus élevée en ville qu'en campagne.

3.2. Mortalité infantile, mortalité juvénile

Une attention particulière a été accordée à la mortalité d'enfants de 0 à 5 ans au cours de quelques opérations montées depuis 1965 pour l'étude de la mortalité. Ces opérations n'ont pas toujours couvert les mêmes régions et leurs résultats ne permettent pas de suivre l'évolution du phénomène.

Graphique . III. 1 : Courbes de sur mortalité masculine par milieu d'habitat

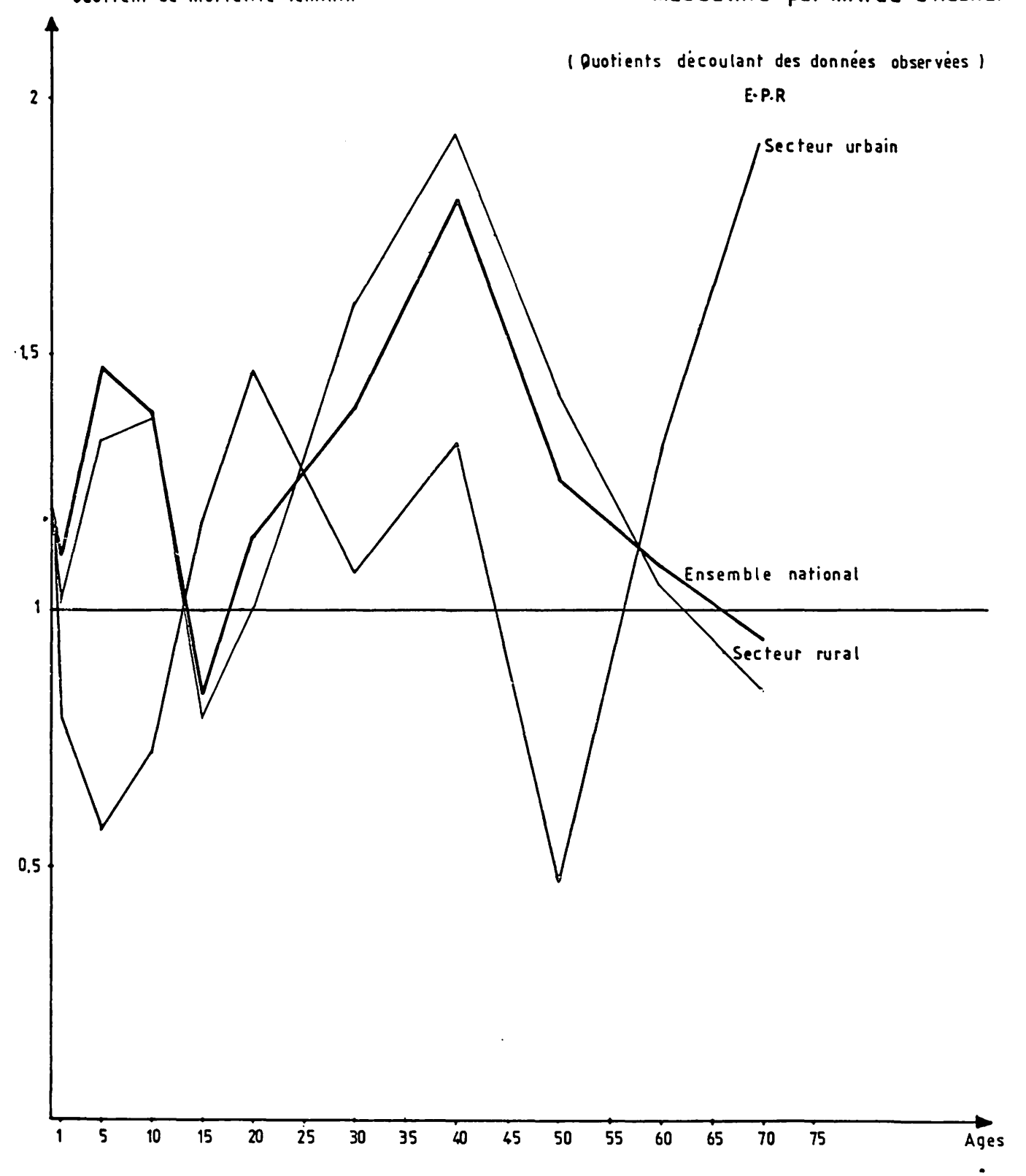

Graphique III.2: Courbes de surmortalité rurale

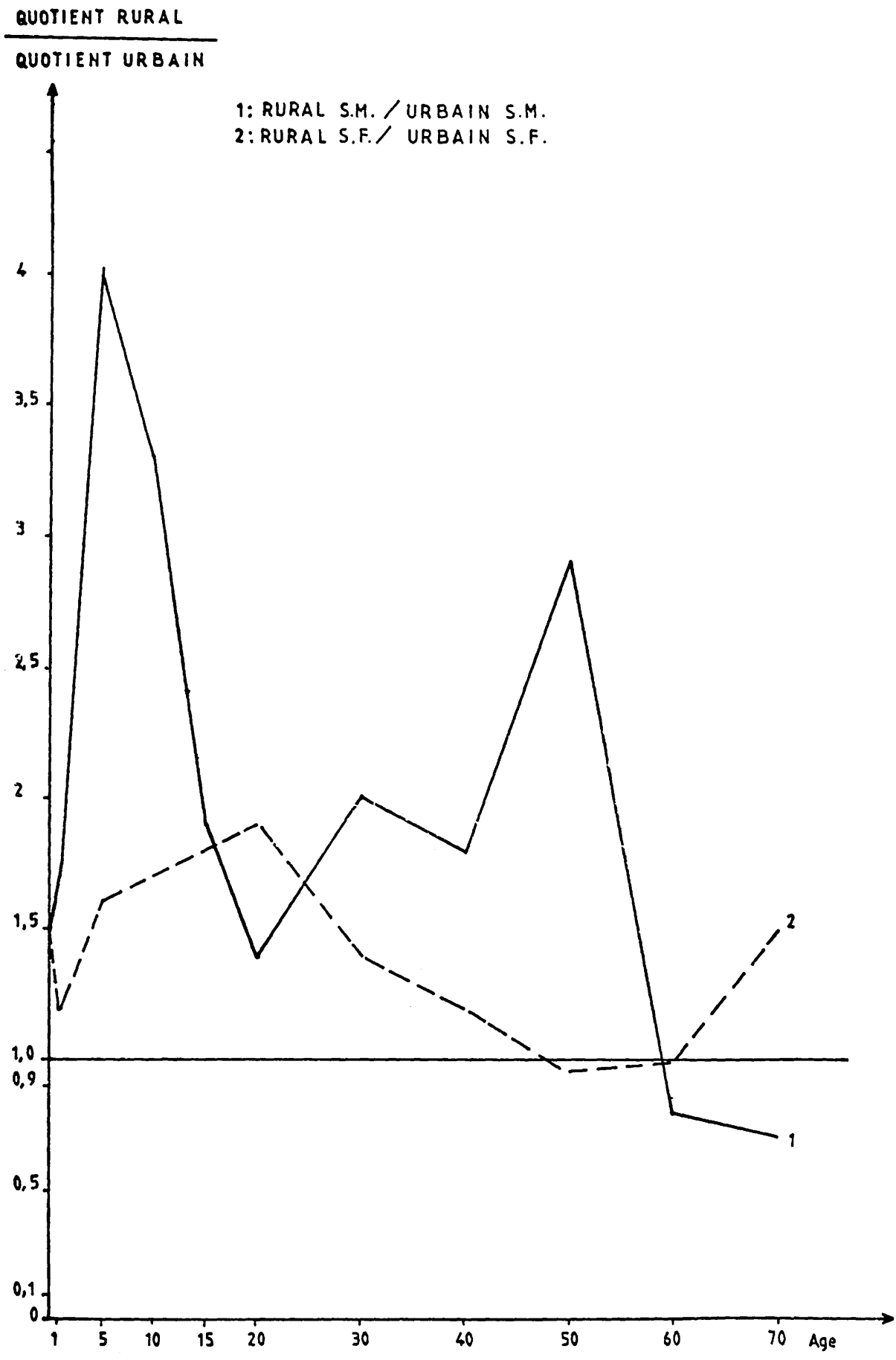

3.2.1. Quelques indications sur le niveau observé de la mortalité infantile

Une enquête par sondage réalisée à Adjamé (quartier d'Abidjan) en 1970 a permis d'estimer le taux de mortalité infantile (TMI) à 90 pour 1000. Une autre enquête réalisée en 1971-1972, a permis d'estimer les taux de mortalité infantile parmi les ethnies Krou et Bakwé de la manière suivante :

Krou maritimes	59 pour 1000
Krou forestiers	77 pour 1000
Ensemble Krou	68 pour 1000
Bakwé	184 pour 1000

D'autre part, une enquête réalisée en 1971-1972 sur la fécondité et la mortalité infantile et juvénile chez les potiers mangoro de Katiola a permis d'estimer le TMI à 141 pour 1000, tandis que le dépouillement des registres d'état civil concernant les générations 1966-1971 a permis d'estimer le TMI de Memni (petit village de la sous-préfecture d'Alépé) à 63 pour 1000.

Par ailleurs, une étude effectuée à Abidjan sur les décès enregistrés en 1975 a conduit à un TMI de 35,3 pour 1000.

Enfin, l'enquête démographique à passages répétés (1978-1979) a permis d'estimer le TMI à 110 pour 1000 et le taux de mortalité juvénile à 22 pour 1000 pour l'ensemble du pays. A noter que le TMI était estimé à 190 pour 1000 en 1965. Il semblerait donc qu'il y ait eu une certaine baisse du niveau de la mortalité infantile dont l'évolution est influencée par un certain nombre de facteurs parmi lesquels les saisons, l'alaitement, le milieu d'habitat, etc...

3.2.2. Variations saisonnières et causes des décès aux jeunes âges

3.2.2.1. Les 2 grandes zones climatiques ivoiriennes présentent chacune une mortalité infantile particulière :

i) la savane (une saison sèche et une saison des pluies) connaît de très grandes variations de températures pendant la saison sèche;

ii) la zone forestière (une grande et une petite saisons sèches, une grande et une petite saison de pluies) connaît de grandes précipitations;

iii) en savane comme en forêt, on enregistre une mortalité plus élevée en saison sèche.

3.2.2.2. La confrontation des courbes de mortalité et des précipitations laisse apparaître ce phénomène (graphiques III-3 et III-4) que confirme la représentation des taux de mortalité infantile obtenus pour la commune d'Abidjan en 1975 à partir des registres d'état civil (graphique III-5). Les niveaux les plus élevés s'observent en janvier, février et mars, mois secs, aux températures très élevées dans la journée et qui varient brutalement entre le jour et la nuit, surtout en savane pendant l'harmattan. La période sèche est aussi le moment où sévissent de nombreuses épidémies dont les victimes sont surtout les enfants de 0 à 5 ans. Peu de données fiables sont disponibles sur les causes de ces décès. L'Institut de santé publique a réuni des chiffres sur les principales d'entre elles pour les années 1972 et 1973 (tableau 3.3).

Tableau 3.3 : Causes des décès d'enfant de 0 à 5 ans

Causes	1972		1973	
	1 - 11 mois	1 - 4 ans	1 - 11 mois	1 - 4 ans
Rougeole	56	134	174	486
Avitaminose et autre carence alimentaire et	31	132	56	398
Entérites autres maladies diarrhéiques	65	97	146	214
Maladies de l'appareil respiratoire	36	38	117	152
Paludisme	33	36	76	134
Anèmies	16	31	25	57
Méningites	23	10	246	34
Autres maladies infectueuses et parasitaires	4	20	246	34
Autres causes définies	44	99	-	47
Total des causes définies	308	617	840	1 576
Total	395	708	868	1 768

Source : Alfred DITTGEN, "Aspects de la mortalité des jeunes enfants à Abidjan en 1975 à partir des décès déclarés à l'état civil", Cahiers du CIRES no. 22, Septembre 1979.

Graphique N°III.3 : Saisonnalité des décès : Régions de Savane.

(Ecarts à la moyenne mensuelle)

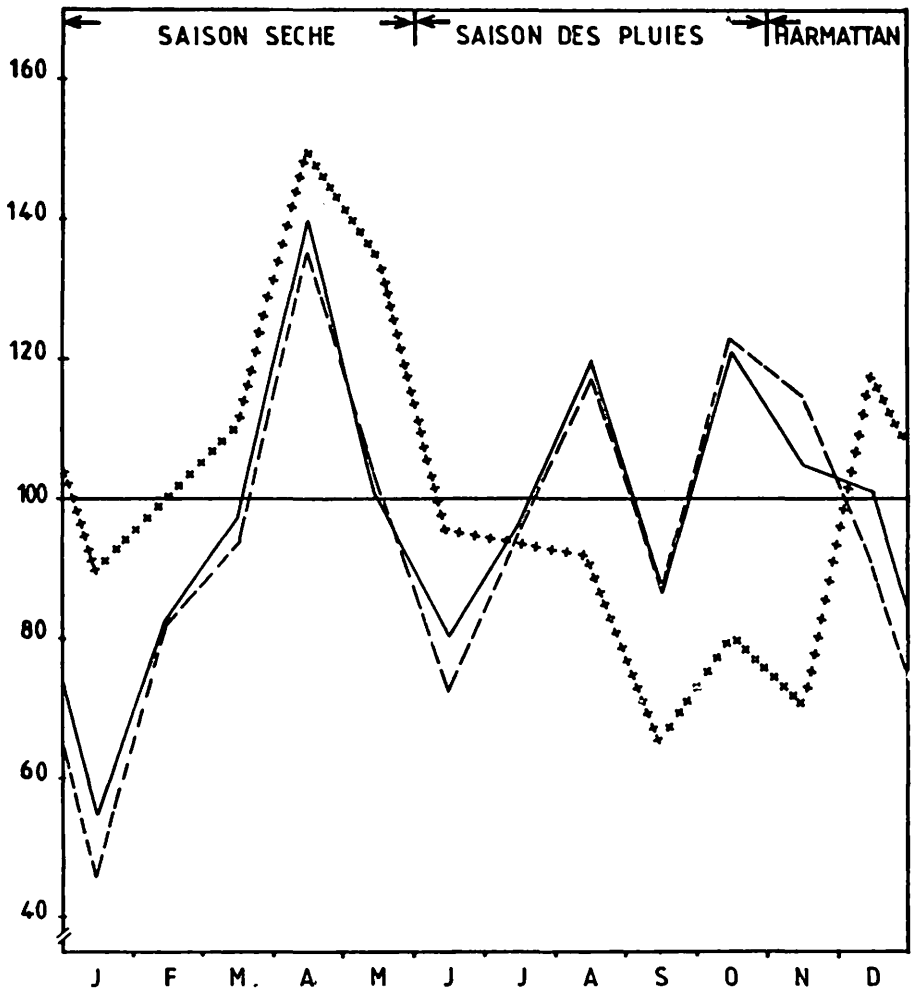

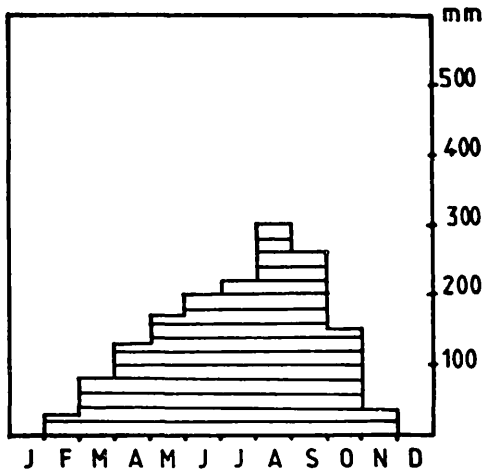

FERKESSEDOUGOU (Précipitations mensuelles)

Mortalité infantile rurale

Mortalité infantile urbaine et rurale

Mortalité juvénile

(SOURCE : Enquête à Passages Répétés)

Graphique N° III.4 : Saisonnalité des décès : Régions de forêt (Y compris ABIDJAN)

(Ecarts à la moyenne mensuelle)

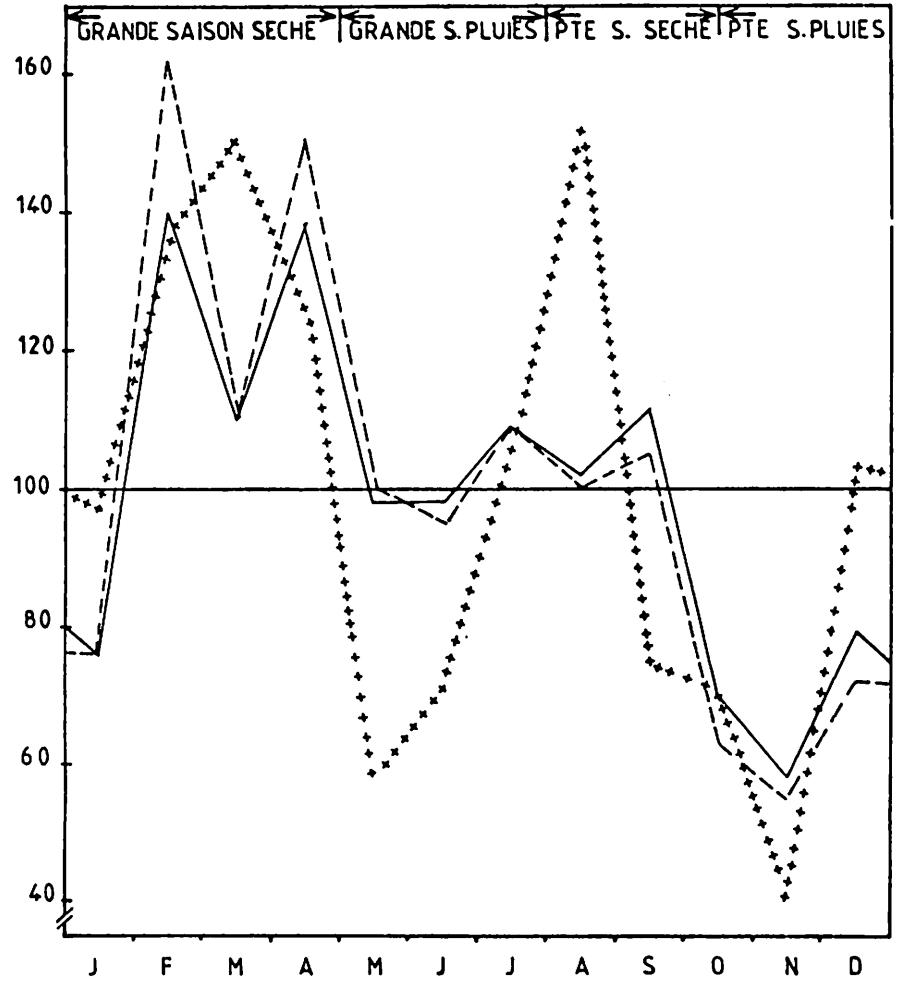

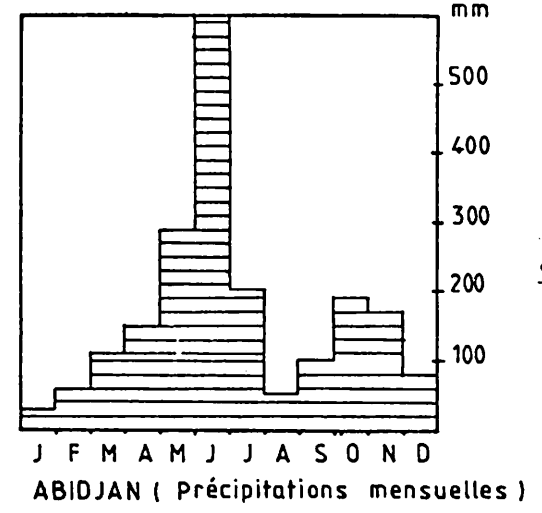

ABIDJAN (Précipitations mensuelles)

Mortalité infantile rurale

Mortalité infantile urbaine et rurale

Mortalité juvénile

(SOURCE : Enquête à Passages Répétés 78)

Graphique III. 5 : Abidjan Variation mensuelle du taux de mortalité infantile .

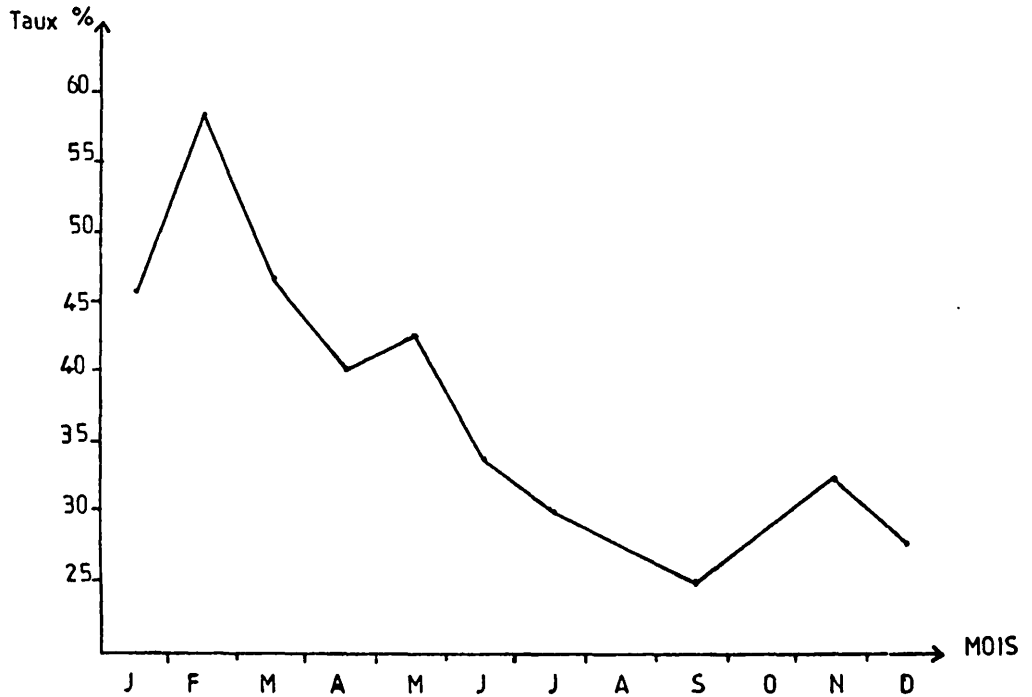

Source : Etude des naissances des décès déclarés dans la comnune d'Abidjan en 1975 (Dittgen 1978)

Ces décès concernent l'ensemble de la Côte d'Ivoire, mais la seule commune d'Abidjan en compte 28 pour cent en 1972 et 63 pour cent en 1973. Les chiffres sont certainement sous-estimés, mais ils ont l'avantage de faire ressortir les principales maladies auxquelles les enfants sont exposés notamment la rougeole, le Kwashiorkor et les maladies diarrhéiques qui ont causé 51 pour cent des décès d'enfants de 1 à 4 ans en 1972 et 62 pour cent en 1973.

La méthode de J. Bourgeois Pichat permet de mettre en évidence le rôle de l'alimentation parmi les causes des décès. C'est ainsi que la représentation graphique des décès d'enfants âgés de moins d'un an enregistrés lors de l'E.P.R. selon le sexe montre des cassures vers l'âge de 6 mois (graphique III-7), lesquelles traduisent une certaine recrudescence de la mortalité dès lors que l'allaitement maternel devient insuffisant et nécessite une alimentation de "soutien" dont la carence en éléments nutritifs entraîne de nombreux décès vers 6-7 mois. L'étude des décès enregistrés à l'état civil d'Abidjan en 1975 montre la même recrudescence des décès vers 9 mois. Les graphiques III-6 et III-7 révèlent par ailleurs une surmortalité masculine que l'on retrouve en examinant la mortalité aux jeunes âges selon le milieu d'habitat.

3.2.3. Variation de la mortalité des enfants selon le milieu d'habitat et le sexe

On a observé que les décès d'enfants sont plus nombreux en zone rurale qu'en milieu urbain; on sait que la mortalité des enfants est en relation étroite avec le niveau d'instruction et le niveau de vie, tous deux plus bas en zone rurale qu'en milieu urbain. L'étude de la mortalité des jeunes enfants d'Abidjan en 1975 semble confirmer cette corrélation (tableau 3.4). En effet, les quartiers "aisés" où les niveaux socio-économiques sont les plus élevés de la ville (Cocody, Plateau et Zone 4) présentent les indices de mortalité les plus faibles.

Tableau 3.4 : Taux de mortalité infantile selon le quartier Abidjan 1975

Indices	Quartier d'Abidjan				
	Adjamé	Treichville	Koumassi	Aisé	Ensemble
Taux de mortalité infantile °/oo	40,0	32,5	33,8	28,1	35,3
Quotient 1-4	32,3	33,1	31,1	9,6	30,4

Graphique III·7: Décès cumulés par âges des 5 premières années selon le sexe des enfants (Méthode (F·Bourgeois Pichat) Abidjan 1975.

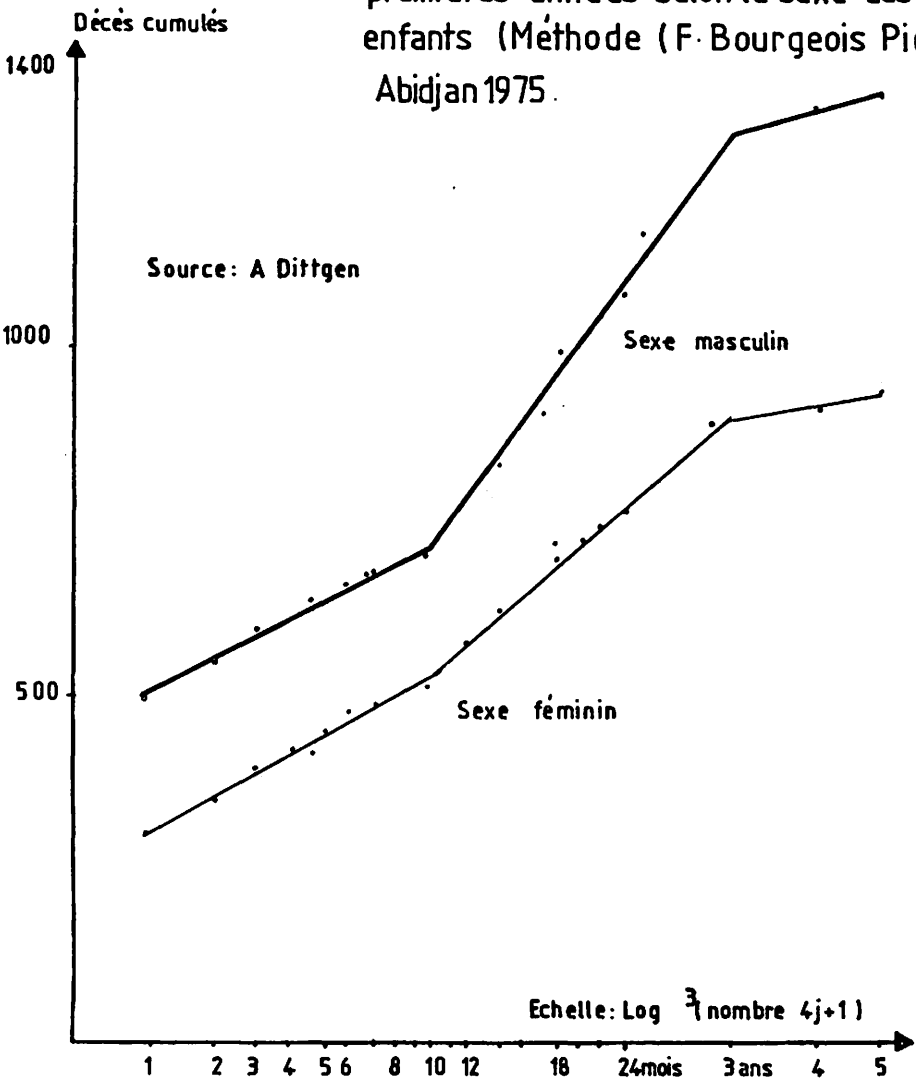

Graphique III·8: Décès avant 5 ans ensemble de population ivoirienne.

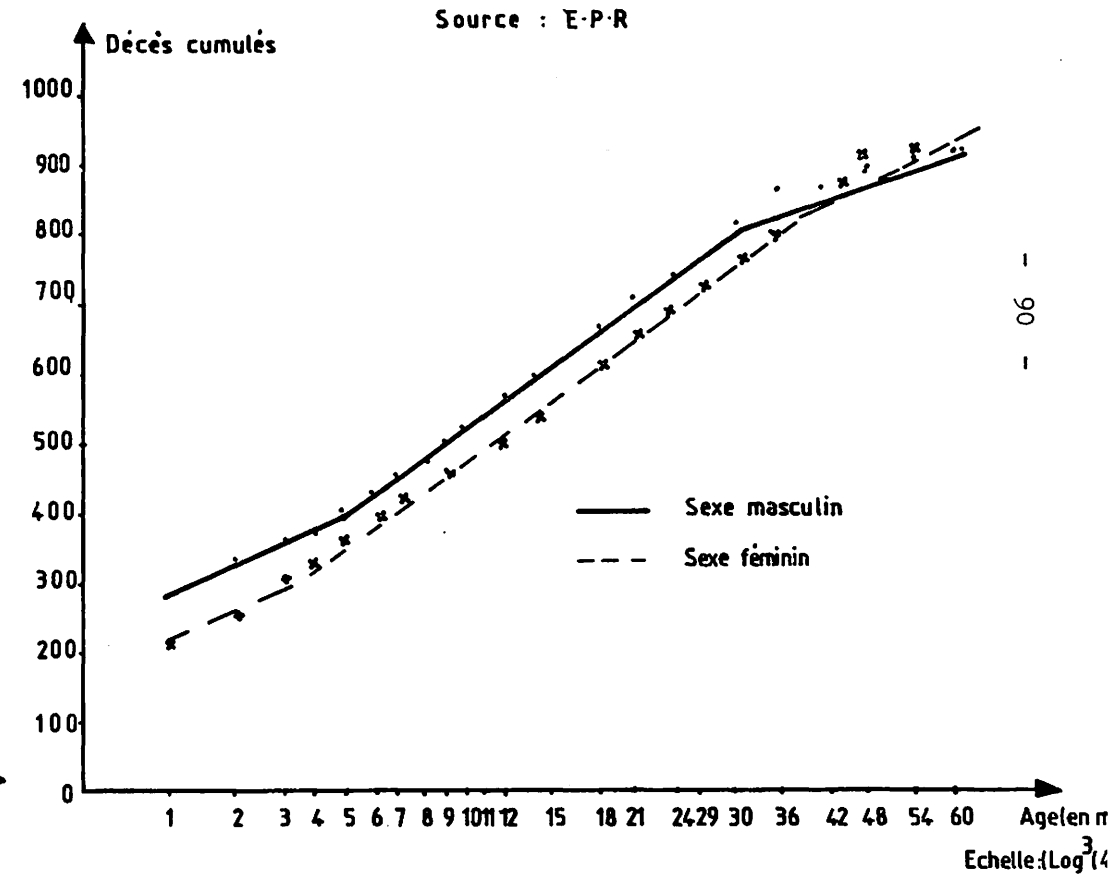

Cette brève analyse montre que le niveau de la mortalité reste élevée en Côte d'Ivoire, même si la mortalité des enfants semble avoir baissé par rapport à son niveau au lendemain de l'Indépendance en 1960.

CHAPITRE 4

LES MIGRATIONS

par

BAMSSIE Roger, ELIELE Ambeu et DRAMANE Bakary

L'originalité de la dynamique de la Population ivoirienne réside dans l'intensité et la diversité des migrations qui l'affectent. Mais ce ne sont pas tant les migrations internes que les migrations internationales qui en font un cas unique en Afrique de l'Ouest. En effet, bien que ces migrations soient particulièrement difficiles à mesurer, on sait maintenant que la Côte d'Ivoire, premier "importateur" africain de main-d'oeuvre étrangère, doit 1/3 de la croissance de sa population au seul solde migratoire extérieur : 1,5 pour cent par an. En y ajoutant la croissance naturelle des résidents étrangers, c'est environ la moitié de l'accroissement de la population du pays qui provient des étrangers. Par ailleurs compte tenu de la structure par âge des immigrants, bien plus de la moitié du taux d'accroissement de la population active est imputable à la migration internationale. En ce qui concerne les migrations internes, l'analyse des données du Recensement général de la population de 1975 a indiqué que :

i) 58 pour cent des migrations se font entre les campagnes;

ii) les grands courants ruraux restent dominés par les migrations au départ des savanes BAOULE, MALINKE et SENOUFO du Nord et de l'Est vers les Sud forestier;

iii) l'exode rural a maintenant pris le pas sur les migrations entre les campagnes.

Dans la première partie de ce chapitre, on essaie de montrer la permanence des migrations dans l'histoire de la Côte d'Ivoire. La seconde partie fait le point sur les migrations internes et la 3ème partie décrit les caractéristiques de la population étrangère en Côte d'Ivoire.

4.1. L'histoire des migrations en Côte d'Ivoire

4.1.1 Mise en place des populations ivoiriennes

Ancienne colonie française indépendante depuis 1960, la Côte d'Ivoire est pratiquement dépourvue de frontières naturelles; elle doit le tracé des frontières qui la séparent de ses voisins libérien, guinéen, malien, voltaïque et ghanéen, à une

décision arbitraire de l'administration coloniale, huit ans après la Conférence de Berlin en 1985. Avant l'invasion française vers la fin du 19e siècle, le territoire de la Côte d'Ivoire était le théâtre de bien de mouvements de populations : i) invasion de la région du Sud-Est par des Akan venus du Ghana, de la région du Nord-Est et du Nord par le groupe voltaïque, du Nord-Ouest et de l'Ouest par le groupe Krou venu du Libéria; ii) flux et reflux de populations résultant de différentes batailles entre ethnies et villages. Progressivement, ces populations dont il est difficile de connaître exactement l'origine, se sont stabilisées et déjà en 1917, l'Administration coloniale estimait la population ivoirienne à 1 521 500 personnes (tableau 4.1). Au Recensement général de 1975, la population résidente ivoirienne était estimée à 6,7 millions d'habitants.

Tableau 4.1 : Popualtion ivoirienne par groupe éthnique en 1917

Groupe éthnique	Effectif
TOTAL	1 521 000
MANDE	463 000
- Mandé du Nord	285 000
- Mandé du Sud	178 000
KROU	250 000
VOLTAIQUE	294 000
- Voltaïques	38 000
- Senoufo	256 000
AKAN	514 000
- Aqui	408 000
- Autres	106 000

4.1.1.1. Les immigrations anciennes

Après l'invasion de la Côte d'Ivoire, la France appliqua dans le territoire, comme partout ailleurs dans ses colonies, le principe du pacte colonial qui fixait à chaque colonie ce qu'elle devait produire. Le café et le cacao poussaient fort bien en Côte d'Ivoire, mais il manquait de la main-d'oeuvre. Dès lors, on se mit à recruter des hommes dans les pays

voisins pour compléter les mouvements migratoires des régions de savane vers les zones de forêt. Ces mouvements vont prendre une grande ampleur après la guerre avec le développement des plantations des colons dans lesquelles les recrutés faisaient pratiquement du travail forcé. Cette politique amena le partage de la Haute-Volta entre certains territoires de l'Afrique de l'Ouest. On estime que ce partage facilita le recrutement de près de 420 000 voltaïques dans les plantations européennes de Côte d'Ivoire entre 1933 et 1946. Par ailleurs, d'après "Côte d'Ivoire 1967, rapport sur le Mali," quelques milliers de maliens sont venus en Côte d'Ivoire avant 1920 pour travailler comme ouvriers agricoles ou pour s'installer comme planteurs à leur propre compte. Ce mouvement s'est amplifié à partir de 1940-1945 pour atteindre en 1965 un chiffre estimé à 250 000.

Au lendemain de la suppression des travaux forcés, les planteurs, s'organisèrent rapidement en créant un bureau de travail (1946). Des avantages furent consentis aux individus qui acceptaient de venir dans les plantations (agumentation de salaire, transport gratuit vers la Côte d'Ivoire et moitié pour le retour, gratuité des soins médicaux, etc...). Partout, des volontaires se présentèrent pour venir travailler en Côte d'Ivoire; on en recruta 1/ près de 219 000 entre 1947 et 1959. Ainsi, le mouvement des migrants s'individualisait de plus en plus, chacun décidant librement d'aller travailler dans un endroit choisi. La possibilité de partir avec la famille eut une influence sur le volume des mouvements et sur leur durée. En 1955, 14 752 voltaiques furent recensés à Abidjan et, en 1958, on compta 36 000 individus nés en Haute-Volta et vivant dans les zones rurales ivoiriennes. Les individus allaient vendre leur force de travail dans les chantiers, ce qui dénotait un besoin nouveau au sein de la société. Ce besoin allait engendrer un nouveau type de migrant, le migrant économique.

4.1.1.2. Les immigrations récentes

L'obligation imposée par l'autorité coloniale de pratiquer les cultures de rente (café, cacao) amena la regession des cultures vivrières et rendit le paysan dépendant de certains produits importés. L'argent de la migration servant d'abord à payer l'impôt il en restait très peu pour acquérir

---

1/ 16 000 par le Bureau de travail en 1947 et 202 693 par le syndicat inter-professionnel pour l'acheminement de la main-d'oeuvre (SIAMO) entre 1951 et 1959.

ces produits. Le migrant devait donc émigrer souvent ou effectuer une émigration de longue durée pour acquérir le numéraire nécessiare à ses besoins. Par ailleurs, les migrants de retour créaient des besoins nouveaux pour ceux qui n'avaient pas émigré. L'imitation de leur manière de vivre et de s'habiller exigeait de l'argent. Le moyen d'avoir cet argent était d'aller travailler là où le caféier et le cacaoyer poussaient facilement. Ainsi, l'autorité coloniale a, par différentes mesures repressives, initié l'immigration forcée en Côte d'Ivoire et, par la suite, l'immigration économique.

4.1.2. La croissance urbaine

Pendant la période précoloniale, il n'y avait pas de villes en tant que telles en Côte d'Ivoire, hormis quelques places commerciales anciennes situées dans les savanes du Nord (Odienné, Kong, Bouna, Bondoukou). En 1955 un habitant sur huit résidait en ville, contre un sur quatre en 1965 et un sur trois en 1975. Au cours de ces dernières années, on a observé une très forte croissance urbaine et au recensement de 1975, on comptait déjà une soixantaine d'agglomérations urbaines dont: i) 25 de 4 000 à 10 000 habitants; ii) 17 de 10 000 à 20 000 habitants; iii) 9 de 20 000 à 30 000 habitants; iv) 7 de 30 000 à 60 000 habitants; et v) 2 de plus de 175 000 habitants.

4.1.2.1. Quelques étapes de l'urbanisation

De la fin du 19e siècle à 1940, plusieurs facteurs convergents ont entraîné le gonflement des effectifs des places commerciales et contribué considérablement à l'augmentation de la population des villes naissantes, notamment le chemin de fer et les routes:

- Le rail a joué en Côte d'Ivoire un rôle important dans l'accroissement des villes : entrepots et maisons de commerce se sont en effet implantés à chaque gare et ont favorisé les activités commerciales et les services.
- Le développement du réseau routier a intensifié l'activité commerciale qui est à l'origine de la naissance des villes comm Gagnoa, Oumé, Soubré, Issia, Doloa, etc.

4.1.2.2. Bilan de l'urbanisation

De 2,1 pour cent en 1921, la population urbaine est passée à 23,2 pour cent en 1965 et à 32 pour cent en 1975. On estime actuellement le taux d'accroissement annuel moyen des villes à environ 8,5 pour cent par an.

4.2. Les migrations internes

4.2.1. Les migrations d'après le recensement de 1975

D'après les résultats du recensement 1975, sur 6,7 millions d'habitants, seulement 3,5 million (52,8 pour cent) étaient nés dans la localité où ils résidaient au moment du recensement (tableaux 4.2 et 4.3). Parmi les personnes ne résidant pas à leur lieu de naissance, 66 pour cent avaient effectué leur mouvement à l'intérieur de la Côte d'Ivoire, 44 pour cent étant venus de l'étranger.

Tableau 4.2 : Répartition de la population totale de la Côte d'Ivoire selon le lieu de naissance (R.G.P. 1975)

Lieu de naissaince	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Même localité	1 799 051	51,8	1 740 794	53,8	3 539 845	52,8
Autre localité de la S/P	253 232	7,3	380 746	11,8	633 978	9,4
Autre S/P du départ	99 208	2,9	114 269	3,5	213 477	3,2
Autre département	649 513	18,6	589 473	18,2	1 238 986	18,5
Etranger	655 273	18,9	393 911	12,2	1 049 184	15,6
Non précisé	18 473	0,5	15 657	0,5	34 130	0,5
TOTAL	3 474 750	100	3 234 850	100	6 709 600	100

Tableau 4.3 : Répartition des résidents de Côte d'Ivoire en 1975 selon le lieu de naissance, par secteur de résidence - deux sexes, toutes nationalités (R.G.P. 1975)

Lieu de naissance	RUREAUX		URBAINS		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Même localité	2 797 487	61,3	742 358	34,6	3 539 845	58,2
Autre localité même dépt.	716 556	15,7	130 899	6,1	847 455	12,6
Autre département	483 637	10,6	746 252	34,8	1 229 889	18,3
Etranger	544 083	11,9	505 101	23,5	1 049 184	15,6
Non précisé	21 544	0,5	21 683	1,0	43 227	0,6
TOTAL	4 563 307	100	2 146 293	100	6 709 600	100

4.2.1.1. Migration interne selon le sexe, l'âge et le secteur de résidence

D'une manière générale, la proportion des femmes migrantes est supérieure à celle des hommes; mais l'essentiel de ces mouvements ruraux s'effectuent sur de courtes distances, le motif principal étant le mariage dont une des exigences est en général l'installation de la femme dans le village du mari une fois l'union scellée. En zone urbaine, la mobilité est sensiblement la même pour les 2 sexes avant 25 ans; à partir de 25 ans, la proportion des hommes migrants est supérieur à celle des femmes, mais l'écart diminue avec l'âge. Quel que soit le secteur de résidence, le maximum de la courbe de mobilité est atteint dès 25 ans. (Graphique IV-1)

4.2.1.2. Principaux flux

La migration inter-régionale s'effectue d'une manière générale dans le sens Nord-Sud. On a observé en 1975, qu'en dehors du Sud, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest, les autres régions avaient enregistré des pertes de population dues à la migration interne (tableau 4.4).

Graphique IV. 1: Proportion de migrants selon l'âge.(Ivoiriens 1975).

(Migrations sur la durée de vie)

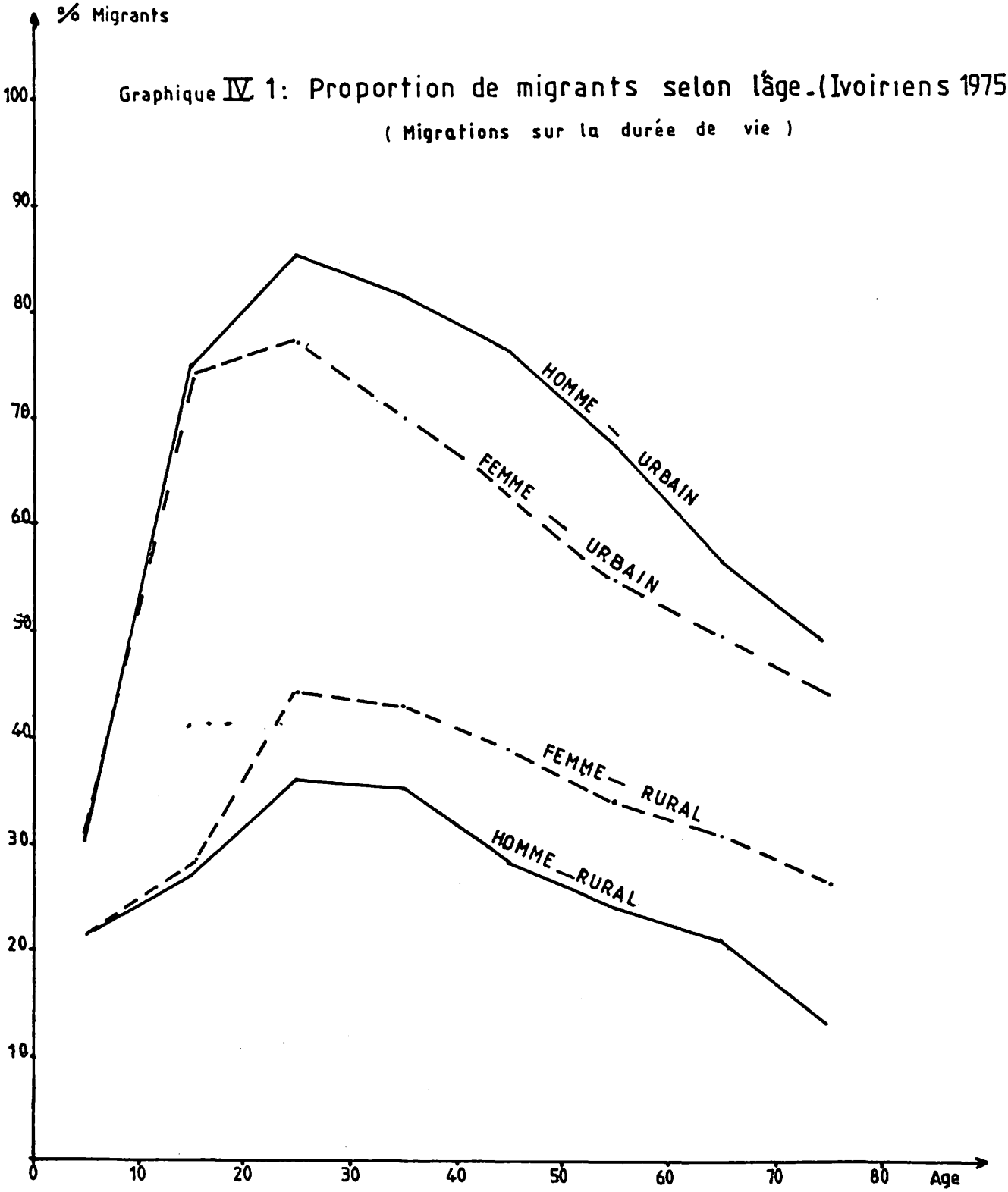

Tableau 4.4 : Migration interne sur la durée de vie par région - 1975

Régions	Entrées	Sorties	Solde
Centre	120 231	270 260	- 150 029
Centre-Ouest	164 855	91 824	+ 73 031
Est	10 698	19 566	- 8 868
Nord	26 890	101 474	- 74 584
Sud	255 812	95 227	+ 160 585
Sud-Ouest	64 094	14 974	+ 49 120
Ouest	30 226	79 481	- 79 481
TOTAL	672 806	672 806	0

Les flux à destination rurale vont du Nord vers le Sud, en particulier à partir du département de Bouaké vers les régions forestières du Centre-Ouest, du Sud-Ouest et du Sud. A en juger par le rapport de masculinité élevée, le courant vers le déaprtement de la Sassandra serait le plus récent car, en général, les hommes précédent les femmes lors de la création de nouvelles plantations. L'agglomération d'Abidjan est de loin le principal pôle d'immigration urbaine (Graphique no. IV-2). En 1975, un résident d'Abidjan sur 10 était né à Bouaké. Les autres principales zones d'émigration vers Abidjan sont, dans l'ordre d'importance, les départements de Gagoa, de Dimbokro, de Bonafé et de Man.

Tableau 4.5: Principaux courants à destination urbaine ivoiriens (H + F)

Courants (i,j)	Effectif	Pourcentage des natifs de i dans résidents j	Rapport de masculinité pour cent
Odienné - Daloa	4 228	7,4	97
Korhogo - Ferké	2 347	11,7	131
Man - Guiglo	2 220	10,1	106
Touba - Man	2 299	5,7	92
Biankouma - Man	2 279	5,7	154
Guiglo - Sassandra	1 887	5,5	121
Bouna - Bondoukou	1 477	6,8	154
Katiola - Ferké	1 734	3,7	108
Touba - Guiglo	1 078	4,9	91

i : département de provenance; j : zones urbaines d'arrivée.

Carte IV_6: Courants de plus de 10.000 ivoiriens à destination d'Abidjan

(Migration sur la durée de vie)

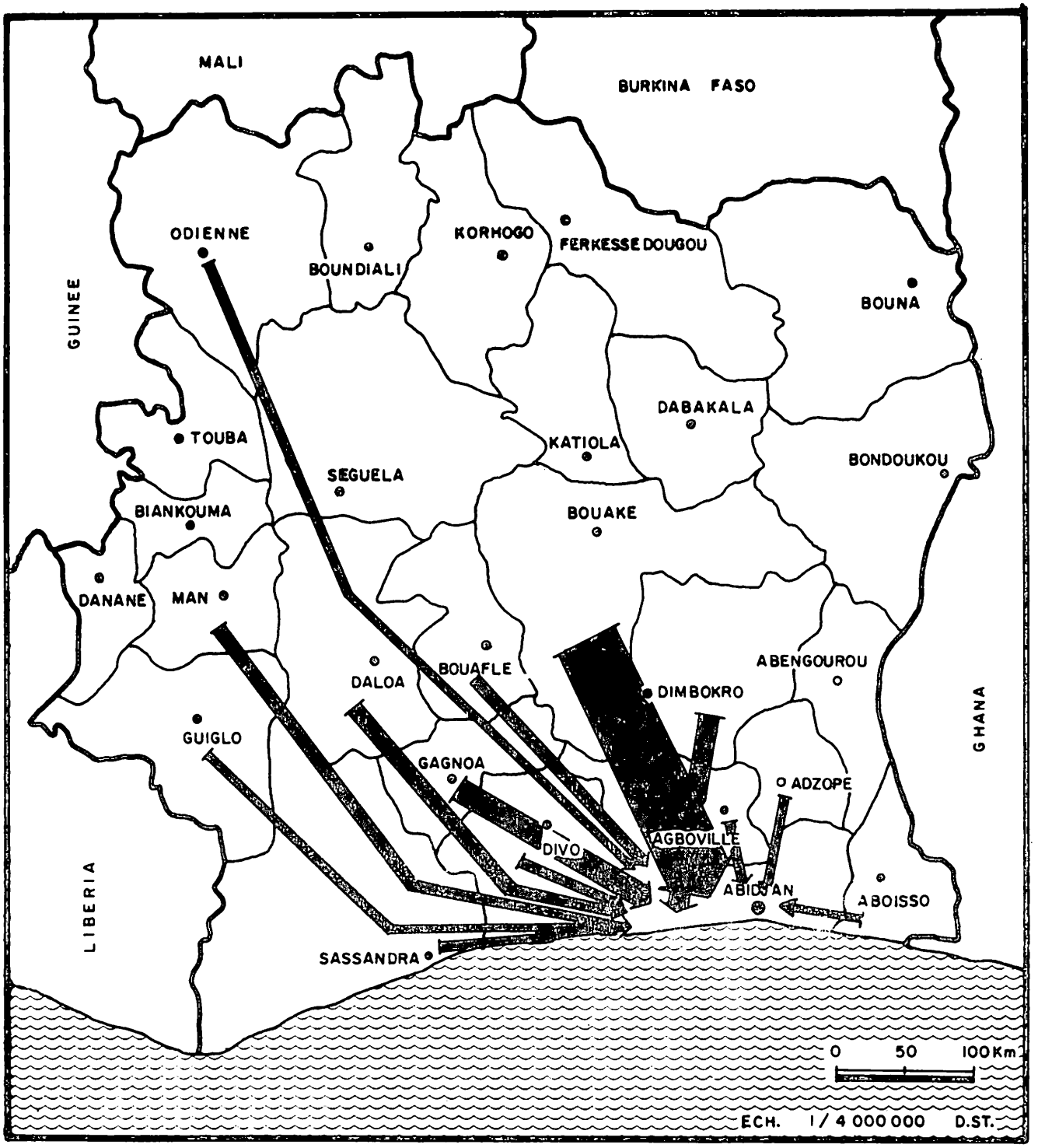

1 mm.= 10000 personnes
(épaisseur des flèches)

L'immigration à Bouaké, deuxième ville de la Côte d'Ivoire, et deuxième pôle d'immigration comporte trois courants principaux en provenance du département de Bouaké, d'Abidjan et des départements du Nord (Séguéla, Katiola, Odienné)(graphique IV-3). Ces différents courants se caractérisent par un rapport de masculinité très élevé, sauf le courant en provenance de Katiola qui est de loin le plus ancien. Tout porte à croire que Bouaké sert de relais à des migrants dont la destination finale est Abidjan, en particulier la population scolaire. Par rapport aux courants à destination d'Abidjan, les courants vers les autres villes sont secondaires. Ainsi l'effectif des migrants d'Odienné vers Daloa (4 228) ne représente que 39,2 pour cent de celui qui part du même département vers Abidjan. Il s'agit généralement de migrations sur de courtes distances (tableau 4.5).

4.2.2. Les migrations d'après l'Enquête démographique à passages répétés - 1978-1979 2/

4.2.2.1 Migrations internes sur la durée de vie

Après le premier passage de l'Enquête, on a estimé que les migrations entre les strates touchaient 1 321 218 personnes. A l'exception d'Abidjan qui avait enregistré un gain de 400 700 personnes, toutes les autres zones avaient subi des pertes de population. Mais généralement ces pertes avaient été compensées par l'immigration en provenance de l'Etranger (tableau 4.6).

4.2.2.2. Migrations internes sur la période 1975-1978

Entre 1975 et 1978, il y a eu une forte mobilité de personnes présentes au recensement de 1975 et encore en vie au moment de l'EPR en 1978 (Tableau 4.7). Ces personnes se sont dirigées essentiellement vers Abidjan et la zone forestière rurale. A noter enfin qu'on a observé que les villes de l'intérieur servent essentiellement d'étapes migratoires à des individus dont la destination finale est la capitale Abidjan dont l'attraction sur les populations de l'intérieur pose déjà le problème urgent de la décentralisation des activités économiques, culturelles et même administratives.

2/ Les résultats présentés ici sont provisoires.

Carte IV.7 : Courants de plus de 2500 ivoiriens à destination de BOUAKE-VILLE

(Migration sur la durée de vie)

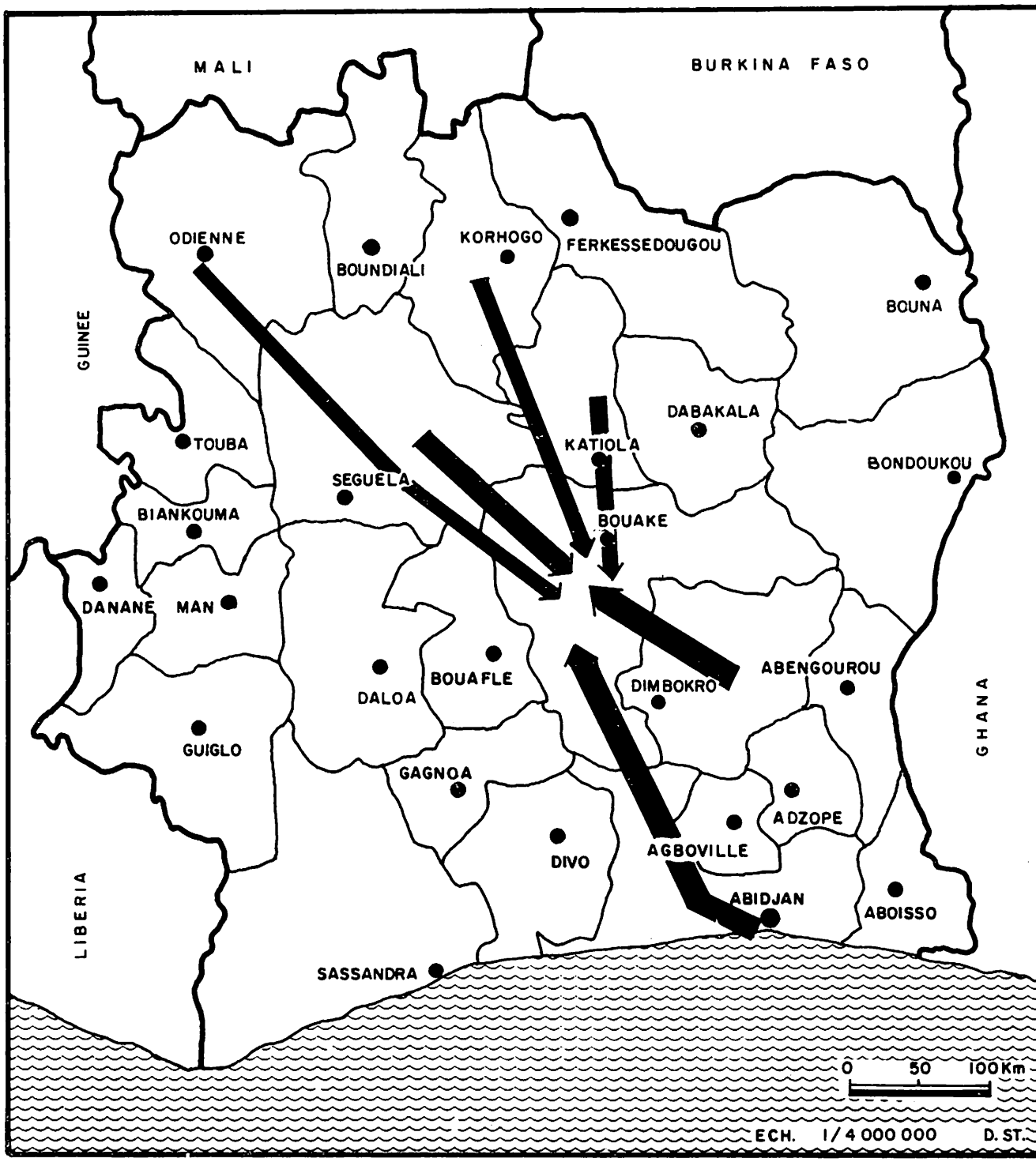

1 mm. = 1000 personnes

(épaisseur des flèches)

Tableau 4.6 : Bilan des migrations sur la durée de vie (E.P.R. 1978)

Strate	Migration interne			Migration de l'étranger	Solde
	Entrants	Sortants	Migration nette		
Abidjan	493 739	93 039	+ 400 700	331 789	+ 732 489
Forêt urbaine	268 483	304 491	- 36 008	192 072	+ 156 064
Savane urbaine	170 292	200 789	- 30 497	85 374	+ 54 877
Forêt rurale	312 027	334 624	- 22 597	435 910	+ 413 313
Savane rurale	76 677	388 275	- 311 598	66 472	- 245 126
TOTAL	1 321 218	1 321 218	0	1 111 617	+1 111 617

Tableau 4.7 : Bilan des migrations sur la période 1975-1978 Personnes nées avant le RGP de 1975 (E.P.R.)

Strate	Migration interne			Immigration de l'étranger	Solde
	Entrants	Sortants	Migration nette		
Abidjan	168 991	104 458	64 533	117 649	+ 182 182
Forêt urbaine	127 439	231 433	- 103 994	65 495	- 38 492
Savance urbaine	82 899	110 572	- 27 613	27 750	+ 77
Forêt rurale	211 959	132 112	79 847	170 096	+ 249 943
Savane rurale	86 781	99 494	- 12 713	21 488	+ 8 775
TOTAL	678 069	678 069	0	402 478	+ 402 478

4.3. L'immigration étrangère

L'immigration de la main-d'oeuvre étrangère s'est intensifiée après l'indépendance. C'est ainsi qu'évalués à quelques milliers vers 1960, les résidents étrangers atteignaient l'effectif de 1 474 469 personnes (22 pour cent de la population totale) en 1975. On estime qu'ils étaient 1 694 359 (22,5 pour cent de la population totale) en 1978. La Côte d'Ivoire est ainsi le premier pays d'immigration de l'Afrique de l'Ouest, aussi bien par l'effectif d'étrangers que par leur proportion par rapport du total de la population.

4.3.1. Pays d'origine des étrangers

En 1975, 97,5 pour cent des résidents étrangers en Côte d'Ivoire étaient des africains dont 52,5 pour cent de voltaïques, 23,9 pour cent de maliens, 6,7 pour cent de ghanéens. Parmi les non-africains, on comptait surtout des français (27 567 personnes) et des libanais (5 223 personnes) (tableau no. 4.8). On a observé que ces proportions par pays d'origine étaient légèrement modifiées en 1978 où on a relevé : 45 pour cent de voltaïques, 26 pour cent de maliens, 9,7 pour cent de guinéens et 3,3 pour cent de ghanéens.

4.3.2. Répartition géographique des immigrants

En 1975, les étrangers résidents en Côte d'Ivoire, se répartissaient presqu'à égalité entre la ville et la Campagne (50,7 pour cent de citadins contre 49,3 pour cent de ruraux) alors que 73 pour cent d'ivoiriens étaient des ruraux (tableau no. 4.9). Leur répartition régionale était inégale car la seule région du Sud regroupait plus de la moitié des immigrants qui constituaient la grande majorité des ouvriers dans les plantations et les usines.

En 1978, on estimait à 55,4 pour cent la proportion des citadins parmi les étrangers contre 30,8 pour cent chez les ivoriens. L'accroissement de la proportion des citadins parmi les étrangers est dû à la fois à la désertion des campagnes par certains anciens immigrés et à la tendance que les nouveaux ont à se diriger vers les Centres urbains. L'agglomération d'Abidjan comptait 381 638 étrangers (40 pour cent de la population) en 1975. En 1978, ce nombre était passé à 484 749, soit un accroissement de 8,3 pour cent par an en moyenne.

Tableau 4.8 : Données globales sur la population étrangère par nationalité, en 1975 et en 1978

Pays	R.G.P. 1975			E.P.R. 1978			Taux d'accroissement annuel en %		
	Résidents étrangers	Nés à l'étranger	Nés en Côte d'Ivoire	Résidents étrangers	Nés à l'étranger	Nés en Côte d'Ivoire	Résidents étrangers	Nés à l'étranger	Nés en Côte d'Ivoire
HAUTE-VOLTA	774 099	542 864	231 235	763 313	483 348	279 965	- 0,47	- 3,80	6,58
MALI	353 448	231 348	122 100	439 737	258 750	180 987	7,55	3,80	14,02
GUINEE	99 476	65 121	34 355	164 214	101 330	62 884	18,19	15,88	22,33
GHANA	47 431	41 949	5 482	55 572	45 984	9 588	5,42	3,11	20,48
NIGERIA	42 415	26 301	16 114	-	-	-	-	-	-
BENIN	38 403	27 481	10 922	-	-	-	-	-	-
NIGER	33 552	27 330	6 222	-	-	-	-	-	-
SENEGAL	20 288	15 641	4 647	-	-	-	-	-	-
TOGO	12 830	9 915	2 915	-	-	-	-	-	-
LIBERIA	3 824	3 585	239	1 774	1 345	429	- 22,59	-27,88	21,53
AUTRE AFRIQUE*	11 553			210 609	143 508	67 101	-	-	-
SOUS-TOTAL ETRANGERS AFRICAINS	1 437 319	1 003 244	434 075	1 635 219	1 034 265	660 954	4,39	1,02	11,45
FRANCE	27 567	20 873	6 694	-	-	-	-	-	-
LIBAN	5 223	2 962	2 261	-	-	-	-	-	-
AUTRE	4 360			-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL ETRANGERS NON AFRICAINS	37 150	28 469	8 681	59 140	51 231	7 909	16,76	21,63	- 3,06
TOTAL ETRANGERS	1 474 469	1 031 713	442 756	1 694 359	1 085 496	608 863	4,74	1,71	11,12

Sources : R.G.P. 1975 et E.P.R. 1978.

* NB - "AUTRE AFRIQUE" regroupe en 1978, outre les pays classés en 1975 dans cette rubrique, le Nigéria, le Bénin, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Tableau 4.9 : Répartition des étrangers et des ivoiriens par milieu d.habitat en 1975 et en 1978

Milieu d'habitat		1975		1978	
		Etrangers	Ivoiriens	Etrangers	Ivoiriens
RURAL	Effec.	747 481	3 799 179	756 398	4 042 009
	%	50,7	73,0	44,6	69,2
URBAIN	Effec.	726 988	1 404 401	937 961	1 802 715
	%	49,3	27,0	55,4	30,8
TOTAL	Effec.	1 474 469	5 203 580	1 694 359	5 844 724
	%	100,0	100,0	100,0	100,0

4.3.3. Immigration étrangère et accroissement de la population ivoirienne

Entre 1975 et 1978, le nombre d'étrangers en Côte d'Ivoire s'est accru en moyenne de 4,7 pour cent par an, alors que le taux d'accroissement annuel moyen de la population ivoirienne n'était que de 3,95 pour cent par an durant la même période. Il convient de noter que la population étrangère s'est accrue beaucoup plus sous l'effet de sa reproduction naturelle sur place que sous l'effet de l'immigration proprement dite. En effet, on a enregistré 166 107 étrangers nés en Côte d'Ivoire entre 1975 et 1978, contre 53 783 immigrants durant la même période.

4.3.4. Structure de la population étrangère

Il y avait une grande disparité entre les sexes parmi les étrangers recensés en 1975, avec un rapport de masculinité de 145,6 pour cent. Ce rapport variait de 67,8 pour cent chez les ghanéens à 299,5 pour cent chez les nigérians (tableau 4.10 et graphique IV-4). En 1978, le rapport de masculinté a été estimé à 128,1 pour cent. Il y aurait donc eu entre 1975 et 1978, une tendance au rééquilibrage des sexes (graphique IV-5). La structure par âge présente une surreprésentation des jeunes de 20-29 ans qui constituent pour la majorité des pays, une forte prcportion d'individus et, d'une manière générale, une prédominance du groupe d'âge 15-59 ans. La classe 60 ans et plus est généralement faible (tableaux 4.11 et 4.12, annexe 2). L'immigration en Côte d'Ivoire est donc en grande partie celle de personnes actives.

Graphique IV 4. Rapports de masculinité des étrangers résidants en C.I. en 75

(Hommes pour 100 femmes)

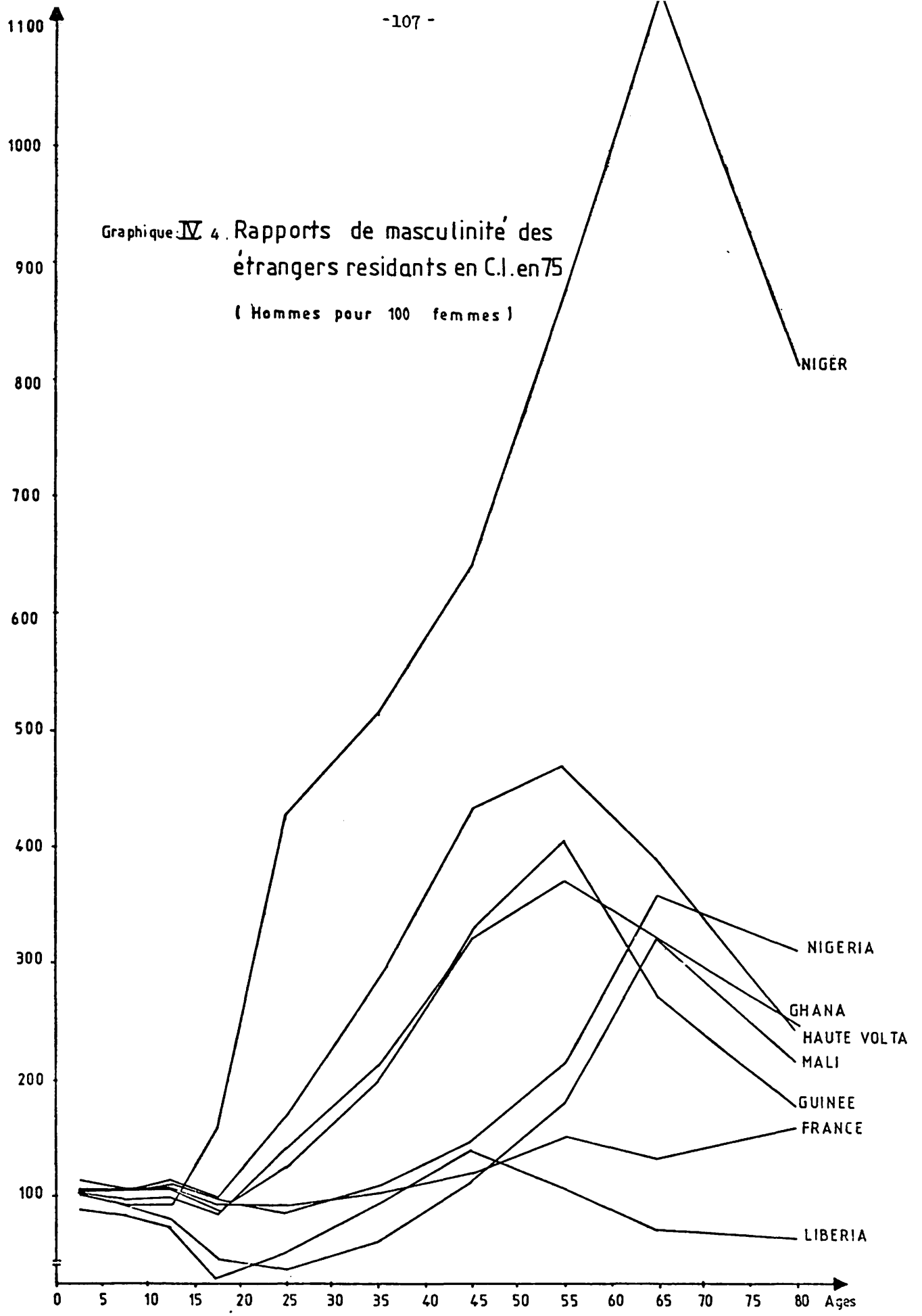

Graphique IV. 5 Rapports de masculinité des étrangers résidants en côte d'ivoire en 1978

(Hommes ' pour 100 femmes)

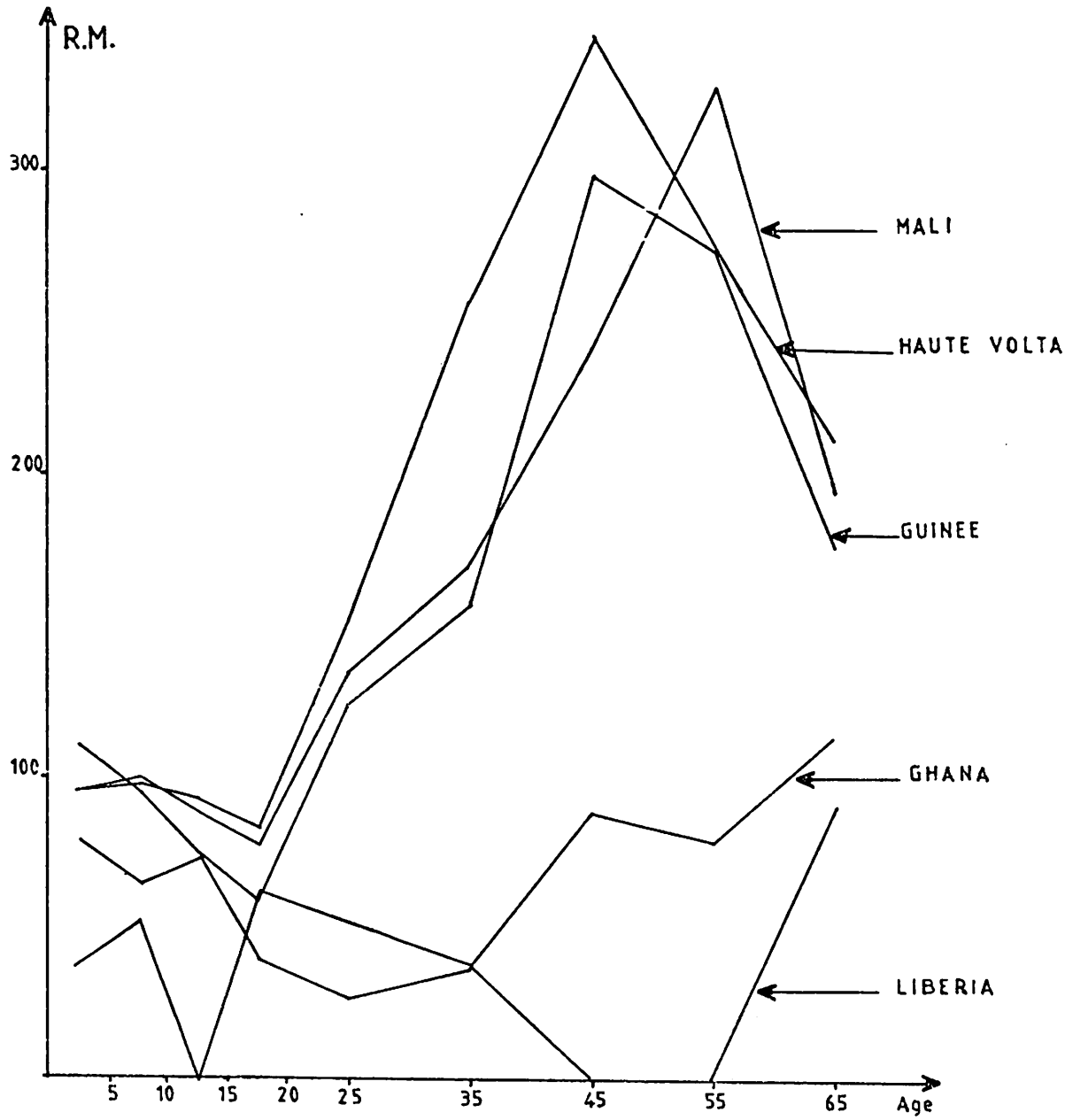

ANNEXE I

1.1 Tableaux 2.5 à 2.11 (Fécondité)

1.2 Tableaux 4.10 à 4.12 (Migrations)

Tableau 2.5 : Taux de fécondité par groupe d'âge et par strate d'enquête (1978-79)
Fécondité totale, et âge moyen des femmes à la maternité

Groupe d'âge	Côte d'Ivoire	Forêt rurale	Savane rurale	Forêt urbaine	Savane urbaine	Abidjan
12 - 14	23	27	27	26	17	14
15 - 19	224	240	238	223	229	187
20 - 24	296	321	313	298	303	247
25 - 29	278	286	298	275	264	246
30 - 34	217	209	248	212	216	197
35 - 39	158	167	153	166	153	134
40 - 44	86	87	102	71	68	66
45 - 49	35	35	42	31	23	25
Fécondité Totale	6,5	6,8	7,1	6,5	6,3	5,6
Age moyen à la maternité	28,1	27,9	28,2	27,9	27,7	28,1

Source : E.P.R., Résultats définitifs, op.cit.

Tableau 2.6 : Taux de fécondité par groupe d'âge selon la nationalité (1978-1979)
Fécondité totale, âge moyen à la maternité

(pour 1000 femmes de chaque groupe d'âge)

Groupe d'âge	Côte d'Ivoire		Milieu rural		Milieu urbain		Abidjan		Côte d'Ivoire, Etrangers		
	Ivoirien	Non Ivoirien	Ivoirien	Non Ivoirien	Ivoirien	Non Ivoirien	Ivoirien	Non Ivoirien	Voltaïques	Maliens	Autre Etrangers
12 - 14	25	14	29	9	23	22	15	11	16	12	14
15 - 19	219	242	240	236	214	257	167	235	240	301	207
20 - 24	294	300	311	338	299	302	249	243	331	326	234
25 - 29	271	293	282	316	273	268	224	278	306	330	261
30 - 34	217	217	221	227	208	224	198	196	225	223	218
35 - 39	159	158	161	174	163	158	134	134	205	201	107
40 - 44	87	84	92	98	63	91	74	56	117	88	72
45 - 49	33	58	35	81	27	33	9	48	63	44	90
Fécondité Totale	6,5	6,8	6,8	7,4	6,3	6,7	5,3	6,0	7,5	7,6	6,0
Age moyen à la maternité	28,1	28,3	28,0	28,7	27,8	27,9	28,1	27,9	28,8	27,9	28,9

Source : E.P.R., Résultats définitifs, op.cit.

Tableau 2.7 : Taux de fécondité par groupe d'âge, par statut matrimonial et par milieu d'habitat

(pour 1000 femmes de chaque groupe d'âge)

Groupe d'âge	Abidjan		Urbain (Sons Abidjan)		Rural		Côte d'Ivoire entière	
	Cél.	Mar.	Cél.	Mar.	Cél.	Mar.	Cél.	Mar.
12 - 14	6	202	15	196	17	146	14	161
15 - 19	81	334	120	331	138	306	117	317
20 - 24	111	304	2o5	325	209	338	168	327
25 - 29	98	278	158	291	181	304	146	297
30 - 34	55	216	114	227	161	233	123	230
35 - 39	32	149	57	179	135	177	90	174
40 - 44	139	69	68	80	27	103	60	97
45 - 49	69	30	0	37	47	46	42	43

Source : E.P.R. 1978-1979.

Tableau 2.8 : Proportions de femmes célibataires et taux de fécondité générale par groupe d'âge, par strate d'enquête

(taux pour 1000 femmes de chaque groupe d'âge)

Groupe d'âge	Abidjan		Savane Urbaine		Forêt Urbaine		Savane Rurale		Forêt Rurale	
	% Cél.	f(i)	% Cél.	f(i)	% Cél.	f(i)	% Cél.	f(i)	% Cél.	f(i)
12 - 14	96,1	14	95,6	17	95,8	26	93,5	27	91,8	27
15 - 19	57,0	187	52,5	229	48,2	223	42,2	238	39,0	240
20 - 24	26,7	247	20,1	303	16,8	298	10,9	313	12,4	321
25 - 29	15,0	246	10,7	264	9,6	275	3,4	298	6,3	286
30 - 34	6,8	197	6,0	216	6,4	212	2,5	248	3,9	209
35 - 39	5,7	134	4,1	153	6,3	166	1,4	153	2,8	167
40 - 44	4,8	66	3,0	68	4,5	71	1,3	102	2,0	87
45 - 49	3,5	25	2,0	30	1,9	31	1,1	42	1,4	35

Source : E.P.R. 1978-1979.

Tableau 2.9 : Taux de fécondité par groupes d'âge selon le niveau d'instruction et le milieu d'habitat

MILIEU	RURAL		URBAIN			ABIDJAN		
Niveau instruct. / Groupe d'âge	(1)	2	1	2	3	1	2	3
12 - 14	19	41	24	19	*	16	14	-
15 - 19	242	215	253	220	140	229	176	104
20 - 24	314	340	309	277	266	266	264	175
25 - 29	287	320	270	295	242	262	261	181
30 - 34	221	*	214	197	214	209	221	157
35 - 39	161	*	164	160	35	151	143	25

Source : KOPYLOV P., KOFFI N'GUESSAN : E.P.R., op.cit.

* Non significatif

Tableau 2.10 : Taux de fécondité par groupes d'âge (p. 1000) selon la situation d'activité

Type d'activité / Groupe d'âge	Occupées	Elèves/ Etudiantes	"Ménagères"
12 - 14	32	11	29
15 - 19	222	89	271
20 - 24	280	159	328
25 - 29	271	198	295
30 - 34	212	-	232
35 - 39	158	-	161
40 - 44	83	-	102
45 - 49	35	-	41

Source : E.P.R. Résultats définitifs, op.cit.

Tableau 2.11 : Taux de fécondité par groupe d'âge selon la catégorie socio-professionnelle

- Côte d'Ivoire 1978-1979 -

Groupe d'âge \ C S P	Cadre et employeurs	Exploitants de l'Industrie et du Commerce	Salariés de l'Industrie et du Commerce	Aides familiaux Apprentis de l'Industrie et du Commerce	Exploitants Agricoles	Salariés Agricoles	Aides familiaux Agricoles
12 - 14	-	62	32	29	* 248	* 152	26
15 - 19	-	164	163	199	268	182	225
20 - 24	373	182	201	259	352	309	293
25 - 29	201	184	173	265	256	174	299
30 - 39	228	138	132	223	183	211	238
35 - 39	* 21	112	65	147	143	156	178
40 - 44	-	37	37	92	72	46	99
45 - 49	-	50	-	67	23	-	37

Source : E.P.R. Résultats définitifs, op.cit.

* Non significatif

Tableau 4.10 : Evolution du rapport de masculinité des étrangers (hommes pour 100 femmes) de 1975 (RGP) à 1978 (EPR) selon la nationalité

Nationalité	1975	1978
Voltaïques	155,1	138,2
Maliens	138,2	124,6
Guinéens	138,1	120,2
Ghanéens	67,8	47,6
Libériens	79,9	60,0
Togolais	140,1)	
Béninois	151,7)	
Nigériens	299,5)	148,0
Nigérians	106,5)	
Sénégalais	231,7)	
Autres africains	248,9)	
Ensemble africains	146,6	128,9
Français	108,8	-
Libanais	134,5	-
Autres non africains	113,7	-
Ensemble non africains	112,7	109,8
Tous étrangers	145,6	128,1

Tableau 4.11 : Quelques caractéristiques par pays de la population des immigrants en Côte d'Ivoire en 1975

PAYS	Age moyen	Variance	Ecart type	GROUPE D'AGE A EFFECTIF ELEVE Groupe d'âge	%	% des personnes âgées de - 5 ans	- 15 ans	15-59 ans	% des personnes âgées de 60 ans et plus	RAPPORT DE MASCULINITE Moins de 15 ans	15 ans de plus
LIBERIA	30,0	363,29	19,06	20-29	20,9	10,1	25,1	74,2	7,0	83,2	78,8
GUINEE	22,4	261,18	16,16	20-29	23,9	17,9	37,5	60,4	2,1	106,3	162,3
MALI	21,8	246,85	15,71	20-29	25,0	19,3	38,0	60,4	1,6	100,3	169,5
HAUTE-VOLTA	20,9	204,65	14,31	20-29	30,1	19,8	36,1	63,0	0,9	105,1	195,9
GHANA	23,7	236,27	15,37	20-29	29,1	15,7	31,3	67,0	1,7	94,1	58,1
TOGO	21,3	191,84	13,85	20-29	30,0	18,2	34,9	64,4	0,7	90,6	178,7
BENIN	20,0	187,97	13,71	20-29	30,8	21,5	38,5	61,1	0,4	101,4	198,5
NIGER	26,5	209,74	14,48	20-29	35,0	10,8	21,1	77,2	1,7	100,7	443,0
NIGERIA	20,0	229,32	15,14	0-5	22,3	22,3	44,3	54,9	0,8	106,4	106,6
SENEGAL	25,4	241,70	15,55	20-29	29,9	13,2	27,2	70,7	2,1	100,9	337,9
AUTRES AFRICAINS	27,1	235,38	15,34	20-29	31,0	11,0	22,6	75,3	2,1	105,3	339,3
SOUS-TOTAL AFRICAINS	21,6	223,23	14,94	20-29	28,2	19,1	36,2	62,6	1,2	103,3	180,5
FRANCE	28,4	279,41	16,72	30-39	23,1	9,7	28,0	69,8	2,2	109,5	108,6
LIBAN	23,7	277,0	16,64	20-29	20,7	15,3	35,6	61,9	2,5	111,3	149,6
AUTRES	28,8	282,4	16,80	30-39	26,1	10,9	26,5	71,2	2,3	106,7	116,4
TOTAL NON AFRICAINS	27,8	282,05	16,79	30-39	22,4	10,6	28,9	68,9	2,2	109,5	114,0
TOTAL ETRANGERS	21,7	225,64	15,02	20-29	28,0	18,9	36,0	62,8	1,2	103,4	178,1

Source : E.P.R. 1978

Tableau 4.12 : Quelques caractéristiques par pays de la population des immigrants en Côte d'Ivoire en 1978

PAYS	Age moyen	Variance	Ecart type	GROUPE D'AGE A EFFECTIF ELEVE Groupe d'âge	%	POURCENTAGE Moins de 5 ans	Moins de 15 ans	15 ans à 59 ans	60 ans et plus	RAPPORT DE MASCULINITE Moins de 15 ans	Plus de 15 ans
HAUTE-VOLTA	20,8	228,32	15,1	20-29	26,6	21,6	38,1	60,1	1,2	96,7	175,6
MALI	21,4	263,12	16,2	20-29	22,4	21,4	40,8	36,0	1,8	95,8	149,9
GUINEE	21,5	262,52	16,2	20-29	21,0	20,2	41,3	36,8	1,7	97,8	139,3
LIBERIA	25,6	278,43	16,7	20-29	35,7	14,2	24,9	54,1	6,8	36,0	69,9
GHANA	23,2	210,98	14,5	20-29	30,9	17,1	29,0	53,0	0,9	74,4	38,9
AUTRES AFRICAINS	22,3	239,62	15,5	20-29	25,9	19,1	36,3	43,3	1,3	90,8	199,2
SOUS-TOTAL ETRANGERS AFRIC.	21,3	242,44	15,6	20-29	25,0	20,9	39,1	38,6	1,4	95,2	157,4
NON AFRICAINS	27,9	277,15	16,6	20-29	24,0	9,1	29,4	59,5	2,0	110,2	109,7
TOTAL ETRANGERS	21,6	245,11	15,7	20-29	24,6	20,5	38,7	39,4	1,4	95,5	155,0
COTE D'IVOIRE	22,1	363,5	19,1	20-29	13,6	19,9	48,1	27,3	4,7	100,0	83,4

Source : E.P.R. 1978

ANNEXE 2

2.1 Pyramide urbaine et rurale par nationalité

2.2 Pyramide totale, urbaine et rurale des régions

Graphique I. 10: Structure par age de la population du secteur urbain selon la nationalité R.G.P. 1975

pour 100 residents de chaque nationalité

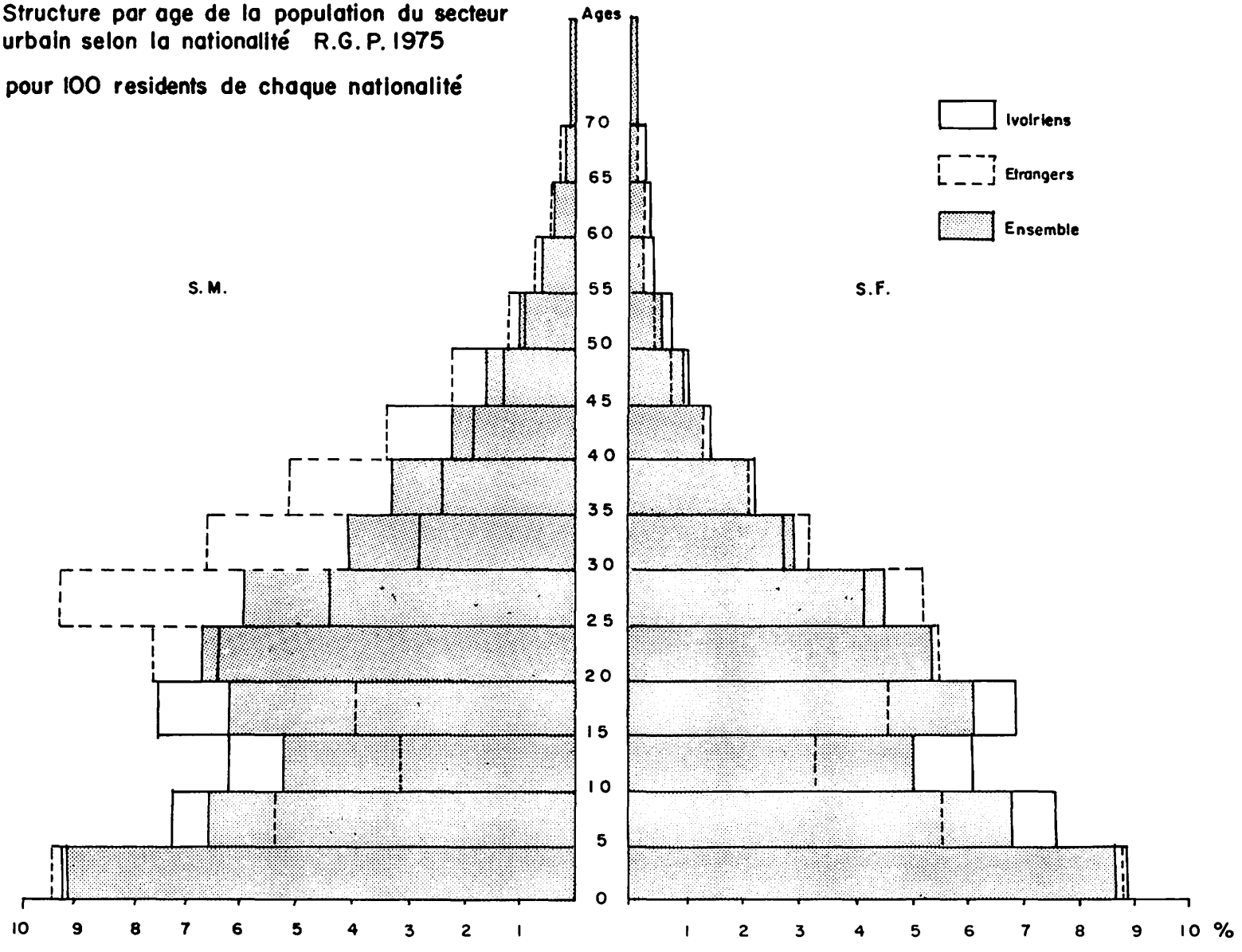

Graphique I.11 Structure par âge de la population du secteur rural selon la nationalité R.G.P. 1975

pour 100 Résidents de chaque nationalité

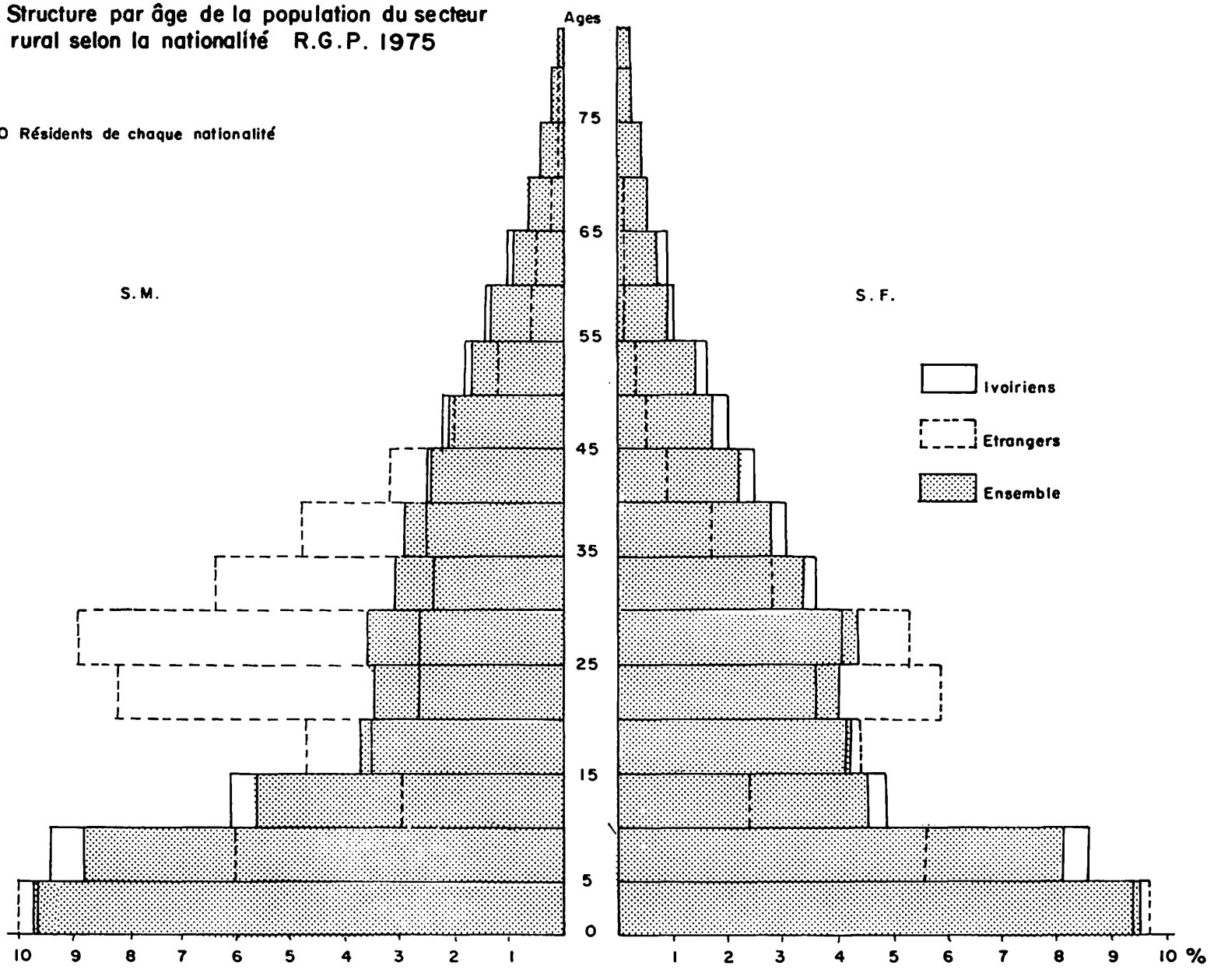

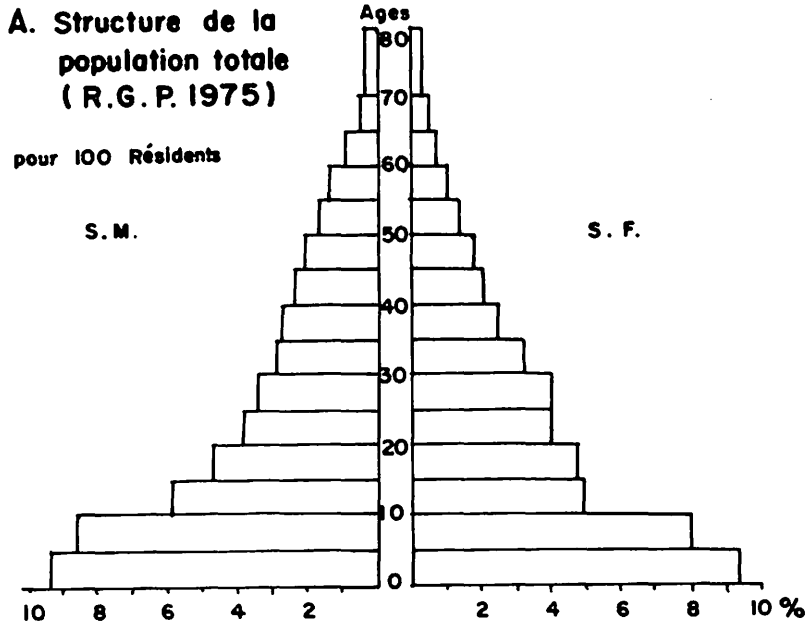

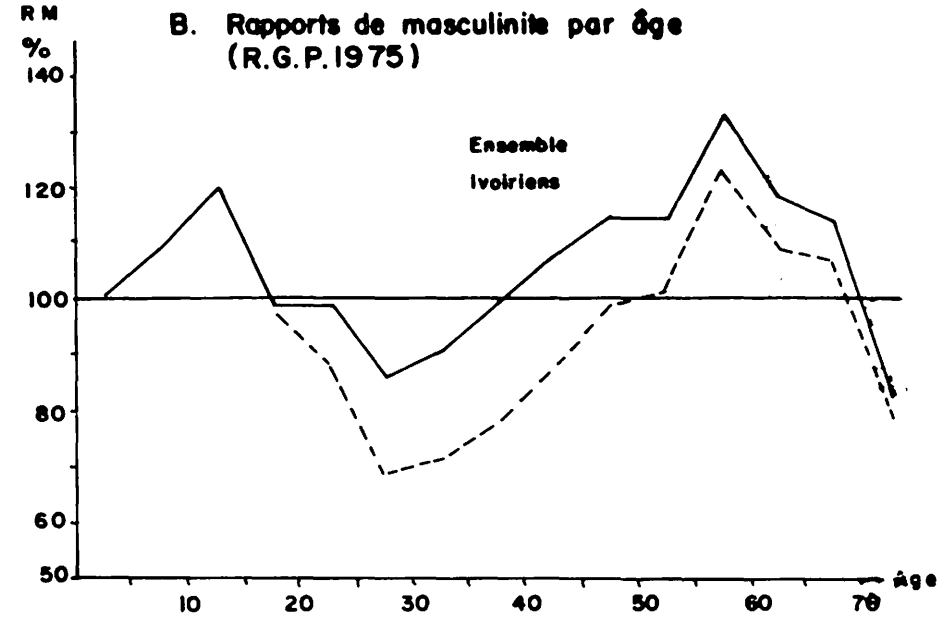

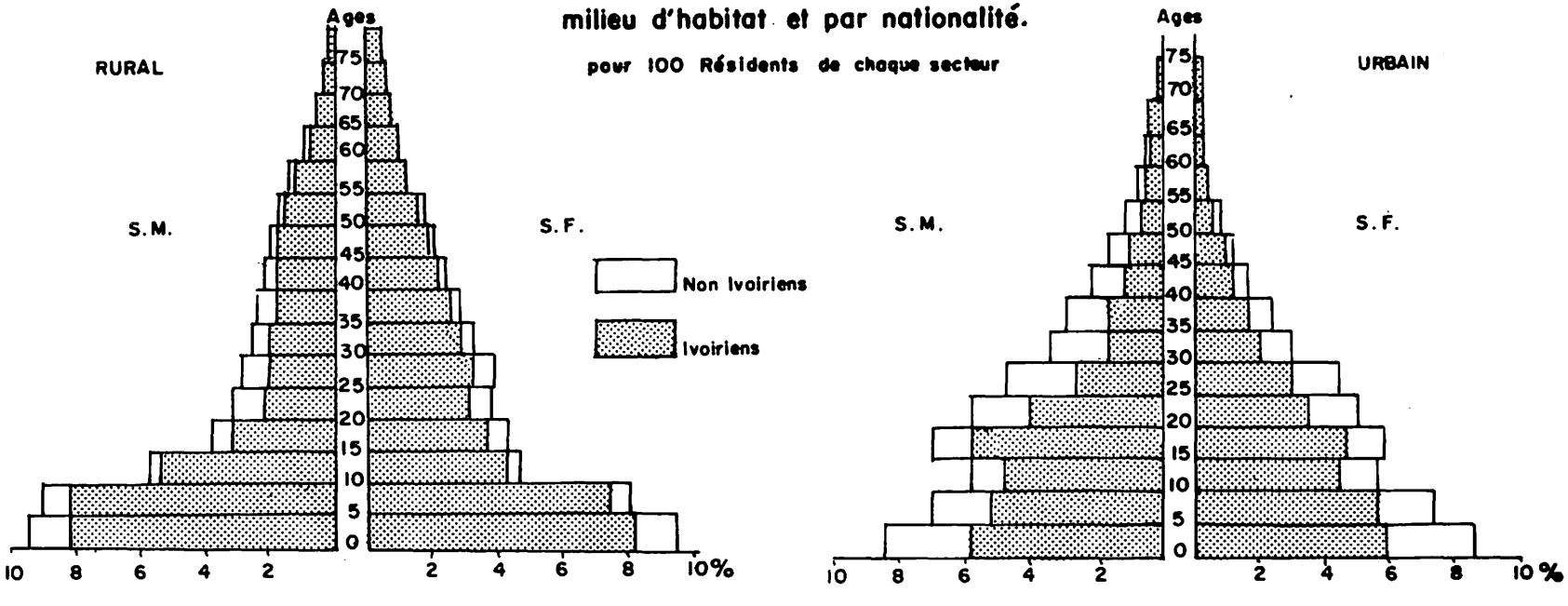

Graphique I.12
REGION CENTRE

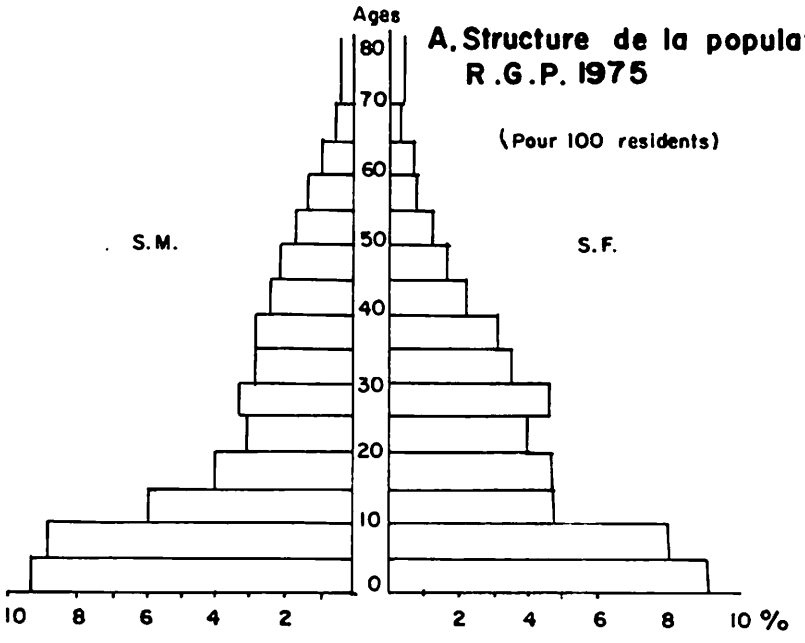

A. Structure de la population totale R.G.P. 1975

(Pour 100 residents)

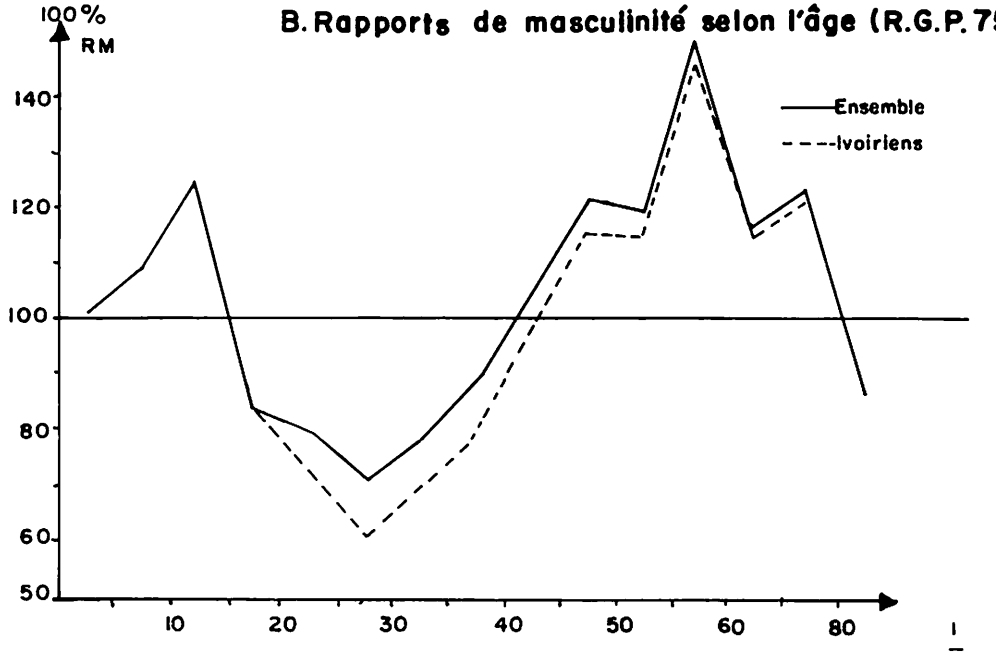

B. Rapports de masculinité selon l'âge (R.G.P. 75

Graphique 1.13: Région centre Ouest

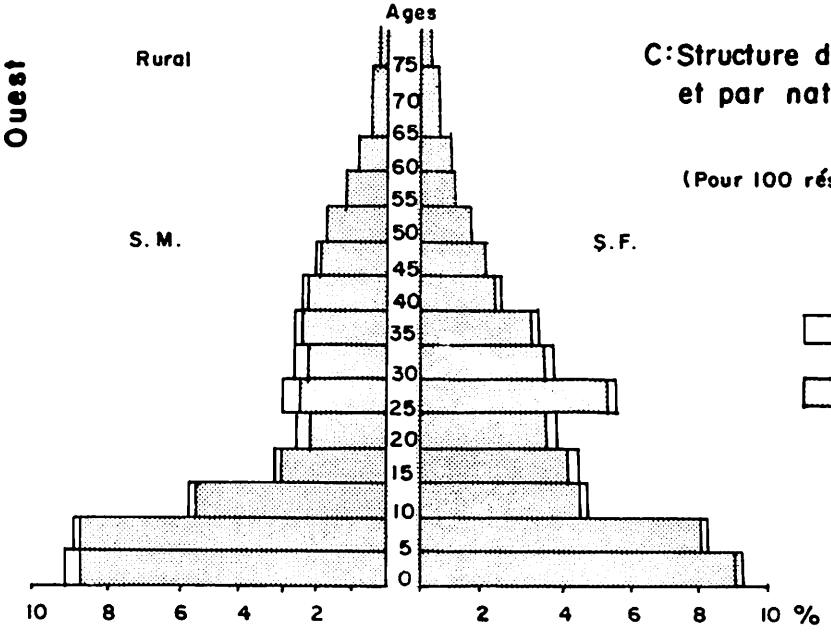

C: Structure de la population par milieu d'habitat et par nationalité

(Pour 100 résidents de chaque secteur)

Non ivoiriens

Ivoiriens

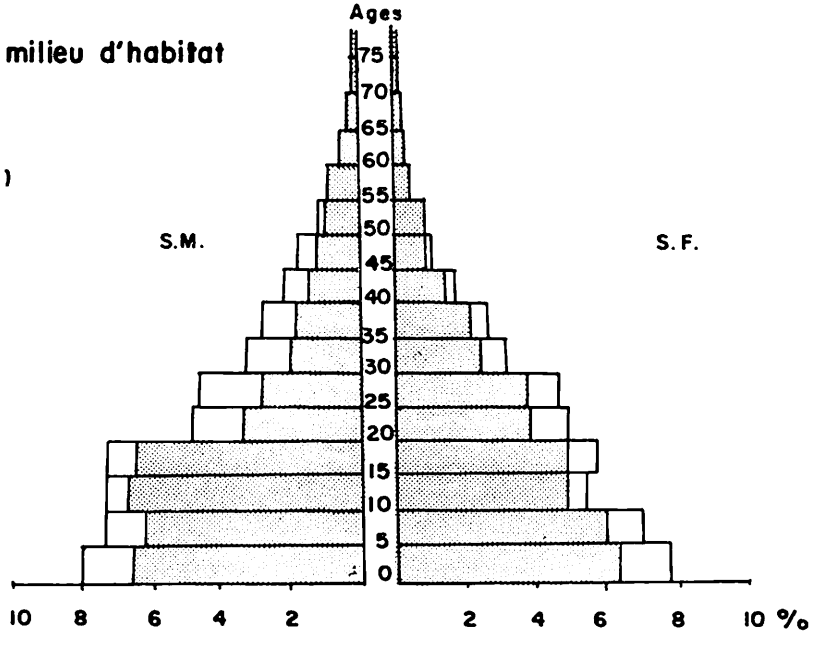

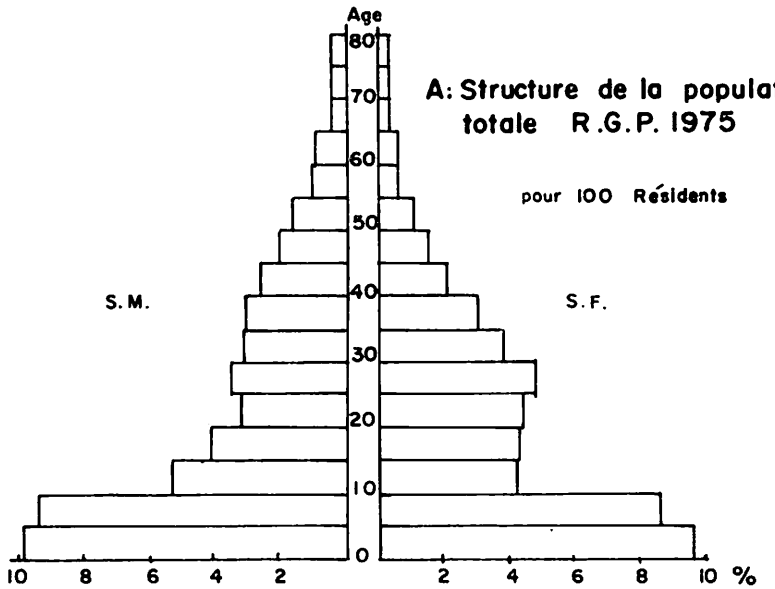

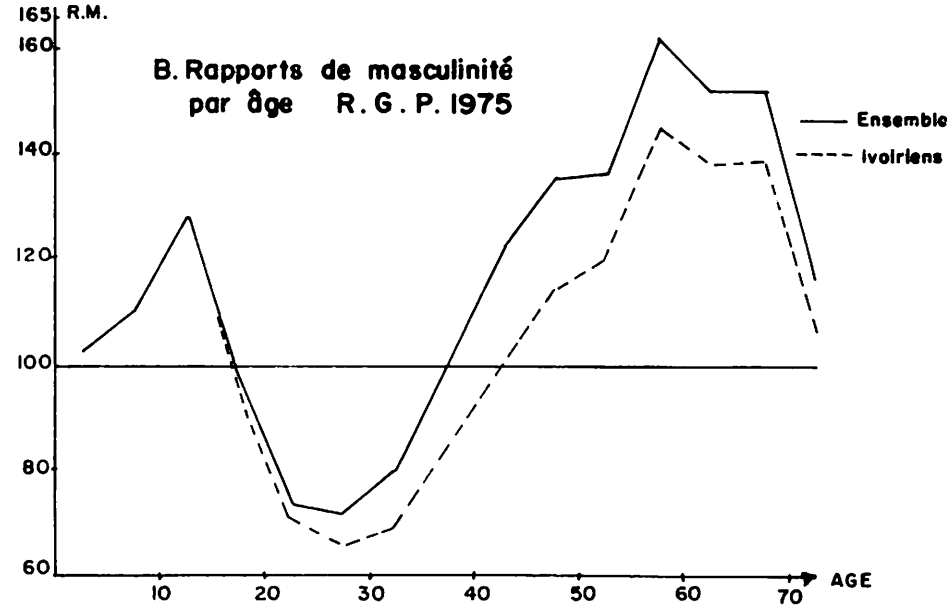

Graphique 1.14: REGION EST

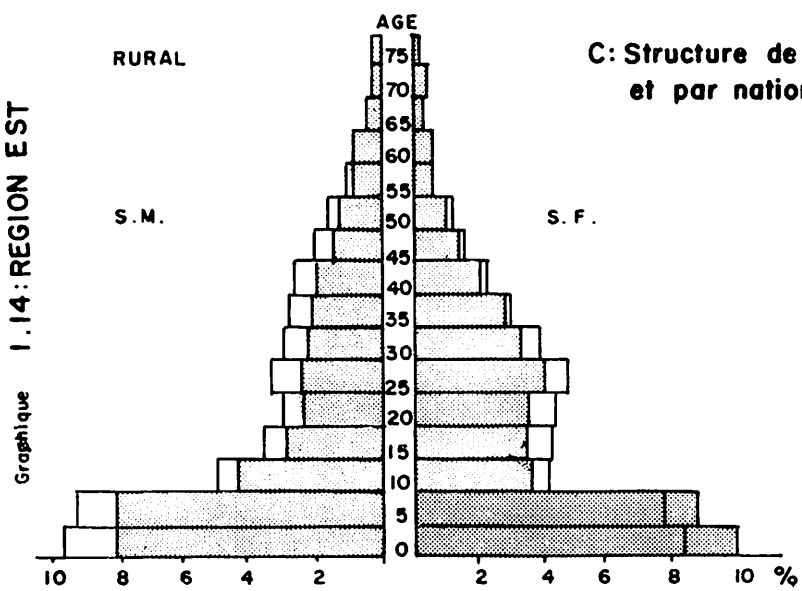

C: Structure de la population par milieu d'habitat et par nationalité

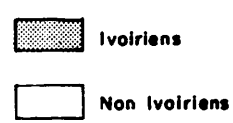

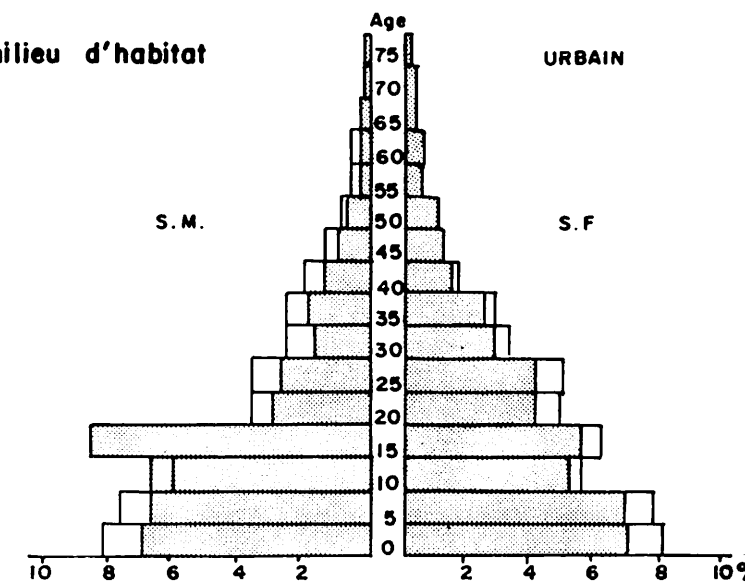

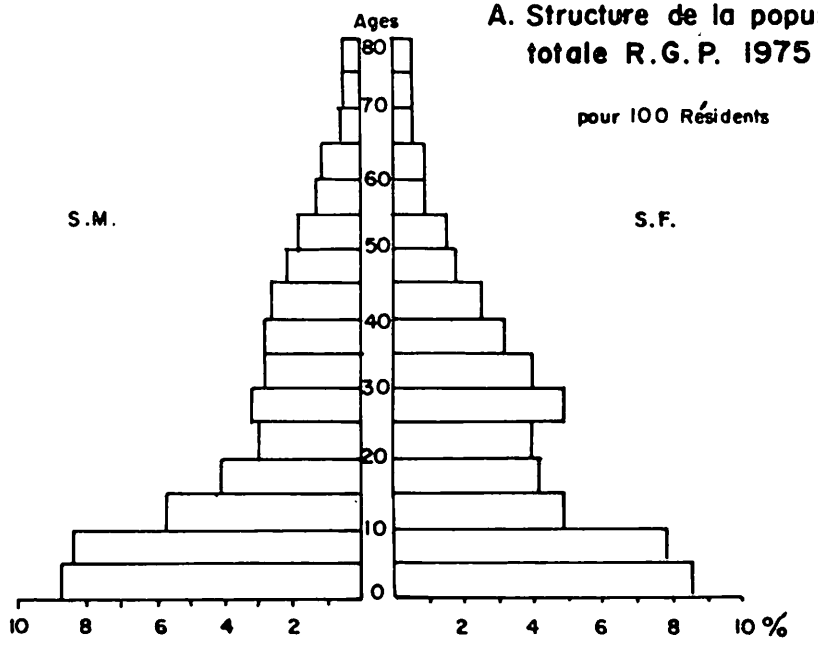

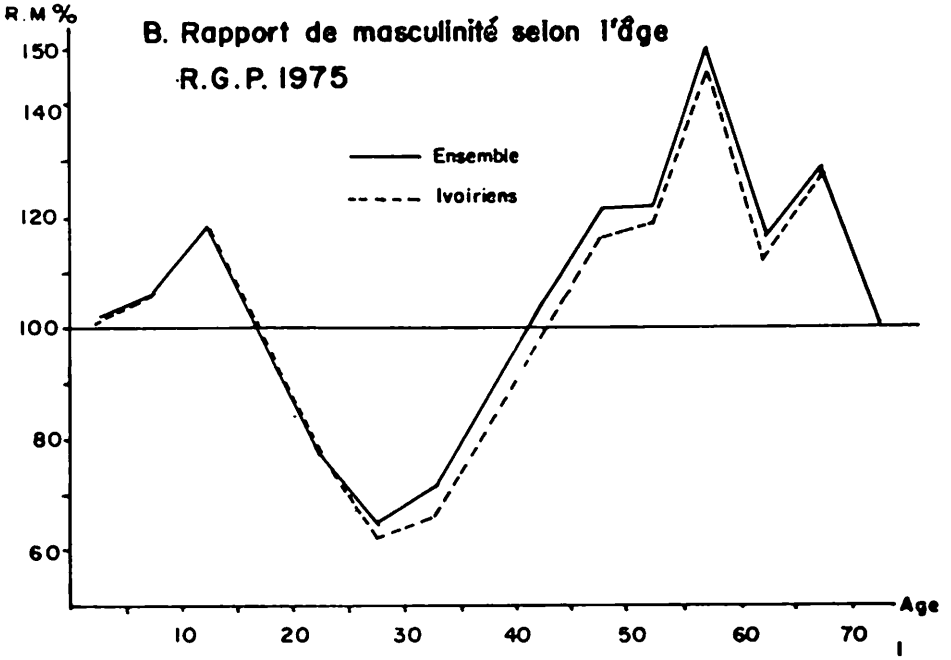

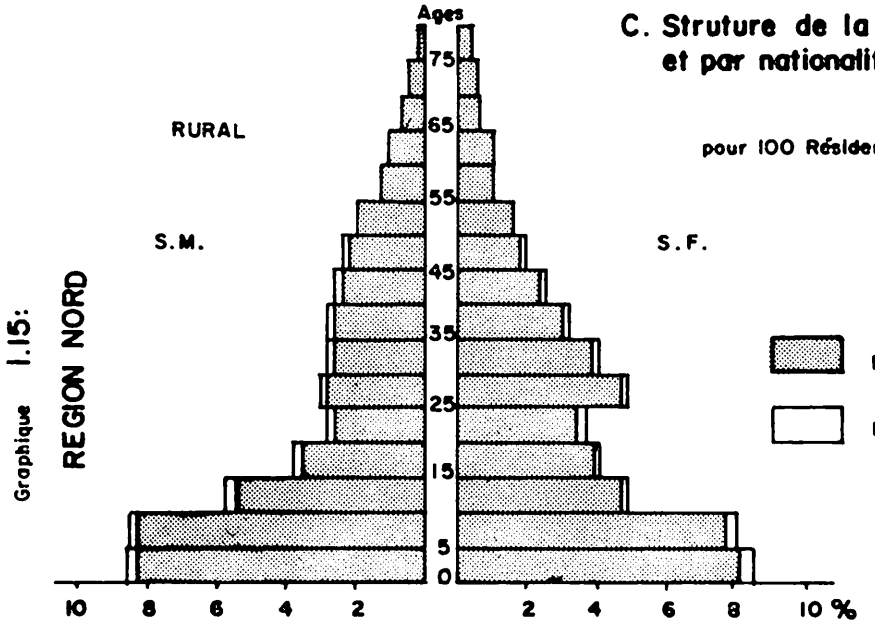

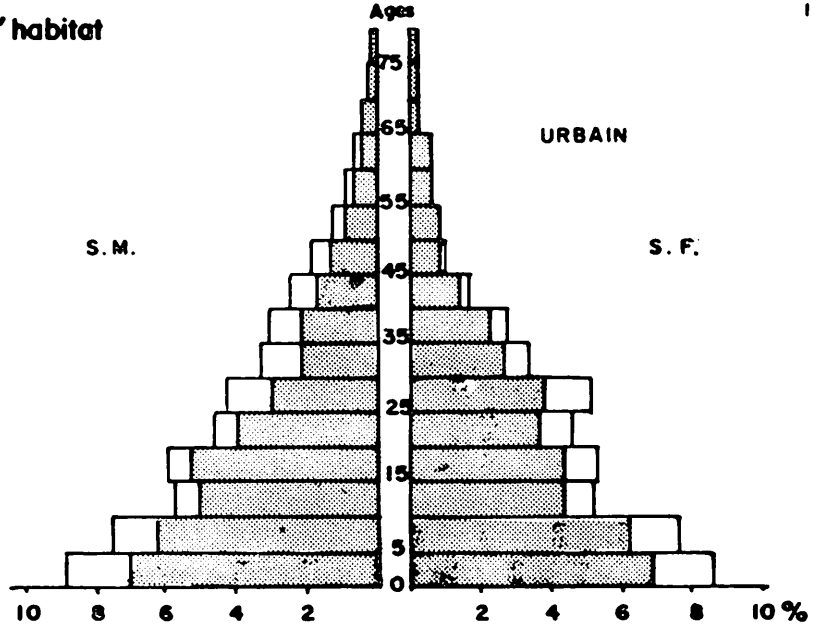

Graphique 1.15: REGION NORD

Graphique I.1.6

REGION SUD (avec Abidjan)

A. Structure de la population totale (R.G.P. 1975)

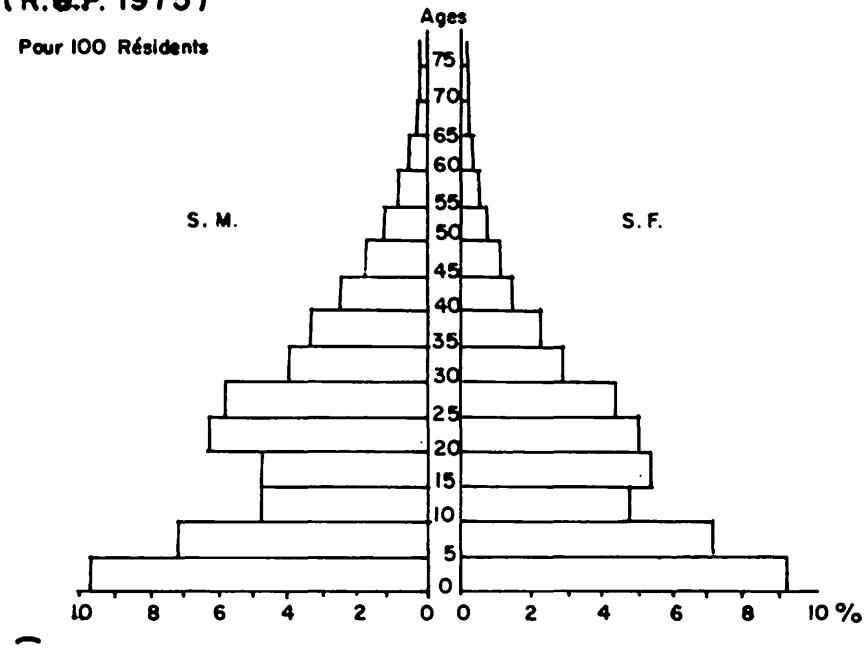

B. Rapports de masculinité selon l'âge.

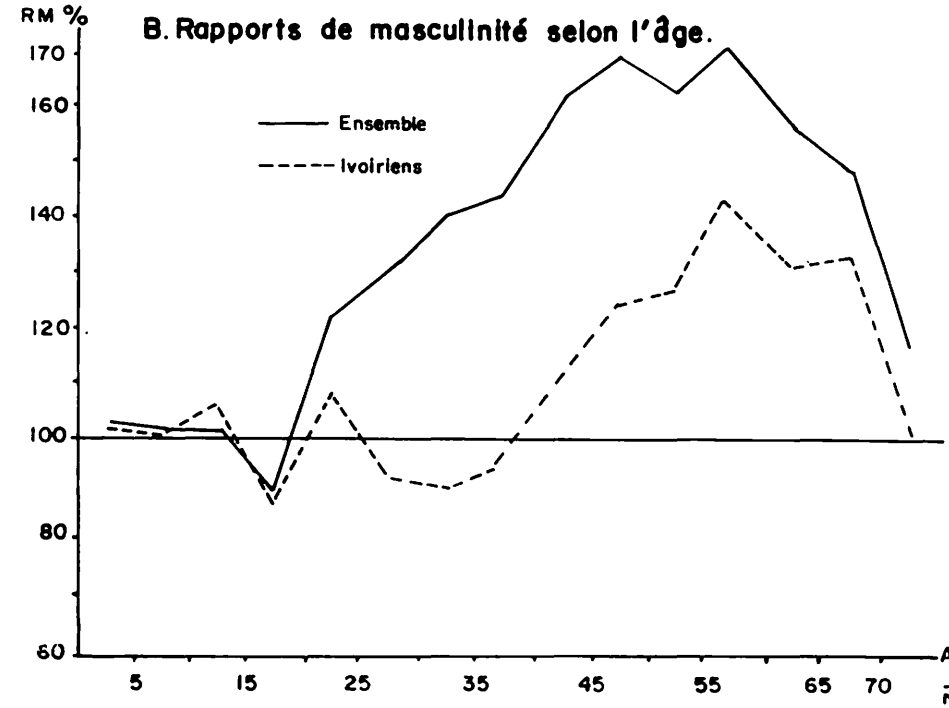

C. Structure de la population par milieu d'habitat et par nationalité R.G.P. 1975

pour 100 Résidents de chaque secteur

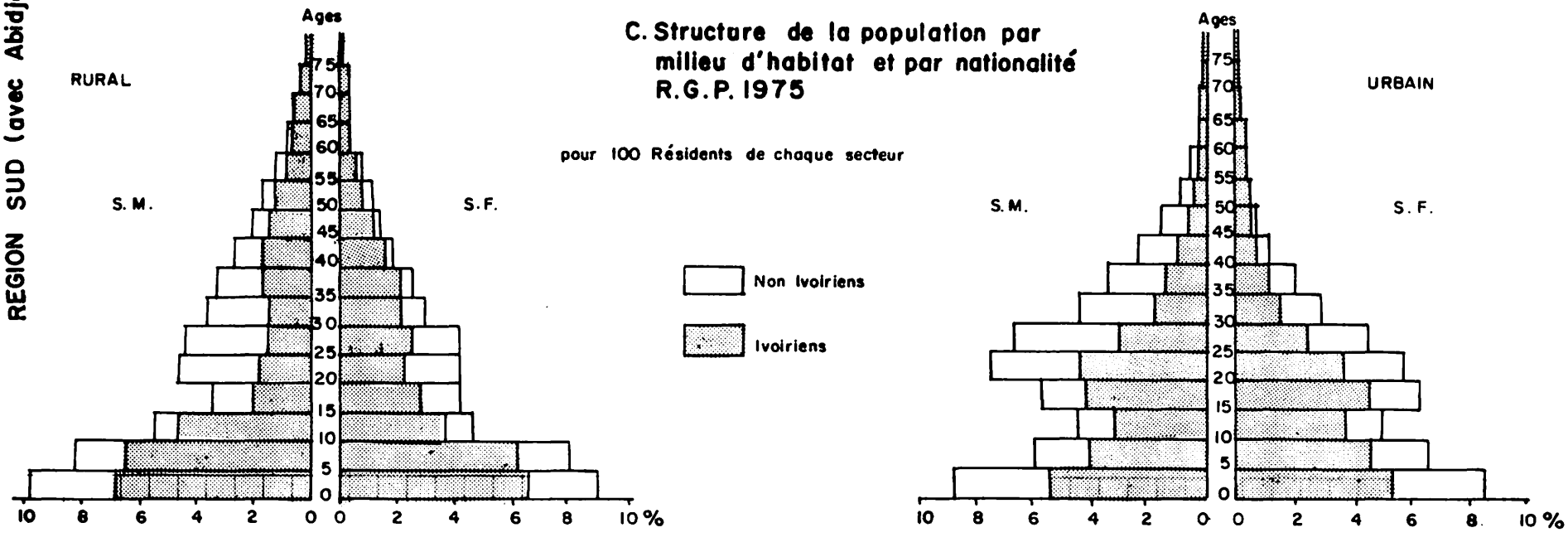

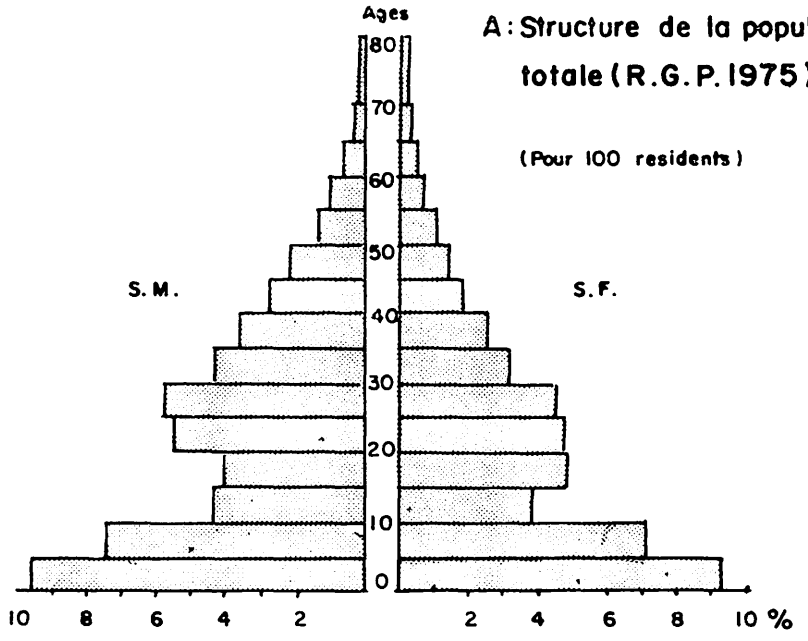

A : Structure de la population totale (R.G.P. 1975)

(Pour 100 residents)

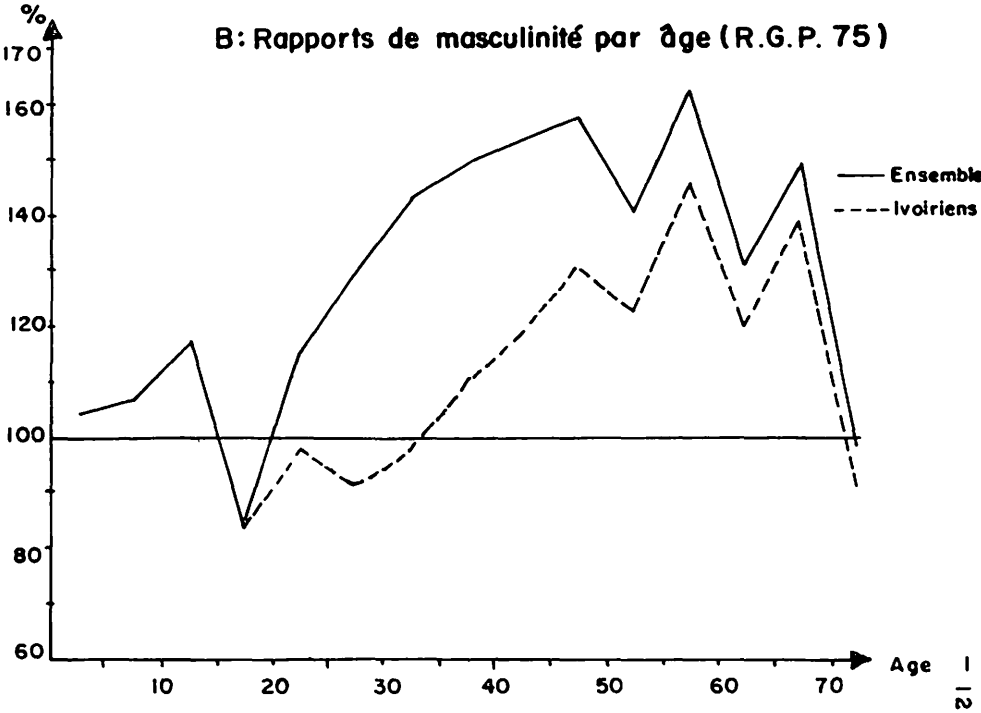

B : Rapports de masculinité par âge (R.G.P. 75)

Graphique I.17 : Region sud ouest

C : Structure de la population par milieu d'habitat et par nationalité (R.G.P. 1975)

(Pour 100 residents de chaque secteur)

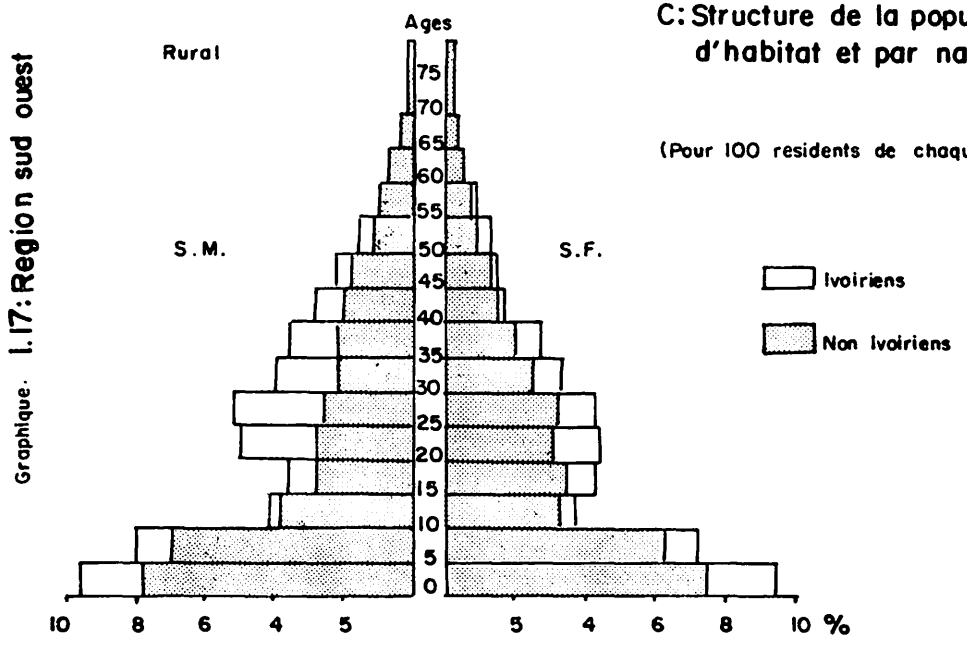

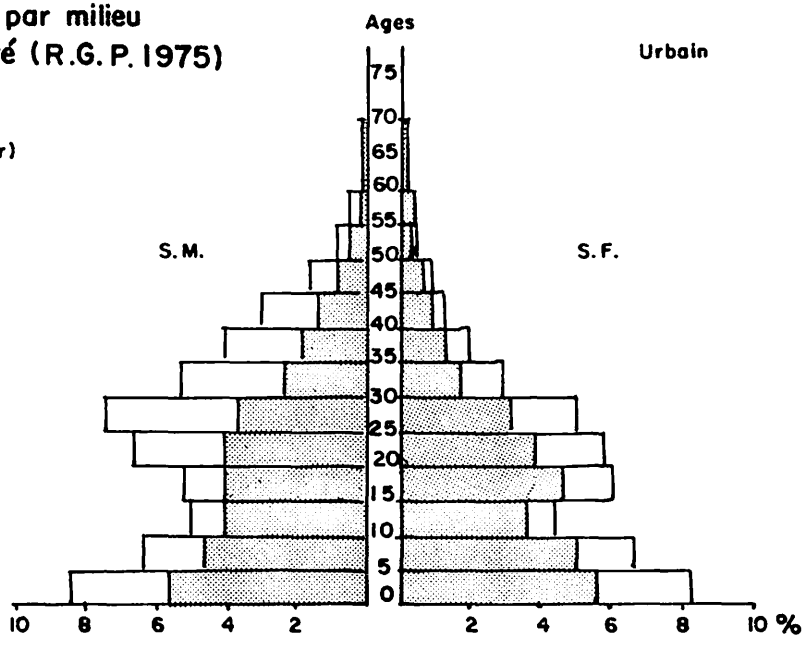

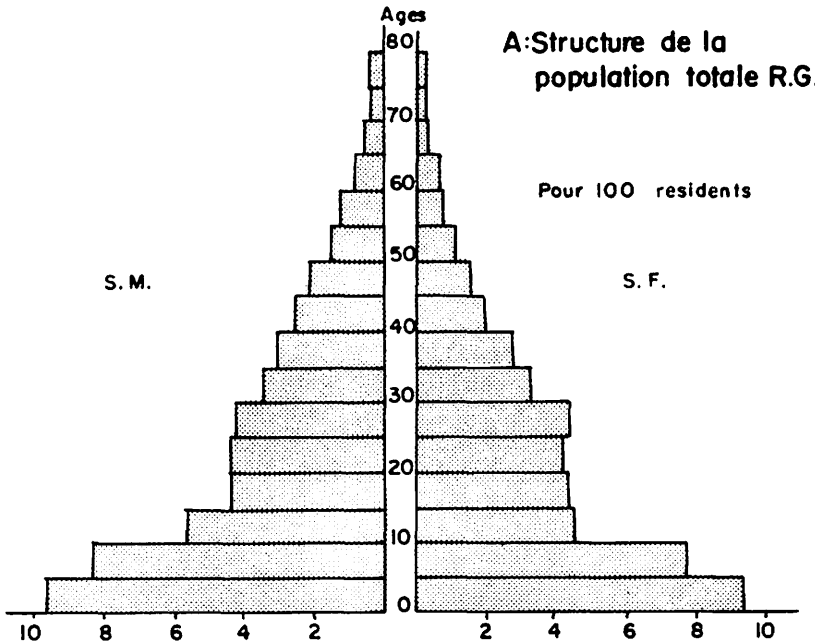

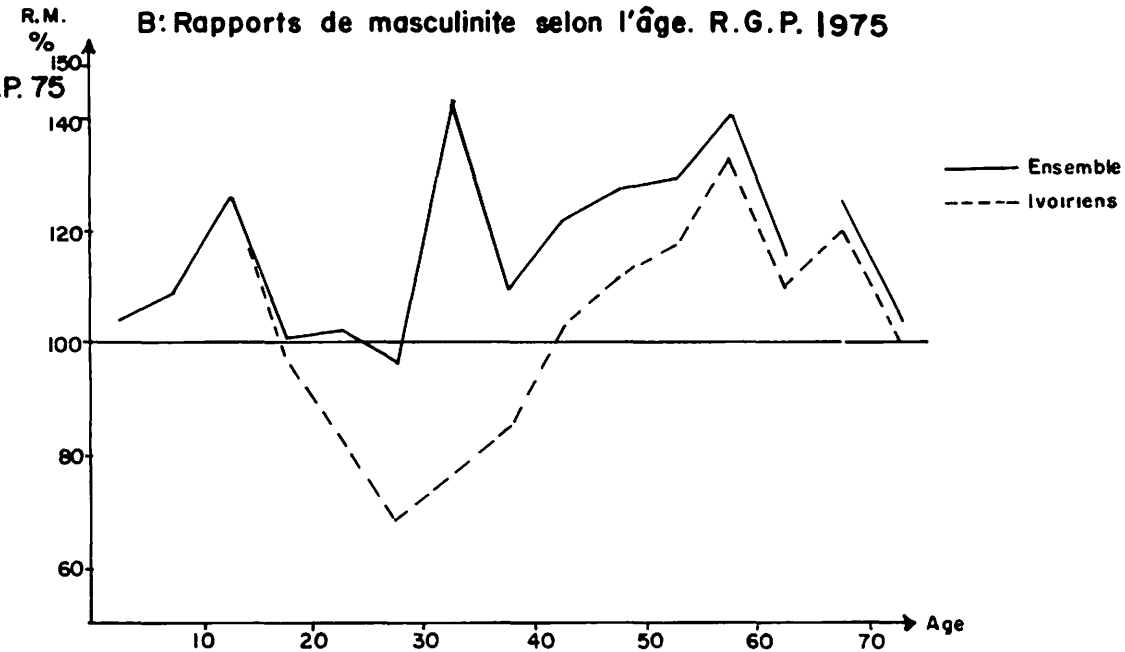

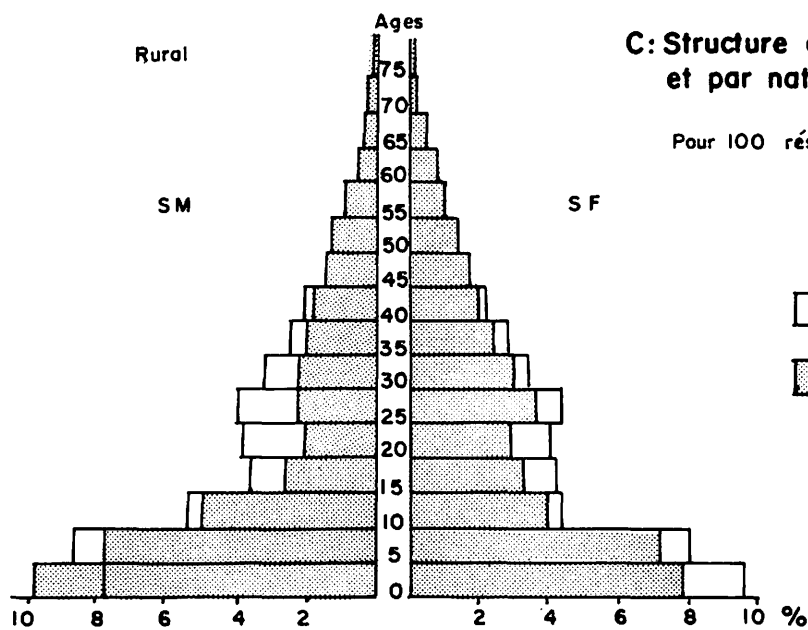

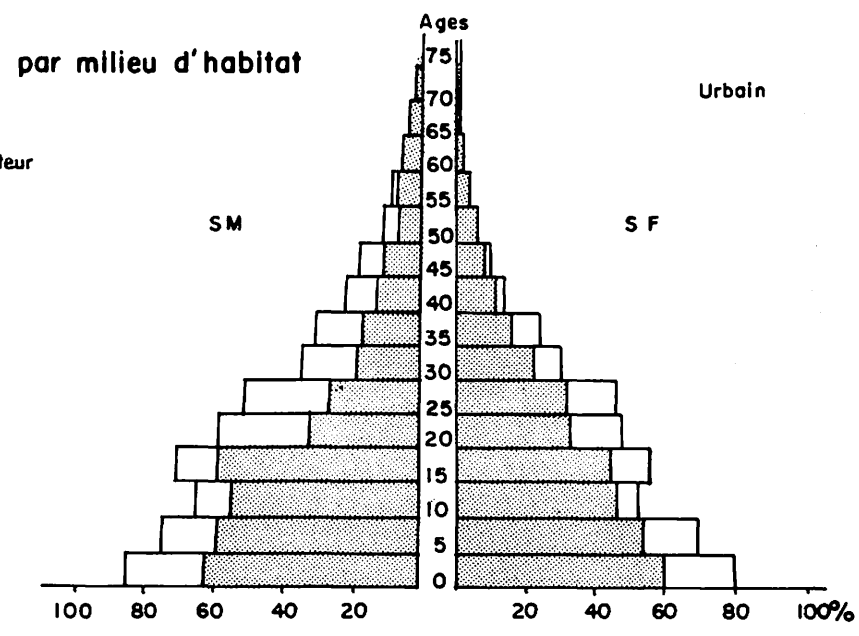

Graphique I.18: REGION OUEST.

THEME II : INTEGRATION DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES DANS LES PLANS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Président de séance : M. Marcel M'LAN OUATTARA

Auteur du premier exposé sur ce thème, un représentant de la CEA a examiné une approche méthodologique sur les relations entre population et développement. Il s'est référé au principe du Plan d'action de Lagos qui envisage de promouvoir le développement économique et social et l'intégration des économies en vue d'accroître l'interdépendance et de favoriser un développement endogène et auto-entretenu; de promouvoir l'intégration économique de la région africaine pour faciliter et renforcer les rapports sociaux et économiques et créer des institutions nationales et sous-régionales qui assureront la réalisation de l'objectif d'autosuffisance.

Dans cette optique, il a fait une revue critique des différentes théories dans le domaine des relations population-développement. A cet égard, examinant la théorie de Malthus, il a noté que, à son époque, celui-ci n'était pas en mesure d'envisager la révolution industrielle et agricole et que même l'approche marxiste qui insiste sur le point qu'il n'existe pas une loi universelle de population, n'était pas en mesure de répondre aux crises économiques et sociales de notre époque. Il a également donné comme exemple les études entreprises dans d'autres pays sous-développés qui ont construit des modèles mathématiques utilisant le revenu par tête d'habitant suivant trois hypothèses de niveau de fécondité et qui, à son avis, n'étaient pas en mesure de faire face au problème démographique au niveau de la micro-analyse. En outre, il a également noté que cette théorie ne pouvait pas s'appuyer sur des résultats empiriques et qu'il faudrait formuler des méthodes d'étude et d'analyse susceptibles d'être utilisées pour maîtriser les relations population - développement. Il s'est servi de secteurs clés tels que la santé, l'éducation, l'alimentation et la nutrition pour illustrer la nécessité d'établir un bilan diagnostic de la situation actuelle pour identifier et élaborer des politiques fiables et des projets réalisables.

A cet égard, il a insisté sur la nécessité d'une approche multi-disciplinaire mettant l'accent sur les interrelations entre les variables démographiques d'une part et les variables sociales et économiques d'autre part, comme base empirique de programmes de développement. Une telle approche, a-t-il suggéré, pouvait mettre à contribution des méthodes d'analyse de corrélation multiple dans le domaine de la santé, de l'éducation etc. Il a conclu son exposé en mettant en relief la difficulté qu'il y a à choisir des programmes sans une connaissance adéquate des problèmes et en précisant que l'application des politiques de développement risque de ne pas produire les résultats escomptés, si les objectifs formulés ne sont pas consignés dans des documents officiels tels que le budget national ou le plan de développement.

Finalement, il a insisté sur la nécessité de déterminer les besoins en main-d'oeuvre qualifiée et les incidences financières, de prévoir un calendrier d'exécution et de mettre au point un système de surveillance continue du plan de développement.

Au cours des discussions, une critique a été formulée à l'encontre de cette approche méthodologique, qui, selon certains participants était trop théorique et ne prenait pas en considération les forces agissant sur les économies africaines. Il a été rétorqué qu'une des principales raisons des échecs des plans de développement en Afrique était l'absence quasi totale d'une conception théorique et d'une approche méthodologique de l'intégration des variables de population dans les processus d'élaboration des plans et de réalisation des projets.

Les discussions ont également porté sur la reconversion des mentalités et sur la nécessité de recherches sociologiques sur des facteurs qui jusqu'ici ont été négligés. Le souhait a été exprimé que soient examinés les aspects socio-politiques faisant obstacle à l'adoption d'une orientation dynamique des plans de développement.

Les débats qui ont suivi cette communication introductive portaient en somme sur les points suivants :

- Les raisons pour lesquelles l'urbanisation favoriserait le développement de l'agriculture;
- Les raisons de l'échec des plans de développement de la Côte d'Ivoire;
- La remise en cause de théorie néo-classiques et classiques du développement à la lumière de la conjoncture économique mondiale actuelle;
- L'existence possible d'un modèle idéal de développement;
- La fiabilité douteuse des données sur la population dont l'existence semble être ignorée.

L'examen de ces différents points a donné lieu à des compléments d'informations, des analyses et des suggestions.

- Il s'agissait de freiner l'exode rural par le développement de centres urbains secondaires; cette politique doit accompagner toute politique de développement de l'agriculture;

- Bien que ne relevant pas du thème, il a été constaté que la méthodologie de la planification ivoirienne (élaboration par des organismes étrangers et extérieurs) sa structure et son outil (omission de l'agent socio-économique dans la mise en équation) ne réflètent pas toujours certaines réalités nationales;

- Il a été suggéré que les ivoiriens élaborent une théorie économique et même un modèle de développement qui leur soit propre en tenant compte toujours des interrelations entre les variables démographiques, socio-économiques et culturelles;

- Il a été reconnu qu'il est nécessaire d'identifier certains facteurs socio-économiques si on veut agir efficacement sur ceux-ci.

Un appel a été lancé aux organismes internationaux (CEA, FNUAP en particulier) pour qu'ils prévoient à court et moyen termes le financement de recherches et études dans ce sens, ainsi que la collecte de données beaucoup plus fiables que les estimations.

Pour clore les débats, il a été constaté que la planification et sa réalisation ne relèvent pas de la même autorité en Côte d'Ivoire car le plan est incitatif et indicatif.

Le deuxième exposé sur ce thème présenté par M. Arthur ACHIO, du Ministère du plan, portait sur l'expérience ivoirienne en matière d'intégration des variables démographiques dans les plans de développement économique et social. M. ACHIO a souligné qu'un plan consiste en la mise en oeuvre d'une stratégie de développement et qu'on ne peut planifier sans informations sur l'importance numérique, la structure, les besoins et la capacité productive de la population. La maîtrise des variables démographiques se situe ainsi au coeur même du processus de planification.

Décrivant les méthodes et les objectifs du Plan ivoirien, il a signalé qu'une stratégie globale de développement consistait à définir des objectifs échelonnés dans le temps et décomposés en objectifs sectoriels

et régionaux. Il a ajouté que la seconde phase du travail consistait à assurer la cohérence à tous les niveaux de cet ensemble d'objectifs et des moyens à mobiliser.

Les objectifs, a-t-il ajouté, visaient à poursuivre une croissance forte, une participation accrue des nationaux à l'activité économique et une promotion individuelle et collective des nationaux. Suivant ces objectifs, les données démographiques constituent la trame même sur laquelle s'appuie la planification du développement économique et social. Il a ainsi cité les principales données démographiques nécessaires à la planification, à savoir les effectifs de la population, les structures, les données de mouvement, les perspectives en matière de population, et les migrations. Il a cité des exemples dans les domaines de l'emploi, de la santé, des transports, pour illustrer la diversité de l'utilisation des données démographiques; il a exprimé le souhait d'une amélioration des données démographiques pour renforcer les activités de planification du développement. Il a indiqué qu'en ce qui concerne les travaux de planification, on distingue deux groupes de problèmes : les projections démographiques, et les projections de l'équilibre physique (choix d'un taux de croissance). Ces questions sont liées aux problèmes de consommation et de production et font appel à une collaboration entre planificateurs et démographes.

Examinant les domaines d'études qu'il conviendra de promouvoir à l'avenir, il a cité les secteurs mal connus comme le milieu rural et le secteur non structuré et urbain qui nécessitent des études approfondies. Il a insisté sur le fait que la planification exige de ceux qui doivent l'assumer, à la fois compétence technique, esprit critique, initiative, créativité et ouverture d'esprit mais aussi une grande disponibilité. La participation des nationaux dans le processus de planification du développement au niveau du Ministère du plan et chez les principaux partenaires publics et privés, fournit donc la meilleure garantie de la réalisation effective des objectifs du Plan.

En conclusion, il a mis l'accent sur une amélioration des données démographiques comme base empirique de la planification du développement. Les débats subséquents ont porté sur:

1. L'inadéquation entre la politique de formation et celle de l'emploi;
2. L'utilisation de concepts et définitions inadaptés à nos réalités et le manque d'indicateurs socio-économiques;
3. La non-exploitation des études très coûteuses déjà réalisées;
4. La participation de la population à l'élaboration des plans de développement;
5. Les rapports entre les zones sensibles et la répartition des programmes de développement;
6. La sous-estimation dans la comptabilité nationale du secteur dit non structuré support fondamental du secteur structuré;
7. L'évaluation et le suivi des plans de développement de la Côte d'Ivoire.

L'examen successif de ces points a donné lieu à des compléments d'informations et à des suggestions. On a noté :

1. L'inadéquation entre la politique de formation et celle de l'emploi, constat que confirment les dernières décisions du Conseil des ministres ivoiriens. La formation est un droit mais l'accès à l'emploi ne l'est pas. Le Gouvernement emploie ceux dont il a besoin;
2. Il faut élaborer pour nos techniciens de nouveaux concepts et définitions adaptés à nos réalités socio-économiques et pratiques;
3. Il est recommandé que des études et recherches répondent à un besoin réel d'informations et soient menées avec la participation et l'avis des nationaux;
4. Une allusion a été faite aux consultations régionales et ministérielles qui ont lieu lors de la phase préparatoire des plans;
5. Celles-ci ont inspiré les mesures d'aménagement territorial qui ont divisé la Côte d'Ivoire en sept régions de développement, en centres principaux et secondaires et en pôles de développement;

6. Des efforts sont à fournir en vue de cerner le secteur non structuré; il est suggéré l'élaboration de comptes économiques régionaux;

7. De par le fait qu'elle est préalable à l'élaboration de nouveaux plans de développement, l'évaluation de la réalisation des plans s'impose et doit être entreprise. En Côte d'Ivoire on procède à de telles mesures.

Des discussions ont porté sur une collaboration plus étroite et continue entre les organismes internationaux et les institutions nationales afin d'améliorer le processus de la planification. Elles ont mis l'accent sur la nécessité d'évaluer les plans, d'estimer les taux de réalisation sectorielle et de déterminer les causes d'échec afin d'améliorer le processus de planification. En ce qui concerne la planification sanitaire, les participants au séminaire ont reconnu la nécessité d'établir une carte épidémiologique. Ils ont noté qu'il existait dans le passé une dichotomie entre le système économique et le processus de planification en Côte d'Ivoire et que certains concepts importés qui ne cadrent pas avec les réalités ivoiriennes, doivent être révisés, abandonnés ou réadaptés aux conditions africaines.

Il a aussi noté que bien qu'il existe une politique d'ivoirisation des cadres, l'économie ivoirienne qui est liée au capital et à l'assistance étrangers, subit les conséquences de cette ouverture sur l'extérieur. En conclusion, un appel a été lancé en vue d'aider la Côte d'Ivoire à mobiliser des ressources pour des études démographiques permettant une meilleure connaissance de sa situation démographique, et pour que toutes les structures de production des statistiques et de planification travaillent en étroite collaboration afin de limiter les gaspillages de ressources dus aux doubles emplois.

THEME III : POPULATION ET PLANIFICATION SECTORIELLE

Président de séance : M. KRA KOUADIO Casimir

Le premier sous-thème, portant sur "femmes, population et développement", était présenté par Madame Aminata Traoré du Ministère de la condition féminine. Elle a souligné le problème de collecte des données qui tend à oublier les besoins

spécifiques des femmes qui constituent plus de la moitié de la population, et dans cette optique, a déploré la carence de l'approche analytique des démographes statisticiens.

Examinant les outils d'observation et d'analyse de la statistique et de la démographie, elle a souligné que les femmes ne sont considérées que dans leur rôle de reproduction et que leurs besoins, leur rôle et leur statut dans les secteurs clés de l'économie nationale tels que l'agriculture, la santé, ne sont pas suffisamment identifiés et pris en considération. Dans ce contexte, elle a particulièrement regretté la minimisation du rôle de la femme dans les recensements agricoles et dans les projets y afférents. Elle a vu en cela, une des causes d'échec de certains projets portant sur la culture vivrière.

Elle a noté que le recensement de l'année 1975 a fait ressortir la jeunesse de la population ivoirienne, l'accroissement de la population urbaine et les déséquilibres régionaux ainsi que l'importance de l'apport migratoire. Selon elle, ce diagnostic a été à l'origine de l'orientation d'actions touchant à la santé, à l'agriculture, à l'enseignement et à l'emploi, mais jusqu'ici, ces actions ne tiennent pas suffisamment compte des besoins des femmes dans ces divers secteurs.

Elle a proposé d'accorder à l'éducation et à l'emploi féminins dans le cadre d'une politique de population bien conçue, une importance et une attention accrues, et a suggéré que femmes et hommes en tant qu'agents de production et de consommation reçoivent les mêmes égards de la part des responsables politiques.

La forte migration des campagnes vers la ville nécessite une importante valorisation du travail des femmes dans les projets agricoles et la transformation des produits alimentaires ainsi que l'introduction de technologies susceptibles de réduire les pertes dues à des techniques de production inadéquates, et tenant compte des activités des femmes dans le secteur agricole. A cet égard, a-t-elle souligné, beaucoup reste à faire dans le domaine du développement de l'artisanat, de la commercialisation des produits des groupes coopératifs, de l'éducation sanitaire et nutritionnelle et du développement des garderies d'enfants.

Examinant le domaine de l'éducation et de la formation, elle a déploré la faible proportion des filles dans les établissements de l'enseignement secondaire et universitaire qui entraîne une sous-représentation des cadres féminins dans les activités professionnelles.

En conclusion, elle a proposé une connaissance exhaustive du rôle des femmes dans la dynamique de la population et une meilleure utilisation de toutes les ressources humaines. Elle a indiqué, en outre, que la jeunesse de la population, le déficit en main-d'oeuvre agricole, l'exode rural, et les déséquilibres régionaux qui freinent la croissance économique, doivent être considérés dans leurs relations avec la situation socio-économique des femmes.

L'accroissement démographique galopant en Côte d'Ivoire est préoccupant et devrait amener le pays à réfléchir sur une politique de régulation de la reproduction humaine pour infléchir la dynamique de la population dans le cadre de la recherche d'un développement économique autonome et auto-entretenu.

Les discussions ont porté sur les difficultés d'accès de la femme à l'éducation et à l'emploi dans le secteur moderne, qui selon plusieurs intervenants sont dues aux préjugés coloniaux et traditionnels et devraient attirer l'attention des autorités publiques. Notant que le secteur non structuré est dominé par les femmes, les participants ont exprimé le voeu que ce secteur soit l'objet d'une plus grande sollicitude afin d'aider les femmes à améliorer et à diversifier leurs productions. Le problème du revenu a également attiré l'attention des participants au séminaire comme un facteur discriminatoire à l'encontre des femmes. Répondant à une question sur la planification familiale, Madame Traore a insisté sur le fait que la science et la technologie moderne ont rendu possible la maîtrise de la reproduction humaine et que les femmes ont droit à l'information disponible et devraient y avoir facilement accès.

Enfin, elle a regretté l'utilisation des femmes pour des publicités banales qui tendent à détruire l'image et l'intégrité de la femme africaine et favorisent l'abandon de l'allaitement qui est si important pour le développement psychique et biologique de l'enfant.

Le deuxième sous-thème portant sur "population et éducation" a été présenté par M. Ackra Yao Ble, du Ministère de l'éducation nationale. Celui-ci a souligné que la trilogie "population, éducation, développement" joue un rôle cardinal pour le bien-être de la société. A cet égard, la gestion et la planification du système éducatif, dépend, à-t-il dit, d'un côté d'une connaissance assez approfondie de la population et d'autre part des données détaillées sur l'emploi futur.

En conséquence, une politique d'éducation ne peut être élaborée qu'à la condition de disposer de données démographiques précises et fiables, qui facilitent l'analyse des besoins en éducation de type classique ou non et qui aident à cerner les disparités régionales et la détermination des perspectives de croissance du système.

Présentant le rôle de l'éducation dans le processus de développement, il a souligné qu'il existait des relations étroites et même une interdépendance entre les ministères responsables de la gestion des hommes et des femmes dans la poursuite de l'objectif fondamental qu'est la promotion individuelle et collective. En premier lieu, l'éducation est liée à l'emploi et aux migrations scolaires et dans ce cas, les responsables de l'aménagement du territoire doivent reconnaître cette interdépendance pour harmoniser le développement du pays.

En se référant à la loi sur la réforme de l'enseignement, il a noté que le secteur éducatif a la double finalité d'assurer à tous, un minimum de culture commune et de préparer une main-d'oeuvre qualifiée en fonction des besoins de l'économie. A cet égard, en ce qui concerne l'enseignement de base, la planification dépend des tranches d'âge scolarisables et de la politique de scolarisation définie. Cette politique devrait aussi prendre en compte les projections des effectifs permettant de prévoir l'importance des sortants du système et d'assurer à ceux-ci un emploi productif.

En ce qui concerne la localisation de la population, les structures éducatives doivent s'adapter à la répartition de la population sur l'étendue du territoire afin de freiner l'exode rural et de réduire les effets négatifs de la migration scolaire.

Il a conclu en soulignant qu'il est souhaitable d'adapter le système d'enseignement aux besoins économiques et sociaux du pays et qu'au plan psychologique, le système devait favoriser une reconversion des mentalités en vue de faciliter le développement économique et social.

Les discussions ont porté sur le fait que la majorité des élèves surtout au niveau secondaire, sont de sexe masculin et que des mesures devraient être prises au niveau national pour accroître le taux de scolarisation des filles notant la jeunesse de la population et son potentiel d'accroissement, les participants ont exprimé le voeux que les moyens de financement des études soient mieux examinés; regrettant le fait que l'éducation de type non classique n'avait pas été examiné, les participants ont fait appel aux autorités pour qu'ils se penchent davantage sur ce problème.

Discutant du problème de la santé dans les établissements, les participants au séminaire ont déploré l'insuffisance des structures sanitaires et du système d'assainissement permettant d'éviter la propagation des maladies transmissibles. Ils ont aussi déploré les problèmes de grossesses et d'avortements parmi les élèves des établissements secondaires et ont émis le voeu de voir le Gouvernement se pencher tout particulièrement sur ce grave problème qui a tendance à se généraliser. Les discussions ont mis l'accent sur le fait que bien que les migrations scolaires encouragent l'exode rural, elles constituent néanmoins un moyen d'assurer la cohésion nationale.

Le premier exposé du troisième sous-thème portant sur "population, santé et bien-être familial" a été traité par Madame Emissah Cissé Houlematou. Celle-ci a situé l'importance de la santé dans le processus de développement qui, en Côte d'Ivoire, vise à améliorer l'état de santé des individus, de la famille et de la collectivité. Cette politique se traduit par des actions curatives et préventives et par une surveillance adéquate de la fonction reproductive des femmes.

Afin d'atteindre les objectifs de la politique sanitaire, le développement du système d'information sanitaire est primordial. Ce système devrait recueillir sur la morbidité et la mortalité des renseignements permettant une planification et une gestion fiables.

Le deuxième exposé du troisième sous-thème portant sur "santé maternelle, périnatale infantile et démographie" a été présenté par le Professeur Samba Diarra, de la Faculté de médecine de l'Université d'Abidjan. Il a souligné que les questions démographiques ont suscité des réactions subjectives mais que l'accroissement rapide des populations des pays sous-développés devait attirer l'attention des responsables. Cette croissance rapide de la population et la mortalité élevée, qui en découle, devraient alerter les autorités politiques sur les pertes en vies humaines. Il a insisté sur le fait que l'incidence des facteurs démographiques sur les problèmes de santé maternelle et infantile apparaît de façon significative à travers trois principaux facteurs, à savoir l'âge de la mère, la parité (nombre d'accouchements), le rang de naissance de l'enfant et l'intervalle intergénésique. Il a indiqué que les pays sous-développés, étant caractérisés par un âge précoce au mariage, une grande multiparité et un intervalle intergénésique de deux ans et demi; la question est de savoir comment cette caractéristique procréative influence de façon préjudiciable la mortalité maternelle, périnatale et infantile dans ce pays.

A cet égard, il a précisé que par rapport aux pays industrialisés :

- la mortalité maternelle est 40 fois plus élevée dans les pays sous-développés·
- la mortinatalité est 44 fois plus élevée dans les pays sous-développés:
- la mortalité néo-natale précoce est 64 fois plus élevée dans les pays sous-développés;
- la mortalité périnatale précoce est 50 fois plus élevée dans les pays sous-développés;
- la mortalité infantile précoce est 13 fois plus élevée dans les pays sous-développés.

Le professeur Diarra, en utilisant les données de la population hutterite de l'Amérique du Nord, a montré que la mortalité à l'accouchement était très élevée et relativement plus élevée que la mortalité due à d'autres causes. En conséquence le problème de protection maternelle ne peut pas être posé uniquement en termes de soins maternels et infantiles; il faut également prendre en compte

les caractéristiques procréatrices qui paraissent avoir une incidence considérable et prépondérante sur la santé maternelle, périnatale et infantile. A cet égard, il a souligné la nécessité pour la société, d'avoir un programme susceptible de modifier le comportement procréateur des couples.

En conclusion, il a insisté sur le fait que l'accès aux contraceptifs n'était pas forcément synonyme de réduction de la taille de la famille.

Les débats qui ont suivi ces deux exposés ont mis l'accent sur :

- Les problèmes relatifs au manque de personnel médical et d'équipement sanitaire qui font obstacle à l'amélioration de la santé des populations du pays;

- Le manque d'outils de collecte et de moyens financiers et humains à mettre à la disposition des utilisateurs des données statistiques en vue d'une meilleure planification de la santé;

- La coordination et la concertation des différents services statistiques existants;

- Les problèmes de planification familiale et d'éducation sexuelle de la population; l'action du Ministère de la santé et des différents services intéressés dans ce domaine;

- Les principaux facteurs qui entraînent l'élévation du taux de mortalité infantile d'une part, et d'autre part les problèmes de mortalité endogène et exogène et le poids des facteurs génétiques sur la mortalité infantile;

- L'importance de l'approche méthodologique basée sur un schéma théorique qui détermine les relations entre les variables démographiques;

- Les risques d'accouchement des femmes avant l'âge de 20 ans et au delà de 30 ans

- La maîtrise de la fécondité dans les milieux ruraux conçue comme un remède efficace contre la forte mortalité.

Lors de l'examen de ces questions, différentes solutions et suggestions ont été proposées.

- Une meilleure concertation des différents services statistiques et la mise des données statistiques à la disposition de la population ;
- La création de centres de santé dans les villages, ce qui éviterait les déplacements de la population sur de longues distances et contribuerait à réduire la mortalité en milieu rural;
- La mise en place d'outils statistiques et de formation de personnel qualifié pour permettre une collecte et une analyse efficaces des données sanitaires, car seule la parfaite connaissance de ces données permettra de maîtriser les problèmes de santé de la population;
- Au niveau de la planification familiale et de l'éducation sexuelle, il a été signalé que la contraception est aussi vieille que le monde, qu'elle existe aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain : exemple, l'allaitement prolongé de 15 à 20 mois et l'abstinence sexuelle ont un effet sur la naissance. Cependant, il existe des problèmes en ce qui concerne la pénétration des nouvelles méthodes contraceptives dans les milieux ruraux;
- Au niveau des facteurs qui entraînent l'élévation des taux de mortalité infantile, les facteurs génétiques ont un poids important. Mais les facteurs les plus significatifs dans les pays sous-développés, sont des facteurs exogènes, c'est-à-dire les maladies transmissibles. Les risques de mortalité maternelle deviennent importants par rapport au nombre d'enfants qu'à une femme. Ainsi la parité joue beaucoup plus à partir du cinquième enfant.

L'âge maternel intervient à trois niveaux dans le risque d'accouchement de la mère. Signalons que la grossesse est un investissement physiologique de la femme. Ainsi :

- une grossesse qui intervient au moment de la puberté constitue un risque pour la mère; car la maturation osseuse continue de se faire (elle se termine entre 18 et 19 ans);
- Avant 19 ans la femme est rarement indépendante. Ce qui crée alors des problèmes économiques et sociaux en cas de grossesse : les problèmes d'avortement constituent donc un risque pour la femme;
- Au delà de l'âge de 30 ans l'organisme se fatigue, si une grossesse intervient pour la première fois les risques deviennent de plus en plus grands.

Il a donc été suggéré :

a) d'introduire l'éducation sexuelle dans les cycles de formation, ce qui permettra de réduire les cas d'avortements provoqués;

b) de pratiquer une politique de population réaliste et cohérente tenant compte des implications sociales et économiques;

c) de déterminer les grands axes de réflexion qui doivent inspirer la définition d'une politique de population conforme aux impératifs de protection de la santé de la mère, du foetus, du nouveau-né et de l'enfant, et de mettre sur pied une commission nationale de la population.

Le quatrième sous-thème portant sur "population et emploi" a été présenté par M. Gelas Henri, de la Direction de l'emploi (Ministère du travail et de l'ivoirisation des cadres).

Il a indiqué que la médiocrité des informations concernant l'activité des individus dans les enquêtes démographiques est liée à l'utilisation de concepts exclusivement orientés vers le secteur moderne qui occupe seulement une minorité de la population active, comme le montre l'exposé sur la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire. En outre, il a souligné que la définition de concepts adaptés, en particulier au secteur dit non structuré, suppose la création d'un outil d'investigation spécifique permettant de décrire et d'analyser l'activité traditionnelle, afin de déterminer les activités génératrices

d'emploi, c'est-à-dire celles assurant un revenu suffisant aux personnes qui les effectuent et de connaître les modes d'accès à ces activités.

Se référant à la population ivoirienne, il a noté que 54 p. 100 de la population d'âge actif (15-59 ans) résident en zone rurale. En zone urbaine, l'emploi se caractérise par l'existence d'un secteur agricole non négligeable (près de 20 p. 100 des emplois) et par l'importance du secteur artisanal et traditionnel qui fournit environ 40 p. 100 des emplois urbains, et dont le taux de croissance est supérieur à celui des emplois modernes

Il a indiqué qu'il existe un excédent de main-d'oeuvre en milieu urbain et un déficit en milieu rural. Cette situation est compliquée par le manque de données statistiques adéquates sur l'emploi. De plus, il a relevé l'inadéquation existant entre l'emploi et la formation, et a souligné la nécessité de mettre en oeuvre un type d'éducation orientée vers la formation professionnelle.

Les discussions ont porté sur le manque de données relatives au secteur non structuré. Répondant à cette question, le présentateur a souligné que le Ministère du travail n'est pas responsable de la collecte des données et que les prévisions sur l'emploi étaient fournies par le Plan.

Le cinquième sous-thème portant sur "population, habitat et urbanisation en Côte d'Ivoire" a été présenté par M. Moriba Touré, de l'Université d'Abidjan. Il a passé en revue l'accroissement rapide de la population et a noté que l'exode rural tend à entraîner le vieillissement de la population rurale et le rajeunissement de la population en milieu urbain. L'accroissement de la population en milieu urbain, a-t-il ajouté, entraîne des problèmes de logement sous plusieurs formes.

Examinant l'évolution de la population entre 1975 et 1980, il a noté une poussée croissante de la population non ivoirienne qui s'explique non seulement par le rythme de l'immigration mais aussi par le fait que les taux de natalité et de l'accroissement naturel de cette population sont plus élevés que ceux de la population ivoirienne.

Examinant les problèmes de logement, il a indiqué que la pression démographique sur l'espace urbain pose en Côte d'Ivoire le problème d'adaptation de la planification urbaine à la distribution de la population dans cet espace. Ce phénomène donne lieu à la prolifération de l'habitat spontané ou "bidonville".

Malgré tous ces problèmes, a-t-il ajouté, l'habitat a fait un bond prodigieux dans les principaux centres urbains de la Côte d'Ivoire. Soulignant l'importance de ce phénomène, il a cité les villes telles que Abidjan, Bouaké qui ont construit un certain nombre de logements. Néanmoins, il a déploré l'inadaptation de la politique du logement aux réalités ivoiriennes. Dans ce contexte, il a regretté l'insuffisance et la cherté des logements économiques, l'abondance et l'inaccessibilité des logements de standing et la prolifération de l'habitat spontané. Il a proposé l'élaboration d'une nouvelle politique urbaine qui aurait pour objectif d'enrayer les effets néfastes de la politique urbaine et de promouvoir un nouveau type d'habitat qui tiendrait compte des conditions et des valeurs spécifiques de chaque région.

Se référant à la politique de croissance démographique du Gouvernement ivoirien, il a toutefois noté qu'en tenant compte des grandes tendances de sa population, la Côte d'Ivoire devrait agir avec une grande souplesse sur la natalité et la fécondité au sein de certaines sous-populations féminines spécifiques et sur les mouvements migratoires, l'action devant consister à réduire l'exode rural et à améliorer le niveau de vie en milieu rural.

Il a proposé l'ivoirisation progressive des emplois dans les secteurs publics et privés tels que le commerce, l'artisanat, les transports, la pêche et les bâtiments.

Au cours des discussions, plusieurs participants au séminaire ont relevé l'absence d'une définition et d'une analyse de la typologie des centres urbains à partir desquelles une politique d'habitat pourrait être formulée.

Le sixième sous-thème portant sur "population et aménagement du territoire" a été présenté par M. Diarra Ousmane Ousmane, du Ministère du plan et de l'industrie. Celui-ci a indiqué que l'accroissement naturel, l'immigration et la

fluidité des populations sont des facteurs essentiels de développement qui risquent toutefois de compromettre le développement futur. Il a souligné que le manque de données démographiques a joué un rôle négatif dans l'élaboration de plans d'aménagement du territoire.

Il a insisté sur le fait que la croissance économique de la Côte d'Ivoire au niveau de la macro-analyse n'a pas tenu compte des disparités régionales et que par conséquent il faudrait promouvoir une politique prenant en compte les spécificités régionales. Dans cette optique, il a indiqué par exemple que la mise en oeuvre des terres agricoles peut être accélérée par une politique de construction de pistes rurales et vicinales susceptibles d'améliorer le taux d'utilisation des sols et de retenir au village un plus grand nombre de jeunes.

Trois autres communications ont été présentées, l'une portant sur les migrations scolaires en Côte d'Ivoire par M. Jean SAINT-VII, de l'Institut de géographie tropicale de l'Université d'Abidjan, l'autre sur le thème "dynamique démographique et habitat à Abidjan" par M. Philippe Antoine et CL. Merry de l'ORSTOM (Paris), enfin le troisième sur le revenu en Côte d'Ivoire (ébauche d'analyse) par MM. Fategema et Eric Babut.

Concernant les migrations scolaires, M. Jean Saint-VII donne la substance de sa communication dans les lignes suivantes. En Côte d'Ivoire, comme dans un grand nombre de pays africains, les migrations scolaires se sont intensifiées au cours des vingt dernières années. Cependant, les démographes et la plupart des spécialistes en sciences humaines, ne s'intéressent pas à ce phénomène malgré son ampleur et son caractère périodique.

Pour répondre au double impératif que constituent une définition juste et une méthodologie appropriée, nous avons présenté notre méthode personnelle d'étude des migrations scolaires : la méthode biographique. Elle comporte de nombreux avantages : elle permet de reconstituer toutes les étapes de la vie scolaire des élèves et les motivations de leurs migrations; en outre, la collecte des informations peut s'effectuer simplement au moyen d'une fiche de renseignements.

Les migrations scolaires constituent l'une des formes les plus anciennes de mouvements de population en Côte d'Ivoire où Bingerville a été pendant près d'un demi-siècle au sommet de la hiérarchie scolaire. Avec la mise en place de la politique de scolarisation de masse depuis l'indépendance, les flux migratoires se sont renforcés et diversifiés à la faveur d'une grande décentralisation au niveau de l'enseignement secondaire.

La part des élèves est souvent très importante dans les populations urbaines : au moins une dizaine de villes comptent plus de 25 p.100 d'élèves, et Bingerville dont un habitant sur deux fréquente un établissement d'enseignement ou de formation est la deuxième ville scolaire du pays.

Ce fort volume de la population scolaire joue un rôle démographique important pour les centres urbains, car l'immigration scolaire constitue quelquefois l'une des composantes fondamentales de la croissance urbaine, mais elle contribue également à rajeunir les populations urbaines et à en augmenter les taux de masculinité.

L'on a observé que l'accroissement annuel de la population des élèves au cours des années 70 a été supérieur aux autres formes d'accroissement ; croît naturel, migrations de travailleurs.

Ce rajeunissement des populations urbaines se manifeste principalement à deux points de vue :

- la tranche des 10-20 ans regroupe souvent plus du quart de l'effectif des citadins, mais la classe des 15-20 ans y est généralement majoritaire;
- l'âge moyen des citadins reste faible : 19,04 ans pour l'ensemble de la population urbaine ivoirienne contre plus de 21 ans pour la population totale du pays.

Enfin, les taux de masculinité élevés des villes ivoiriennes sont souvent en rapport avec l'immigration scolaire. En effet, les plus grands centres scolaires où les 15-20 ans comptent souvent plus de 140 hommes pour 100 femmes ont des taux de masculinité supérieurs à 120.

Dans la deuxième partie de l'exposé, nous avons présenté une typologie démographique des villes ivoiriennes en fonction de la population scolaire; celle-ci permet de distinguer cinq catégories de villes. Elle intègre une série de variables présentant entre elles une forte corrélation : le poids des élèves dans le premier et le second degrés, les taux de masculinité, le pourcentage des classes d'âge scolaire dans les villes, le ratio "nombre d'habitants par classe secondaire et l'âge moyen des citadins".

Il est à souhaiter que l'Etat réduise les migrations scolaires en raison de leurs coûts humains considérables : déracinement des jeunes, déperdition surtout féminines.

La communication de MM. Philippe ANTOINE et Claude Herry a tenté de dresser brièvement le panorama de la croissance démographique à Abidjan. Elle s'est appuyée pour l'essentiel sur les premiers résultats de l'enquête démographique à passages répétés (EPR) qui viennent de paraître. Ces données seront confrontées à celles des recensements généraux de 1955 et de 1975 et à celles de l'étude socio-économique de 1963-1964 (SEMA).Les auteurs ont ainsi essayé de retracer dans les grandes lignes vingt ans de croissance et de transformation des structures démographiques de l'agglomération d'Abidjan.

Enfin, la communication de MM. Fatogoma Soro et Eric Babut a porté sur "une ébauche d'analyse des revenus en Côte d'Ivoire". Les auteurs pensent que les résultats de l'enquête "budget et consommation" effectuée en 1979 et actuellement en cours d'exploitation devraient permettre une analyse beaucoup plus fine des revenus. En utilisant un procédé dit de "ségmentation", les auteurs pensent établir des modèles permettant aux planificateurs et aux décideurs de définir une politique des revenus assurant un développement harmonieux à la Côte d'Ivoire.

ooo
o

RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE "POPULATION ET DEVELOPPEMENT"

- Considérant la nécessité, pour notre pays, de mieux utiliser toutes ses ressources en vue de faire face à la crise économique que traverse notre continent et le monde;

- Considérant que la Côte d'Ivoire a déployé d'importants efforts dans la production de données fiables sur la population depuis 1975,notamment par le biais des recensements généraux, de l'enquête démographique à passages répétés, de l'enquête sur la fécondité, de l'enquête "budget-consommation", du recensement d'Abidjan et de Bouaké,etc..;

- Considérant que l'amélioration de l'appareil statistique d'un pays favorise une meilleure connaissance de la population et des secteurs économiques nécessaires à la maîtrise du développement et de la planification générale qui passe par la planification sectorielle

- Considérant par ailleurs que malgré l'abondance des données sur la population ivoirienne, l'appareil statistique reste encore fragmentaire, parcellaire et dispersé;

- Considérant que seules des données plus fiables et plus adéquates sur la population, les agrégats et les secteurs économiques permettent l'élaboration d'indicateurs (économiques - sociaux - culturels) nouveaux et plus adaptés pour une meilleure définition des objectifs et des moyens à mettre en oeuvre pour la conception, l'exécution et l'évaluation des plans;

- Considérant la nécessité pour la Côte d'Ivoire de disposer de ressources humaines suffisantes, qualifiées et permanentes et de moyens matériels (informatique - équipement) pour la collecte, l'exploitation et la diffusion rapide des données sur la population, les agrégats et les secteurs économiques;

- Considérant la volonté de la Côte d'Ivoire de concevoir, d'exécuter, de contrôler et d'évaluer ses plans de développement par elle-même;

- Considérant que les données démographiques disponibles ne rendent pas suffisamment compte du rôle économique des femmes dans le développement;

- Considérant enfin la nécessité de définir et de mettre en place une politique de population pour mieux maîtriser les effets de la croissance naturelle et des migrations sur le processus de développement économique et social;

Les participants au séminaire,

- félicitent le Ministre de la santé publique et de la population et le Ministre du plan et de l'industrie pour l'initiative heureuse qu'ils ont eue en organisant un séminaire sur le thème "POPULATION et DEVELOPPEMENT"; et recommandent:

- Production des données démographiques

1. De donner au Comité national de la statistique et de la normalisation comptable et à la Direction de la statistique comme mission la promotion, la production et la diffusion de l'information, ainsi que la valorisation simultanée de la production sectorielle de statistique tout en assurant la cohérence de celles-ci.

2. De mettre en place un appareil de collecte, d'exploitation et de diffusion des données de population, prévoyant:

a) la réalisation de recensements démographiques avec une périodicité de dix (10) ans, le prochain devant être effectué en 1985;

b) la réorganisation de l'état civil.

3. De rechercher des concepts, des méthodes et des nomenclatures adaptés aux réalités ivoiriennes et permettant l'échange d'informations statistiques entre les différents services producteurs et utilisateurs en Côte d'Ivoire ainsi

qu'avec les autres pays africains. Cette réflexion sera menée dans le cadre du Comité national de la statistique et de la normalisation comptable, et devra déboucher, avant la réalisation du prochain recensement démographique, sur des définitions appropriées des principaux concepts.

4. De poursuivre l'effort entrepris pour une meilleure connaissance de la population ivoirienne, en développant en priorité les études et les recherches dans les domaines suivants:

- migrations internes et externes,
- mortalité, en particulier mortalité de la petite enfance et mortalité maternelle,
- santé, alimentation et nutrition,
- secteur non structuré,
- revenus.

B - Introduction des données démographiques dans la planification

5. D'utiliser les données démographiques pour la confection d'indicateurs socio-économiques qui doivent aider à l'élaboration des plans de développement et à leur évaluation.

6. D'ivoiriser la planification par la participation effective des nationaux et d'assurer une concertation beaucoup plus large entre les industries et les populations.

7. De valoriser dans la planification du développement toutes les technologies susceptibles d'alléger la tâche des femmes et d'accroître leurs revenus.

C - Introduction des variables démographiques dans la planification sectorielle

- Dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'emploi:

8. D'étudier et de cerner le secteur non structuré en vue de mieux rendre compte de son importance dans l'économie nationale, et d'élaborer une nomenclature adaptée de ses emplois et d'autoriser une formation spécialisée de sa population.

9. De saisir les informations sur le pré-scolaire et l'éducation non formelle.

- Dans le domaine de la santé:

10. De mettre au point une méthodologie épidémiologique débouchant sur la connaissance de l'état sanitaire de la population dans la perspective d'une formation sanitaire plus adaptée.

- Dans le domaine de l'agriculture:

11. D'élaborer des indicateurs permettant de suivre la politique d'autosuffisance alimentaire et de mieux cerner le rôle des femmes dans ce secteur.

- Dans le domaine de l'habitat:

12. De mettre en place un dispositif d'information sur l'habitat.

13. D'élaborer des indicateurs permettant de saisir la pression démographique sur l'habitat en vue d'une meilleure planification du secteur.

14. De promouvoir des études et recherches sur les matériaux locaux de construction pour une meilleure adaptabilité et une réduction du coût de l'habitat.

- Dans le domaine de l'environnement:

15. D'élaborer les concepts et indicateurs de la qualité de la vie.

16. D'étudier l'impact des activités industrielles sur le milieu humain et naturel et d'analyser l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et non polluantes.

D - Politique de population

17. De définir et de mettre en oeuvre une politique de population conforme aux objectifs du développement économique et social.

18. De produire des données adaptées favorisant la mise en oeuvre d'une politique de planification familiale plus adéquate et d'élaboration d'indicateurs spécifiques.

19. De promouvoir et de développer l'utilisation de tous les moyens de communication dans le but d'informer, de sensibiliser et de motiver le peuple ivoirien sur les problèmes de population, et de parvenir à une plus grande participation du public à toutes les activités de développement.

E - Les moyens humains et financiers

20. De rechercher les voies et moyens nécessaires pour assurer la formation, la promotion des cadres nationaux compétents dans le traitement de l'information statistique et démographique et dans les techniques de la planification.

21. D'accélérer la création de corps intégrant tous les cadres nationaux exerçant à la Direction de la statistique en particulier.

22. De dégager les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme par l'affectation de ressources nationales et le concours d'organismes internationaux et extérieurs.

23. Enfin, d'organiser un séminaire d'évaluation à une date à déterminer.

ooo
o

L'EXPERIENCE IVOIRIENNE EN MATIERE D'INTEGRATION DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES DANS LES PLANS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

par

ARTHUR ACHIO

I. INTRODUCTION

Ne pas laisser les forces extérieures déterminer à elles seules les processus de l'évolution, mais les orienter et en régler le cours, tel est l'objectif de la planification du développement. Pour imprimer à ces processus une direction judicieuse, il faut pouvoir s'appuyer sur une appréciation juste de la situation existante, des pressions qui tendent à la modifier, ainsi que de ce qui est souhaitable et possible. Ce que l'on se propose en planifiant le développement, c'est de répondre aux besoins de groupes d'individus à l'aide des services et des efforts d'autres individus; et l'on ne saurait, sans informations sur l'importance numérique de ces groups mesurer ni leurs besoins, ni les ressources à mettre en oeuvre pour les satisfaire, ni les progrès réalisés vers le but visé. Ainsi le problème démographique se situe-t-il au coeur du processus de planification.

II. METHODES ET OBJECTIFS DU PLAN IVOIRIEN

Rappelons, tout d'abord, brièvement, comment procède la planification ivoirienne et quels sont les objectifs qu'elle fixe à notre développement.

1. La méthodologie

Un plan consiste essentiellement à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement. Il ne peut donc pas y avoir de plan sans définition claire de la stratégie de développement. Une fois celle-ci clairement exposée, le "plan" est chargé de déterminer quels sont les moyens à mettre en oeuvre pour l'appliquer.

Le plan va donc définir tout d'abord des objectifs généraux ou objectifs majeurs, qui sont la traduction directe, au niveau temporel où s'est situé le plan (plan quadriennal ou quinquennal), de la stratégie de développement.

Cette première opération consiste donc essentiellement en:

- une quantification des objectifs stratégiques,
- une temporalisation de ces objectifs.

Pour plus de clarté, prenons un exemple, la stratégie de développement va comprendre, entre autres choses, la nécessité d'aboutir à l'indépendance alimentaire. Quel va ou quels vont être, par exemple, les objectifs généraux du plan 1986-90, correspondants à cet élément stratégique. Le plan pourra indiquer que, pendant la période 1986-90, le pays devra aboutir à une indépendance alimentaire en matière de calories et de lipides. Il indiquera également que la dépendance alimentaire en matière de protéines ne devra pas, à la fin du plan, dépasser 40 %. Il s'agit donc bien d'une quantification des éléments de stratégies et d'une temporalisation de la mise en oeuvre de ces éléments.

Une fois clairement définis ces objectifs généraux, il faudra passer à des objectifs particuliers au niveau de chaque secteur. Une fois ceux-ci clairement exprimés, les moyens correspondants seront prévus au niveau de chacun des secteurs.

Ce premier travail effectué, on recherchera alors une cohérence aux différents niveaux territoriaux. Il faudra notamment aboutir aux trois processus de cohérence suivants:

- au niveau national, il faudra harmoniser les politiques,
- au niveau régional, il faudra articuler les programmes de développement entre eux,
- au niveau local, il faudra coordonner les opérations.

Ainsi, le processus de planification comprend une série chronologique et logique, qui se compose de:

- une stratégie de développement,
- des objectifs généraux du plan,
- des objectifs particuliers à chaque secteur,
- des moyens pour réaliser ces objectifs,
- un certain nombre d'opérations de cohérence.

Comme on le voit, chaque stade de cette planification est à la fois objectif pour les stades suivants, et moyen pour les stades précédents. C'est ainsi que les objectifs généraux du plan sont des objectifs pour les objectifs particuliers des secteurs, mais ne sont que des moyens pour les éléments stratégiques dont ils doivent assurer la mise en oevure. Il en est de même pour les autres stades de la planification.

2. Les objectifs

La planification ivoirienne se caractérise, depuis ses origines, par la permanence des objectifs qu'elle vise. Les ofjectifs fondamentaux du Plan de dévelcppement économique, social et culturel, depuis le Plan 1971-75, sont au nombre de trois: 1/

- la poursuite d'une croissance forte,
- la participation accure des nationaux à l'activité économique,
- la promotion de l'homme ivoirien et une meilleure adpatation de l'appareil économique, social et culturel pour répondre à ses aspirations.

Ainsi, dans le Plan 1981-85, "le but général assigné à la stratégie du développement demeure donc le passage d'une économie de croissance dont les bases seront encore consolidées, à une société de promotion individuelle et collective dont la fin suprême est le bonheur de l'homme ivoirien". 2/

Dans cette perspective, l'homme, moteur du développement, est donc considéré aussi et surtout comme l'objectif final du développement, grâce auquel, en tant qu'individu et en tant que membre du groupe social, il doit trouver son épanouissement.

1/ cf. Loi - Plan 1971-75 mais aussi 1976-80 et 1981-85.

2/ cf. Plan 1981-85.

C'est dire toute l'importance que revêtent, pour le planificateur, tous les phénomènes qui affectent l'évolution de la population de notre pays et l'impérieuse nécessité, pour lui, d'intégrer les données démographiques au processus de planification.

La croissance économique ne peut se faire sans les hommes qui y contribuent par leur force productive. Les objectifs de croissance ne peuvent donc être fixés sans une connaissance précise de la main-d'oeuvre disponible et de ses caractéristiques.

En ce qui concerne l'objectif de participation des nationaux à l'activité économique, il est visé essentiellement par la mise en oeuvre des politiques d'ivoirisation, d'emploi et de revenus, dont la définition suppose dans tous les cas la connaissance des variables démographiques correspondantes.

Enfin l'objectif de promotion des hommes ne peut être atteint que par des politiques adaptées aux besoins dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation et de la formation, de la culture, des équipements collectifs, de la modernisation du monde rural, du développement régional et de l'aménagement du teritoire, etc... Là encore s'impose une connaissance approfondie de la structure et des mouvements qui affectent cette population que l'on veut promouvoir.

III. L'UTILISATION DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES DANS LA CONFECTION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT

On peut donc s'étonner de la place assez modeste que semblent tenir les données et les politiques démographiques dans les différents Plans. Ce n'est là qu'une apparence. En effet, si les données démographiques ne sont pas plus longuement exposées dans le texte même le Plan, elles sous-tendent cependant, à chaque étape, les réflexions qui ont conduit à sa rédaction. Elles ne font pas l'objet d'un chapitre spécifique du Plan, bien que certains paragraphes soient expressément consacrés à cet aspect, mais constituent la trame même sur laquelle le Plan peut être construit.

Chacun des Plans de développement qu'a connu la Côte d'Ivoire depuis son indépendance s'est donc appugyé sur les données démographiques existantes.

Ces données, bien que lacunaires au moment de la préparation des Plans 1971-75 et 1976-80, ont permis toutefois d'asseoir des politiques cohérentes qui se sont traduites par les réalisations que l'on sait tant dans le domaine économique que dans le domaine social.

1. Le Plan 1976-80

Pour la préparation du Plan 1976-80, les données du recensement général de la population n'étant pas encore disponibles, on a eu recours à des estimations s'appuyant sur les données suivantes:

- En milieu rural, pour la partie sud de la Côte d'Ivoire, l'actualisation des données s'est appuyée sur le dénombrement de la population réalisé par le Ministère de l'agriculture dans le cadre du Recensement national de l'agriculture en 1973 (sondage aléatoire, fraction de sondage 33 %). L'estimation compte tenu du mode de tirage et de la taille de l'échantillon a pu cerner d'assez près la réalité.

Pour la partie nord de la Côte d'Ivoire, l'actualisation a été effectuée selon la même méthode par la DATAR et le BNETD sur la base des enquêtes réalisées par l'Agriculture en 1969, 1970, 1971 (fraction de sondage 17%) et par le BDPA, en 1971, pour le Département de Katiola (fraction de sondage 10 %).

Les Départements de Touba, Séguéla et les Sous-Préfectures d'alors de Nassian, Bondoukou et Tékini n'ont pas été couverts par ces estimations. La population de ces régions y représentait environ 7 % de la population rurale de la Côte d'Ivoire.

- En milieu urbain, à Abidjan, un dénombrement avait été réalisé par le BNETD et le BCEOM en 1973. Après analyse de la couverture aérienne de 1972, Abidjan a été découpée en strates homogènes. Dans chaque strate, des "carrés de sondages" ont été tirés au hasard. L'extrapolation a été réalisée en fonction de la surface bâtie à l'hectare. La

taille de l'échantillon était de 70 000 (soit 1/12e de la population d'alors). La précision de l'estimation a été améliorée grâce à l'utilisation des fichiers des sociétés immobilières qui couvraient 165 000 habitants.

Pour les villes de l'intérieur, l'actualisation s'est appuyée dans la majorité des cas sur des observations récentes (recensement, enquête classique ou à partir d'une couverture aérienne). Ont fait exception à cette règle les Centres de 30 000 à 50 000 habitants (Daloa, Man, Dimbokro, Gagnoa, Divo et Abengourou).

En fin de compte, à défaut du Recensement national de la population, la préparation du Plan 1976-80 s'est appuyée sur un ensemble d'estimations relativement cohérentes de la population présente en Côte d'Ivoire au 30 juin 1973.

2. Le Plan 1981-85

Le Plan 1981-85 a bénéficié de conditions beaucoup plus favorables, en ce qui concerne les données démographiques. En effet la Côte d'Ivoire a connu en 1975 son premier recensement général de la population qui a permis de mettre à la disposition du planificateur nombre d'informations sur la structure de la population par âge, par sexe, par nationalité, ethnie, activité, profession, niveau d'instruction et sa répartition par régions, selon la taille des agglomérations et selon la taille des ménages.

Outre les données du recensement lui-même, un dispositif d'enquêtes par sondages a pu se mettre en place sur cette base. On dispose alors non seulement d'une photographie de la population à la date du recensement (1975) mais aussi de tous les instruments nécessaires à une meilleure appréciation de l'évolution de cette population et de son comportement dans le temps.

La connaissance des structures de base de la population fournies par le recensement et des données sur les mouvements recueillies progressivement par le dispositif d'enquêtes mis en place par la Direction de la statistique, permettent alors la confection de projections.

La préparation du Plan 1981-85 a donc pu s'appuyer à la fois sur une bonne connaissance de la situation de la population résidant en Côte d'Ivoire, et sur des perspectives démographiques fiables.

IV. LES PRINCIPALES DONNES DEMOGRAPHIQUES NECESSAIRES A LA PLANIFICATION

Les dossiers démographiques préparatoires à la confection des différents Plans de développement qu'a connu successivement la Côte d'Ivoire comprennent généralement trois éléments principaux:

- un tableau de la situation démographique à la date de démarrage du Plan,
- des prévisions démographiques pour les cinq années couvertes par le Plan avec des perspectives à 10 ans,
- l'étude d'un certain nombre de problèmes majeurs en liaison directe avec la structure et l'évolution de la population.

Quelles sont les principales données qui doivent, au minimum, figurer dans ces dossiers pour servir de base aux travaux de planification ?

1. L'image - base de la population à la date de démarrage du Plan s'appuie ainsi sur:
   - les effectifs de la population selon le milieu d'habitat, la zone géographique et la nationalité,
   - les données de structure qui comportent essentiellement:
     . la structure par sexe et par âge selon le milieu, la zone géographique et la nationalité
     . les données sur la scolarisation:

       niveau de scolarisation de la population d'âge actif et son évolution au cours des dix dernières années,

       population scolarisable par âge, sexe, régions et par milieu d'habitat
     . les données sur la population active et l'estimation du chômage urbain,

. les données sur la situation matrimoniale et sur la nuptialité, son évolution depuis dix ans.

- Les données de mouvement, au nombre desquelles on compte:

. les mouvements naturels : natalité, mortalité

. les mouvements migratoires:

externes vers le milieu rural et vers le milieu urbain

internes

exode rural vers les villes de l'intérieur et Abidjan

migrations intra-rurales

migrations intra-urbaines

. les taux de croissance de la population et les tendances des principales caractéristiques d'évolution

. les politiques démographiques en cours.

2. Les perspectives démographiques sur une période de dix ans portent essentiellement sur:

- la structure par sexe, par âge et par nationalité selon le milieu d'habitat,
- la structure par sexe, par âge et par nationalité selon la zone géographique,
- l'évolution des effectifs de la population d'âge scolaire,
- l'évolution de la population d'âge actif par nationalité selon la zone géographique.

3. L'étude d'un certain nombre de problèmes majeurs. L'importance relative de ces problèmes peut varier d'une période à l'autre. Cependant, parmi ceux qui figurent le plus fréquemment à l'avant-scène de nos préoccupations, on peut noter:

- la croissance naturelle de la population : étude de la cohérence entre les politiques de population et les politiques de développement,
- l'exode rural : analyse des facteurs responsables des départs,

- les migrations extérieures et particulièrement le problème de l'intégration des étrangers en Côte d'Ivoire, africains ou non africains,
- les distorsions entre l'offre et la demande d'emploi, par régions : chômage urbain, pénuries de main-d'oeuvre en milieu rural,
- analyse de l'évolution des relations matrimoniales (polygamie, proportion de célibataires, écart d'âge entre époux).

Cette liste n'est pas exhaustive et bien d'autres études, en fonction des problèmes du moment, ont figuré ou figureront dans les travaux préparatoires au différents Plans de développement.

V. DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET PLANIFICATION SECTORIELLE - QUELQUES EXEMPLES D'INTEGRATION

Ces études démographiques à caractère relativement global constituent donc le cadre de référence des travaux de planification. Cependant elles ne suffisent pas seules à décrire le présent et à prévoir l'avenir de notre population.

Aussi, dans chaque secteur, se fait sentir la nécessité d'études plus détaillées, fournissant aux planificateurs sectoriels et aux politiques, des données plus précises. C'est le cas notamment dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, du développement économique (agriculture, industrie, bâtiment, services), de la santé, de la culture, de l'information, etc...

A titre d'illustration, nous prendrons trois exemples pour montrer pourquoi et comment les variables démographiques sont utilisées dans le processus de planification. Ces exemples sont choisis dans des secteurs très différents : l'emploi, d'une part, la santé, d'autre part, et enfin les transports.

1. L'intégration des données démographiques dans la planification de l'emploi

La confection du Plan, le suivi de son exécution et l'évaluation de ses résultats nécessitent que soient menés conjointement trois types d'approches spécifiques des problèmes de l'emploi:

- le diagnostic de la situation de l'emploi et la mesure de l'évolution passée,
- l'analyse conjoncturelle du marché du travail,
- l'analyse prévisionnelle de l'emploi.

a) Diagnostic sur la situation de l'emploi et mesure de l'évolution passée

Ce premier objectif est double : il s'agit d'une part de connaître la situation de l'emploi qui existe à un moment donné dans un secteur d'activités, dans une région, etc... d'autre part, de pouvoir retracer les évolutions antérieures et établir des comparaisons avec la réalité du moment.

Connaître la situation de l'emploi, c'est pouvoir dire: "qui fait quoi, où et dans quelles conditions ?" il faut donc savoir quels sont les travailleurs, combien ils sont, quelles sont leurs caractéristiques (âge, sexe, qualification, nationalité),dans quel secteur d'activité ils travaillent, à quelle profession ils appartiennent, où quelle est la taille de leur entreprise, dans quelles conditions ils sont employés (salaire, durée du travail, temps de transport).

Il s'agit de retenir systématiquement, à côté des informations concernant les conditions d'emploi, toutes les données chiffrées ayant trait soit au niveau, soit à la structure de l'emploi. En procédant ainsi on obtient à un moment donné, et pour un espace économique et géographique bien délimité, une sorte de radiographie de l'emploi ayant caractérisé les situations d'emploi aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif. Il est important de suivre et analyser les transformations de ces situations dans le temps.

L'analyse de l'évolution passée est précieuse. Elle permet de mieux comprendre les situations présentes et elle fournit aussi des indications utiles à la prévision du futur. Deux phénomènes doivent en particulier retenir l'attention du planificateur.

Premièrement, bien enregistrer les ruptures de tendance, Par exemple, si on examine l'évolution des effectifs totux employés, il est fondamental de souligner la rupture de tendance qui intervient à un moment donnée.

Deuxièmement il faut être attentif au changement de rythme dans l'évolution des situations d'emploi.

b) L'analyse conjoncturelle

On entend par là une analyse à court terme du marché du travail.

L'analyse du marché du travail, s'effectue en procédant à l'examen des deux composantes fondamentales de ce marché: demandes d'emploi et offres d'emploi.

- Les demandes d'emploi

L'analyse doit être menée ici à la fois en terme de flux et en terme de stock.

En terme de flux : c'est l'enregistrement d'un phénomène d'une façon continue. Prendre en compte chaque mois, à la fois demandes d'emploi enregistrées et les demandes d'emploi satsifaites.

L'analyse en terme de stock, c'est-à-dire à partir d'états successifs observés, permet de suivre l'évolution des demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois.
Il faut également étudier les variations dans la répartition des demandes d'emploi non satisfaites selon le sexe, l'âge et la qualification des demandeurs et par groupe de métiers, ainsi que la durée et la fréquence des inscriptions.

- Les offres d'emploi

Ici également l'analyse se fera en terme de flux et de stock. La première s'applique aux offres d'emploi enregistrées chaque mois, la seconde aux offres non satisfaites en fin de mois.

- La mesure du chômage

Plusieurs approches:

. La première approche est effectuée à partir des enquêtes annuelles par sondage sur l'emploi. Elle consiste à prendre en compte les personnes sans emplois qui expriment le désir de travailler. Cette approche, de nature économique (on raisonne ici en terme de main-d'oeuvre disponible), semble être la plus large et la plus systématique. Elle correspond pratiquement à la définition internationale du chômage. Ici l'indicateur est la population disponible à la recherche d'un emploi (PDRE).

. La deuxième approche consiste à mesurer le chômage en prenant en compte les demandes non satisfaites (DENS). Ces demandes d'emploi correspondent au stock des demandes que les services de main-d'oeuvre n'ont pu contribuer à satisfaire et qu'ils conservent en fin de mois.

c) L'analyse prévisionnelle

L Le troisième grand axe d'investigation concerne l'évolution future de l'emploi. Plusieurs remarques sont à faire:

La première porte sur la relation fondamentale qui existe entre le travail, considéré comme facteur de production, et la production elle-même. Cette relation en induit une autre entre le niveau de l'emploi et le niveau de l'activité. Il n'est donc pas possible d'effectuer des prévisions d'emploi en dehors du cadre de la prévision de l'activité économique en général.

Dans le domaine de l'emploi on distingue souvent trois grands types de prévision:

Premièrement les prévisions qui portent sur les disponibilités détaillées en main-d'oeuvre ou, en d'autres termes, sur les ressources. La variation du volume global de ces ressources dépend d'un certain nombre de facteurs :

- l'évolution démographique (population totale)
- l'évolution de la durée de la scolarité
- l'évolution du taux d'activité par sexe
- l'évolution de la durée du travail
- l'évolution du nombre des travailleurs immigrés.

Donc, pour prévoir l'évolution des disponibilités en main-d'oeuvre, il est nécessaire de connaître l'évolution d'un grand nombre de facteurs.

Avec le deuxième grand type de prévision qui porte sur les besoins par activité économique, c'est le problème de la relation entre le niveau de l'activité économique, le rythme de ses variations et le niveau de l'emploi qui est posé. Il s'agit donc d'établir en quelque sorte un bilan prévisionnel des besoins en main-d'oeuvre par grands secteurs (agriculture, industrie, service) par branches ou par entreprises.

Pour savoir quels seront dans l'avenir les effectifs employés par secteurs, branches ou entreprises, il est nécessaire de connaître l'évolution d'un certain nombre de facteurs. Parmi ceux-ci on cite:

- la demande finale
- la production
- la productivité
- la durée du travail
- la combinaison productive 3/
- les technologies et les techniques de production

3/ On peut définir la combinaison productive comme étant l'ensemble des facteurs de production qui, réunis et mis en oeuvre, assurent à la production un niveau donné.

Il existe un grand nombre de combinaisons productives selon les contributions plus ou moins grandes des différents facteurs à la production globale.

La relation entre la production et la combinaison productive peut s'exprimer.

$P = f(K, T)$. Dans cet exemple simplifié on a retenu K et T.

Le rapport des quantités utilisées, soit ici $\frac{K}{T}$, est appelé intensité du capital ou intensité capitalistique,

- la structure par âge des travailleurs
- les sorties de l'appareil de formation.

La comparaison entre le volume prévu des emplois occupés (par secteurs, branches) et le volume actuel fait apparaître quels sont les besoins de main-d'oeuvre aux différents niveaux. Dans ces besoins de main-d'oeuvre, il est souvent utile de distinguer deux catégories : besoins en renouvellement, besoins en expansion, c'est-à-dire de la variation à la hausse du niveau d'activité économique.

Le troisième grand type de prévision de l'emploi concerne les besoins par professions. A la relation centrale : niveau d'activité - niveau d'emploi s'en substitue ici une autre entre emploi et formation.

Ici l'objectif est de connaître l'évolution future des effectifs par profession et donc les beoins de recrutement par type et niveau de formation.

Les deux principaux facteurs qui conditionnent l'évolution de l'emploi par profession sont:

- la croissance ou la décroissance des activités,
- les changements de structure professionnelle par activité (variation des coefficients de structure professionnelle).

En ce qui concerne la prévision des besoins par type et niveau de formation, le problème est encore complexe et fait l'objet d'une communication séparée portant sur "l'analyse démographique et la définition des politiques de formation et d'emploi".

2. L'intégration des données démographiques dans la planification sanitaire et sociale

L'intérêt des données démographiques en planification sanitaire et sociale est une évidence, un programme de satisfaction des besoins essentiels ne peut s'envisager sans connaître au préalable l'importance, la composition et la dynamique des populations auxquelles il s'adresse.

Le taux d'accroissement des populations, leur répartition zonale, la pyramide des âges, le pourcentage de population active, la composition des familles, leur pouvoir d'achat, la répartition des revenus, etc... sont autant de données que le planificateur se doit de prendre en compte.

L'intérêt du recueil et de l'analyse en continu des données démographiques se situe à différents niveaux:

- au niveau de l'élaboration du Plan

Lors de la détermination de "l'image-base", de la détermination des objectifs et du choix des priorités, les données démographiques vont permettre de définir la structure des groupes sociaux, la composition familiale, les populations-cibles, les tranches d'âge intéressées par des programmes d'actions spécifiques, etc...

Lors de la détermination des moyens à mettre en oeuvre, la nature, le nombre, le volume des infrastructures seront fonction de l'importance et de la composition des populations auxquelles on s'adresse.

- au niveau du suivi de l'exécution du Plan, la prise en compte de façon permanente des données démographiques, va pouvoir infléchir les tendances en faisant apparaître soit des besoins nouveaux, soit des contraintes imprévues.

- au niveau de l'évaluation du Plan. L'atteinte des objectifs visés par le Plan en matière sanitaire peut être évaluée à partir d'indicateurs socio-sanitaires rapportés aux données démographiques de base. Parmi ces indicateurs, on peut citer:

. taux d'alphabétisation, de scolarisation
. taux de fécondité
. pourcentage de population infantile malnutrie
. pourcentage de population ayant accès à l'eau potable
. espérance de vie à la naissance
. mortalité infantile des 0-5 ans

. mortalité périnatale
. morbidité
. incidence, prévalence des maladies endémo-épidémiques, etc...

Les données démographiques sont donc un support important à la planification sanitaire et sociale; elles contribuent à l'identification des besoins, au choix des priorités, à la détermination des moyens à mettre en oeuvre mais peuvent également se révéler être des contraintes majeures...

Leur recueil, leur analyse en continu ainsi que l'appréciation de la dynamique interne et externe des différents groupements de population sont donc indispensables à tout processus de planification.

3. L'intégration des données démographiques dans la planification des transports

L'utilisation des données démographiques est souvent abusivement assimilée au seul secteur social. Cependant celles-ci sont tout aussi indispensables à l'analyse économique et à la confection de certains indicateurs de production ou de consommation ou d'indicateurs de résultats sur lesquels elle s'appuie. L'exemple des transports illustrera concrètement cette assertion.

Comme tous les secteurs importants de l'activité nationale, celui des transports et des infrastructures de transport nécessite en effet, à l'occasion des travaux de planification, un ensemble de données d'ordre démographique. La nature et le degré de précision des données susceptibles d'être utilisées est fonction du niveau auquel se situent les problématiques abordées. Ainsi, l'élaboration des perspectives d'aménagement d'une région ne saur-it se contenter d'une simple transposition des caractéristiques démographiques globales du pays, quand bien même les aménagements infrastructurels prévus comporteraient des projets d'un retentissement non négligeable au niveau national. Par exemple, le désenclavement routier d'une région pour la mise en exploitation de ressources naturelles capables de modifier sensiblement la balance commerciale du pays, ou encore

l'implantation d'un aéroport d'envergure internationale doivent en effet être l'objet d'une analyse socio-économique qui ne peut se passer des données démographiques au niveau régional ou départemental.

Outre ces différents degrés de l'information d'ordre démographique, telle la densité de la population mais aussi les pôles de cette densité et leur répartition sur le territoire, la planification des transports intégre également des données démographiques adaptées aux exigences propres du secteur. Il s'agit par exemple de paramètres comme le taux de motorisation de la population ou sa propension à la mobilité. A cela s'ajoutent des indicateurs du type "voyageurs-kilomètres".

Ceci étant posé, le premier domaine qui vient à l'esprit lorsque l'on met en relation les caractéristiques d'une population et le secteur des transports, est évidemment celui des déplacements de personnes. La répartition de la population sur l'ensemble du territoire, tout en caractérisant une situation de manière structurelle, est en même temps le résultat mouvant d'une multiplicité de flux (déplacements habituels, migrations de main-d'oeuvre, exode rural...) dont la connaissance est essentielle pour tous les travaux de prévision, et à fortiori de prospective. A ce titre, les données démographiques courantes ne sauraient suffire au planificateur. Il faut notamment disposer de matrices "origine-destination" dont l'obtention nécessite des enquêtes particulières. De tels renseignements formalisés selon les besoins de l'analyse peuvent alors être mis en rapport avec divers éléments de prévision, concernant notamment le taux d'urbanisation, les catégories socio-professionnelles, les groupes ethniques, etc... Cette mise en rapport peut demander dans certains cas une connaissance assez fine de la population (par exemple dans le domaine des transports urbains). Des sources d'information du type "enquête budget-consommation des ménages" s'avèrent alors d'une grande utilité.

D'une manière générale, les données démographiques permettent de saisir une typologie pondérée des déplacements de personnes et s'intègrent au processus de planification sous forme d'indicateurs constituant une grille d'appréciation des infrastructures, de la pertinence des flux pour la collectivité selon tel ou tel mode transport, ainsi que

de la capacité de réponse aux besoins de la population. Certaines caractéristiques (nomadisme, main-d'oeuvre immigrée) génèrent des phénomènes spécifiques qu'il faut pouvoir appréhender dans leur nature (recours aux transports terrestres ou aux vols internationaux) comme dans leur ampleur (périodes de pointe, flux massifs saisonniers). Enfin, des indicateurs propres aux transports ont pour leur part un effet direct sur les données démographiques (citons le taux d'accidents de la route comme composante du taux de mortalité).

Bien que moins évidentes et relativement indirectes, les liaisons existant entre les données démographiques et celles du transport de marchandises doivent être prises en considération au cours du processus de planification. Les variables qui rendent compte de l'urbanisation de la population active, du phénomène d'exode rural, des pôles de main-d'oeuvre ou d'industrialisation, du vieillissement des personnes actives dans certains secteurs de production, et les divers indicateurs de répartition socio-démographique induisent tout un éventail d'échanges qui trouve sa traduction au niveau des transports de marchandises. Les données démographiques débouchent alors sur des problématiques qui, abandonnées au "laisser faire", engendreraient à terme des situations dangereuses pour l'ensemble de la collectivité. Mentionnons à titre d'exemple les problèmes d'approvisionnement des centres urbains en denrées alimentaires notamment, et plus généralement les nécessités liées à l'acheminement des produits vers leur lieu d'utilisation, que ce soit à des fins de consommation (produits vivriers) ou de production (matières premières). Dans le cas de l'approvisoonnement des marchés d'importance locale, les circuits de transports des marchandises sont associés à ceux des transports de personnes (commerçants, vendeuses) selon des modes encore très traditionnels. Les prévisions démographiques confrontées à la capacité de ces modes de production, de distribution, de commercialisation, et donc de transport mettent parfois en évidence des limites structurelles qui risquent de se manifester à terme avec une certaine acuité.

Notons enfin, outre le transport proprement dit, les infrastructures de transports dans leur liaison à double sens avec les données démographiques. Ces données pourront

par exemple justifier la création d'une infrastructure routière. Mais au lieu de l'effet escompté (dynamisation des populations d'une région et amplification des échanges facilitée par de meilleures conditions de transport), ladite infrastructure peut aussi générer un courant d'exode, une hémorragie démographique, un vieillissement. On voit donc toute l'importance d'apprécier correctement les relations de caractère structurant qui associent dans une même dynamique l'évolution démographique et celle des transports.

VI. BILAN ET CONCLUSIONS

Faire en quelques lignes le bilan de vingt années de planification ivoirienne peut paraître ambitieux, aussi nous nous attacherons seulement à soulever quelques problèmes qui pourraient utilement faire l'objet de nos débats. Nous les classerons sous deux grands chapitres:

- Les domaines d'études à promouvoir
- L'organisation et les méthodes de travail

1. Les domaines d'études à promouvoir

Dans quelles directions devrions-nous faire porter nos efforts à l'avenir ?

Actuellement, la couverture statistique du milieu urbain et particulièrement du secteur moderne peut être considérée comme satisfaisante dans certains domaines comme l'emploi. En outre bon nombre de données pourraient être obtenues à peu de frais en apportant simplement le support technique nécessaire aux organismes publics ou privés qui les détiennent.

Cependant certains secteurs restent particulièrement mal connus et certaines variables mal identifiées.

Au nombre des secteurs mal connus et qui devraient faire l'objet d'un effort particulier pour en assurer une meilleure couverture, il faut citer le milieu rural d'une part et le secteur informel urbain d'autre part.

Il conviendrait, de façon urgente, de mettre en place, à l'image de ce qui existe déjà dans le secteur moderne, mais sous une forme appropriée, un dispositif permanent de recueil des informations sur ces secteurs. Les données recueillies devraient permettre de mieux apprécier leur importance numérique, leur structure et leurs fonctions économiques et sociales. Ici encore, la collaboration de la Direction de la statistique avec les autres services concernés (Ministère de l'agriculture, Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Industrie, Direction du Plan, notamment) s'avère indispensable.

Restent également des variables qui nécessiteraient d'être plus précisément identifiées, citons, entre autres:

- La répartition de la population par âge. Les informations sur l'âge des individus sont en effet actuellement sujettes à caution, et il conviendrait de prendre dès à présent les mesures propres à les rendre plus fiables à l'avenir.
- La population active par sexe et par âge. Les taux d'activité par sexe et par âge relèvent actuellement plutôt d'hypothèses que d'observations précises.
- La mortalité par âge selon les milieux d'habitat et les catégories socio-professionnelles.
- Les migrations internes et externes et leurs causes.
- Les indicateurs d'analyse à court terme du marché du travail : offres, demandes d'emploi et chômage.
- Les revenus des ménages selon les milieux d'habitat et le type d'activité.

Cette liste n'est pas limitative, elle souligne seulement les lacunes les plus évidentes de notre dispositif statistique et peut nous aider à préciser les directions dans lesquelles il conviendrait d'engager à présent nos efforts.

Nous insisterons particulièrement sur l'identification de la population active et les prévisions qui la concernent.

L'une des premières phases des travaux de projection en volume consiste en effet à mesurer, à travers les propectives de polulation, l'apport possible du facteur travail au produit national annuel. Cet apport peut se définir par le produit de trois composantes : nombre de travailleurs en activité x nombre moyen annuel d'heures de travail fournies x productivité de ce travail. Les prévisions d'activité de la population comportent donc trois phases successives :

- La prévision de la quantité de travail mise en oeuvre, qui suppose une connaissance préalable de l'état futur de la population totale et surtout de la population active, par application à la population totale de taux d'activité;
- La prévision de la durée du travail, qui permet le calcul des prestations annuelles en heures de travail des individus composant la population active précédemment définie;
- Enfin la prévision de la qualité du travail, de son intensité, c'est-à-dire de sa productivité;

De l'aveu même des spécialistes, les méthodes de prévision de la population active demeurent incertaines.

Quels sont les facteurs qui rendent la prévision de la population active particulièrement difficile ? L'état de la population active est étroitement conditionné par celui de la population totale, dont elle constitue un sous-ensemble. Malgré les progrès de l'analyse démographique, les perspectives de population totale demeurent approchées. Toutefois le degré de précision atteint dans le cadre d'une projection à moyen terme pour la durée d'un Plan est généralement jugé suffisant. Aussi bien les difficultés ne commencent-elles vraiment qu'au niveau du passage de la population d'âge actif (population ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire) à la population active proprement dite. Or cette dernière n'est pas définie de façon entièrement objective.

De tout ceci, il résulte que la population active a des contours assez imprécis, l'effectif actif pouvant varier avec la conjoncture, l'évolution du revenu, la réduction de la durée du travail, les institutions, etc... Il s'ensuit une variation des taux d'activité par âge et par sexe qui rend la prévision malaisée.

2. L'organisation et les méthodes de travail

La Côte d'Ivoire a maintenant une longue expérience de planification, cependant un bilan de celle-ci est extrêmement difficile à faire. Aucun ouvrage ou document de travail à l'exception d'une petite note méthodologique sur le Plan 1976-1980 ne permet de prendre connaissance des méthodes utilisées pour la confection des plans de développement successifs que nous avons connus et donc d'apprécier l'évolution qui s'est opérée à ce niveau au cours de ces vingt dernières années. Deux types de problèmes interviennent à ce niveau : des problèmes de méthodes, d'une part, des problèmes d'organisation du travail, d'autre part, les deux types de problèmes étant étroitement imbriqués. En effet, les lacunes relevées sont dues essentiellement à l'aspect ponctuel des travaux qui président à la confection du Plan. Il était en effet inévitable, dans une période de démarrage, de faire appel à des intervenants extérieurs pour la réalisation des études préparatoires à la confection du Plan et même pour la rédaction du Plan. Ce recours important à l'extérieur se justifie moins maintenant que nous disposons de cadres ivoiriens formés et expérimentés. Cependant, il ne faut pas se cacher que la planification exige de ceux qui doivent l'assumer à la fois compétence technique, expérience, esprit critique, initiative, créativité et ouverture d'esprit, mais aussi une grande disponibilité. Tant que ces conditions ne sont pas réunies, le recours massif aux intervenants extérieurs sera difficile à éviter. La prise en mains de la planification par les nationaux n'est donc pas seulement un objectif d'emploi - l'ivoirisation - mais la condition de la continuité et donc du progrès. Il n'y a en effet de progrès possible que dans la mesure où l'on peut évaluer et critiquer le passé afin de le dépasser, mais encore faudrait-il que ce passé laisse des traces.

L'implication des nationaux dans le processus de planification, tant au niveau du Ministère du Plan, que chez nos principaux partenaires publics et privés, est en outre la meilleure garantie de la réalisation effective des objectifs du Plan.

Il convient donc de poursuivre activement la mise en place d'un dispositif permanent d'études, de recherche, de planification, de suivi et d'évolution des résultats, géré et animé par des nationaux, même si l'apport ponctuel d'experts extérieurs reste et restera toujours souhaitable.

S'agissant des études démographiques, qui constituent, on l'a vu, un support indispensable à la planification, l'objectif visé est de disposer d'un système complet et cohérent de données démographiques et de statistiques spécialisées dont la coordination et l'animation est assurée par la Direction de la statistique.

Les quelques exemples que nous avons pris dans des secteurs aussi divers que ceux de l'emploi, de la santé et des transports montrent à l'évidence l'importance de disposer de données démographiques générales et régionales fiables, mais aussi la nécessité de développer des dispositifs d'études sectoriels. Ceux-ci prennent place dans un cadre global cohérent mais donnent lieu à la production de statistiques spécialisées. C'est pourquoi, en relais des travaux menés par la Direction de la statistique, un certain nombre d'études sont prises en charge et réalisées par les Ministéres techniques ou organismes directement concernés.

La coordination en la matière n'étant nullement synonyme de monopole, un Comité national de la statistique et de la normalisation comptable, regroupant l'ensemble des partenaires concernés, a donc été mis en place. Il a pour but, dans le domaine de la statistique, d'assurer à la fois la cohérence de l'appareil statistique, la normalisation des nomenclatures utilisées mais aussi l'animation des équipes existantes et la promotion de l'information statistique dans l'ensemble des secteurs. Ce système de gestion décentralisé est exigeant et complexe comme tout système participatif, il a cependant l'avantage de la souplesse, il permet d'assurer une bonne couverture statistique avec des coûts réduits et de faciliter l'utilisation des données par les partenaires concernés qui sont aussi à la source de l'information.

Il convient en outre de rappeler l'existence d'un réseau important de recueil d'informations à caractère administratif, au premier rang desquels il faut citer l'état civil. Une utilisation rationnelle de nos moyens limités consisterait à essayer d'abord d'améliorer l'existant en lui assurant une meilleure couverture, une plus grande rigueur au niveau du recueil de l'information et de la gestion de celle-ci, et enfin une exploitation statistique des données recueillies.

Ainsi, un chemin considérable a été parcouru depuis les premières études démographiques réalisées en 1957-58 et les études régionales réalisées de 1962 à 1965. Ces études ponctuelles ont permis de faire des estimations valables du volume et de la structure de la population qui ont servi de base à la confection des premiers Plans de développement. Avec la réalisation en 1975 du premier recensement de la population, nous disposons maintenant de données globales complétées par des informations sectorielles, elles aussi de plus en plus fiables, fournies par différentes sources d'information.

Reste maintenant à assurer la cohérence de cet ensemble, à promouvoir la production des données démographiques dans tous les secteurs de l'activité nationale, à veiller à leur exploitation systématique, à la diffusion et à l'utilisation la plus large de l'information statistique.

Ainsi l'organisation de la production des données démographiques n'est pas seulement indispensable à la préparation du Plan et à sa rédaction, elle est en outre un moyen de l'exécution de celui-ci, un instrument de collaboration entre les différents partenaires du développement.

RELATIONS ENTRE POPULATION ET DEVELOPPEMENT : UNE APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR L'AFRIQUE

Par

Division de la Population
Commission économique pour l'Afrique, Addis Abeba

INTRODUCTION

Le résumé des communications présentées à la Conférence mondiale sur la population tenue à Bucharest (Roumanie) en 1974 exprime au nom du Secrétaire général des Nations Unies le souhait que les modèles d'économie à établir reflètent à la fois deux aspects importants : celui du processus de développement social et économique et celui de l'impact de la croissance démographique sur divers secteurs de l'économie. Même si de tels modèles ne peuvent pas fournir des prédictions satisfaisantes, néanmoins ils peuvent (s'ils sont bien formulés et si les données statistiques adéquates sont disponibles) servir dans l'évaluation des conséquences du taux de croissance de la population dans des contextes spécifiques de développement 1/.

Le Plan d'action de Lagos, adopté en 1980 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, pose les principes directeurs à respecter et les mesures à prendre pour réaliser l'autosuffisance nationale et collective dans le domaine économique et social en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Plus précisément, le Plan définit le contenu de développement dans les termes suivants : 1) promouvoir le développement économique et social et l'intégration des économies en vue d'accroître l'autodépendance et favoriser un développement endogène et auto-entretenu; 2) promouvoir l'intégration économique de la région africaine pour faciliter et renforcer les rapports sociaux et économiques; et, 3) créer des institutions nationales, sous-régionales qui faciliteront la réalisation de l'objectif d'autosuffisance dans le cadre d'un développement endogène 2/.

1/ United Nations, The Population Debate : Papers of the World Population Conference, Bucharest, 1974. UN Document 54/ESA/SER.A/57, New York, 1975.

2/ OUA, Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000. Organisation de l'unité africaine, 1981. UN Document A/S-11/14, 21 août 1980.

A son tour, la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies prévoit dans son programme de travail à court et à long termes de mener des études et des recherches sur de différents aspects des structures, des mouvements et des changements de la population dont les résultats peuvent servir à la formulation et à l'exécution des politiques de population et à l'intégration des variables de population dans la planification du développement 3/.

C'est dans le cadre de ces grandes lignes générales que cette communication se propose de suggérer une approche méthodologique d'études et de recherches sur la relation entre population et développement en Afrique. Pour ce faire, la première section de la communication sera consacrée à la revue de la littérature existante dans le domaine de population et développement. La deuxième section examine les divers domaines d'études et de recherches jugés nécessaires en matière de population et développement. L'analyse des interrelations entre les variables démographiques et les variables socio-économiques sera traitée dans la troisième section. Et finalement, quelques conclusions seront tirées dans la dernière section.

I. REVUE DE LA LITTERATURE SUR POPULATION ET DEVELOPPEMENT

La littérature sur le sujet est très abondante et remonte bien loin dans le passé 4/, mais la décision a été faite dans cette communication de situer le point de départ avec la théorie de population de Malthus. En outre, la complexité des relations entre population et développement exige de traiter ce sujet sous deux formes : l'une qui couvre l'impact de la population sur le développement et l'autre couvrant l'influence du développement sur la population.

3/ UN Economic Commission for Africa, Programme of Work and Priorities for 1982-1983. Document E/CN.14/790, E/CN.14/TPCW/11/7, 31 December 1980.

4/ United Nations, The Determinants and Consequences of Population Trends, Vol. 1, pp. 33-63. UN Document ST/SOA/SER.A/150, New York, 1973.

Le thème principal de la théorie de Malthus est que la population et les biens de subsistance s'accroissent selon des principes différents. En effet, la population s'accroît suivant la loi géométrique alors que les biens de subsistance suivent la loi arithmétique. Plus spécifiquement, le problème posé est celui des rapports entre l'accroissement de la population et celui des ressources alimentaires. Ce problème soulève deux questions : 1) quelles sont les causes qui ont gêné jusqu'à présent le progrès de l'humanité vers le bonheur ? 2) Est-il possible d'écarter ces causes, en totalité ou en partie dans l'avenir ? Mais, l'étude de ces causes est tellement complexe que le travail de Malthus s'est concentré uniquement sur les effets de l'une d'entre elles. La cause à laquelle l'allusion est faite est la tendance constante de tous les êtres vivants à accroître leur espèce au-delà des ressources alimentaires dont ils peuvent disposer 5/.

Il y a les obstacles à l'accroissement de la population qui s'imposent à nous comme une loi inévitable de la nature. La seule alternative qui nous reste est de choisir l'obstacle le moins préjudiciable à la vertu et au bonheur des sociétés humaines. En outre, ces obstacles se résument à ceci : la contrainte morale, le vice et la souffrance. Si c'est exact, notre choix ne peut être douteux. Puisqu'il faut que la population soit contenue par un obstacle, il faut mieux que ce soit par le fait d'avoir prévu les difficultés qu'entraîne la charge d'une famille plutôt que par la misère et la maladie 6/. C'est l'évolution de cette proposition qui a donné naissance au mouvement préconisant la limitation des naissances dans le monde. Le débat engagé dans ce domaine entre les "néo-malthusiens" et les autres en est le résultat. Les programmes de planification familiale ont été adoptés dans certains pays africains afin de freiner le taux de croissance de la population; mais, c'est encore trop tôt pour juger si, en limitant l'accroissement de la population, établissant ainsi une balance entre celle-ci et les moyens de subsistance, on va réaliser le bonheur des citoyens, selon la thèse de Malthus.

5/ Thomas R. Malthus, An Essay on the Principle of Population, Edited by Philip Appleman, pp. 16-26. W.W. Norton & Company, New York, 1976. Essai sur le principe de population par Editions Gonthier, Paris 1963.

J.M. Poursin et G. Dupuy, Malthus. Edition du Seuil, Paris 197

6/ Thomas R. Malthus, 1976, op.cit., pp. 131-139.

Par la suite, Malthus fut l'objet de critiques sérieuses par Marx. La différence entre les deux hommes n'est pas que Malthus accepte la misère et le vice et que Marx s'y oppose; la différence se trouve plutôt dans les moyens que chacun croît utiliser pour résoudre le problème de la misère.

9. Selon la théorie de Marx, il n'y a pas de loi universelle de population. En effet, historiquement chaque mode de production a ses propres lois de population valables selon son époque. La misère des travailleurs est la conséquence du système capitaliste de production basé sur l'accumulation du capital. Cette accumulation exige de plus en plus une technologie avancée dont l'utilisation demande une main-d'oeuvre qualifiée; il en résulte qu'une grande proportion de travailleurs va se trouver sans emploi. La compétition entre les industries pour produire afin d'acculer le capital continuera à rendre pires les conditions des travailleurs 7/.

Quant aux moyens, alors que Malthus propose de contenir l'accroissement de la population, Marx soutient que les travailleurs vont prendre conscience eux-mêmes de leurs conditions et par conséquent vont abolir le système capitaliste et établir un système qui fonctionnera à leur intérêt.

Les écrits qui ont suivi ceux de Malthus et de Marx, traitent des relations entre population et développement sous deux formes : les conséquences de l'accroissement de la population d'une part, et les déterminants de cet accroissement d'autre part 8/. La revue de la littérature sera faite ici en suivant la même division.

Une contribution à l'analyse des conséquences de l'accroissement de la population, et qui est restée classique, est celle de Coale et Hoover 9/ qui peut être résumée dans les termes suivants.

7/ K. MARX, "Relative surplus Population under Capitalism", in Ronald L. Meek (ed.), Marx and Engels on the Population Bomb, pp. 91-116, 119-121. Ramparts Press, Berkeley, California, 1971.

8/ Birdsall, Nancy, "Analytical Approaches to the Relationship of Population Growth and Development", Population and Development Review, Vol. 3, Nos. 1 and 2, March-June 1977, pp. 63-102.

9/ Coale, Ansley J. and Edger M. Hoover, Population Growth and Economic Development in Low-Income countries. Princeton University Press, Princeton, 1958.

En utilisant les données sur l'économie de l'Inde, Coale et Hoover ont construit un modèle mathématique qui a servi à faire des projections de revenu par tête d'habitants suivant trois hypothèses du niveau de fécondité : l'une qui prévoit la fécondité basse, l'autre la fécondité moyenne et la troisième la fécondité élevée. Cette analyse les a amenés à conclure que dans une période de 30 ans le revenu par tête serait 40 pour cent plus bas suivant l'hypothèse de fécondité élevée que celle de fécondité basse. Ce résultat a eu deux effets : 1) l'étude a provoqué le débat parmi les chercheurs sur les relations entre population et développement et sur les facteurs à inclure dans une politique de population; 2) et elle a renforcé les vues de certains selon lesquelles l'accroissement rapide de la population constitue un obstacle sérieux aux efforts de développement des pays en développement 10/.

En outre, cette étude a souligné les conséquences de l'accroissement rapide de la population au niveau national sur l'éducation, la santé, la main-d'oeuvre, la distribution du revenu, l'alimentation, les ressources et l'environnement 11/.

Au niveau familial, l'augmentation des tailles des familles a un impact sur la santé maternelle et infantile. Dans cette optique, les chercheurs ont intérêt à savoir comment les familles nombreuses s'adaptent aux conditions socio-économiques actuelles 12/. En outre, des études médico-démographiques ont établi une corrélation négative entre des accouchements rapprochés et la santé maternelle et infantile 13/. Ces résultats rejoignent de façon indirecte la thèse de Malthus qui lie l'accroissement rapide de la population à la baisse du niveau de vie.

10/ Birdsall, Nancy, 1977, op.cit., pp. 66-67.

11/ Birdsall, Nancy, 1977, op.cit., pp. 67-71.

12/ Birdsall, Nancy, 1977, op.cit., pp. 74-77.

13/ Ibid.

La théorie économique classique soutient qu'un accroissement du revenu entraîne un accroissement du taux de fécondité et une diminution du taux de mortalité. L'évolution de cette théorie a conduit à la théorie de transition démographique 14/. Cette théorie soutient que dans une société paysanne, le niveau de mortalité est élevé résultant du régime nutritionnel et alimentaire pauvre, des mauvaises conditions sanitaires, et de l'absence des pratiques de médecine préventive et curative. Le niveau élevé de fécondité, à son tour, est considéré comme étant fonction des coutumes et croyances qui sont nécessaires pour la survie de telle société caractérisée par une mortalité élevée. En plus, ces coutumes et croyances sont renforcées par des avantages économiques que la société tire des familles nombreuses 15/. La théorie de transition démographique soutient aussi que le développement économique a pour effet en premier lieu de réduire la mortalité pendant que la fécondité reste élevée 16/.

La théorie économique de fécondité développée par Becker et autres explique des changements de fécondité d'une famille considérée comme fonction des changements dans la situation économique de la famille. Cette théorie soutient que les enfants sont considérés comme des biens de consommation et par conséquent plus le revenu de la famille augmente plus la demande pour les enfants augmente. Les enfants sont aussi considérés comme un investissement à court terme puisqu'ils travaillent durant l'enfance et à long terme puisqu'ils supportent les parents dans leur

---

14/ Notestein, Frank W., "Population - The Long view", in Theodore W. Schultz (ed.) Food for the World. University of Chicago Press, Chicago, 1945, pp. 36-57. "Economic Problems of Population Change", Proceedings of the International Conference of Agricultural Economists, Oxford University Press, London, 1953, pp. 13-31.

Caldwell, John C., "Toward a Restatement of Demographic Transition Theory", Population and Development Review, Vol. 2, Nos. 3 and 4, September-December, 1976, pp. 321-366.

15/ Notestein, F.W., 1945, p. 39; 1953, p. 15.

16/ Ibid., pp. 16-18.

vieillesse 17/. Cette théorie n'est pas soutenue par les résultats empiriques puisque la relation entre la fécondité et le revenu n'est pas linéaire. Dans ce contexte il faudra examiner les domaines d'études et d'analyse nécessaires pour étudier des interrelations cruciales pour une planification intégrée du développement économique et social.

II. DOMAINES D'ETUDES ET D'ANALYSES

Bien que le produit national brut (PNB), utilisé comme un indice de développement économique et social, a été l'objet de critiques sérieuses, il continue cependant à être utilisé pour les analyses dans le domaine de population et de développement 18/.

Des études sur l'Afrique ont développé des modèles de développement : un modèle suggère une croissance économique axée sur l'industrialisation; un autre suggère aussi une croissance économique axée sur le développement rural et la distribution des biens et services; et un troisième analyse le sous-développement sur la base du système social considéré comme le résultat des relations d'exploitation des pays africains par les pays industrialisés 19/. Ce qui est commun à ces modèles est qu'ils suggèrent la limitation du taux de croissance de la population; l'idée est que plus ce taux est élevé, plus le rapport de dépendance est élevé et cela a pour conséquence de réduire des possibilités d'épargne et de réinvestissement nécessaires afin de maintenir

---

17/ Schultz, Theodore W. (ed.), Economics of the Family : Marriage, Children and Human capital. University of Chicago Press for the National Bureau of Economic Research, pp. 255-291. Chicago, 1974.

18/ Barlow, Robin, "Health and Economic Development : A Theoretical and Empirical Review", Research in Human Capital and Development, Vol. 1, 1979, pp. 47-48.

Hauser, Philip M. (ed.), World Population and Development-Challenges and Prospects. pp. 22-23, Syracuse University Press, New York, 1979.

19/ Ware, Helen. "Population and Development in Africa South of the Sahara, A Review of the Literature, 1970-1978", IRG Paper Appendix 7A, pp. 2-3 Ei Colegio de Mexico, Mexico City, December 1978.

constant le niveau du produit national brut (PNB) par tête d'habitant. Donc, le principe a été que pour une population qui croît de 1 pour cent par an, il faut réinvestir 4 pour cent du PNB afin de maintenir constant le niveau de vie; il s'ensuit que pour une population qui croît de 2,5 pour cent par an, il faut réinvestir 10 pour cent du PNB. La principale critique à l'encontre de ce principe est la suivante : les modèles supposent que toutes les ressources disponibles sont utilisées et que celles qui sont rendues disponibles à la suite de la limitation de la population sont complètement utilisées 20/. En outre, les modèles ignorent les structures politiques, économiques et administratives qui influent sur le niveau de vie. Plus tard, la stagnation et même la détérioration des conditions socio-économiques ont conduit à une autre interprétation des relations entre population et développement économique et social : l'aspect social 21/. Le développement n'est pas mesuré en termes du PNB, mais il est considéré comme une réduction et une élimination éventuelle des états ou conditions économiques et sociales mauvaises et néfastes et qui ne sont pas acceptables dans une société.

Le Plan d'action de Lagos définit pour l'Afrique les domaines d'études et de recherches concernant le développement économique et social; dans le plan, l'accent est mis sur la nécessité d'assurer : 1) l'autosuffisance en produits alimentaires en donnant l'importance au développement agricole; 2) la mise en place des services de la santé couvrant tout le territoire et qui tiennent compte des conditions épidémiologiques des pays; 3) à chaque citoyen un emploi productif, et un enseignement général technique et culturel approprié à cet emploi, ainsi que la sécurité sociale, économique et politique 22/. Concrètement l'action à mener exige l'identification, les mesures et l'analyse des secteurs clefs pour diagnostiquer la situation actuelle afin d'établir une politique fiable et des projets réalisables 23/.

20/ Ware, Helen, 1978, op.cit., pp. 2-3.

21/ Hauser, Philip M. (ed.), 1979, op.cit., p. 35.

Ware, Helen, 1981, op.cit., pp. 7-10.

22/ OAU et ONU, Plan d'action de Lagos, op.cit.

23/ United Nations, Population Policy and Development Planning : Aspects of Technical Cooperation, UN Document ST/ESA/SER.E/21, New York, 1980.

1. Santé, population et développement

Un de ces secteurs clefs couvre la santé et demande une connaissance épidémiologique de la population. A présent, la démographie possède des techniques d'enquête, de mesure et d'analyse de l'information et des données sur la mortalité et la morbidité. Evidemment, en ce qui concerne l'Afrique, l'application de ces techniques pose encore des problèmes dus aux conditions diverses dans chaque pays. Il en résulte que la connaissance de la mortalité et de la morbidité par sexe et par âge, de la mortalité infantile et différentielle est tellement inadéquate qu'elle ne permet pas la formulation d'une politique de développement 24/.

2. Nutrition, alimentation et développement

Un autre domaine clef couvre la nutrition et l'alimentation. La nutrition a pour objet l'étude des nutriments dont la source sont les aliments. L'objet des études sur la nutrition est d'identifier des personnes dont le régime nutritionnel (ou alimentaire) exige d'être amélioré en utilisant les méthodes suivantes ; la méthode nutritionnelle, la méthode biométrique et la méthode économique.

La méthode nutritionnelle, effectuée au niveau individuel, est un examen clinic et consiste à déterminer le niveau de la santé de la population en relation avec son régime alimentaire. La méthode biométrique inclue des examens anthropomètriques et consiste à mesurer le poids, la taille, la circonférence des bras et la peau cutanée de la personne 25/. La méthode économique essaie de recueillir l'information sur la quantité et les types de vivres consommés durant une période donnée par la population. Dans ce cas, l'évaluation du régime alimentaire sera faite sur la base de la quantité de vivres consommés et de la valeur nutritive de ces vivres.

24/ United Nations, Levels and Trends of Mortality since 1950 (A joint study by the United Nations and the World Health Organization). UN Document ST/ESA/SER.A/74, New York, 1982, pp. 83-112.

25/ Gilmore, Judith W. et al., Morocco : Food Aid and Nutrition Education. USAID Report, No. 8, August 1980.

Ojofeitimi, Ebenezer O., Nutritional Evaluation of the Three Most Common African Staple Foods Supplemented with Two Vegetables Proteins., Ph. D. Dissertation, University of Maryland, 1976.

Au cours des deux dernières décennies, le continent africain a connu une croissance rapide de la population et de l'urbanisation, mais la situation alimentaire et agricole s'est radicalement détériorée : la production et la consommation alimentaires par habitant sont tombées en deça des besoins nutritionnels 26/.

Afin d'améliorer la situation alimentaire en Afrique, la condition préalable fondamentale est la démonstration d'une forte volonté politique afin d'investir plus de ressources dans l'agriculture. En plus, l'accent devrait être mis sur un programme de diversification des plats et d'éducation en matière d'hygiène alimentaire et nutritionnelle.

Pour développer une agriculture, il faut concevoir une politique qui a les objectifs suivants : 1) améliorer la technologie agricole; 2) élaborer un programme d'éducation orienté vers des activités agricoles; 3) élaborer une politique d'urbanisation ayant pour but de développer des centres urbains secondaires dans toutes les régions d'un pays.

Dans tous les cas, un effort doit être déployé pour intensifier et améliorer des enquêtes de consommation alimentaire ayant pour objectifs de mesurer, estimer et analyser l'information sur la quantité de vivres consommés et leur valeur nutritionnelle. Grâce aux investigations effectuées en appliquant les méthodes ci-dessus décrites, la proportion de la population dont les régimes alimentaires et nutritionnels méritent d'être améliorés, sera identifée. L'information ainsi obtenue sera nécessaire dans la formulation des objectifs de développement.

3. Education, population et développement

La situation du développement et de l'utilisation des ressources humaines en Afrique se caractérise par les principaux indices suivants : taux élevé de croissance démographique, taux croissant de chômage et de sous-emploi, pénurie des différentes catégories de personnel qualifié, taux élevé d'analphabétisme parmi

---

26/ OUA et ONU, Plan d'action de Lagos, op.cit., p.8.

les adultes, déficience du système de formation et manque de coordination entre les politiques et les besoins de formation ainsi que du financement de la formation au niveau national 27/. Reconnaissant la nécessité de parvenir progressivement à l'autosuffisance dans les domaines économiques et autres, le Plan d'action de Lagos a souligné l'importance du personnel qualifié en tant qu'apport aux activités des différents secteurs de production et de services. Dans ce cas, le programme d'éducation devrait avoir comme objectif d'accroître la scolarisation et d'améliorer la qualité de la main-d'oeuvre.

III. ANALYSE DES INTERRELATIONS ENTRE LES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Les relations entre population et développement sont en général analysées au niveau "macro" et au niveau "micro". Suivant les grands objectifs de développement économique et social définis dans le Plan d'action de Lagos, le processus de développement africain demande des analyses permettant d'obtenir des indices plus appropriés que le produit national brut (PNB).

Dans cette optique, une approche multidisciplinaire examinant des interrelations entre des variables démographiques d'une part et des variables sociales et économiques d'autre part serait importante afin d'établir une base empirique nécessaire à l'élaboration des politiques et des programmes de développement.

Après que les objectifs spécifiques aient été sélectionnés sur la base des conditions sociales et économiques, il faut déterminer un système d'interrelations entre ces objectifs et des autres variables. Par exemple, après avoir mesuré et analysé la mortalité infantile comme un problème de population, le gouvernement se fixe un objectif de réduire cette mortalité. Alors, la question est de savoir lesquelles des variables sont en relations significatives avec la mortalité infantile. L'utilisation de l'analyse des corrélations multiples peut être d'un grand intérêt dans le choix des variables.

La démographie offre déjà ce que l'on peut appeler un schéma théorique qui est un ensemble de variables plus des relations qui sont supposées exister entre ces variables.

27/ OUA et ONU, Plan d'action de Lagos, op.cit., p. 42.

Par exemple, certains résultats empiriques montrent qu'il y a une corrélation élevée entre la déficience en protéine et le taux de mortalité infantile; le nombre des accouchements trop rapprochés est positivement lié à la mortalité maternelle.

Dans la détermination d'un système d'interrelations, le but n'est pas la recherche des relations de cause à effet entre les variables. Mais, le but est d'établir un système de correspondance entre les différents niveaux des variables démographiques, sociales et économiques 28/. En d'autres termes, il s'agit de mesurer et d'analyser les relations entre les variables dont les niveaux tendent à varier dans le même sens sans poser nécessairement le problème de leurs causes.

Si les données sont bonnes, le système de correspondance va permettre de noter, par exemple, qu'un certain niveau d'éducation universitaire des femmes correspond à un certain taux de mortalité infantile, à un certain taux d'utilisation des services de planification familiale, à une certaine catégorie d'emploi dans le secteur d'activités économiques.

Disons que la collecte des données et un programme de recherche marchent bien. Donc, il est possible d'établir un système de correspondance entre un plus grand nombre de variables. Et il est par conséquent possible de faire des projections sur les interrelations entre ces variables.

Du point de vue de la politique de développement, les tendances des interrelations entre les variables peuvent rendre un grand service dans l'élaboration des programmes en vue de réaliser des objectifs fixés.

IV. CONCLUSIONS

A la suite de ces observations sur population et développement, des suggestions peuvent être faites concernant des études et des recherches. Celles-ci devraient être centrées sur la collecte de l'information et de l'analyse de cette information afin d'identifier et mesurer des conditions sociales, économiques et démographiques

---

28/ McGranahan, D.V. et al., Contents and Measurement of Socio-economic Development, pp. 21-23; pp. 81-121, Praeger Publishers, New York, 1972.

néfastes, considérées indésirables et non acceptables. L'étape suivante est la recherche des interrelations entre des conditions socio-économiques et démographiques.

L'autre étape concerne le choix des programmes que le gouvernement entend utiliser pour la réalisation des objectifs. Dans ce contexte, le choix des programmes est difficile sans une connaissance adéquate des problèmes; l'application des politiques de développement risque de ne pas donner les résultats escomptés si la façon dont chaque objectif est réalisé n'est formulée dans aucun document officiel tel que le budget national et le plan de développement. Par "document officiel", la référence est faite ici aux mesures législatives qui concernent l'exécution d'un programme ou d'une activité en vue de réaliser des objectifs fixés.

Ce qui est le plus souvent absent des plans de développement, c'est la partie relative à la mise en oeuvre, partie qui porte d'habitude sur les besoins en main-d'oeuvre, les besoins techniques, les incidences financières plus clairement définies, un calendrier d'exécution, un système de surveillance continue. L'absence d'un tel plan de mise en oeuvre a fait que les plans de développement économique de la plupart des pays africains ne se trouvent pas seulement à la merci de changements politiques et économiques, mais qu'ils ne peuvent pas être réalisés.

La réussite de l'élaboration et de l'exécution d'un plan de développement économique dépend, dans une large mesure, de la mobilisation de toutes les compétences techniques nationales. Une infrastructure institutionnelle nationale de développement économique doit, par conséquent, être solidement construite pour servir de cadre approprié à la mobilisation de l'ensemble de la population, de l'expertise technique en particulier, pour tous les domaines des activités de développement économique.

En fonction des priorités nationales, des ministères, délégations, directions, organisations, commissions techniques et associations, commissions techniques et associations professionnelles compétentes doivent être créés au sein de cette infrastructure institutionnelle de développement économique.

Les Etats membres de la CEA devraient élaborer des plans nationaux de développement économique en tenant compte des priorités et objectifs des plans de développement économique nationaux à court, moyen et long termes, bien définis et en accord avec les plans de développement économique aux niveaux sous-régional et régional.

La préparation des plans de développement doit également être fondée sur des plans sectoriels et l'accent doit être mis sur le développement national et collectif, autonome et auto-entretenu ainsi que sur la main-d'oeuvre, la technologie, la planification financière qui doit être bien définie dans une période de temps bien définie.

Les dispositions institutionnelles pour la mise en oeuvre, l'évaluation et la surveillance continues du plan, aux niveaux global et sectoriel, doivent être clairement définies pour qu'il y ait une coordination appropriée et pour éviter un dédoublement des efforts et double emploi des ressources.

IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES SCHEMAS ACTUELS ET FUTURS DES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES EN COTE D'IVOIRE, SUR UNE VERITABLE POLITIQUE NATIONALE, EN MATIERE DE POPULATION

Par

Ministère de l'Agriculture

I. LES FORCES DE TRAVAIL

Malgré l'augmentation rapide de son taux d'urbanisation, la Côte d'Ivoire des années 1980 demeure un pays profondément rural. La part relative occupée par le secteur primaire dans l'économie ivoirienne est en diminution constante (31,8 % du produit intérieur brut en 1975 contre 46,8 en 1960), mais les produits de l'agriculture traditionnelle (café, cacao) constituent encore en 1975 50 %, en valeur, des exportations.

Actuellement, à la volonté d'assurer une meilleure couverture des besoins alimentaires du pays, qui devrait amener une relance des cultures vivrières d'autant plus accentuée que la croissance démographique est forte, s'ajoute celle de maintenir à un haut niveau la production des cultures de rente tout en cherchant à les diversifier. C'est dire qu'un effort de productivité plus grand sera demandé au paysannat, d'autant plus grand que sa proportion dans la population totale ne cesse de diminuer.

Dans ce chapitre, nous essaierons, dans la mesure où les statistiques existantes le permettent, de brosser une situation en 1975 et d'étudier les perspectives d'avenir à l'horizon 1985. Nous étudierons successivement la force de travail disponible et sa répartition territoriale à ces deux dates (données démographiques), la force de travail actuellement utilisée et ses principales caractéristiques, et enfin la force de travail nécessaire en fonction de la production agricole estimée en 1975 et des objectifs de production établis pour 1985; la comparaison région par région entre la force de travail nécessaire et la force de travail disponible met en évidence les blocages éventuels.

A. LA FORCE DE TRAVAIL DISPONIBLE

1°) Répartition de la population et densité rurales par région géo-économique

Tableau 1 - (Recensement de 1975)

Régions	Ivoiriens (en milliers)	Non Ivoiriens (en milliers)	Total (en milliers)	%	% d'étrangers	Densité au Km2
Nord	498	23	521	11,5	4,4	8,4
Est	284	56	340	7,5	16,5	9,2
Centre	1 099	162	1 261	27,7	12,9	19,2
Centre-Ouest	516	107	623	13,7	17,2	14,2
Sud (1)	704	336	1 040	22,9	32,3	21,5
Sud-Ouest	111	31	142	3,1	21,8	5,3
Ouest	588	32	620	13,6	5,2	16,2
Total	3 800	747	4 547 (1)	100,0	16,4	14,2

2°) - Structure de la population rurale

La structure par âge et par sexe de la population rurale est marquée par l'exode rural avec un déficit masculin d'âge actif. Ce dernier est plus accentué encore si on ne considère que la seule population de nationalité ivoirienne. Alors que la population ivoirienne masculine du milieu rural constitue 72 p.100 de la population masculine ivoirienne totale, la population masculine ivoirienne rurale âgée de 15 à 59 ans ne constitue que 67 p.100 de l'ensemble national correspondant, ce qui traduit pour le milieu rural une déperdition de main-d'oeuvre quelque peu compensée par l'immigration. Cette compensation est mise en évidence par les rapports de masculinité de la population âgée de 15 à 59 ans :

Ivoiriens	:	0,82
Non Ivoiriens	:	2,82
Ensemble	:	0,97

Tableau 2 - Structure par grands groupes d'âge et par sexe selon la nationalité (en pourcentage) 1975

Nationalité	Sexe	0-14 ans M/F	15-59 ans M/F	60 ans et plus M/F	Total
Ivoiriens	masculin	51,2	43,5	5,3	100
	féminin	44,8	50,4	4,8	100
	Total	48,0	47,0	5,0	100
Non Ivoiriens	masculin	31,5	66,9	1,8	100
	féminin	44,2	55,1	0,8	100
	Total	36,6	62,2	1,2	100
Ensemble	masculin	47,4	48,0	4,6	100
	féminin	44,7	51,1	4,2	100
	Total	46,1	49,5	4,4	100

A l'exception du Sud-Ouest, les différences régionales sont peu marquées en ce qui concerne la répartition de la population par grands groupes d'âges.

Toutes les régions montrent un déficit à peu près comparable de population d'âge actif (15-59 ans) qui tourne autour de 50 % alors que la population âgée de 15 à 59 ans en ville représente 56,6 % de la population urbaine.

Le Sud-Ouest, seul, fait exception. Région très faiblement peuplée, riche de potentialités et nouvellement mise en valeur (plantations industrielles d'hévéas, de palmier à huile et de cocotier, chantiers forestiers, plantations récentes de café - cacao), elle semble au contraire drainer une main-d'oeuvre non originaire de la région, attirée d'une part par les emplois créés dans le secteur agricole moderne, d'autre part par la disponibilité de terres inexploitées.

3°) - Les perspectives de population du milieu rural

Leur élaboration est très délicate dans la mesure où la qualité des données disponibles ne permet guère une appréciation correcte du mouvement de la population, et

particulièrement du mouvement migratoire. En attendant les résultats de l'enquête démographique à passages répétés réalisée en 1978-79 (en cours d'exploitation), les sources actuellement utilisées sont d'une part, la synthèse des études régionales de 1962-1964 1/, d'autre part, les résultats du Recensement général de la population de 1975. Or le rapprochement de ces sources traduit une sous-estimation du volume de la population en 1965 comme dans les travaux réalisés en 1970 2/.

Tableau 3 : Estimation du volume de la population rurale selon la nationalité en 1965 et 1970, comparée aux résultats du Recensement général de la population de 1975

Nationalité	Population estimée en 1965 1/	Population estimée en 1970 2/	Population recensée en 1975 3/	Accroissement annuel estimé pour 1965-1970 %	Accroissement annuel moyen 1965-1975 %
Ivoiriens	2 720 000	2 849 800	3 800 000	0,94	3,4
Non Ivoiriens	300 000	421 200	747 000	7,02	9,6
Total	3 020 000	3 271 000	4 547 000	1,61	4,2

Les projections réalisées par la Direction de la statistique pour l'élaboration du Plan 1981-85 4/, dont sont extraites les données ci-après, reposent sur l'hypothèse d'une accélération des disparités "Nord-Sud" et "rural-urbain" comme le montre le tableau suivant :

1/ "Côte d'Ivoire 1965 - Population". Ministère du Plan-SEDES - (L. ROUSSEL) - 1967.

2/ "L'image base 1970. Annexe démographique". In "Dossiers pour le long terme, élaboration d'un scénario référentiel de développement ivoirien". Ministère du Plan - SETEF - 1972.

3/ "Recensement général de la population 1975. Quelques données globales". Ministère de l'économie, des finances et du Plan. Direction de la statistique, 1979.

4/ "Perspectives de population 1975, 1980, 1985, 1990". Ministère de l'économie, des finances et du Plan, Direction de la statistique, novembre 1980.

"Projet du plan quinquennal de développement économique, social et culturel - 1981-1985". Ministère du Plan et de l'industrie, mars 1981.

Tableau 4 - Evolution de la population par strate (savane/forêt, rural/urbain) et poids relatif de chacune d'elle à l'horizon 1985.

Strate	Population en 1975	Population en 1985	Accroissement annuel moyen 1976-1985 %	Poids relatif en 1975	Poids relatif en 1985	Différence
Savane						
urbaine	425 841	806 614	6,6	20,8	33,2	+ 12,4
rurale	1 622 895	1 622 895	0	79,2	66,8	- 12,4
Ensemble	2 048 736	2 429 509	1,7	100,0	100,0	0
Forêt						
urbaine	1 720 452	4 008 786	8,8	36,9	51,7	+ 14,8
rurale	2 940 412	3 742 303	2,4	63,1	48,3	- 14,8
Ensemble	4 660 864	7 751 089	5,2	100,0	100,0	0
Ensemble						
urbain	2 146 293	4 815 400	8,4	32,0	47,3	+ 15,3
rural	4 563 307	5 365 198	1,6	68,0	52,7	- 15,3
Total	6 709 600	10 180 598	4,3	100,0	100,0	100,0

Compensant pour partie l'exode rural, la part des étrangers dans la population rurale va en augmentant.

Tableau 5 - Evolution du volume de la population rurale selon la nationalité (effectifs en milliers d'habitants).

Nationalité	1965		1975		1985	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ivoiriens	2 720	90	3 799	83	4 286	80
Non Ivoiriens	300	10	764	17	1 079	20
Ensemble	3 020	100	4 563	100	5 365	100

Tableau 6 : Evolution de la population rurale par région géo-économique (FRAR) 1/ et poids relatif de chacune d'elle à l'horizon 1985

Région	Population en 1975	Population en 1985	Accroissement annuel moyen 1975-1985 %	Poids relatif en 1975	Poids relatif en 1985	Différence
Nord	521 794	521 922	-	11,4	9,8	- 1,6
Est	342 156	401 943	1,6	7,5	7,5	0
Centre	1 264 295	1 380 454	0,9	27,7	25,7	- 2,0
Centre-Ouest	623 096	822 722	2,8	13,7	15,3	+ 1,6
Sud	1 044 402	1 281 929	2,1	22,9	23,9	+ 1,0
Sud-Ouest	141 856	221 304	4,6	3,1	4,1	+ 1,0
Ouest	625 708	734 924	1,6	13,7	13,7	0
Total	4 563 307	5 365 198	1,6	100,0	100,0	0

Seules deux régions ont un taux d'accroissement annuel moyen égal (pour le Centre-Ouest) ou supérieur (Sud-Ouest) à l'accroissement annuel moyen. Ce n'est pas un hasard s'il s'agit des deux régions offrant le plus de possibilité d'extension de la superficie cultivé en zone forestière. Partout ailleurs les contraintes de terre (pour la zone de forêt) ou la faible rémunération du travail agricole (pour la zone de savane) amènent une baisse relative de la population rurale.

Etant donné la contribution déjà soulignée apportée par les jeunes dans les travaux des exploitations agricoles, il convient de noter la baisse prévisible de cette contribution due aux progrès de la scolarisation.

1/ Fonds régional pour l'aménagement rural.

B.- LA FORCE DE TRAVAIL UTILISEE

1°) - Le taux d'activité

Le taux d'activité est un ratio assez vague en milieu rural et qui ne rend compte que très grossièrement de la réalité étant donné l'imprécision de la définition de la population portée tant au numérateur qu'au dénominateur.

Mis à part les blocs agro-industriels de type moderne qui n'emploient qu'une très faible proportion de la main-d'oeuvre agricole, la répartition du travail se fait au sein de l'exploitation ou de la petite entreprise (artisanale, commerciale) qui s'identifie généralement à la famille, plus ou moins élargie, à laquelle peuvent se greffer des manoeuvres. La quantité de travail fournie par chacune des personnes prises en compte au numérateur est donc variable puisqu'elle comprend les manoeuvres agricoles occupés à temps complet et les chefs d'exploitation, qui certes, président à l'organisation mais dont le temps de travail effectif est faible.

De plus,les exploitations agricoles vivent selon les règles d'une autarcie maximum, par tradition,mais aussi pour minimiser les dépenses monétaires et de ce fait de nombreux travaux, qui n'ont pas directement trait à la production agricole, incombent aux membres du groupe. Le fait que ces travaux soient pour la plupart effectués par les membres de l'exploitation explique d'ailleurs le faible pourcentage d'actifs non agricoles que l'on trouve en milieu rural : ils ne sont en effet pris en compte en tant que tels que lorsqu'ils procurent une rémunération monétaire à l'unité familiale.

Tableau 7 - Estimation de taux d'activité selon le Recensement général de la population de 1975 et le Pré-enquête-budget-consommation de 1978.

Source	Population active (en milliers)	Population totale (en milliers)	Taux d'activité %
Recensement général de la population - 1975	2 038	4 547	44,8
Pré-enquête budget-consommation - 1978	2 246	4 829	46,5

Etant donné l'imprécision d'un tel taux, mieux vaut se garder de tirer des conclusions de l'accroissement observé entre les deux sources.

C - LA FORCE DE TRAVAIL NECESSAIRE

On peut se demander s'il existe ou non un sous-emploi de la force de travail disponible ou si, au contraire, on se heurte à une pénurie de main-d'oeuvre, à terme, il convient d'expliciter la notion de seuil de blocage au niveau de la force de travail.

L'emploi, en milieu rural, est évidemment lié au calendrier agricole et aux contraintes climatiques, et les périodes creuses sont de ce fait inévitables. Il peut donc y avoir à la fois sous-emploi saisonnier de la force de travail disponible et pénurie de main-d'oeuvre aux périodes de forte activité agricole : un chevauchement des travaux occasionnés par les différentes cultures pratiquées.

Le travail agricole n'est pas le seul travail du paysan. Il est souvent maçon, parfois tisserand, chasseur, commerçant occasionnel et, pour la main-d'oeuvre féminine, ménagère et mère de famille.

Les seuils de blocage sont évidemment variables localement selon les cultures pratiquées et les calendriers culturaux qui s'y rattachent, et il va de soi que dans chaque cas la sagesse paysanne a cherché à optimiser son organisation, mais les équilibres ainsi obtenus sont précaires, menacés en particulier par la dislocation croissante des systèmes traditionnels d'entraide communautaire, la diminution de la main-d'oeuvre familiale (migrations et scolarisation) qui nécessitent le recours à la main-d'oeuvre salariée.

Prenant en compte les associations de culture les plus couramment pratiquées et leur importance respective, ainsi que les calendriers culturaux qui en découlent, dans les deux grandes régions écologiques de Côte d'Ivoire, les seuils de blocage retenus sont de 230 jours de travail par actif et par an en zone forestière et 180 jours en zone de savane 1/. Le dépassement de ces seuils signifie une pénurie de main-d'oeuvre au moins pendant les périodes de pointe d'activité agricole.

Ces seuils sont des moyennes et le temps d'activité réel varie selon le sexe, l'âge, le statut social. On ne dispose malheureusement pas de données récentes sur cette répartition du travail. Une moyenne de 180 jours de travail

---

1/ "Scénario tendanciel du secteur agricole".

par actif et par an en savane peut paraître faible, au moins pour les actifs masculins, et entraîne un sous-emploi saisonnier. Des projets sont à l'étude, et des expériences tentées, pour développer dans certaines zones rurales des activités artisanales annexes qui permettraient à la fois de résorber ce sous-emploi structural et d'apporter aux agriculteurs un complément de revenu.

La superficie cultivée, exprimée en milliers d'hectares, est extraite du scénario tendanciel tant pour 1975 que pour 1985 et on distingue la superficie cultivée en vivriers de celle consacrée aux cultures industrielles en raison de la différence de force de travail qui leur est respectivement nécessaire.

Le taux d'utilisation des sols, exprimé en pourcentage est le rapport entre la superficie utilisée (somme de la superficie cultivée et de la superficie en jachère) et de la superficie agricole utile. Il rend grossièrement compte de la pression foncière bien que "`a ce niveau se pose avec acuité le problème de la détermination de la surface agricole utile pour laquelle on ne dispose que des vagues approximations régionales". C'est l'un des points à préciser en priorité avant toute étude ultérieure plus fine. Le calcul de la jachère est également très complexe si l'on tient compte des divers éléments qui la déterminent. Elle est en effet fonction de la durée de la jachère, de la durée de rotation des cultures et des taux de croissance dans le temps des superficies vivrières.

Il en résulte l'application de coefficients différents suivant les régions. Signalons que le scénario tendanciel comporte d'autres indicateurs qui n'ont pas été pris en compte ici, entre autres :

a) l'évaluation en volume et en valeur de la production agricole en vivriers (avec estimation du volume auto-consommé) et en cultures industrielles;

b) l'estimation du revenu moyen apr tête qui en découle et que les idées maitresses sous-jacentes à ce scénario semblent être :

i) l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires nationaux (objectif du plan 1981-85);

ii) la réduction des disparités régionales, et donc un effort plus particulier pour les zones de savane (objectif du plan 1981-85);

iii) mais aussi peu de gain de productivité d'ici à 1985, les effets des progrès technologiques ne se faisant sentir qu'à un horizon plus lointain.

Il importe toutefois de signaler que si le schéma régional prévoit une amélioration de la productivité par les progrès technologiques (généralisation de la culture attelée en zone de savane, motorisation, modifications structurelles...) les effets de ceux-ci n'interviennent qu'au-delà de 1985.

Tableau 8 : Schéma régional du secteur agricole - zone de savane

INDICATEURS	1975	1985	Accroissement annuel moyen %
Population rurale (en milliers)	1 462	1 462	0
Population agricole (en milliers)	1 359	1 359	0
Actifs agricoles (" ")	679	679	0
Actifs/population rurale (%)	46,9	46,9	0
Actifs/population agricole (%)	50,0	50,0	0
Population agricole/population rurale (%)	93,0	93,0	0
Superficie cultivée (en milliers d'ha)	668	891	2,9
- dont vivriers	468	590	2,3
- dont cultures industrielles	200	301	4,2
Superficie cultivée par actif (en ha)	0,98	1,31	3,0
- dont vivriers	0,69	0,87	2,3
- dont cultures industrielles	0,29	0,44	4,3
Journées de travail par actif et par an	146	197	3,1
- dont vivriers	122	163	3,0
- dont cultures industrielles	24	34	3,6
Taux d'utilisation du sol (%)	25	34	3,1

Dans ce schéma, la force de travail varie, grosso modo, et avec des différences régionales, dans les mêmes proportions que la superficie cultivée par actif. Ses conclusions sont donc relativement pessimistes. S'il est vrai que l'innovation est longue à pénétrer le milieu rural en raison de son coût éventuel et de nombreuses pesanteurs, et que ses effets ne se manifestent que lentement, une mutation technologique peut devenir plus rapide que prévu sous l'empire de la nécessité.

Tableau 9 : Schéma régional du secteur agricole - zone de forêt

I N D I C A T E U R S	1975	1985	Accroissement annuel moyen %
Population rurale (en milliers)	3 102	3 903	2,3
Population agricole (en milliers)	2 773	3 498	2,3
Actifs agricoles (" ")	1 296	1 632	2,3
Actifs/population rurale (%)	41,8	41,8	0
Actifs/population agricole (%)	46,7	46,7	0
Population agricole/population rurale (%)	89,4	89,4	0
Superficie cultivée (en millers d'ha)	2 582	3 896	4,2
- dont vivriers	618	1 014	5,1
- dont cultures industrielles	1 964	2 882	3,9
Superficie cultivée par actif (en ha)	1,99	2,39	1,8
- dont vivriers	0,48	0,62	2,6
- dont cultures industrielles	1,51	1,77	1,6
Journées de travail par actif et par an	211	266	2,3
- dont vivriers	134	175	2,7
- dont cultures industrielles	77	91	1,7
Taux d'utilisation du sol (%)	47	74	4,6

D'autre part dans la version définitive du Plan de développement économique, social et culturel 1981-1985, les prévisions de production de café et de cacao sont plus faibles puisque la production retenue pour 1985 est de 775 000 tonnes au lieu de 821 000; par contre la production de coton envisagée est de 200 000 tonnes au lieu de 102 600 et l'accent est mis sur la diversification des cultures industrielles.

Tableau 10 : Schéma régional du secteur agricole. Ensemble du pays

INDICATEURS	1975	1985	Accroissement annuel moyen %
Population rurale (en milliers)	4 564	5 365	1,6
Population agricole (en milliers)	4 132	4 857	1,6
Actifs agricoles (" ")	1 975	2 311	1,6
Actifs/population rurale (%)	43,3	43,3	0
Actifs/population agricole (%)	47,8	47,8	0
Population agricole/population rurale (%)	90,5	90,5	0
Superficie cultivée (en milliers d'ha)	3 250	4 787	3,9
- dont vivriers	1 086	1 604	4,(
- dont cultures industrielles	2 164	3 183	3,9
Superficie cultivée par actif (en ha)	1,65	2,07	2,3
- dont vivriers	0,55	0,69	2,4
- dont cultures industrielles	1,10	1,38	2,3
Journées de travail par actif et par an	189	246	2,7
- dont vivriers	130	172	2,8
- dont cultures industrielles	59	74	2,3
Taux d'utilisation du sol (%)	36	55	4,3

Il ne semble guère donc possible d'espérer une diminution de la force de travail nécessaire aux cultures industrielles à l'horizon 1985. Si l'on ajoute donc les besoins en main-d'oeuvre nécessaires aux cultures industrielles à ceux des vivriers, on arrive, avec les prévisions du plan, à 231 jours de travail par actif et par an, ce qui dépasse le seuil de blocage, largement en savane, plus faiblement en forêt.

On voit donc que l'agriculture ivoirienne, dans sa structure et son mode de faire valoir actuel, "manque de bras" alors que, le milieu urbain en a trop. Elle se trouve ainsi confrontée, sinon dans la quinquennie actuelle, du moins dans la décennie, à une nécessaire mutation qui n'ira pas sans bouleverser le paysage sociologique du milieu rural ivoirien.

Le choix fait par le plan de diversification des cultures d'exportation pour limiter les répercussions financières des variations des cours mondiaux, joint à celui de l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires nationaux, nécessite un changement profond non seulement des habitudes culturales (introduction, localement de nouvelles cultures et adoptions de techniques plus appropriées), mais aussi dans la structure des exploitations (seuil de dimension nécessaire à l'introduction de la culture mécanisée, qu'elle soit attelée ou motorisée, nouveaux systèmes d'assolement tenant compte de la production animale, capacités d'investissement ...) et peut-être un bouleversement des hiérarchies traditionnelles dû à la nécessaire insertion des jeunes "descolarisés" en milieu rural (accès des jeunes aux pouvoirs de décision).

Les projections démographiques accordant au milieu rural forestier une croissance à peine égale à l'accroissement naturel et au milieu rural de savane une croissance nulle peuvent paraître pessimistes en regard des potentialités de développement de l'agriculture ivoirienne dans les années qui viennent. Tout se joue en fait sur des facteurs bien difficiles à évaluer à l'heure actuelle, tels que la comparaison des niveaux de vie possibles (et peut-être aussi de la qualité de la vie...) entre milieu rural et milieu urbain, ou le pouvoir (et la possibilité) d'attraction de la Côte d'Ivoire par rapport aux pays environnants.

II. EVOLUTION DE LA POPULATION EN MILIEU RURAL

La synthèse des prévisions démographiques figure dans le tableau 11. La lecture de ce tableau montre que les projections de population s'appuient sur les hypothèses suivantes :

- Forte croissance du milieu urbain en général et d'Abidjan en particulier : en 1985, la population se répartirait presque pour moitié (47 p.100, 53 p.100) entre le milieu rural et le milieu urbain - alors qu'en 1975, la répartition était d'1/3 pour le milieu urbain et des 2/3 pour le milieu rural - et la capital à elle seule concentrerait le quart de la population du pays.
- Diminution relative très sensible de la population de la zone de savane qui, bien que représentant plus de la moitié (54 p.100) du territoire, comprendrait moins du quart (24 p.100) de la population en 1985. Rappelons que la progression moyenne de 1,78 p.100 par an affectée à la population de la zone de savane est uniquement due à la croissance urbaine.

- Croissance faible de la population rurale, largement inférieure à l'accroissement naturel (croissance égale à 0 pour la savane, à 2,4 % pour la forêt), les villes absorbant donc plus de la moitié de la croissance naturelle sous l'effet de l'exode rural.
- Croissance globale forte, traduisant la poursuite de l'immigration de population en provenance des pays voisins. De ce fait en 1985 les non Ivoiriens représenteraient 28 % de la population contre 22 % en 1975.

Cette croissance différentielle de la population selon les milieux qui accuse, à terme, l'inégalité déjà marquée dans la répartition du peuplement, est essentiellement le fruit de forts mouvements migratoires tant internes qu'externes. De ce fait, les déséquilibres selon les milieux d'habitat seront plus marqués encore si on considère la distribution de la population d'âge actif comme le montre le tableau 12. En 1975, la moitié de la population d'âge actif se trouvait en milieu urbain, et plus des trois quarts (77 %) en zone forestière.

Tableau 11 : Evolution de la population de 1975 à 1985 selon le milieu 1/

MILIEU	Population 1975		Population 1980		Population 1985		Taux de croissance annuel moyen 1980-1985
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Milieu rural	4 563 307	68,0	4 990 400	60,4	5 365 200	52,7	1,46
Milieu urbain	2 146 293	32,0	3 271 900	39,6	4 815 400	47,3	8,04
- dont Abidjan	951 736	14,2	1 596 965	19,3	2 530 155	24,9	9,64
Savane	2 048 736	30,5	2 224 726	26,9	2 429 511	23,9	1,78
Forêt	4 660 864	69,5	6 037 574	73,1	7 751 089	76,1	5,12
T O T A L	6 709 600	100,0	8 262 300	100,0	10 180 600	100	4,26

1/ Les données relatives à 1975 sont extraites des résultats du Recensement général de la population de 1975.

Les estimations concernant les années 1980 et 1985 proviennent du document intitulé "Projections de population, 1975, 1980, 1985, 1990", Ministère de l'économie, des finances et du Plan, novembre 1980.

Tableau 12 : Evolution de la population d'âge actif de 15-59 ans de 1975 à 1985 selon le milieu 1/

MILIEU	Population 1975		Population 1980		Population 1985		Taux de croissance annuel moyen 1980-1985
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Milieu rural	2 259 660	65,0	2 538 595	57,2	2 705 966	49,2	1,3
Milieu urbain	1 214 416	35,0	1 896 356	42,8	2 791 830	50,8	8,0
- dont Abidjan	567 721	16,3	974 868	22,0	1 530 630	27,8	9,4
Savane	1 027 876	29,6	1 135 343	25,6	1 240 491	22,6	1,8
Forêt	2 446 200	70,4	3 299 608	74,4	4 257 314	77,4	5,2
T O T A L	3 474 076	100,0	4 434 951	100,0	5 497 805	100,0	4,4

1/ Sources: identiques à celles du tableau 11.

Tableau 13 : Evolution de la population active de 1975 à 1985 selon le milieu 1/

Date ou période	Milieu rural	Milieu urbain	dont Abidjan	Total
1975 Effectifs	2 008 890	710 180	364 000	2 719 070
%	73,9	26,1	13,4	100,0
1980 Effectifs	2 256 810	1 088 500	625 000	3 345 310
%	67,5	32,5	18,7	100,0
1985 Effectifs	2 405 670	1 615 530	981 130	4 021 200
%	59,8	40,2	24,4	100,0
Taux de croissance annuel moyen 1980-1985	1,3 %	8,2 %	9,4 %	3,8 %

On a souligné, au cours des chapitres précédents, l'amalgame de réalités fort diverses que représente le concept couramment utilisé de population active. Le tableau 13 a donc surtout pour objectif de fournir des ordres de grandeur nécessaires à un bilan de l'emploi. C'est d'ailleurs plus la mesure du sous-emploi, permanent ou saisonnier, qui pose 1/ problème que l'évaluation de la population active entendue comme la "population disponible pour l'emploi". Dans l'agriculture traditionnelle en particulier, la quasi-totalité des membres de l'exploitation apporte son concours lors des pointes de travaux ce qui

1/ Partant des données ou estimations de population contenues dans les tableaux 11 et 12 et des résultats des enquêtes présentés dans les trois premiers chapitres, on a fait, pour l'élaboration de ce tableau, l'hypothèse que les taux d'activité se maintiendraient au niveau observé lors de l'exécution des enquêtes.

explique que le taux d'activité (population active/ population d'âge actif) atteigne 87 % (confrontation des tableaux 12 et 13), sans pour autant que l'ensemble de cette population active soit occupée à plein temps.

Le tableau 13 montre une quasi-stagnation, sur la décennie 1975-1985, des effectifs de la population active en milieu rural mais une forte progression concommittante du volume de population active disponible pour l'emploi en milieu urbain, et particulièrement à Abidjan qui en 1985 rassemblera le quart des forces vives du pays.

Il faut cependant souligner que les projections de population dont sont dérivées toutes ces estimations sont des projections tendancielles basées sur une évaluation et une prolongation des flux au cours de la période antérieure caractérisée par une forte croissance économique qui a entrainé l'expansion des villes et spécialement d'Abidjan.

Les motifs économiques, on l'a déjà noté, ne sont pas les seules causes des migrations et les raisons d'ordre sociologique qui peuvent les sous-tendre ne doivent pas être négligées. Cependant,dans la réalité les deux sont bien souvent liés : par exemple, les jeunes cherchent à rompre avec le milieu traditionnel pour accéder plus rapidement à l'indépendance économique... Plus généralement, quel que soit le motif individuel de la migration, celle-ci s'accompagne toujours de la recherche d'un moyen de subsistance. Cause ou effet donc, l'emploi est de toutes façons un facteur déterminant du mouvement migratoire même si le migrant peut, grâce aux solidarités familiales et ethniques, en différer pour un temps l'obtention.

De ce fait il est assez difficile d'élaborer des projections de population lorsque ce sont les mouvements migratoires qui déterminent pour partie la croissance de la population (mouvements internationaux) et pour l'essentiel sa répartition (mouvements internes et externes à la fois), les phénomènes migratoires n'ayant pas du tout la pesanteur des paramètres de croissance naturelle (fécondité et mortalité).

Au gré de la conjoncture économique aussi bien des pays de départ que des pays d'accueil, les courants migratoires peuvent se réorienter soit brutalement sous l'effet d'une nécessité absolue (exemple de la

sécheresse du Sahel), soit lentement en raison des délais nécessaires à la prise de conscience de cette conjoncture économique : les difficultés, même si elles sont connues, sont "pour les autres", et chaque migrant individuellement compte sur sa bonne étoile. Globalement, cela provoque un décalage temporel entre la cause et les effets, mais il est bien difficile d'évaluer la durée de ce décalage ainsi que les changements en volume des flux migratoires. Si on ajoute à ces difficultés les aléas des prévisions économiques, on se rend compte qu'il faut considérer avec beaucoup de prudence les projections de population qui, dans un pays à fortes migrations, doivent plus qu'ailleurs être considérées comme essentiellement indicatives.

Ces réserves émises, on peut retenir des projections de population utilisées pour la préparation du plan 1981-1985 deux caractéristiques essentielles :

- une forte augmentation globale de la population disponible pour l'emploi = 3,4 % par an en moyenne pour la période 1981-85 si l'on admet que le taux d'activité se maintiendra au niveau des années antérieures.
- une inégalité très marquée dans la répartition territoriale de la main-d'oeuvre potentielle.

En regard du volume et de la répartition de la population active, on va maintenant examiner les créations d'emplois envisagées et leur localisation ce qui permettra ensuite de dresser un tableau "ressources-emploi" permettant de diagnostiquer les déséquilibres et de supporter leurs conséquences éventuelles.

III. LA POPULATION POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

1°) - L'offre d'emploi dans le secteur rural

En 1975, on dénombrait 1 975 000 personnes occupées par l'agriculture traditionnelle auxquelles s'ajoutaient les 64 200 emplois du secteur primaire moderne. L'agriculture employait donc au total 2 039 200 personnes soit presque le quart de la population du pays et plus des trois quarts de la population active. Il faut cependant

rappeler que pour l'agriculture traditionnelle, le nombre moyen de journées de travail par actif et par an était de 146 jours en zone de savane et de 211 jours en zone de forêt et que par conséquent, en dépit des travaux divers réalisés pendant la morte saison, il existait un sous-emploi saisonnier probablement non négligeable, surtout en région de savane.

Le projet de Plan quinquennal 1981-85 fixe entre autres objectifs à la période un fort développement des cultures vivrières visant à l'autosuffisance alimentaire, et une diversification plus grande des cultures de rente permettant de mieux pallier aux variations des cours mondiaux. L'atteinte de ces objectifs implique une assez forte augmentation du nombre de journées de travail utilisées - l'extension des cultures vivrières en particulier nécessitant une importante force de travail.

Pour réaliser le volume total de production de l'agriculture traditionnelle prévu pour 1985, on peut évaluer le nombre de journées de travail nécessaires durant l'année 1985 à 133 763 000 en savane et 434 112 000 en forêt. On a vu que, en raison des calendriers culturaux comportant de fortes pointes de travaux à certaines périodes de l'année, il n'est guère possible de dépasser un maximum de 180 jours de travail par actif et par an en savane et 220 jours en forêt. Compte tenu de ces normes (qui correspondent à des plafonds), on peut donc estimer le nombre minimum d'actifs nécessaires à l'agriculture traditionnelle en 1985 (tableau 122) à 2 716 000 personnes, soit un accroissement de 3,2 % par an en moyenne de 1975 à 1985. La progression serait beaucoup plus forte (4,3 %) en forêt qu'en savane (0,9 %). Il faut cependant signaler que les objectifs fixés par le plan tiennent compte de l'actuelle répartition territoriale de la population et que précisément les volumes de production prévus pour les cultures propres aux régions de savane sont volontairement assez bas en raison des contraintes de force de travail liées au sous-peuplement, propre à cette zone. La faible progression prévue pour la savane ne signifie donc pas, bien au contraire, une absence de potentialités.

Tableau 14 : Evolution de l'emploi de 1975 à 1985 dans le secteur primaire de l'économie

Secteur	Année	Savane	Forêt	Ensemble
Traditionnel	1975	679 000	1 296 000	1 975 000
	1985	743 000	1 973 000	2 716 000
Moderne 1/	1975	-	-	64 200
	1985	-	-	76 000
Ensemble	1975	-	-	2 039 200
	1985	-	-	2 792 000
Accroissement annuel moyen		0,9 %(1)	4,3 %(2)	3,2 %

Si l'on admet, avec les experts du Plan, que l'on ne peut guère attendre d'ici à 1985 de résultats sensibles des progrès technologiques susceptibles de réduire à terme les besoins en force de travail impliqués par les pointes de travaux agricoles, l'agriculture ivoirienne devra utiliser, pour atteindre les objectifs fixés, 2 790 000 personnes, soit 73 % de la population active en 1985 - ce qui, s'agissant d'un effectif minimum, représenterait sensiblement, par rapport à la population active totale, la même proportion d'actifs employés dans le secteur primaire de l'économie qu'en 1975. Contrairement donc à ce qui se passe dans de nombreux pays, on n'assisterait pas, en Côte d'Ivoire, à une diminution relative des besoins en main-d'oeuvre du secteur primaire. C'est que, passée une période où étaient privilégiées de fait les cultures d'exportation - et particulièrement les plantations de café et de cacao - s'affirme désormais une volonté d'atteindre à l'auto-suffisance nationale qui amène à mettre l'accent sur les productions nécessaires à la satisfaction des besoins intérieurs (cultures vivrières au premier chef, mais aussi cultures en vue de l'alimentation du bétail, et cultures industrielles), sans pour autant que soit diminuée la part des cultures d'exportation. La réalisation de cet objectif implique bien évidemment la mise en place ou l'extension des chaînes de commercialisation, conservation,

1/ Les données dont nous disposons ne permettent pas une ventilation des emplois entre zone de savane et zone de forêt.

transformation des produits agricoles ainsi qu'une politique d'incitation susceptible de recentrer les activités agricoles sur les productions attendues et d'attirer le nombre de bras nécessaires à l'extention des superficies cultivées.

2°) - Bilan de l'emploi en milieu rural

Le tableau 15 montre qu'en 1975, avec un taux d'activité de 88,9 %, le milieu rural atteint un niveau record d'utilisation de la main-d'oeuvre d'âge actif. La population active est presque totalement (98,3 %) employée aux travaux agricoles et le calendrier de ceux-ci entraine un sous-emploi saisonnier important : rappelons que le nombre de journées de travail par actif et par an était, en 1975, de 146 jours en savane et de 211 jours en forêt. Les pointes de travaux, nécessitant une main-d'oeuvre très importante, requièrent la participation de tous, y compris de personnes qui, dans un autre contexte, ne seraient pas considérées comme appartenant à la population active (jeunes scolarisés en particulier), ce qui explique le fort taux d'activité enregistré.

Malgré le maintien, dans la projection à 1985, de ce fort taux d'activité, le bilan laisse apparaître un fort déficit de main-d'oeuvre, de l'ordre de 360 000 personnes, soit 13 % de la force de travail nécessaire.

Tableau 15 : Bilan général de l'emploi en milieu rural en 1975 et en 1985

B I L A N	1975	1985	Taux de croissance annuel moyen
1 - Total des emplois disponibles	2 008 890	2 764 280	3,2
1.1. Emplois du secteur moderne	61 190	72 990	1,8
1.2. Emplois du secteur informel et traditionnel	1 947 700	2 691 290	3,3
2.- Actifs disponibles pour l'emploi	2 008 890	2 405 670	1,8
2.1. Population d'âge actif	2 259 660	2 705 966	1,8
2.2. Taux d'activité	88,9	88,9	-
3 - Déficit de main-d'oeuvre	0	358 610	-
3.1. Taux d'emploi (%)	88,9	102,2	-
3.2. Taux d'emploi moderne (%)	2,7	2,7	-

1/ Il n'est pas impossible qu'entre 1975 et 1978, période d'expansion économique, la croissance de ce secteur ait dépassé 60 %.

Pour différentes raisons, on doit considérer cette évaluation du déficit de main-d'oeuvre comme une estimation strictement minimale. En effet l'effectif de main-d'oeuvre nécessaire pour atteindre les objectifs de production prévus par le Plan a été calculé, on l'a vu, sur le niveau maximum d'utilisation de la main-d'oeuvre (180 jours par an en savane, 220 jours en forêt), compatible avec les calendriers agricoles.1/ Cette hypothèse implique que les actifs agricoles soient totalement disponibles pendant les périodes de pointes de travaux, ce qui n'est pas le cas pour deux catégories au moins de la population active : les jeunes scolarisés qui constituent une main-d'oeuvre d'appoint (et dont le nombre va augmentant) et les femmes qui ont, en marge des activités agricoles, de nombreuses obligations absorbant une part de leur temps. En outre les travailleurs exerçant une activité exclusivement non agricole représentent une très faible proportion de la main-d'oeuvre (moins de 2 % en 1975) car nombre de ces activités sont en fait exercées par des agriculteurs, en sus des travaux proprement agricoles. Mais le manque de bras qui va réduire leur temps libre en période de pointe de travaux risque de ce fait d'amener une division plus poussée du travail et par conséquent d'augmenter les besoins en main-d'oeuvre non agricole.

Au titre des emplois disponibles, on n'a pas comptabilisé, dans ce bilan, les emplois du secteur moderne, tertiaire et secondaire du milieu rural en raison du manque de données permettant de les localiser. Même s'ils sont relativement peu nombreux, leur prise en compte ne ferait, on le voit, qu'alourdir ce bilan. En supposant que les emplois du secteur moderne, tertiaire et secondaire situés en milieu rural ne constituent que 5 % de l'ensemble de ces emplois en 1985, ils augmenteraient de quelque 25 000 personnes le déficit de main-d'oeuvre.

On voit donc que cette estimation du déficit de main-d'oeuvre à 358 610 personnes en 1985 pour le milieu rural correspond à un minimum absolu, très optimiste, et que ce chiffre est susceptible de varier dans de fortes proportions, mais exclusivement dans le sens d'une accentuation de ce déficit : à l'autre extrémité, en tablant sur les

---

1/ Notons que si on appliquait aux besoins en force de travail prévus pour 1985 les niveaux moyens d'activités (nombre de journées de travail par actif et par an) observés en 1975, on obtiendrait un déficit de main-d'oeuvre de 595 000 personnes, au lieu de 359 000.

les temps de travaux par actif observés en 1975 (et non plus sur le maximum compatible avec les calendriers culturaux) et en considérant que 5 % des emplois du secteur moderne, secondaire et tertiaire sont localisés en milieu rural, on obtient pour 1985 un déficit de main-d'oeuvre de 620 000 personnes.

IV. CONCLUSIONS

En dépit de l'incertitude des estimations, la conclusion principale apparaît clairement à la lecture des bilans différentiels de l'emploi selon le milieu, rural ou urbain : l'équilibre du bilan d'ensemble passe par une redistribution géographique de la population active. Que l'excédent de main-d'oeuvre urbaine se déplace en milieu rural et les objectifs de production impartis par le plan à l'agriculture pour 1985 pourraient, moyennant la mise en place des mesures d'accompagnement nécessaires, être atteints en évitant une trop forte tension sur le marché du travail en milieu urbain.

Malheureusement dans la réalité les déclics ne sont pas immédiats et le temps de réaction des populations concernées à la pénurie d'emploi en milieu urbain sera probablement assez long. Différents facteurs peuvent d'ailleurs jouer en sens inverse et réfréner la nécessité de rester ou de revenir en milieu rural : fuite devant les contraintes du milieu traditionnel et attraction de la vie citadine, refus des jeunes déscolarisés de se consacrer au travail de la terre (en grande partie engendré par les modèles véhiculés au sein du système d'enseignement), espoir d'une amélioration rapide de la situation économique d'ensemble. Notons que cet espoir peut être entretenu par les perspectives ouvertes par l'exploitation pétrolière.

Selon le Plan, "durant la quinquennie 1981-85, les effets directs de l'exploitation pétrolière sur l'économie devraient être relativement limités. Les investissements, particulièrement en ce qui concerne la recherche, devraient faire peu appel, pour ses consommations intermédiaires, aux produits locaux et la masse salariale distribuée devrait être peu élevée. En revanche, les effets induits devraient avoir une grande importance et être à l'origine d'une partie de la croissance au cours de la prochaine décennie. Ce sont principalement :

- une réduction sensible de la balance commerciale par la réduction des importations de pétrole brut dans un premier temps, puis, vers la fin de la quinquennie, par des exportations dont le contenu en valeur ajoutée est très fort;

- l'apport de récettes pour l'Etat qui devrait permettre de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant.

En 1985, dans l'hypothèse retenue, le pétrole devrait procurer près de 10 % des ressources publiques. 1/

A partir de 1985, les ressources pétrolières contribueront donc à améliorer le panorama économique d'ensemble. Mais d'ici là, "l'agriculture demeure le principal moteur de la croissance économique ivoirienne par sa contribution directe à la multiplication des emplois, à la création et à la diffusion des revenus, à la satisfaction des besoins alimentaires nationaux, à l'équilibre des comptes extérieurs et à l'approvisionnement de l'industrie en produits transformables". 2/

Atteindre les objectifs de production agricole prévus par le Plan nécessite au premier chef une "réduction des écarts de revenus entre le milieu rural et le milieu urbain, et partant le freinage de l'exode rural et l'accroissement de la participation des nationaux à la mise en valeur de la terre". 2/ Un palliatif au manque de force de travail peut éventuellement être attendu d'une augmentation des flux migratoires en provenance des pays environnants. Cette solution permettrait une augmentation de la production agricole conforme aux objectifs fixés (faute de quoi, une part des emplois modernes du milieu urbain - financés en fait grâce aux ressources agricoles - ne pourrait être créée), mais le problème du chômage urbain resterait entier, atteignant en 1985 au moins 27 % de la population active des villes.

1/ "Projet de Plan quinquennal de développement économique, social et culturel - 1981-1985". Tome 1 : "Les grandes orientations et la stratégie du développement". Titre II. Chapitre 2. Ministère du Plan et de l'industrie, 1981.

2/ Bilan national de l'emploi en Côte d'Ivoire - Françoise Binet - (février 1982).

FEMMES, POPULATION ET DEVELOPPEMENT

par
Aminata Traoré

I. LA PROBLEMATIQUE

Mieux planifier en vue de mieux gérer et de mieux utiliser toutes leurs ressources, tel est le défi que nos pays, aux économies fragiles sont appelés à relever: telle est l'une des composantes essentielles de la politique de développement autosuffisante et autocentrée dont les bases ont été jetées lors de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement à Lagos 1/.

Le lien entre une telle orientation de développement et une politique de population adéquate est évident. Cette assertion ne signifie point, comme on l'a quelquefois laissé entendre, que la solution à la faim et à la pauvreté dans les pays du Tiers Monde est d'ordre démographique. Cependant une bonne connaissance de la structure et de la dynamique des populations ainsi qu'une bonne gestion des ressources humaines sont, incontestablement, des facteurs de développement.

Le débat, relativement récent, sur la participation des femmes africaines au développement s'inscrit dans cette optique. Plus qu'une question de mode, il s'agit de mettre à contribution, dans la lutte contre le sous-développement, qu'accentue la crise économique mondiale, toutes les ressources humaines disponibles, notamment les 50 p. 100 oubliées par des préjugés, et une méconnaissance que perpétue des méthodes d'approche et d'analyse non adaptées.

La décennie 70-80 aura été marquée au plan national et international par la prise de conscience de la nécessité de repenser et de redéfinir le rôle de cette moitiée de la population. Il est heureux que cette prise de conscience s'opère au moment où les pays africains s'attachent à reformuler les problèmes du sous-développement et à en repenser les solutions.

Ce que feront et deviendront les femmes dans ces politiques de développement à venir, dépendra largement du travail du statisticien, du démographe et du planificateur.

Mais quels reflets, recensements et enquêtes démographiques nous donnent-ils de la situation des femmes dans nos pays et plus particulièrement en Côte d'Ivoire ? Quelle

---

1/ Plan d'action de Lagos - avril 1980 - OUA.

utilisation a-t-on pu faire des données collectées ? Quels sont les indicateurs qui nous manquent dans l'élaboration d'une politique de population qui tient effectivement compte de la population féminine, de ses besoins et de son rôle dans les changements à opérer ? Et quelles perspectives offre une approche pluridisciplinaire des problèmes de population ?

Notre contribution qui se veut une réflexion prospective sur la condition féminine et les politiques de population en Afrique et plus particulièrement en Côte d'Ivoire tente d'apporter des éléments de réponses à ces questions. Elle comprend trois parties essentielles :

- Un regard critique sur l'approche de la population féminine par les statisticiens et les démographes.

- Une relecture des caractéristiques de la population ivoirienne et l'analyse des implications de ces caractéristiques aux plans de la santé, de l'éducation et de l'emploi des femmes.

- Enfin, des questions à la statistique et à la démographie pour une planification et une programmation du développement qui intègre les femmes dans la poursuite des objectifs nationaux.

II. EXAMEN CRITIQUE DES OUTILS D'OBSERVATION ET D'ANALYSE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

La statistique et la démographie dénombrent; ce faisant, elles préparent et facilitent le travail de planification. Ce que l'on attend de ces deux instruments, c'est de rendre compte de la réalité de la manière la plus objective, d'éviter les omissions. Or dans nos pays la plupart des services techniques qui ont besoin de données fiables sont gênés dans l'accomplissement de leur travail non seulement par les omissions de données mais aussi par le manque total de données chiffrées sur certains aspects de la vie des populations. Cette insuffisance de données disponibles n'est pas spécifique à la statistique et à la démographie, elle est liée à l'état de la recherche dans nos pays sous-développés. Mais compte tenu de la place déterminante de ces deux instruments dans l'élaboration de nos plans de développement, il est urgent que l'on revoie et renforce leurs moyens et méthodes de travail. Cette révision devra nécessairement comporter une nouvelle approche de la population féminine.

Un regard sur les données actuellement disponibles relève que les femmes sont perçues dans leur rôle de reproduction (études sur la fécondité) et occultées en tant que productrices (recensements agricoles). Cette erreur est lourde de conséquence puisqu'elle entâche la planification des ressources humaines.

1. La perception des femmes dans les études démographiques

- Taux de nuptialité
- Taux de fécondité
- Age des filles au mariage
- Proportion des femmes qui se marient
- Nombre d'années pendant lequel une femme, peut avoir des enfants. (Période génésique).
- Pourcentage des femmes stériles
- Remariage des veuves etc.

Voilà autant de comportements de femmes qui déterminent la structure de la population et préside aux projections et prévisions des spécialistes: et autant de réalités qui rappellent cette fonction essentielle à la survie de toute société : la reproduction.

Présentes dans les concepts, les femmes restent, cependant, pour les démographes de simples outils d'analyses. Les références à leurs statuts et à leurs comportements, si elles sont à l'origine de la planification d'infrastructures et de mesures socio-sanitaires, n'ont que peu d'incidences sur la planification des autres dimensions du développement. En somme les démographes ne perçoivent les femmes qu'au moment de l'identification des variables qui influencent directement la mise au monde des enfants; quand il s'agit de formation; d'emploi, de mouvements de population, ils les perdent de vue.

2. Les lacunes dans les recensements agricoles

A côté des approches qui mentionnent les femmes sans pour autant déboucher sur leur intégration parfaite, dans la planification du développement il y a des études dans lesquelles elles ne sont tout simplement pas vues, ou pas vues dans ce qu'elles font : les recensements agricoles

sont de celles-là. Cette occultation est due d'une part à la manière de comprendre et d'interpréter nos réalités sociales économiques et d'autre part à l'utilisation de concepts et de méthodes qui n'ont pas été repensés en fonction de ces réalités. L'erreur devenue classique de la paysanne que l'on présente comme ménagère a suffisamment été dénoncée. Ce fait d'avoir mal perçu et présenté la présence des femmes dans la production, la transformation et la commercialisation des cultures vivrières est sans nul doute, l'une des causes des échecs de certains projets agricoles portant sur le vivrier.

De nombreux autres outils d'observation et d'analyse restent ainsi en porte-à-faux avec les réalités africaines (mariage, ménage, famille, parenté, emploi, etc..) et sont sources d'omissions graves. Beaucoup de chercheurs statisticiens et démographes qui l'ont compris tentent de plus en plus d'ajuster leurs méthodes et concepts aux réalités du terrain. En fait, ce besoin de cultiver une démarche de réinterprétation ne peut se satisfaire qu'au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou tout au moins à partir d'un programme de formation qui intègre les sciences humaines et sociales. C'est, par exemple, une mauvaise compréhension de l'évolution de la division sexuelle du travail qui entraîne la "nonvisibilité du rôle des femmes dans la production agricole.

Nous allons, pour notre part, tenter maintenant de revoir les données dont nous disposons. Comment ont-elles été utilisées et quelles sont les autres potentialités que nous offrent la statistique et la démographie dans le projet d'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes ?

III. POUR UNE RELECTURE DES DONNEES STATISTIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DISPONIBLES EN COTE D'IVOIRE

1. Femmes, santé et planification familiale

Le besoin de données chiffrées se fait pressant dans l'élaboration d'une politique de population qui intègre les besoins de la population féminine; aussi poserons-nous tout à l'heure une série de questions à la statistique et à la démographie. Mais auparavant nous pouvons procéder à une relecture des données déjà disponibles en vue de souligner ou de mettre en lumière certaines de leurs

implications. Des résultats du recensement de 1975 et d'autres données antérieures à cette date rapportées par les spécialistes, il ressort les caractéristiques suivantes :

- Jeunesse de la population ivoirienne (50 p. 100 de la population à moins de 17 ans)1/

- Croissance urbaine et déséquilibres régionaux

- Importance de l'apport migraoitre.

Ce diagnostic est à l'origine des orientations des actions ou des projets, touchant la santé, l'agriculture, l'enseignement et l'emploi. Mais l'accent n'est mis, avec insistance, sur les femmes que dans le chapitre sur la santé, la jeunesse de la population étant la conséquence d'une fécondité élevée et d'une mortalité en bas âge également importante. Sachant que cette caractéristique n'est pas un facteur de croissance, les planificateurs tentent d'agir sur deux vecteurs : la fécondité et la mortalité infantile. Cela veut dire agir sur les femmes en tant qu'agents de la reproduction biologique.

L'implication de ce constat et de cette analyse fut le développement de centres de protection maternelle et infantile (PMI) chargés de la surveillance des mères et des nourrissons ainsi que de nombreuses autres structures socio-sanitaires s'occupant également de la santé de la mère et de l'enfant.

Mais si cette politique atteint ses objectifs et que la fécondité reste constante, on assistera à une augmentation très nette de la population. Sur le long terme cette issue est vitale pour la Côte d'Ivoire qui enregistre à l'heure actuelle, un déficit en main-d'oeuvre; mais à court terme elle entraîne delourdes charges non seulement pour l'Etat qui doit développer de nombreuses infrastructures d'éducation et de formation et créer des emplois mais aussi pour les ménages et plus particulièrement pour les femmes, qui devront en l'absence de structures d'accueil pour les enfants en bas âge et de technologies d'allègement de leurs tâches, prendre en charge une nombreuse descendance. Autrement dit l'objectif qui à long terme peut résoudre le déficit de main-d'oeuvre est à court terme un frein à la croissance. D'où l'insistance du plan de développement 1979-1980 sur un système de santé visant "à la

maîtrise de la natalité" et "une croissance démographique plus consciente et plus harmonieuse". Il s'agit donc de réduire la mortalité infantile mais aussi le taux de fécondité des objectifs jusqu'ici difficiles à atteindre en Côte d'Ivoire comme dans beaucoup d'autres pays africains, pour diverses raisons : économiques, socio-culturelles religieuses et politiques.

Ainsi donc les statisticiens et les démographes ayant mis en relief la jeunesse de la population ainsi que ses implications immédiates au plan social et économique, les planificateurs ont prévu des infrastructures socio-sanitaires et énoncé l'importance de la maîtrise de la natalité. Mais ces efforts demeurent des palliatifs tant qu'on n'a pas mieux cerné la physionomie et les besoins de la population et suscité la participation de celle-ci à l'élaboration et à l'application des mesures envisagées. En attendant quand on soulève le problème des naissances on butte à des blocages qui ressemblent plus à des hésitations qu'à de véritables résistances. Les ménages hésitent et adhèrent difficilement aux nouveaux comportements proposés par la planification familiale, quand elle existe. Pour eux la famille, les alliances matrimoniales et surtout les enfants qui naissent de ces alliances sont des valeurs essentielles. Dans leurs systèmes de références, l'enfant reste un signe de richesse (il sera producteur) et de pérennité (il sera reproducteur). Cependant un programme de planification familiale bien argumenté peut opérer des changements importants dans les mentalités et les attitudes; parce que malgré toute l'importance qu'elles accordent à l'enfant, un bon nombre de sociétés africaines ont pratiqué et pratiquent encore la régulation des naissances : (abstinence, allaitement, avortement ...) mais souvent pour des raisons autres qu'économiques. Or aujourd'hui le problème est posé en terme de coût, un argument qui choque encore beaucoup d'africains même si par ailleurs ils établissent eux-mêmes la relation entre une progéniture nombreuse et les difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent pour éduquer,nourrir et soigner celle-ci. Aussi, une bonne connaissance de la psychologie des populations est-elle nécessaire dans l'élaboration de toute politique de planification familiale. Ce travail de recherche reste à faire. Déjà on peut affirmer que ces politiques, pour aboutir, devront faire des femmes, des partenaires : elles doivent être plus impliquées dans leur élaboration et dans leur application. Ceci est d'autant plus urgent qu'en attendant les femmes, surtout celles des couches qui n'ont pas accès à l'information sexuelle et aux services sanitaires

développent des réponses individuelles, hasardeuses et souvent dangereuses pour elles et coûteuses pour l'Etat. Il serait, édifiant de connaître les véritables causes de tous les cas de décès de jeunes femmes et jeunes filles, dus à une "courte maladie". Le groupe le plus vulnérable est composé surtout de non-scolarisées et de scolarisées de niveau primaire comme l'atteste l'étude de B.C Lewis 1/ réalisée à Abidjan sur plus de 750 femmes âgées de 22 à 44 ans.

Elle montre que 42 p. 100 des femmes de niveau secondaire et supérieur utilisent les méthodes contraceptives européennes tandis que 6 p. 100 seulement de celles qui constituent le groupe des non-scolarisées et des scolarisées de niveau primaire y ont recours. Il existe à l'intention de cette catégorie sociale un marché clandestin de produits abortifs qui "soignent" également règles douloureuses et maladies vénériennes. Point n'est besoin d'insister sur l'urgence d'élaborer et d'appliquer une politique de planification familiale qui permettra à toutes les femmes d'avoir des enfants qu'elles voudront quand elles le voudront et dans les conditions les meilleures. Ce résultat qui, dans nos pays démunis, paraît fabuleux s'obtient aisément, et à peu de frais, quand les femmes reçoivent une formation qui débouche sur un emploi rémunéré. Au plan national, le Ministère de la condition féminine conscient du rôle qu'il a joué dans ce domaine a organisé avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population un séminaire de réflexion de concertation et de sensibilisation sur l'éducation à la vie familiale. A l'issue de cette première rencontre un séminaire de formation a été programmé.

2. Femmes, éducation et emploi

L'aspect de l'enquête de Barbara Lewis que nous venons de relever montre qu'en Côte d'Ivoire l'instruction et l'emploi, sous certaines conditions, sont des facteurs qui affectent la fécondité des femmes. D'autres études menées dans d'autres pays ont débouché sur ce constat, d'où l'importance qu'il faudra accorder à l'éducation et à l'emploi des femmes dans le cadre d'une politique de population bien mûrie. C'est dire les limites de toutes les approches qui

---

1/ B.C. Lewis : Etude sur la fécondité, l'emploi et le statut de la femme en ville. Ministère du Plan, 1975.

A. Traore : Considérations sur la participation déficiente des femmes à l'élaboration et l'application des politiques de population. Communication au séminaire de Lomé sur les politiques de population en Afrique, 12-17 mars 1979.

réduisent le rôle des femmes dans la dynamique de la population à un rôle de reproduction· fonction dont l'importance capitale a souvent masqué le rôle des femmes dans la production, que celle-ci s'opère dans ou hors de la sphère domestique.

Les tâches les plus dévaluées économiquement sont celles qui se situent dans le prolongement de cette fonction de reproduction biologique. Or élever des enfants est une activité sociale dont la valeur économique peut se mesurer. Préparer et servir des aliments est aussi une contribution considérable à l'économie nationale dans la mesure où c'est dans la sphère domestique que s'effectue la reproduction et l'entretien de la force de travail dont toute économie a besoin. Nous ne nous attarderons pas davantage sur ces phénomènes de sous-évaluation de la production domestique parce que ce point peut paraître relever de la polèmique. Nous insisterons davantage sur le rôle des femmes dans l'agriculture dont le développement reste une question vitale pour tous les pays et plus particulièrement les nôtres.

Les économies des pays africains reposent, encore, sur l'agriculture etle caractère périlleux d'une agriculture essentiellement tournée vers l'exportation nous est apparu clairement ces dernières années. La faim et la malnutrition ainsi que les situations de dépendance économique et politique qu'elles engendrent ont amené les Etats africains à reformuler leurs politiques agricoles. Cela s'est traduit en Côte d'Ivoire par la création d'un Secrétariat d'Etat chargé du développement des cultures vivrières. Les femmes sont ou devraient être au centre de ce projet d'autosuffisance alimentaire. Pour comprendre cette nécessité, il faut se rappeler la division internationale du travail qui a créé et encouragé l'agriculture d'exportation au dépens de l'agriculture de subsistance : la première pratiquée par les hommes rapporte de l'argent, la seconde laissée aux femmes nourrit et entretient la force de travail. Ces deux types d'agriculture ont évolué de façon différente : "celui qui rapporte des devises fut l'objet d'une attention toute particulière et le domaine des gros investissements, tandis que l'agriculture vivrière restait la parente pauvre. Les agents de production, hommes et femmes, ont en conséquence eu droit à des traitements différents : les hommes ont souvent bénéficié de la mécanisation, d'une formation, d'un encadrement technique et de prêts... Les femmes n'ont fait l'objet d'aucune attention susceptible de les amener à accroître leur production

destinée à l'auto-approvisionnement et par conséquent non prise en compte par les statistiques agricoles. Elles ont été et restent numériquement et économiquement invisibles" 1/.

Il est évident que toutes les mesures techniques visant à augmenter la production agricole, à réduire les pertes et à réorganiser les circuits de commercialisation doivent tenir compte de cette réalité. Mais il est surtout intéressant, dans ce débat sur les ressources humaines de regarder à nouveau la structure et la dynamique de la population ivoirienne en se rappelant, cette fois-ci, que les femmes du milieu rural constituent une main-d'oeuvre agricole importante. A partir de cette prise de connaissance, les solutions visant à développer les cultures vivrières peuvent être complétées. Quels sont au plan humain les problèmes de l'agriculture ivoirienne ? Quels ajustements une planification du développement agricole avec prise en compte des femmes peut-elle opérer ?

Les deux graphiques qui suivent rappellent les caractéristiques de la population ivoirienne.

La base large de la première exprime la jeunesse de cette population. Nous avons déjà rappelé les implications de cette situation au plan de la santé.

Par rapport au développement agricole une population jeune est une population d'âge scolaire ou scolarisable, c'est-à-dire non productive. On comprend, dès lors, que l'agriculture vivrière ivoirienne qui demande une main-d'oeuvre abondante souffre d'un déficit de travailleurs. Ce déficit en population d'âge actif est en partie compensé par un apport migratoire important, comme le montre le deuxième graphique. Si l'on tient compte du caractère aléatoire de ces migrations et le mouvement de retour des travailleurs étrangers, à partir de l'âge de 45 ans dans leurs pays d'origine on comprend encore une fois l'importance de la valorisation du travail des femmes dans les projets agricoles.

La mécanisation qui paraît être une solution à ce problème cache, lorsqu'elle n'est pas bien mûrie, de nombreux pièges pour les pays en développement. Elle engendre le sous-emploi, puisque l'industrie peu développée n'est pas en mesure d'absorber

---

1/ A. Traore : Autosuffisance alimentaire. Quel rôle pour les femmes ? Fraternité matin du 16-10-82 et famille et développement no. 29, janvier-février-mars 1982.

le surplus de main-d'oeuvre que dégage une mécanisation poussée de l'agriculture. Par ailleurs, dans la mesure où nos pays ne sont pas encore des constructeurs de machines la situation de dépendance dont ils veulent se soustraire ne fera que se renforcer. Aussi la solution la plus viable à la relance de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire comme dans les autres pays africains réside-t-elle dans une utilisation judicieuse des hommes et des femmes qui auront besoin de terres, d'inputs, d'une formation adéquate et d'une mécanisation adaptée.

La question féminine peut également être examinée dans ses rapports avec une autre caractéristique de la population ivoirienne : l'exode rural et les déséquilibres régionaux. Nous savons que le Nord de la Côte d'Ivoire représente 54 p. 100 de la superficie du territoire national et compte deux fois moins d'habitants que la zone forestière. La pyramide des âges de la savane traduit ce mouvement migratoire d'hommes d'âge actif (15-35 ans) vers la forêt qui a un taux de masculinité de 110 hommes pour 100 femmes.

Ce constat aussi est à prendre au sérieux dans la relance de l'agriculture dans le nord où ce sont les femmes qui deviennent dans certains cas, des chefs de ménage et d'exploitation.

Les politiques d'intégration des femmes dans le développement doivent être modulées en fonction de ces caractéristiques de la population ivoirienne et des spécificités socio-économiques des régions. C'est à cela que notre département voudrait et compte parvenir en créant sur toute l'étendue du territoire des pôles d'animation et d'organisation de la population féminine. Les jeunes femmes chargées de ce travail sont actuellement au nombre de 80. Elles sont basées dans 37 localités (surtout des villages) où après des études du milieu elles initient, avec la participation de la population, des projets qui comportent des aspects différents selon les régions etla demande des femmes :

1. La production : aménagement des parcelles de cultures vivrières ou maraîchères.

2. La transformation des produits alimentaires et l'innovation technologique : des expériences d'introduction de technologies susceptibles de réduire les pertes dues à des mauvaises techniques de conservation et d'alléger le calendrier de travail des femmes, d'accroître leur productivité et leurs revenus (une machine pour l'attiéké a, dans cette

intention, été mise au point par l'Institut ivoirien de technologie). Des projets visant à améliorer les techniques de fumage du poisson et les techniques de cuisson des aliments dans les zones qui connaissent un déficit en bois de chauffe sont en cours.

3. Le développement de l'artisanat : un important projet visant à améliorer la qualité de la production des potières de Katiola a démarré. Un autre projet porte sur l'organisation des teinturières (à Bassam).

4. La commercialisation : la promotion et l'écoulement de tous ces produits fabriqués par ces femmes devra se faire dans le cadre de coopératives.

5. L'éducation sanitaire et nutritionnelle est intégrée dans ces projets de production et d'organisation de la population féminine.

6. Des garderies d'enfants visant l'allègement des tâches des femmes et le développement de nouveaux cadres de jeux et de développement pour les enfants du milieu rural ont été mises en place dans certaines régions.

C'est l'acuité des problèmes des femmes non instruites et leur importance numérique qui ont conduit le Ministère de la condition féminine à accorder la priorité aux activités ci-dessus présentées.

S'agissant de la relation entre emploi et fécondité, les études réalisées dans d'autres pays ont montré que l'importance de ce rapport dépend dela nature de l'emploi. Les tâches domestiques, les travaux agricoles, le petit commerce, l'artisanat ... bien qu'autant des éléments intrinsèques de la production globale, ne semblent pas entraîner une baisse de la fécondité, parce que ces activités maintiennent les femmes dans un environnement socio-économique qui reste favorable à un grand nombre d'enfants. Par ailleurs leurs conditions de travail dans ce secteur informel où personne n'exerce un contrôle sur elles sont compatibles avec leur rôle de mère : elles peuvent amener leurs enfants avec elles ou rester chez elles quand c'est nécessaire.

"L'effet de l'emploi sur la baisse de fécondité est plus net dans les pays développés et les centres urbains des pays en développement où l'emploi rémunéré des femmes les font sortir

de chez elles et élargit leur horizon" 1/. Cela revient à dire que la formation et l'emploi salarié sont des facteurs endogènes de planification familiale; dans la mesure où les femmes travailleuses animées par le désir de réussir leur vie professionnelle et d'améliorer la qualité de la vie (la leur et celle de leur ménage) trouvent d'elles-mêmes et autour d'elles (quand les services socio-sanitaires répondent aux besoins) les moyens d'appliquer leur propre politique de planification familiale. Cela revient également à dire que la formation et l'emploi salarié des femmes doivent être prises en compte et planifiées dans une double perspective :

- en tant que facteurs d'augmentation de la production globale et

- en tant que facteurs de développement d'une politique de planification familiale consciente et maîtrisée par les femmes et les hommes.

L'examen des effectifs des femmes dans les différentes structures de formation et dans le secteur moderne de l'emploi montre l'importance des efforts qui restent à déployer en Côte d'Ivoire pour atteindre les objectifs nationaux de développement en matière de population et de ressources humaines.

Education et formation

Il est extrêmement rare qu'à l'heure actuelle des parents s'opposent à la scolarisation de leurs enfants de sexe féminin même si par ailleurs de nombreux préjugés défavorables aux femmes demeurent vivaces dans les mentalités. Pourtant le survol des effectifs les plus récents (année scolaire 1981-1982) montre que l'égalité des sexes devant l'éducation et la formation n'est pas encore une réalité.

1/ Femme, population et développement en Afrique, CEA/FAO.

Répartition des effectifs du second degré par sexe et par niveau (le public)

	1er cycle	2ème cycle	Total
Garçons	93 303	19 115	112 418
Filles	32 948	4 369	37 317

Cet écart considérable entre les effectifs des garçons et les effectifs des filles peut s'expliquer par le coût de plus en plus élevé dela scolarisation. Les parents d'élèves peuvent être amenés à choisir, et souvent ils choisissent d'investir dans la formation des garçons puisque les filles peuvent toujours être prises en charge par un homme par le biais du mariage. Ce préjugé défavorise les filles au moment de la première inscription comme dans la poursuite de leurs études.

Mais le facteur qui entrave le plus l'éducation et la formation professionnelle des filles est le non-accès des adolescentes à l'information sexuelle. Les maternités précoces freinent la poursuite des études même si l'élève-victime est autorisée à poursuivre ses études dans les établissements privés. La volonté de ces filles mères de réussir une vie professionnelle les pousse souvent à avorter dans des conditions qui entraînent des complications et même des décès. C'est dire le coût économique et social de cette situation. Elle a été examinée lors du séminaire organisé par le Ministère de la condition féminine et le FNUAP. Elle était également au centre des préoccupations du groupe qui, au sein de la Commission nationale et de promotion féminine (CNPF) créée en 1977 s'est penchée sur l'éducation et la formation des femmes.

Cette situation désavantageuse des jeunes filles en cours de formation prépare mal leur entrée dans le secteur moderne de l'emploi.

Les effectifs de l'enseignement supérieur (facultés et instituts) présentent en plus du grand écart entre garçons et filles une autre caractéristique, l'orientation massive des étudiantes vers certaines branches.

Effectifs des facultés et instituts par sexe
(année scolaire 1980-1981)

	Garçons	Filles	Total
1. Fac. Droit	1 858	448	2 306
2. Fac. Sc. Eco.	1 396	193	1 589
3. Fac. Lettres et S.H	2 339	659	2 998
4. Cierpa	13	4	17
5. CUEF	18	2	20
6. Fac. Sc.	1 354	125	1 479
7. Fac. Médecine	691	202	893
8. I. Odonto Stoma	45	33	78
9. Ecole Pharmacie	49	33	82
10. Institut criminologie	99	4	103
TOTAL	7 862	1 703	9 565

La physionomie de l'emploi dans le secteur reflète la situation des femmes et des hommes dans les appareils de formation. Peu de femmes ayant fait des études universitaires, peu de femmes accèdent aux postes importants. Mais celles qui parviennent à terminer leur formation ont à qualification égale, dans la Fonction publique, les mêmes salaires et les mêmes chances de promotion que les hommes.

Répartition par catégorie professionnelle et par sexe des effectifs de la fonction publique - 1980

SEXE / CATEGORIE	Masculin	Féminin	Total
Cadre	2 686	313	2 999
Maîtrise	9 995	2 996	12 991
Qualifié	14 129	2 812	16 941
Non qualifié	12 847	3 476	16 323
Non déclaré	18 597	4 161	22 758
TOTAL	58 254	13 758	72 012

Le secteur privé contrairement à la fonction publique offre moins d'emplois aux femmes et pénalise souvent celles-ci à cause des maternités qui baissent leur rendement.

On note cependant dans ce secteur un pourcentage important de femmes non-africaines, c'est dire la place qui doit être faite aux ivoiriennes dans la politique d'ivoirisation de l'emploi. En d'autres termes la valorisation du travail des femmes, que nous avons présenté comme l'un des préalables de la relance de l'agriculture, reste valable dans le secteur moderne de l'emploi. Tout l'appui et toute l'attention nécessaires doivent être accordés à leur formation et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

C'est pour lever les résistances et faciliter leur insertion dans ce secteur que le Ministère compte organiser à l'attention des travailleuses de plusieurs secteurs d'activités et de leurs employeurs, des séminaires visant à amener les premières à mieux appréhender et à mieux assumer leur rôle de productrices et à informer les seconds sur les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées dans

l'exercice de leurs professions. Les premiers séminaires de ce type seront organisés en collaboration avec les ministères des postes et télécommunications et de la santé, les deux plus gros utilisateurs de main-d'oeuvre féminine.

Mais conscient du fait que les possibilités de l'Etat et des entreprises de créer des emplois restent limitées, surtout en cette période de récession économique, le Ministère souhaite réduire le nombre des chercheuses d'emplois en organisant les femmes dans les secteurs qui sont encore mal exploitées : c'est dans cet esprit qu'a été créée une première unité de restauration gérée par un groupe de femmes sans emploi.

Toutes ces actions que le Ministère, après études, a initiées rejoignent les objectifs nationaux de développement que sont :

Pour le milieu rural :

- l'augmentation des revenus
- la maîtrise des calendriers et l'allègement des tâches
- la recherche de technologies adaptées
- l'amélioration du cadre de vie, la réduction de l'exode rural et la lutte contre les déséquilibres régionaux

Pour le milieu urbain : l'augmentation du volume de l'emploi.

Si toutes les structures techniques compétentes acceptent d'accorder leur attention et leur appui à ces actions initiées par le Ministère de la condition féminine, elles apporteront un important correctif à la planification qui, n'a pas toujours sû cerner les spécificités de la situation des femmes.

IV. QUESTIONS A LA STATISTIQUE ET A LA DEMOGRAPHIE

Les plans de développement en tant qu'instruments de décision et d'orientation doivent avoir des fondements objectifs. Et l'objectivité en matière d'observation et d'étude d'une population consiste à voir hommes et femmes là où ils sont et dans ce qu'ils font. Notre survol critique des concepts et des méthodes a montré que telle n'a pas toujours été la démarche des statisticiens et des démographes. Aussi notre

Ministère soucieux de mieux collaborer avec les planificateurs pour la réussite des actions en faveur des femmes se pose en demandeur d'indicateurs, indicateurs nouveaux ou indicateurs à mettre à jour.

L'obtention de données fiables nécessaires à une meilleure planification de la participation des femmes au développement implique en plus du renforcement des moyens matériels et humains de collecte un affinement des méthodes qui doivent toujours tenir compte de toutes les situations, même celles qui sont inédites. Au plan matrimonial, par exemple, la Côte d'Ivoire est dans une situation de transition marquée par un décalage entre les pratiques et le droit institutionnalisé. Toute saisie correcte des phénomènes de divorcialité, de nuptialité - chers aux démographes dans la mesure de la fécondité mais chers aussi aux sociologues et aux juristes dans l'étude du statut des femmes - nécessite l'élaboration d'outils de collecte dans lesquels on s'accorde sur la définition à donner au mariage. C'est à la suite de cela qu'avec la participation d'autres disciplines on pourra bien évaluer le degré d'adhésion de la population au code civil; l'âge moyen du mariage (est-il en dessous ou au-dessus de l'âge de 18 ans retenus par la loi sur le mariage ?); le pourcentage de femmes célibataires; le taux de divorcialité (avec le pourcentage de divorces prononcés au profit des époux, et au profit des épouses); l'application du partage des biens; la garde des enfants etc..

L'actualisation de l'étude sur la fécondité, l'emploi et le statut des femmes est une autre nécessité : quel est le nombre d'enfants par famille ? (en tenant compte du niveau socio-économique des parents). Le nombre d'enfants nés hors mariage ? L'évolution du pourcentage de femmes utilisant les méthodes contraceptives ? Quelles méthodes ? (en fonction du statut socio-économique) ? Nombre de cas de décès dus à l'avortement ?

Les données sur les équipements socio-sanitaires, doivent également être mises à jour : nombre de PMI, de centres sociaux, de jardins d'enfants, de crèches et de garderies; les différentes orientations des actions de ces infrastructures; leur fréquentation par la population selon les milieux et leur capacité d'accueil.

La relation étroite entre emploi et fécondité dicte que l'on connaisse la situation des femmes dans les différentes structures de formation et de production en vue d'accélérer la prise en charge par elles des choix à opérer dans le domaine de la planification familiale. Si nous avons pu utiliser des données chiffrées dans l'analyse de la situation des femmes dans l'éducation et l'emploi c'est qu'il existe déjà des dispositifs de collecte et ces données; donc un simple travail de dépouillement des données existantes devra nous permettre de faire le point sur l'évolution du taux de scolarisation depuis l'indépendance; l'évolution de la durée de la scolarité des filles par rapport aux garçons; l'évolution du taux de mixité dans l'enseignement primaire, secondaire, supérieur; l'évolution de la proportion des jeunes filles étudiantes par sections; l'évolution des effectifs féminins dans l'enseignement technique et professionnel ainsi que dans les instituts de technologies et les possibilités de recyclage pour les femmes travailleuses.

Dans le domaine de l'emploi et s'agira de connaître le taux d'activité des femmes (variation de la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre totale, par région): l'évolution du pourcentage de femmes enseignantes, (et par cycle), le pourcentage de femmes parmi les médecins, les pharmaciens, les juges, les journalistes, les réalisateurs.

L'actualisation de toutes ces données donnera une perception plus nette, en termes quantitatifs, des progrès réalisés et des efforts à accomplir, en vue d'une redéfinition du rôle et de la place des femmes dans le développement.

C'est surtout dans les recensements agricoles que des lacunes méritent d'être relevées dans la mise en lumière du pourcentage de femmes actives agricoles: leur statut (aides, salariées, chefs d'exploitation), le pourcentage de femmes non agricoles en milieu rural; les revenus des femmes agricoles selon le type de cultures, et selon les régions; le temps consacré par les femmes aux différents types de cultures, selon les régions; le poids démographique des femmes dans la main-d'oeuvre agricole selon les régions (zones d'arrivée et zones de départ des immigrants); le nombre de femmes encadrées dans les projets de développement et les incidences de cet encadrement sur leurs revenus.

Au plan social et culturel il serait également intéressant d'avoir des données chiffrées sur la vie des femmes dans les ménages. Les variables retenus dans l'enquête budget-consommation pourront être exploitées et complétées par des

données sur les distributions des aides familiales (bonnes, boys, cuisiniers ...) et des équipements ménagers dans les foyers.

On pourra également mesurer le degré d'ouverture des femmes sur le monde extra-familial par l'étude du pourcentage de femmes lisant Fraternité Matin, Ivoire Dimanche, Fraternité Hebdo et autres journaux; le pourcentage des femmes écoutant les informations à la radio et à la télévision, la fréquentation des foyers de la femme, des centres culturels, des bibliothèques; les loisirs, la pratique du sport; la participation politique (pourcentage d'abstention des femmes aux élections).

EN GUISE DE CONCLUSION

Une saisie plus complète du rôle des femmes dans la dynamique de la population est un impératif dans toute planification qui veut déboucher sur une meilleure utilisation de toutes les ressources humaines. C'est en ces mots que se résume cette contribution dans laquelle nous avons relevé certaines lacunes de la statistique et de la démographie quand elles restent tributaires de théories et de méthodes non adaptées aux réalités africaines. Nous avons également relevé les limites que ces lacunes confèrent à l'analyse des données et à la planification. Celle ci est restée très sectorielle, dans l'appréhension de la relation entre femmes-population et développement. Dans les plans l'accent n'est mis avec insistance sur les femmes, que dans le chapitre sur la santé et cela dans des termes à connotation passive : "Surveillance", "protection" des mères et des enfants, alors que chaque femme devrait être un sujet décideur. Une politique de développement qui vise une utilisation plus judicieuse des ressources humaines doit nécessairement comporter une vision plus globale et plus complète du rôle des femmes. Elles ont un rôle à jouer dans la recherche de solutions à tous les problèmes de fond. En axant l'analyse sur la population ivoirienne nous avons essayé de montrer que la jeunesse de la population, le déficit en main-d'oeuvre agricole, l'exode et les déséquilibres régionaux, qui sont autant de freins à la croissance, doivent être considérés dans leur relation avec la situation des femmes. Les solutions planifiées (augmentation de la productivité, l'éducation et la formation, le développement des équipements ...) doivent, en conséquence être complétées par des mesures qui intègrent les femmes. C'est dans cette perspective que s'inscrit le travail

du Ministère de la condition féminine en qui, détend, prend part à l'élaboration des plans de développement et qui, parallèlement poursuit des opérations qui se rattachent aux objectifs nationaux : promotion d'activités génératrices de revenus dans les domaines de l'artisanat et de la petite industrie alimentaire, promotion de technologies adaptées, organisation de sessions de formation, promotion de soins de santé primaires.

Ces efforts qui visent la production, la formation et l'information sont, parce qu'endogènes, les véritables facteurs de développement d'une politique de population.

Mais ils sont insuffisants dans un environnement international caractérisé par le pillage des nations pauvres par les plus nanties. L'observation des phénomènes de population, à l'heure actuelle, révèle des situations troublantes : d'un côté, des pays de l'abondance qui, assistant au vieillissement de leur population, luttent contre le déclin de la fécondité; de l'autre côté, des pays de la pénurie qui, devant une démographie galopante, luttent ou tout au moins s'inquiètent du taux élevé de leur fécondité. Quand on sait que l'abondance des premiers et leurs comportements de gaspillage sont entretenus aux dépens des intérêts des seconds il est évident que la question essentielle demeure l'instauration d'un autre ordre économique international. C'est d'ailleurs cette conviction qui amène de nombreux pays africains à envisager juste des mesures qui ne forment pas nécessairement une politique puisqu'il leur manque l'intentionalité, celle d'infléchir la dynamique de la population dans un sens ou dans l'autre. Cette position exaspère bien entendu les pays nantis qui du haut de leur abondance tiennent à contrôler toutes les naissances, hier les leurs, aujourd'hui les nôtres en y mettent parfois les formes d'incitation les plus absurdes.

Le souci de l'autodétermination et la lucidité sont à entretenir dans la lutte contre le sous-développement; tout en repoussant les solutions plaquées nous devons, à partir de l'analyse de nos réalités et de la saisie des besoins des populations, déterminer des voies autonomes de développement. C'est entendu dans le domaine de l'agriculture où tous les gouvernements s'accordent à donner la priorité aux cultures vivrières. Ca devrait l'être dans l'approche et la recherche de solution aux problèmes de population.

"POPULATION ET EDUCATION"

par

ACKRA YAO BLE

INTRODUCTION

"Population et Education", ces deux notions se trouvent très souvent associées quand on aborde les problèmes de développement économique et social. Elles sont intimement liées avec raison puisque la matière première que doit valoriser l'éducation est l'homme et la "promotion des hommes" passe obligatoirement par l'éducation.

Cette dernière prend des formes si diversifiées qu'elle est très difficile à cerner et à classer. Selon son degré d'organisation, elle peut être formelle, c'est-à-dire assurée dans des structures légalement institutionnalisées, selon des règles déterminées et par du personnel spécialisé ... ou informelle (alphabétisation, intervention des média, formation continue ...). Selon ses objectifs, elle peut être fondamentale, assurant à tous un enseignement d'abord général et commun, ensuite spécialisée en vue d'un emploi ou d'une fonction précise et enfin permanente. Selon l'âge et par degré, on passe du préscolaire qui fait l'apprentissage des notions de langage et de lecture, à l'enseignement supérieur.

I. DEMOGRAPHIE ET EDUCATION

La population étant la base de toute planification, les ministères éducatifs ne peuvent élaborer des politiques d'éducation qu'à condition de disposer de données démographiques précises. Dès lors, il importe de connaître les données globales et régionales, actuelles et prévisionnelles ainsi que la répartition par sexe et par âge. Dans ce cadre, de nets progrès ont été réalisés par le Ministère du plan.

1. Niveau de scolarisation et situation de la population

L'analyse de l'effort d'éducation doit être réactualisée de façon à appréhender la situation exacte de la scolarisation et de son évolution par rapport aux années antérieures.

Cette analyse portera sur les points suivants :

a) Fournir au niveau de l'éducation formelle :

- les taux d'inscription en CP 1;
- les taux de scolarisation par tranche d'âge, par sexe et par niveau d'étude depuis l'âge de 6 ans jusqu'à la fin du cycle universitaire. La projection de ces différents taux permettrait de prévoir à moyen et à long terme les effectifs sortant du système.

b) En ce qui concerne l'éducation non formelle :

- déterminer le taux d'alphabétisation des adultes et de la fraction de la population d'âge scolaire ayant été rejetée trop tôt du système ou que celui-ci n'a pas pris en charge. La connaissance de ces taux aurait l'avantage de moduler les efforts d'alphabétisation sur l'étendue du territoire.

Pour aborder cette analyse, il est indispensable de posséder des bases démographiques détaillées et fiables sur la structure de la population, sa répartition au 1er janvier par année d'âge et par sexe pour la tranche de 5 à 24 ans.

De même pour faciliter l'étude du phénomène d'alphabétisation, il faudrait avoir des renseignements sur la répartition et la localisation dans l'espace de la population analphabète.

2. Disparités régionales et localisation de la population

Les disparités de toutes sortes et en particulier du niveau éducatif entre régions, villes et campagnes sont parfois génératrices, de tensions sociales. Ainsi, sans ignorer les données économiques et leur gestion, il appartient aux ministères chargés d'éducation d'entreprendre des études de la carte scolaire et d'éviter par des propositions la concentration des établissements dans certaines villes ou régions non jugées prioritaires ou déjà privilégiées.

Cette politique d'implantation des écoles dépendra des paramètres suivants :

a) Les taux de scolarisation au niveau primaire

Tableau 1. Taux de scolarisation

ANNEE SCOLAIRE	POPULATION* 6-11 ANS	POPULATION** SCOLARISEE ENS. PRIMAIRE	TAUX DE SCOLARISATION BRUT (%)	TAUX DE SCOLARISATION NET
1975/76	1 021 762	672 707	65,8	48,1
1976/77	1 062 837	735 511	69,2	51,1
1977/78	1 105 563	810 244	73,3	55,2
1978/79	1 150 006	888 728	77,3	59,5
1979/80	1 196 237	954 598	79,8	62,2
1980/81	1 244 863	1 024 585	82,3	65,1

* Population au 30 mai précédant la rentrée scolaire.

** Donnée provisoire.

- Taux de scolarisation brut : effectifs scolarisés/population scolarisable : 6 - 11 ans.
- Taux de scolarisation net : effectifs scolarisés 6 - 11 ans par population, scolarisable 6-11 ans

Signalons qu'il est important de connaître le nombre d'habitants de chaque village, les densités de population et en particulier celui des enfants d'âge scolaire afin de déterminer les aires de recrutement des établissements et les différents taux de scolarisation, d'élaborer avec plus de précision la carte scolaire du primaire et de procéder à l'extension des bases ou la fermeture des déserts. Cette étude doit s'étendre aux sous-préfectures, aux départements et aux régions.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire et technique, il est problématique d'établir les taux de scolarisation ou de fréquentation par région à cause de la mobilité des élèves. Il est également difficile de fixer leur lieu de naissance et de résidence qui diffère parfois de celui des parents. A partir de ces données dont l'étude est en cours, il serait possible de calculer le taux de scolarisation brut au niveau secondaire par sexe et par département.

Dans l'enseignement supérieur, il paraît difficile d'établir des taux par région ou par département car la plupart des étudiants se sentent déjà fixés à Abidjan, centre universitaire et des grandes écoles.

Dès lors, tout processus de la planification de l'éducation nécessite une meilleure connaissance des données sur la population.

b) Données démographiques nécessaires

Pour déterminer les différents taux de scolarisation au niveau régional, département et village, il faudrait disposer de données détaillées sur la structure de la population. Il serait même souhaitable de posséder les taux de fécondité et de mortalité, non seulement sur le plan national mais également au niveau local.

- A l'échelon national :

  - Evaluer par sexe et âge spécifique les effectifs de la population scolarisable de l'enseignement obligatoire (7-15 ans), de l'enseignement intermédiaire (16-19) et même de l'enseignement supérieur.

  - Faire intervenir les migrations internationales. Notons cependant qu'en général, ces migrations affectent immédiatement peu la population scolarisable, sauf peut-être au niveau de l'enseignement supérieur.

- A l'échelon local ou régional :

L'un des objectifs majeurs des plans quinquennaux étant la réduction des disparités régionales, il faudrait par conséquent que le recensement de la population tienne compte des trois types de migrations internes :

1. Les migrations d'une région à une autre.
2. Les migrations de la campagne à la ville avoisinante.
3. Les migrations du centre d'une agglomération vers la périférie (tel le cas d'Abidjan).

En effet, ces migrations qui peuvent, quelquefois, être d'une très grande ampleur, affectent fortement la population scolarisable et expliquent dans une certaine mesure les écarts de scolarisation entre régions.

Somme toute, le développement du système éducatif,qu'il soit formel ou non,est inévitable, du fait, de la croissance rapide de la population scolarisable, de la demande sociale d'éducation et surtout des objectifs définis par les plans quinquennaux. Cette expansion nécessite de plus en plus une réorganisation qui pourrait se faire dans le cadre de la décentralisation. Dès lors, il est opportum que les responsables administratifs locaux et départementaux : préfets, sous-préfets, directeurs régionaux et inspecteurs de l'enseignement primaire et même les responsables des établissements scolaires aient des données détaillées sur la population et son évolution.

3. Perspectives de développement du système éducatif et croissance démographique

Pour appréhender la dynamique du système éducatif et surtout les possibilités de réduire les disparités régionales, ou de généraliser la scolarisation à un horizon proche et d'alphabétiser la fraction non scolarisée, il faudrait, d'une part, faire le diagnostic du système actuel, entreprendre des études de projection des besoins et élaborer une carte scolaire rigoureuse à partir de la base (villages, régions ou départements), et d'autre part, évaluer l'incidence financière de ces besoins en vue de mettre en relief l'effort d'éducation.

A partir de ces données quantitatives et qualitatives, il serait possible d'envisager une réorganisation.

3.1 Projection de l'offre et de la demande au niveau national

a) Projection de la demande en vue d'une généralisation de la scolarisation dans le premier degré

Tableau 2. Evolution de la population 6-11 ans (1975-1990)

ANNEE	POPULATION 6 - 11 ans
1975	1 021 762
1980	1 244 863
1985	1 515 598
1990	1 858 506

On constate que la population 6-11 devrait presque doubler en 15 ans. Cette évolution rapide obligera l'Etat à consentir plus d'effort que par le passé car la demande d'éducation se fera de plus en plus pressante.

b) Projection de l'offre

La projection de l'offre se fait à partir des entrées prévisibles dans le système selon la méthode des cohortes : taux de promotion, de redoublement et d'abandon; selon les tendances observées au cours de la période précédente.

- Taux de scolarisation brut.
- Evolution des nouveaux inscrits au CPI par rapport à la population de 6 ans.

Les projections des effectifs dans l'enseignement primaire s'effectuent en fonction de l'évolution recherchée des taux de scolarisation à atteindre. Elles sont strictement liées aux données démographiques. A partir de ces projections, il est plus facile d'envisager les prévisions en personnel enseignant, en locaux, en matériel pédagogique ... et d'évaluer l'impact financier de l'ensemble des besoins auxquels l'Etat devra satisfaire pour atteindre les objectifs définis.

Notons que, dans l'enseignement secondaire général et technique, les prévisions d'évolution des effectifs ne dépendent pas directement de données démographiques mais des possibilités d'investissement et de la formation du personnel, des besoins en main-d'oeuvre et personnel qualifié pour l'économie et l'industrie.

Tableau 3. Evolution des nouveaux inscrits au CP 1

Hypothèse : les projections des nouveaux inscrits au CP 1 se sont faites avec une croissance moyenne de 1 p. 100 par an.

HYPOTHESE	ANNEE SCOLAIRE	POPULATION 6 ANS*	NOUVEAUX INSCRITS AU CP 1	TaUX D'ADMISSION AU CP 1 en %
Tendance observée	1975/76	194 242	113 557	58,5
	1980/81	237 841	172 218	72,4
Projection de nouveaux inscrits	1985/86	292 450	228 000	78
	1990/91	358 943	298 000	83

* Population au 30 mai précédent la rentrée scolaire.

Cependant, l'accès au 1er cycle présente une caractéristique liée à la pression de la demande sociale d'éducation et au goulot d'étranglement au niveau des CM 2, selon qu'il se "referme ou s'élargisse". Ainsi, il est important de connaître non seulement le taux d'accès c'est-à-dire le pourcentage d'élèves du CM 2 qui arrivent en 6ème, mais également, le comparer à la population de 11 ou 12 ans.

Si au niveau national, de telles études sont possibles, il est par conséquent difficile d'apprécier leur impact au niveau des régions. Ainsi, une réorganisation, tendant vers la décentralisation du système éducatif rendrait plus fiable les données prévisionnelles.

3.2 Réorganisation du système éducatif

Comme il a été mentionné ci-dessus, le développement du système éducatif et surtout la politique de réduction des écarts de scolarisation entre régions nécessitent une décentralisation

a) Rôle de la carte scolaire

- Faisant partie intégrante du processus de planification, la carte scolaire vise à faciliter la réalisation des objectifs des plans. Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de :

  1) réaliser la formation de base pour la totalité des enfants en âge scolaire.

  2) promouvoir "l'égalité des chances devant l'éducation",

  3) accroître l'efficacité des systèmes d'éducation en améliorant la relation entre les coûts et les rendements,

  4) reformer les structures, les programmes et les méthodes.

b) Explication du schéma(i)

- Rôle de l'administration centrale

L'administration centrale élabore les premières directives basées sur les objectifs du plan, en fonction desquelles les services locaux ou régionaux établissent des propositions. En analysant les propositions de chaque région, l'administration centrale peut être appelée à les modifier.

- Participation des services locaux ou régionaux

Il est nécessaire qu'aux niveaux local ou régional, les travaux de la carte scolaire soient le résultat de la participation des représentants des collectivités locales ou régionales et notamment des parents d'élèves, des syndicats d'enseignants et des autorités responsables des activités de développement régional.

Ces services locaux ou régionaux devraient disposer de données démographiques détaillées et des perspectives d'évolution de la population des zones concernées.

Ces données leur permettront :

1. de faire le diagnostic de la distribution géographique de l'offre, c'est-à-dire d'identifier les déséquilibres existant dans la distribution géographique des effectifs et des conditions de scolarisation;

(i) voir esquisses page suivante

2. de délimiter les aires de recrutement des établissements ...;

3. de procéder à la projection des besoins de scolarisation en fonction de leurs objectifs et de l'évolution de la population;

4. de proposer une carte prospective des locaux, compte tenu d'une analyse coût/performance et d'autre part, d'évaluer les besoins en matériel pédagogique et en personnel enseignant ... Autrement dit, une planification rigoureuse avec participation des services locaux ou régionaux.

II. EDUCATION ET PROMOTION DES HOMMES

Durant les années 60, la gestion du système éducatif, par un seul et unique ministère, n'a présenté que peu de difficultés car le système, parti d'un seul quantitatif très modeste au moment de l'indépendance, connaissait une expansion soutenue et aucun problème de "sur-production" de diplômés ne se posait. Cependant, à partir de 1969, l'adaptation de la formation aux besoins réels du pays et de son économie a commencé à préoccuper les responsables politiques et la création d'un ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a confirmé cette orientation.

C'est à l'occasion des travaux préparatoires au Plan 1976-1980 que le rôle de l'éducation dans le processus de développement a été pleinement mis en lumière, en partie à cause des problèmes d'emploi et de cette distorsion entre l'offre et la demande, dont le secteur éducatif était rendu responsable. Cette perception n'a fait que se confirmer depuis lors et il apparaît de plus en plus nettement que la politique d'éducation et de formation ne peut être dissociée du processus global de planification du développement économique et social du pays.

Si, comme on vient de le montrer, la gestion du secteur éducatif, qui nécessite une bonne connaissance des données démographiques, pour l'analyse permanente de la situation et les prévisions de croissance du système, est tributaire des services statistiques, en retour, les responsables de la planification économique et sociale doivent tenir compte des actions éducatives : l'éducation et la formation modifient les structures de la population tant au plan qualitatif que quantitatif.

L'objectif principal fixé à la décennie précédente, "le passage d'une société de croissance à une société de promotion individuelle et collective" ne pouvait se réaliser que par la promotion de l'homme et donc par des actions d'éducation et de

formation visant à "affirmer son identité culturelle, à promouvoir son intégration dans la nation, à favoriser son épanouissement individuel et à le préparer à la vie active". Cela implique que le développement de quelques branches d'activité que ce soit, en mettant en jeu la promotion de l'homme, doit se faire en liaison étroite avec le secteur éducatif.

Le rôle fondamental que joue l'éducation à ce niveau est d'ailleurs clairement attesté par le fait que, en dehors des trois principaux ministères éducatifs, la quasi-totalité des autres départements - et même de nombreuses entreprises privées - possèdent leurs propres structures de formation, que certains assurent par eux-mêmes des actions éducatives (alphabétisation, éducation permanente ...) pour atteindre leurs objectifs particuliers. Le secteur éducatif, pris dans toute son extension, apparaît comme la plate-forme sur laquelle se repose tout le processus de développement : outre son objectif principal qui est d'assurer la formation, initiale ou continue, des agents, il vient en appui à la plupart des services qui oeuvrent pout le développement.

A titre d'exemple, on pourrait développer les relations étroites qui existent entre :

- éducation et santé : toutes les actions préventives d'éducation sanitaire ou nutritionnelle, toutes campagnes contre les grandes endémies qui visent à l'amélioration de la situation sanitaire des populations ne peuvent être réalisées efficacement sans un minimum d'alphabétisation ou de scolarisation des masses à éduquer;

- éducation et aménagement du territoire : l'implantation de certains établissements scolaires joue un rôle à ne pas négliger dans le processus de croissance des centres urbains, dans la dynamisation des pôles de développement régionaux, dans la structuration régionale;

- éducation et activité culturelle : l'action culturelle et la promotion de l'expression culturelle, rurale ou urbaine, peuvent trouver un appui certain - en l'absence d'infrastructures, de personnel et de moyens propres au Département de tutelle - auprès des cellules éducatives, que ce soit l'école dans le village ou le quartier, le collège ou le lycée dans les villes et même l'université.

Les exemples de liaisons entre le secteur éducatif et les autres pourraient être multipliés. Ils montrent que son développement et son évolution ne doivent en aucun cas être ignorés par les responsables du processus de développement économique et social : les ministères éducatifs peuvent fournir des renseignements précieux concernant la structure et la composition de la population mais en contrepartie, ils sont tributaires de nombreuses informations dont disposent d'autres départements.

Ces relations étroites, cette interdépendance sont mises en évidence de façon particulièrement nette dans deux domaines :

- celui de l'emploi d'abord : l'éducation a pour objectif de préparer les hommes à l'emploi mais, dans la conjoncture actuelle, elle doit s'adapter aux besoins actuels et futurs pour éviter des déséquilibres sur le marché de l'emploi. Aussi pour mener une politique réaliste visant l'adéquation entre la formation et l'emploi, une collaboration étroite doit s'instaurer entre les nombreux ministères chargés de l'éducation et ceux responsables de l'économie et de l'emploi,

- celui de la localisation des hommes sur le territoire ensuite : l'éducation doit adapter ses structures à la répartition géographique de la "matière humaine" qu'elle a pour mission de former, mais, ce faisant, elle peut à son tour en modifier la distribution. Les responsables de l'aménagement économique et social du territoire doivent connaître ces migrations et en tenir compte afin d'harmoniser le développement.

1. Adéquation entre la formation et l'emploi

Le plan quinquennal 1976/1980, dont les objectifs principaux résidaient dans la poursuite d'une croissance forte et dans le passage d'une "économie de croissance à une économie de promotion", fixait à l'éducation comme tâche première "d'être le facteur complémentaire d'une croissance forte.... d'organiser, à tous les niveaux, l'offre d'une main-d'oeuvre qualifiée, adaptée aux besoins de l'économie". Le plan 1981/1985 reconduit les objectifs généraux de la période précédente et précise qu'il faut "mettre l'éducation au service du développement, ce qui signifie, à la fois, faire de tous les ivoiriens des agents actifs du développement économique et social du pays et dans un sens plus restrictif, fournir à l'économie nationale la main-d'oeuvre qualifiée dont elle a besoin".

Les finalités de l'éducation ont été sensiblement réorientées sous l'influence de la difficile conjoncture actuelle dans le domaine de l'emploi. C'est ce qui apparait quand le projet de Plan 1981/1985 précise que "l'objectif prioritaire de système éducatif ne devra donc plus être la formation de la seule main-d'oeuvre qualifiée du secteur moderne, mais la promotion humaine et technologique de l'ensemble de la population la formation de base étant suffisamment polyvalente". La question fondamentale posée dans ce cas demeure qu'est-ce que l'école ? Quelles sont ses finalités ? Doit-elle être assujettie aux besoins en formation de main-d'oeuvre pour l'économie ? Comment concilier la formation et l'emploi ?

1.1 Double finalité du secteur éducatif

La structure du système éducatif actuellement en vigueur a été remaniée par la Loi de réforme de l'enseignement qui prévoyait la mise en place de trois "institutions" :

- l'enseignement général comprenant trois cycles (enseignement de base, filières spécialisées et enseignement supérieur),
- la préparation à l'emploi,
- le perfectionnement et la formation permanente.

En réalité, il apparaît de plus en plus, et cela est confirmé par les propositions du dernier Plan, qu'une double finalité est proposée au secteur éducatif, correspondant à deux niveaux d'enseignement :

a) L'enseignement de base - cycle primaire et premier cycle du secondaire, a pour objectif de généraliser une instruction de base qui a été définie comme :

- "un minimum culturel assuré à tous" (Plan 1976/1980),
- "l'éveil de la personnalité, la formation de l'esprit scientifique, le développement de la pensée et de la connaissance" (Loi de réforme),
- "la transmission des connaissances de base, l'éducation du comportement, la transmission des valeurs du groupe social, la préparation à la vie active" (plan 1981-1985).

Il semble donc admis que l'éducation de base n'a point pour objectif principal de préparer directement à l'emploi, même si cette préoccupation ne doit pas être absente dans les programmes et les méthodes : la formation assurée doit être suffisamment pratique, "technologique" et ouverte sur le monde ambiant pour faciliter l'insertion des scolarisés dans la vie active.

b) L'enseignement dans les filières spécialisées - générales ou techniques, secondaires ou supérieures : elles ont pour objectif de préparer un certain quota de jeunes à des activités déterminées, soit indirectement (paliers de formation professionnelle, technique ou universitaire), soit directement. Les filières répondent en priorité aux besoins en main-d'oeuvre qualifiée du secteur moderne. Le coût élevé de ces formations, le risque de tensions sociales en cas de surproduction justifient une limitation aux besoins prévisibles.

c) Cependant ces deux secteurs structurés (programmes déterminés, horaires fixés, infrastructures, diplômes ....) ne peuvent prendre en compte l'ensemble des besoins éducatifs et des aspirations de la population : la formation continue dans l'emploi, l'insertion des jeunes scolarisés dans les activités du secteur traditionnel, la consolidation des connaissances pour les déscolarisés, l'alphabétisation ... exigent la mise en place d'actions éducatives moins structurées, non formelles, adaptées aux besoins des populations à atteindre.

Ce troisième objectif assigné à l'éducation, que l'on peut qualifier d'extrascolaire ou d'appui aux agents actifs du développement, devrait prendre une importance croissante dans les années à venir.

1.2 L'enseignement de base

L'enseignement de base a pour objectif principal d'assurer le droit légitime de tout citoyen à l'éducation et tend à la généralisation de la scolarisation à un horizon plus ou moins proche. Le développement de cet enseignement est fonction d'une part de la "politique" retenue par les autorités (évolution souhaitée du taux de scolarisation et du taux d'inscription en CP 1) et d'autre part de la structure du système (nombre d'années d'étude, type d'établissement, formation des maîtres...). La planification de ce cycle se fait donc par l'amont, en fonction de l'évolution des effectifs des tranches d'âge scolarisables, des taux souhaités d'inscription en première année et des

possibilités financières et humaines. Le service de planification de l'éducation est en mesure de prévoir et de présenter le tableau prévisionnel des effectifs et des "sortants" du système.:

- de façon relativement précise pour la période correspondant au nombre d'années que dure l'enseignement de base (6 ans dans le primaire actuel, 10 ans pour celui prévu par la Loi de réforme) car les effectifs sont déjà en formation et les taux de transition n'y évoluent que lentement;
- de façon tendancielle pour une période plus longue (10, 15 ou 20 années). A ce niveau, l'utilisation d'une batterie de variables concernant les taux d'inscription en 1ère année, les taux de transition et de déperdition, les taux de passage ... peut servir à présenter différentes hypothèses d'évolution des effectifs.

La Direction de la planification et de l'informatique utilise un système de projection des effectifs par ordinateur. PROJEDOR - pour prévoir l'évolution sur une période de 16 années, des effectifs dans le premier et le second degrés de l'enseignement général et leurs implications sur le plan des besoins en construction et en enseignants, sur les coûts de fonctionnement et d'investissement.

En ce qui concerne l'enseignement de base, il est donc possible de prévoir de manière assez précise et fiable - au moins pour l'enseignement primaire car l'évolution dans le premier cycle dépend du taux de passage de CM2 en sixième, lui-même lié aux capacités d'accueil et donc à la création d'infrastructures supplémentaires.

- pour le primaire :
  - . les "sortants" en cours de cycle (les abandons) par année d'études,
  - . les "sortants" en fin de CM2,c'est-à-dire ceux qui quittent le système sans accéder en classe de sixième.
- pour le premier cycle du secondaire :
  - . les "sortants" en cours de cycle,
  - . les "sortants" en fin de classe de troisième c'est-à-dire les élèves qui ne sont admis ni en classe de seconde ni dans les structures de formation professionnelle ou technique.

Ces données statistiques, concernant les "sortants" aux différents niveaux du cycle de base, intéressent au premier chef les responsables des divers secteurs d'activité économique. Ces jeunes ont comme seule possibilité d'intégrer la vie active soit sur des emplois non qualifiés du secteur moderne, soit dans le secteur traditionnel, agricole ou artisanal, rural ou urbain. Leur intégration sur le marché du travail, pour se faire avec le maximum de succès, doit être favorisée par des mesures d'encadrement :

- encadrement sur le terrain,
- aides diverses à l'installation.

Les ministères qui sont chargés de cette intégration - agriculture, commerce, artisanat, élevage .. doivent donc être en possession de ces données afin de prévoir les mesures et de mettre en place les structures nécessaires à l'accueil de ces jeunes scolarisés dans leurs domaines respectifs.

Ainsi, au niveau de l'enseignement de base, l'adéquation entre la formation et l'emploi repose principalement sur les utilisateurs des sortants d'une structure dont la finalité est la généralisation de l'éducation, et en partie sur le système éducatif qui doit adapter ses programmes.

1.3 Les filières spécialisées

L'enseignement dans les filières spécialisées, à la différence du précédent qui se doit d'assurer à tous une formation commune, est par sa nature, très diversifié car son objectif consiste à préparer l'offre d'une main-d'oeuvre qualifiée adaptée aux multiples besoins de l'économie moderne.

Cependant, il faut distinguer deux types de filières spécialisées :

- des enseignements que l'on peut qualifier de "généraux" qui conduisent à des paliers d'orientation :
  - . second cycle, général ou technique, préparant au baccalauréat,
  - . enseignement universitaire de premier cycle (DUES) ou de second cycle même (licence).
- des enseignements qui préparent directement à l'emploi soit de niveau secondaire (CFP, CFA, CET, Lycée professionnel...) soit de niveau supérieur (institut, Grande Ecole...).

Ces filières forment le personnel qualifié pour les différents niveaux d'emploi du secteur moderne, en majorité urbain, dont la croissance au cours de la prochaine décennie devrait demeurer faible (4,1 p. 100 par année de 1980 à 1985, 6,7 p. 100 de 1985 à 1999).

Dans ces conditions une planification éducative au niveau des filières doit se faire par l'aval, c'est-à-dire en fonction des besoins en main-d'oeuvre : il est nécessaire de former les personnels qualifiés et les cadres dont l'économie et l'administration auront besoin mais aussi d'éviter les excédents qui créeraient des déséquilibres et des tensions sur le plan social.

Un autre facteur peut être invoqué pour justifier cette limitation de l'accès dans les filières spécialisées : les coûts très élevés imputables à ces formations. La construction et l'équipement des établissements techniques, secondaires ou supérieurs, demandent des investissements très lourds.

Aussi pour éviter des investissements disproportionnés, il s'avère de plus en plus nécessaire de calculer au mieux les capacités d'accueil de ces établissements en fonction des besoins en main-d'oeuvre prévisibles. En outre les coûts année-élève de fonctionnement sont très élevés dans la plupart des filières : en 1979, d'après diverses études, faites par la DPI/MEN, l'ONFP et le Ministère des finances, ils s'étalaient de plus de 1 million CFA pour les CFA et les lycées techniques à près de 4 millions pour l'ENSA, l'Université demeurant à 1,2 million. Toute politique de réduction des dépenses éducatives doit donc envisager une stricte limitation de l'accès à ces formations en fonction des besoins.

Les responsables de la gestion des filières spécialisées doivent adapter leurs structures de formation tant au point de vue de la capacité d'accueil et de sortie qu'à celui des programmes et méthodes pédagogiques. Pour le premier volet, ils sont donc tributaires d'un certain nombre d'informations concernant les besoins en formation.

- d'abord les ministères chargés de conduire l'économie du pays et d'élaborer les projections économiques doivent prévoir à moyen et long terme l'évolution des activités, branche par branche,

- ensuite les services compétents dans le domaine de l'emploi et de la main-d'oeuvre doivent, en fonction des projections économiques précédentes et de certains critères tels l'ivoirisation, fournir les projections de besoins en main-d'oeuvre, par branche d'activité, par profession, par niveau de qualification.

La programmation des filières doit se baser sur ces projections pour évaluer le niveau des promotions à accueillir et les besoins d'extension. Cependant les responsables du secteur éducatif doivent tenir compte même à ce niveau, de la "demande sociale". A la sortie du premier cycle du secondaire, la pression sociale émanant des élèves et des parents est constante et difficilement compressible. Depuis plusieurs années, le taux de passage de la classe de troisième aux filières spécialisées s'est stabilisé aux alentours de 45 p. 100 (dont 35 à 38 p. 100 pour le second cycle général), et il serait difficile d'abaisser brutalement ce seuil sans provoquer de tensions. En conséquence, le passage ou l'accès aux filières spécialisées doit se réaliser par un ajustement entre d'une part la demande sociale - planification par l'amont - et d'autre part les besoins en main-d'oeuvre - planification par l'aval.

Toute modification structurelle de filières de formations spécialisées demande un temps de réponse assez long car il est nécessaire :

- de préparer et d'adapter les programmes d'étude,
- d'assurer la formation des enseignants : le simple fait de former un enseignant dans des domaines spécifiques exige un délai de plusieurs années : mise au point de la structure de formation, préparation du recrutement, formation proprement dite.

En outre, une politique d'orientation - sélection des candidats dans les filières spécialisées demande d'informer les élèves sur les possibilités d'accueil, le type de formation assurée et les débouchés. Une telle campagne d'information pour préparer et motiver la population scolaire doit être lancée plusieurs années à l'avance.

La planification de l'éducation à ce niveau et la programmation des actions à entreprendre ne peut donc se réaliser sans une bonne connaissance des besoins en main-d'oeuvre.

Les ministères éducatifs sont tributaires dans ce domaine des services responsables de la planification économique et de la planification des ressources humaines. En contrepartie, ils doivent être en mesure de présenter aux ministères utilisateurs de main-d'oeuvre des prévisions de sortie du système de formation, selon les types de qualification, à court et moyen terme.

L'adéquation entre la formation et l'emploi repose donc aux niveaux des filières spécialisées en priorité sur de bonnes informations concernant les besoins du marché de l'emploi auxquels les structures de formation doivent s'adapter.

1.4 "Régionalisation" des études d'adéquation formation-emploi

Actuellement, le problème de l'adéquation entre la formation et l'emploi semble le souci majeur pour un grand nombre de responsables politiques et est éclairé par les feux de l'actualité : études techniques, articles de journaux, séminaires .... Le "chômage" touche principalement des diplômés en quête d'un premier emploi et des personnels licenciés en raison de la chute des activités industrielles et commerciales. La situation parait d'autant plus critique que les difficultés se situent dans le secteur moderne de l'emploi, en milieu urbain et principalement à Abidjan : la capitale, principal centre des activités créatrices d'emploi et unique centre de décision politique, cristalise le phénomène du chômage. Or dans la réalité, ce déséquilibre sur le marché de l'emploi touche l'ensemble des secteurs d'activités et est présent aussi dans les zones rurales et les villes de l'intérieur.

Il est logique que l'analyse de ce phénomène et la recherche d'une solution se fasse en premier lieu aux niveaux global, national. Mais pour porter des fruits,le travail doit être poursuivi sur le plan régional ou même local. Déjà, le Plan 1976-1980 avait mis l'accent sur cela et demandait, parmi les mesures susceptibles de favoriser cette adéquation, la "constitution d'observatoires régionaux de l'emploi".

Les disparités régionales ne sont pas le fait du seul domaine de l'éducation mais elles "concernent les revenus, le cadre et les conditions de vie" (Plan 1976-1980) et

surtout les activités économiques. Elles peuvent s'expliquer par les conditions naturelles physiques, les ressources des divers milieux, les données historiques mais aussi par la dynamique du développement qui pendant un certain temps, a favorisé les régions aux potentialités les plus grandes et les plus aisément exploitables.

La lutte contre ces disparités passe, avant tout, par un rééquilibrage économique mais, pour réussir, il lui faudra être soutenu par une politique d'éducation et de formation qui aura pour objectif de faciliter la participation des populations au développement de leurs régions. L'effort réalisé depuis quelques années pour réduire les écarts de scolarisation dans l'enseignement de base et le second cycle général, par la construction d'écoles, de collèges et de lycées n'est qu'une première étape qui devra être prolongée par une politique de répartition équilibrée sur le territoire des centres de formation spécialisée et de préparation à l'emploi. Actuellement, la carte de ces établissements relevant soit du Ministère de l'enseignement technique, soit des autres ministères fait apparaître un déséquilibre important entre Abidjan qui regroupe, à elle seule, la moitié des établissements et le reste du pays, en particulier les régions peu développées.

Lutter contre les disparités au niveau de l'emploi passe d'abord par une connaissance assez détaillée de la situation qui prévaut. Aussi il est nécessaire de compléter les études sur l'adéquation entre la formation et l'emploi, qui sont réalisées principalement sur le plan national, par des analyses plus fines, région par région :

- Situation de l'emploi aussi bien dans le secteur traditionnel que moderne : effectif global, répartition par branche et profession, offre et demande, etc.;
- Prévision d'évolution des besoins en main-d'oeuvre en fonction des projets de développement économique;
- Prévision des besoins en formation spécialisée pour répondre à la demande potentielle en main-d'oeuvre de manière à prévoir les infrastructures nécessaires.

La solution des problèmes de l'emploi, et en particulier du chômage - qui ont tendance à se concentrer sur Abidjan - doit passer par une meilleure adéquation entre

la formation et l'emploi au niveau des régions : connaître les besoins régionaux, former sur place les jeunes en fonction de ces besoins facilitera leur installation sur place et freinera l'exode vers les villes et en particulier la capitale de ces demandeurs d'emploi.

En définitive, l'adéquation entre la formation et l'emploi ne pourra se réaliser que par une étroite collaboration entre les structures chargées de scolariser et de former et les structures responsables de l'emploi de ces jeunes qui sortent du système soit avec une formation de base générale, soit avec un métier. Les "pédagogues" ne peuvent former pour répondre aux besoins multiples du pays que si les "employeurs" précisent leurs désidérata. Les "employeurs" doivent connaître les "sortants" du système éducatif pour préparer les mesures d'accompagnement permettant une bonne insertion dans l'emploi.

2. Education et localisation des populations

La planification du système éducatif dépend, de façon plus ou moins étroite, de la répartition des populations sur le territoire, des densités mais doit aussi tenir compte des phénomènes migratoires prévisibles. La carte scolaire de l'enseignement primaire, par exemple, programme les créations d'écoles en fonction des effectifs d'enfants scolarisables. Au niveau de l'enseignement du second degré, l'implantation des collèges tient compte de l'importance des cohortes qui sortiront du cycle primaire et donc, en définitive, de la densité de la population.

En contrepartie, le système éducatif sur la répartition géographique de cette même population, crée des mouvements migratoires qui modifient sa localisation. Cette mobilité ne peut pas être ignorée par les démographes et planificateurs qui suivent le processus de développement du pays. Pour prévenir les conséquences de ces déplacements humains et pour mettre au point les mesures adéquates, ils ont besoin de certains renseignements que détiennent les ministères éducatifs.

2.1 Education et exode rural

Il semble admis communément, depuis longtemps, que l'un des facteurs principaux de l'exode rural est l'éducation. De nombreux textes officiels présentent cette thèse, en particulier les plans quinquennaux.

Ainsi, le plan 1976-1980, dans le rapport final du groupe de réflexion prospective - Côte d'Ivoire 2000 - mettait l'accent sur "un exode rural trop important et trop rapide essentiellement imputable à la destructuration du milieu rural et de ses valeurs par l'enseignement et à l'espérance de l'obtention d'un emploi urbain plus valorisant et plus rémunéré".

La responsabilité essentielle de ce phénomène est bien imputée à l'enseignement qui, d'une part, déstructure le milieu rural en ouvrant les jeunes sur d'autres valeurs que celles de leurs milieux traditionnels et qui, d'autre part, fait miroiter la possibilité d'accéder à des emploisplus rémunérateurs, en milieu urbain, et de gravir quelques degrés dans l'échelle sociale. Pour l'Ivoirien moyen, vivre au village et mener des activités traditionnelles après l'école (primaire ou secondaire) sont incompatibles.

Mais l'éducation n'a-t-elle pas pour but "de réaliser l'intégration sociale et culturelle des citoyens tant dans la communauté nationale que dans les grands courants de la civilisation universelle" (article 2), d'offrir aux enfants les mêmes chances de promotion" (article 3) comme le déclare la Loi de réforme.

Cependant le chapitre sur l'éducation du même plan quinquennal tempère cette déclaration liminaire et partage plus équitablement les responsabilités de cet exode rural. Il y est reconnu que, si "l'éducation de base reste sans débouchés pour la majorité des jeunes", ce qui favorise leur départ des zones rurales, cela est imputable :

- en partie à cet enseignement qui "ne prépare pas à une insertion concrète dans la vie active",
- mais surtout, au manque d'attrait des débouchés offerts aux jeunes ruraux qui ont été scolarisés,
- et à l'absence totale de structures d'accueil pour faciliter leur insertion.

Cette constation qui date de bientôt dix ans est toujours aussi valable et le phénomène de l'exode rural toujours aussi préoccupant.

L'éducation et en particulier l'enseignement de base, en ouvrant l'esprit des jeunes ruraux sur un monde extérieur à celui de leur village, demeure, sans conteste, la cause immédiate de l'exode rural. La cause profonde réside principalement

dans le manque d'attractivité des zones rurales. L'éducation en tant que telle ne coupe pas les jeunes de leur milieu mais c'est ce milieu qui semble répulsif ou moins attractif que les villes.

2.2 Education : facteur de mobilité

En dehors de ce problème de l'exode rural, il est indéniable que l'éducation, de par sa finalité et ses objectifs, est un facteur important de mobilité pour les populations :

- mobilité sociale, toute formation supplémentaire assure une promotion professionnelle influant sur les revenus et très souvent, une progression dans la hiérarchie sociale;
- mobilité géographique : déplacements physiques des personnes à caractère temporaire ou définitif.

Cette dernière est en réalité de deux types nettement séparés : il existe d'abord des migrations proprement scolaires car les élèves ne trouvent pas obligatoirement dans leurs régions d'origine les établissements correspondant aux formations cherchées. Ensuite apparaissent les migrations post-scolaires : les formations assurées dans les filières spécialisées préparent en général à des emplois du secteur moderne localisée dans les villes et dans quelques régions rurales qui profitent de projets de développement. En conséquence, les sortants du système de formation originaires de régions peu favorisées, doivent chercher un emploi hors de ces régions.

L'éducation se doit d'offrir à tous les jeunes qui ont les capacités voulues, qu'ils soient des campagnes ou des villes, les mêmes chances d'accès aux postes "valorisants et rémunérateurs". Dans la situation de l'emploiactuelle, ces postes se trouvent essentiellement dans les villes et l'exode des "cerveaux" du monde rural est difficilement évitable.

L'amplitude de cette mobilité géographique, le caractère plus ou moins définitif de ces migrations qui se font par étapes varient en fonction des niveaux et des types d'enseignement.

a) Enseignement primaire

Dans le premier degré, l'objectif visé par les responsables consiste à scolariser sur place, le plus près possible du lieu de résidence des parents, les enfants des villages ou des quartiers urbains. La politique de la carte scolaire consiste à prévoir et à faciliter l'ouverture ou l'extension des écoles dès que les effectifs d'enfants scolarisables le justifient. La structure des écoles s'adapte aux besoins locaux, s'étendant de la base 3 (cours jumelés : CP1/CP2) à des bases beaucoup plus importantes (12,24 classes et même davantage) c'est-à-dire en définitive aux données démographiques.

Le financement de la construction des écoles par les parents d'élèves devrait, en outre, favoriser la scolarisation des enfants au lieu de résidence des parents, spécialement dans les zones rurales. Cependant, cette pratique a sans doute provoqué des migrations scolaires des zones à revenus faibles où les parents ne pouvaient pas construire leurs écoles vers les zones riches du pays ou des écoles sont en nombre parfois supérieurs au besoin.

Malgré cela, on admet qu'en règle générale la majorité des élèves dans le premier degré sont scolarisés sur le lieu de résidence de leurs parents.

b) Enseignement secondaire, général ou technique

L'accession à l'enseignement secondaire entraîne presque automatiquement des déplacements scolaires. Ceux-ci concernent de plus en plus d'effectifs et provoquent des ooupures de plus en plus définitives au fur et à mesure de la poursuite du cursus scolaire.

- Les collèges d'enseignement général (CEG) sont localisés, dans la mesure du possible, aux chefs-lieux des sous préfectures et l'objectif à atteindre est d'avoir au moins un CEG par sous-préfecture. Si cela est presque réalisé dans certaines régions du Sud, du centre ou de l'ouest du pays, l'objectif est encore très éloigné dans les régions du nord où non seulement les densités de population sont très faibles mais les taux de scolarisation primaire restent bas. La fréquentation d'une classe de sixième nécessite un premier déplacement pour la majorité des élèves, depuis le

village jusqu'à la petite ville voisine (quelquefois, un gros village-centre) où se trouve le collège. En général, ce premier déplacement, exode rural incontesté, ne coupe pas l'élève de son milieu ethnique traditionnel;

- L'affectation dans les lycées (second cycle), implantés dans les villes plus importantes, souvent chefs-lieux de département, impose pour beaucoup d'élèves un second mouvement migratoire plus net vers un centre régional et surtout les met en contact avec un mode de vie urbaine. Dès ce niveau, on peut considérer que la migration devient irréversible et que l'élève sera à l'avenir plus attiré par la ville que par le village;
- Le petit nombre d'établissements d'enseignement technique, leurs spécialisations plus poussées nécessitent d'affecter les élèves ou stagiaires dans des localicés souvent très éloignées de leur lieu de résidence. La préparation à des emplois du secteur moderne s'ajoute à cet éloignement pour couper les élèves de leur milieu d'origine;
- Enfin l'enseignement privé, qu'il soit général ou technique, favorise aussi les migrations des zones rurales et des petites villes vers les grands centres urbains, migrations à longrayon et souvent définitives. Les collèges privés se sont installés en majorité dans les villes assez peuplées là où se trouvaient une importante demande d'éducation non satisfaite et les catégories sociales aptes à financer ces études. Depuis quelques années, on assiste à des tentatives d'installation de collèges privés dans des petits centres locaux mais la quasi-totalité desétablissements se situe encore à Abidjan et Bouaké.

c) Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur, par l'extrême centralisation de ses facultés écoles et instituts dans la capitale et à un niveau moindre à Yamoussoukro, présente le stade ultime de la migration scolaire pour les bacheliers. En outre, on peut, sans contester, affirmer que ces migrations sont irréversibles pour les étudiants originaires des zones rurales. Même si ces "diplômés" doivent occuper des emplois dans les petites villes - administrations, enseignement etc. ce ne sera pas automatiquement dans leurs régions d'origine. Il en est de même de tous ceux, malheureusement nombreux, qui ne réussiront pas leurs études supérieures.

2.3 Analyse de cette mobilité et prise en compte dans la planification

Pour que les responsables de la planification sociale et économique puissent prendre en compte ce phénomène de mobilité scolaire afin d'affiner leurs projections économiques et d'établir les lignes directrices d'aménagement du territoire, il est nécessaire que des données fiables leur soient fournies dans ce domaine avec, si possible, une estimation quantifiée.

a) Analyse migrations scolaires :

Les migrations dues à la politique de scolarisation et de formation, ainsi qu'il l'a déjà été montré, sont de deux types :

- celles qui touchent directement les jeunes au cours de leur formation et qui sont occasionnées, soit par une affectation officielle dans un établissement, soit par des mutations volontaires : ce sont les migrations proprement scolaires;
- celles qui affectent les sortants du système au moment de leur insertion dans l'emploi : les migrations post-scolaires.

En ce qui concerne les premières, migrations proprement scolaires les ministères de tutelle doivent mettre en place les moyens nécessaires pour les évaluer, soit par les recensements, soit par des enquêtes directes auprès des élèves. Le système idéal pour connaître et analyser le cursus scolaire tant pédagogique (transition, promotion, redoublement, abandon) que géographique, serait de suivre, à partir d'un numéro-matricule attribué à chaque élève au moment de son entrée dans le système (CP1), la carrière et les affectations successives jusqu'à la fin des études.

Cette technique de recensement individuel qui a été expérimentée par la Direction de la planification, de 1970/71 à 1976/77 n'a pu être poursuivie en raison de la croissance rapide des effectifs : plus de 1'5 000 élèves en 1977/78. La saisie annuelle et le traitement des fiches demandaient des investissements humains, techniques et financiers trop lourds. En outre, la mobilité des élèves en cours de cycle, les changements fréquents d'établissements et les passages

d'un ordre d'enseignement à l'autre (public, privé) sans transmission des livrets scolaires où figurait ce matricule rendaient très difficile le suivi des élèves qui se faisait grâce à cette immatriculation.

Durant cette période où le recensement individuel était pratiqué, des études ont été réalisées et publiées sur la comparaison entre lieu de scolarisation et lieu de résidence.

Depuis 1977/78, le recensement, effectué par classe, ne prenait pas en compte l'origine des élèves. Cependant la nécessité s'est fait sentir de disposer de ces renseignements pour analyser les taux de scolarisation secondaire par régions et mieux cerner les déplacements des élèves. Aussi, en 1981/82, un tableau concernant le lieu de résidence des parents a été ajouté à la fiche de recensement.

Au cours de l'année 1983, une étude exhaustive présentera une comparaison entre le lieu de résidence des élèves et le lieu de fréquentation, permettant de calculer les taux de scolarisation par département.

A titre d'exemple, le tableau ci-joint présente pour deux établissements publics, typiques l'un d'une région peu peuplée et sous-scolarisée (CM. TINGRELA) et l'autre d'une zone très peuplée et fortement scolarisée (CEG ANYAMA), l'aire de recrutement pour l'ensemble du cycle. La comparaison entre les classes de troisième (recrutement en 1978) et celles de sixième (recrutement en 1981/1982) permet de voir l'évolution de ce recrutement. (j)

Dans un cas - CEG ANYAMA - la quasi-totalité des élèves réside dans le département ou la ville d'Abidjan et la modification du recrutement depuis quatre ans est peu significative. Dans l'autre cas, C.M. TINGRELA - 15,4 p. 100 seulement des élèves résident dans le département de Tingrela et 51,0 p. 100 soit la moitié - dans la DRE de Korhogo, une modification très nette dans le recrutement est intervenue entre 1978/79 (44,6 p. 100 des élèves de la classe de 3ème sont originaires de la région de Man) et 1981/82 où la majorité des élèves de sixième (64,6 p. 100) proviennent de la région du Nord. Un tel établissement dans une région à demande d'éducation faible entraîne des migrations importantes.

Une telle étude des migrations scolaires pour être exhaustive devrait recouvrir tous les établissements d'enseignement

---

(j) page suivante

secondaire, technique et même supérieur. Elle permettrait d'avoir une connaissance parfaite des déplacements dus à l'éducation et des taux de scolarisation par région.

Quant aux migrations post-scolaires, leurs données échappent aux ministères chargés d'éducation qui, en principe, ne suivent pas les sortants du système. Le recensement et l'analyse des mouvements migratoires à l'entrée dans la vie active (premier emploi) ou en cours d'activité relèvent des services chargés de l'emploi (enquête sur la main-d'oeuvre) ou des services de statistiques (recensement, enquêtes ...).

b) Migrations scolaires et planification :

La localisation des populations sur le territoire subit des modifications plus ou moins importantes sous l'influence du développement des structures éducatives. Ces migrations peuvent et doivent être mesurées dans la situation actuelle mais il est nécessaire d'en prévoir l'ampleur en fonction de la croissance du secteur de l'éducation et de la formation.

La planification économique et sociale qui a pour objectif d'orienter le processus du développement en vue de la promotion de l'homme et d'harmoniser la croissance de l'ensemble du pays doit tenir compte de ces migrations.

L'adéquation entre la formation et l'emploi est d'abord une considération globale pour l'ensemble du secteur éducatif d'un côté et le marché national de l'emploi de l'autre. Mais il faut aussi tendre vers une adéquation sur le plan régional car il serait vain d'arriver à un équilibre global et d'oublier ou négliger les distorsions interrégionales.

Aussi il est indispensable de connaître parfaitement les données relatives aux migrations post-scolaires : il faut adapter la localisation des structures de formation aux besoins en main-d'oeuvre qualifiée là où ils se situent et surtout là où ils se situeront à moyen ou long terme.

Les migrations consécutives à l'effort de scolarisation sont, en partie du moins, inévitables et même dressent des obstacles au développement harmonieux du pays. Aussi il est nécessaire de les accompagner ou de les freiner par des mesures adéquates. L'exemple type de ces déplacements est l'exode rural qui crée en déséquilibre entre les zones rurales que l'on veut développer et les villes où sévit le chômage. Cet exode rural

serait provoqué par l'éducation de base mais les mesures urgentes pour freiner cette "hémorragie" ne dépendent pas des ministères éducatifs.

Une bonne connaissance non seulement de l'ampleur mais surtout des causes profondes de ce phénomène permettrait d'orienter les actions de façon plus concrète. Cela concernerait d'ailleurs un grand nombre de ministères qui sont plus ou moins impliqués dans le développement des zones rurales :

- sur le plan éducatif : adaptation de l'enseignement de base pour qu'il maintienne les élèves en contact étroit avec les valeurs sociales, culturelles et économiques de leur milieu (modification des programmes, de la pédagogie, formation des enseignants, interventions d'agents extérieurs à l'école ...);

- sur le plan psychologique : modifier ou changer les mentalités des jeunes et surtout des adultes pour que les valeurs traditionnelles ne paraissent plus défavorisées par rapport aux valeurs externes - urbaines principalement : c'est le rôle des média;

- sur le plan économique et social : revaloriser les emplois et le cadre de vie du milieu rural pour que le village ne demeure pas un pôle de répulsion :

  . par une politique de revenus pour tous les ruraux (agriculteurs, artisans, commerçants),

  . par une politique d'installations des jeunes,

  . par une politique d'aménagement social et culturel en vue d'améliorer le cadre de vie des populations villageoises : infrastructures sanitaires, animation sociale et culturelle,

  . par une politique de désenclavement des campagnes : voies de communications utilisables en permanence, électrification.

Ceci montre que la lutte contre l'exode rural des jeunes passe par une étroite collaboration entre de nombreux ministères.

CONCLUSION

"Mettre l'éducation au service du développement", tel est le mot d'ordre qui guide toutes les recherches entreprises, depuis le septième Congrès du Parti, en vue de remédier aux

problèmes de l'enseignement. La Commission nationale mise en place par le Bureau politique pour réfléchir sur ce sujet brûlant a d'ailleurs placé ses travaux sous ce thème : "l'Education au service du développement".

Lors du Conseil national du 26 novembre 1981, cette commission, chargée d'analyser le contenu des multiples interventions concernant l'éducation et de proposer les mesures susceptibles de remédier aux difficultés les plus graves, a fait observer que :

> "les problèmes d'éducation, de formation, de recherche et d'emploi ... impliquent, pour leur résolution, tous les domaines de l'activité économique et sociale de la nation. Par conséquent, toute analyse les concernant devra être globale".

Cette remarque situe parfaitement quels devraient être les rapports entre l'éducation et les autres secteurs d'activité dans le cadre de ce thème "Population et développement". L'éducation doit se mettre au service de l'homme, de tous les hommes pour les préparer à devenir des "agents du développement". Cependant "mettre l'homme au service du développement" n'est pas du ressort du seul secteur de l'éducation et de la formation mais dépend, en définitive, de l'ensemble des responsables économiques et sociaux.

Comme le rappelait le Chef de l'Etat dans ce Conseil national dans sa déclaration liminaire,

> "l'éducation au service du développement, c'est l'utilisation pour le développement de tous ceux qui sont passés par l'éducation".

LES MIGRATIONS SCOLAIRES EN COTE D'IVOIRE

par

Jean SAINT-VIL

Introduction

Le développement économique d'une nation est toujours accompagné de phénomènes migratoires d'une très grande intensité. Ainsi, la Côte d'Ivoire dont on a vanté "le miracle économique" au cours des deux dernières décennies a été le théâtre de multiples migrations : migrations de travailleurs vers les centres urbains, glissement paysan vers les parties les moins peuplées de la zone forestière, arrivées d'étrangers surtout européens et africains dans les villes et les campagnes, concentration de population autour des complexes sucriers, enfin départs d'élèves vers les principaux centres scolaires. Si la plupart des mouvements de population sont plus ou moins connus pour avoir été l'objet de diverses études les migrations scolaires ont très peu retenu l'attention des chercheurs et services officiels 1/. Pourtant, elles concernent chaque année des dizaines de milliers de jeunes passant d'un petit à un grand village, ou du village à la ville ou encore d'une petite à une grande ville. Ces migrations présentent donc un intérêt scientifique incontestable car elles conditionnent en partie la répartition de la population nationale ainsi que les structures démographiques des villes et des campagnes.

Dans notre exposé qui est la première synthèse des connaissances sur la question pour le cas des pays africains,

---

1/ Deux études officielles ont été consacrées au phénomène :

a) Le rapport Education-Population dans l'enseignement du premier et du second degré en 1973-74. Ministère de l'éducation nationale, 1974, 22 p. +4 tableaux annexes.

b) Répartition géographique des élèves de l'enseignement du second degré en 1974-75. Résidence et scolarisation. Ministère de l'éducation nationale, 1975, 19 p.

mais limité à la Côte d'Ivoire, nous essayerons de proposer une méthodologie de l'étude des migrations scolaires avant d'en apprécier le poids démographique et les conséquences en particulier sur le milieu urbain.

I. LES MODALITES DE L'ETUDE DES MIGRATIONS SCOLAIRES

A. COMPARAISON DES LIEUX DE RESIDENCE ET DE SCOLARISATION

L'une des méthodes les plus simples pour l'étude des migrations scolaires est fondée sur la comparaison du département de résidence des parents et de celui de scolarisation des élèves 2/. Cette méthode qui a été adoptée en Côte d'Ivoire dès les premières études officielles 3/ permet de mettre en évidence le rapport et l'écart entre les effectifs scolarisés et les originaires des départements 4/; autrement dit, elle a l'avantage de montrer le niveau d'utilisation des équipements scolaires par les résidents de chaque département.

On ne dispose de données de ce genre que pour l'enseignement public, mais elles datent malheureusement de l'année scolaire 1974-1975, et n'ont pas été suffisamment exploitées 5/. Elles révèlent pour l'ensemble du premier et du second cycles de l'enseignement public un taux de fréquentation moyen de 54 p. 100 pour les originaires des départements; le minimum ayant été atteint pour celui de Korhogo (32 p.100) et le maximum pour celui de Bondoukou (70 p. 100).

2/ Voir Répartition géographique des élèves.... op. cit.

3/ Les deux rapports cités dans l'introduction.

4/ Dans la terminologie officielle est considéré comme originaire d'un département l'élève dont les parents habitent ce même département.

5/ Toujours Répartition géographique des élèves.... op.cit.

Trois départements exerçaient une forte rétention sur leurs originaires, avec un taux supérieur à 60 p. 100. Il s'agissait d'Aboisso, d'Adzopé et de Bondoukou, qui sont des départements dont le chef-lieu correspond à une ville moyenne dans un milieu de forte tradition scolaire.

Sept départements étaient caractérisés par un niveau de fréquentation par leurs originaires plutôt moyen : 50 à 60 p. 100 7/;grâce à une tradition scolaire également importante, ils jouaient une fonction régionale notable car ils arrivaient à scolariser un pourcentage intéressant de non-originaires venant des départements voisins. Ainsi, du fait de l'inexistence de lycée dans les départements périphériques de Man en 1975 sauf celui de Daloa, 32 p. 100 des élèves du 2ème cycle de la capitale de l'Ouest étaient originaires des départements de Danané et de Guiglo.

La troisième catégorie comprenait trois départements qui scolarisaient un faible pourcentage de leurs originaires (40 à 50 p. 100) : Abidjan, Daloa et Sassandra. Ces départements avaient chacun leur spécificité.

Grâce à la capitale et aux villes de Bingerville et de Dabou le département d'Abidjan a toujours exercé un rôle attractif de premier plan sur les élèves venus de toute la Côte d'Ivoire, donc une fonction scolaire nationale. Quant à celui de Daloa, son niveau d'équipement lui a toujours valu une fonction scolaire importante, mais s'exerçant essentiellement au niveau régional. Ainsi, en 1974-1975, 40 p. 100 de ses élèves du second cycle secondaire provenaient de ses départements limitrophes et 90 p. 100 de ses lycéens-collégiens se recrutaient dans un rayon de 150 km alentour 8/.

Enfin, le département de Sassandra dont l'équipement scolaire n'a fait que stagner du fait de la promotion de centres voisins comme Gagnoa, Divo et San-Pédro scolarisait essentiellement en 1974-1975 les jeunes se recrutant dans un rayon moyen de 100 km.

Le département de Korhogo méritait d'être classé à part avec son très faible niveau de scolarisation des originaires (32 p. 100), les élèves venant des départements de Bouaké et d'Abidjan étant alors plus nombreux.

7/ Il s'agissait des départements d'Abengourou, d'Agboville, de Bouaflé, de Bouaké, de Dimbokro, de Gagnoa et de Man.

8/ Ces taux sont calculés d'après les tableaux de répartition géographique des élèves ... op. cit.

Le degré de rétention des originaires ne peut pas être considéré comme un indicateur précis des migrations scolaires, car l'élève qui fréquente ailleurs que dans le département de résidence de ses parents peut n'avoir migré et être resté dans son département d'origine, le déplacement n'ayant concerné que ses parents.

Par ailleurs, la coïncidence entre le département de résidence des parents et celui de scolarisation de l'élève n'exclut pas nécessairement de migration de la part de l'élève qui peut s'être déplacé vers un centre scolaire, laissant ses parents au village ou dans une petite ville du même département.

B. COMPARAISON DES LIEUX DE NAISSANCE ET DE SCOLARISATION

Une seconde méthode consiste à comparer le lieu de naissance de l'élève et son lieu de scolarisation. Mais cette méthode ne peut non plus saisir toutes les migrations scolaires, car les causes des déplacements des jeunes sont d'une extrême diversité : il peut s'agir simplement de changement de lieu de résidence en rapport avec celui des parents ou du tuteur et qui ne saurait être assimilé à une migration scolaire, car la définition que nous avons retenue de la migration scolaire est le déplacement 9/ dans le seul but de la fréquentation d'un établissement d'enseignement. Cette méthode devrait être complétée par des questions sur les raisons du déplacement de l'élève qui sont d'ailleurs nombreuses.

C. LA METHODE BIOGRAPHIQUE

Enfin une dernière méthode serait l'étude biographique des élèves : elle consisterait à prendre en compte tout leur passé afin de reconstituer toutes les étapes de leur vie scolaire. Mais elle présente l'inconvénient de demander un très long traitement. Aussi pourrait-elle être utilisée simplement pour des sondages. Du fait des précisions qu'elle fournit, elle nous semble la meilleure méthode d'étude des migrations scolaires.

Dans l'ensemble, les enquêtes sur les migrations scolaires sont faciles à mener car la population concernée peut fournir les informations simplement dans le cadre d'une fiche de renseignements à remplir en début d'année scolaire sous la conduite d'un enseignant.

9/ Voir SAINT-VIL Jean, "Migrations scolaires et urbanisation en Côte d'Ivoire", Cahiers d'outre-Mer no. 133. Janvier-mars 1981.

II. LES MIGRATIONS SCOLAIRES DE L'ECOLE PRIMAIRE A L'UNIVERSITE

Toute étude globale des migrations scolaires passe par la connaissance de la répartition des différents types d'établissements scolaires dans le pays.

A. LES MIGRATIONS DES ELEVES DU PRIMAIRE

L'une des premières conséquences de la politique de scolarisation de masse est la généralisation de l'enseignement primaire en Côte d'Ivoire : non seulement les villes de plus de 25 000 habitants comptent plusieurs écoles primaires (environ 500 à Abidjan dont une centaine relevant du secteur privé), mais encore presque tous les villages de plus de 1 000 habitants possèdent une école. Certes, il aurait été impossible de construire partout des établissements à structure complète, c'est-à-dire de six classes. Aussi, la carte scolaire a-t-elle prévu trois types d'école primaire :

1) Des écoles à structure de trois classes pour un village d'une population de 800 à 1 000 habitants ou pour une zone rurale comptant au maximum 1 200 habitants. Dans ce cas, la masse scolarisable se situe entre 120 et 150 habitants, ce qui correspond à une tranche moyenne de 15 p. 100 de la population totale. Ces écoles à trois classes sont particulièrement nombreuses dans la moitié nord du pays où jouent souvent de manière cumulative la faiblesse de la taille des villages et la réticence des parents envers l'école de type occidentale.

Les modes de fonctionnement de ce premier type d'école sont au nombre de trois :

- système de recrutement biennal avec une classe sur deux pour chaque cycle, ce qui interdit tout redoublement sous peine d'exclusion de l'élève;
- système progressif avec les trois premières classes au départ et ouverture d'une classe supérieure à chaque rentrée à la place de la classe la plus faible;
- enfin système avec les trois premières classes fonctionnant de manière définitive, ce qui oblige les élèves à migrer vers le village-centre le plus proche à partir du CE2 (ou 9è).

Les deux derniers systèmes sont générateurs de migrations scolaires, mais celles-ci ne concernent généralement que le milieu rural.

2) Les écoles à structure de six à neuf classes

Ces établissements concernent non seulement les centres bien peuplés scolarisant tous leurs originaires, mais aussi les jeunes venant de villages voisins où ne fonctionnent que des écoles à structure incomplète. Ces centres correspondent à des villages-centres ou à des petites villes dont l'attraction est renforcée par l'existence de CM2 spéciaux qui accueillent les redoublants de la fin du primaire.

Dans l'ensemble les migrations scolaires, au niveau de l'enseignement primaire, ont une portée limitée car elles n'intéressent qu'un nombre relativement faible d'élèves qui, en outre, ne se déplacent pas sur plus d'une dizaine de kilomètres. Par ailleurs, il ne semble pas qu'elles jouent directement en faveur du milieu urbain, car ce sont surtout les villages-centres qui en bénéficient.

B. LES MIGRATIONS DES LYCEENS ET COLLEGIENS

1) Aspect historique du problème

Ces migrations sont l'une des plus anciennes formes de mouvements de population en Côte d'Ivoire et en Afrique depuis la colonisation et surtout à partir des années 1940. Les principaux centres scolaires furent dans l'ordre chronologique : Bingerville, Abidjan, Bouaké et Dabou jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

Le passé scolaire de quelques-unes de ces villes mérite d'être présenté au lecteur.

Bingerville. Ce Centre est resté pendant la première moitié du XXème siècle au sommet de la hiérarchie des centres scolaires ivoiriens : d'abord, grâce à son Ecole primaire supérieure (EPS), puis grâce à son Lycée de jeunes filles, son orphelinat et ses écoles primaires, où ont été formés un grand nombre des cadres du pays.

De nos jours, Bingerville demeure un grand centre scolaire avec un élève pour deux habitants, ce qui est le pourcentage de population scolaire le plus élevé des villes ivoiriennes.

Dabou. Un autre centre d'immigration scolaire bien connu historiquement est la ville de Dabou. Siège d'une école primaire dès 1903, Dabou s'est hissée à un rang important de la hiérarchie des centres scolaires depuis l'ouverture en 1936 dans cette ville de la première Ecole normale rurale de la Côte d'Ivoire, devenue le Lycée moderne de Dabou depuis 1974, ce qui était le cinquième changement de nom et de vocation depuis la création de l'ENRCI. Actuellement, Dabou se classe au quatrième rang des villes ivoiriennes quant à l'effectif de ses lycéens et collégiens qui fréquentent huit établissements; en outre, cette ville accueille un CAFOP et quelques établissements de formation professionnelle.

La fin de la période coloniale marque un tournant dans la répartition de la population scolaire avec la création d'une dizaine de cours complémentaires (ou CEG) dans la plupart des villes secondaires : Agboville, Bondoukou, Daloa, Dabou, Dimbokro, Gagnoa, Korhogo, Man et Sassandra.

Malgré tout, la progression des effectifs scolarisés restait limitée de sorte que leur poids démographique influençait très peu les structures des populations urbaines hormis les cas de Bingerville et de Dabou.

2) La situation depuis l'indépendance

La politique suivie depuis l'indépendance, celle de la scolarisation de masse allait déboucher sur une triple explosion des centres scolaires, des établissements et des effectifs. Ainsi le nombre de villes équipées d'un lycée ou d'un collège a sextuplé depuis 1960, ce qui a permis à une quantité accrue de centres d'exercer une fonction scolaire régionale ou locale.

Tout a abouti à une hiérarchisation des centres scolaires calquée sur l'importance des flux migratoires : les grandes villes possèdent en général au moins cinq établissements secondaires dont un ou deux lycées tandis que les petites villes ne comptent qu'un ou deux collèges. En conséquence, les migrations d'élèves vers les grandes villes sont retardées jusqu'au début du second cycle.

L'une des situations les plus complexes de la géographie scolaire ivoirienne est sans conteste celle d'Abidjan. En effet, une bonne partie de ses originaires (39 p. 100 en 1975) ne peut pas être scolarisée sur place, d'où un très

grand nombre de départs vers les différents centres scolaires du pays, le maximum concernant les villes périphériques de la capitale : Adzopé, Aboisso, Agboville, Bingerville et Dabou (16 p. 100 en 1975). Par ailleurs, sur 12 825 lycéens et collégiens scolarisés à Abidjan et relevant du secteur public 6 097 en étaient originaires soit 47 p. 100 (chiffres de 1975), ce qui signifie qu'un élève sur deux des établissements non privés de cette ville venait du reste du pays.

La comparaison des migrations scolaires à destination et en provenance d'Abidjan suggère qu'une organisation plus rationnelle de la répartition de la population scolaire pourrait permettre de scolariser sur place la quasi-totalité des Abidjanais. Il aurait pu en être de même pour les autres régions. Donc, les migrations scolaires pourraient être réduites à l'échelle de tout le pays. Faudrait-il que disparaissent les multiples obstacles à une organisation rationnelle de la répartition des élèves.

3) Les causes des migrations scolaires

Les causes des migrations des lycéens et collégiens sont d'une assez grande diversité, mais on peut les regrouper dans quatre rubriques.

D'abord, l'affectation des élèves sur une liste officielle par la Commission d'orientation. Bien que celle-ci essaie de tenir compte du lieu de résidence des élèves, une masse importante de jeunes doit se déplacer sur une assez longue distance afin de rejoindre leur nouvel établissement. Les cas d'affectation aberrante ne sont pas rares : des élèves qui doivent "fréquenter" à plus de 300 km de leur résidence.

Les changements de résidence des parents constituent une seconde cause de migrations scolaires. En effet, nombre d'élèves, en particulier les plus jeunes sont quelquefois obligés de suivre leurs parents. Il faut souligner qu'il n'existe pas toujours de corrélation entre les deux formes de déplacement, car la séparation des enfants de leurs parents est un phénomène courant en Afrique surtout pour des raisons de scolarisation.

La répulsion du lieu de scolarisation antérieur. Elle représente la troisième cause des migrations scolaires. Cette répulsion se manifeste par les conditions particulièrement difficiles auxquelles se trouvent quelquefois

confrontés les élèves dans certaines villes surtout en ce qui concerne le logement et l'alimentation. Aussi, sont-ils tentés de changer de centre scolaire dans l'espoir d'une amélioration de leur situation surtout auprès d'un parent déjà installé dans une autre ville.

Les recrutements parallèles. On appelle ainsi les recrutements d'élèves en dehors des affectations officielles. Ils sont liés aux relations des parents avec les proviseurs, principaux et directeurs d'établissements. Bien qu'interdits par le Ministère, ce système de recrutement continue de fournir, certes moins que par le passé, une partie des effectifs des établissements secondaires.

Ces différentes causes de migrations scolaires ne jouent pas toujours de manière isolée. Par exemple, un jeune peut préférer un établissement situé très loin de son lieu de résidence s'il est sûr de trouver de bonnes conditions de séjour dans un autre centre scolaire : admission dans un internat, hébergement offert par un parent ou un tuteur.

Au total, ces migrations qui s'inscrivent dans la tradition scolaire africaine ont des coûts humains considérables : déracinement des jeunes qui échappent très tôt à l'autorité familiale, déperdition scolaire élevée surtout dans le cas des filles, conditions de vie difficiles dans les centres scolaires, car le nombre d'élèves admis dans les internats est faible par rapport à la population scolaire dont le volume n'est pas sans influencer la démographie urbaine.

III. LES CONSEQUENCES DES MIGRATIONS SCOLAIRES

A. LE GONFLEMENT DES POPULATIONS URBAINES

Il s'agit ici de l'une des conséquences globales des migrations scolaires qui se caractérise par un apport plus ou moins considérable de jeunes citadins. Dans certains cas, surtout dans celui des petits centres ou de quelques grandes villes scolaires, l'accroissement annuel de la masse des lycéens et collégiens est supérieur au croît naturel de la population et même à celui de l'ensemble des autres arrivées. Ainsi, en a-t-il été pour une dizaine de centres ivoiriens dans les années 70 où les apports des élèves avaient un poids démographique plus important que de nos jours, car les villes étaient trop récentes

pour pouvoir fournir des effectifs intéressants aux lycées et collèges qu'on y implantait. Aussi, le taux de croissance de la population scolaire a-t-il pu représenter plusieurs fois celui de la population urbaine. Par exemple, quinze fois plus d'élèves à Gagnoa en 1979 qu'en 1953 alors que dans la même période le nombre de citadins avait seulement doublé.

Quelles sont les causes de la diminution du flux scolaire ?

D'une part, la taille atteinte actuellement par les villes permet de scolariser sur place un plus grand nombre de jeunes; d'autre part, la faible croissance des équipements scolaires au cours des cinq dernières années a en quelque sorte diminué le pouvoir attractif des villes sur les élèves dont une masse croissante ne peuvent continuer leurs études, faute de place; enfin, la politique de décentralisation scolaire a permis à de nombreux centres de retenir une fraction accrue des originaires de leur zone d'influence.

On peut étudier d'autres façons le poids démographique des élèves dans les villes, mais par des méthodes indirectes.

Tout d'abord on peut estimer la part relative des élèves dans la population citadine. Celle-ci excède 25 p. 100 pour plus d'une dizaine de villes ivoiriennes et 30 p. 100 pour sept centres : Bingerville (50 p. 100), Agboville (45 p. 100), Dabou (39 p. 100), Daloa (33 p. 100), Bouaflé et Aboisso (31 p. 100), qui sont tous situés dans la zone forestière. C'est la preuve à la fois des retombées générales du développement sur la basse côte et de sa plus grande ouverture à la scolarisation. Il convient à ce propos de rappeler le faible pouvoir d'attraction et de rétention scolaire du Nord, car même un grand centre comme Korhogo scolarisait en 1974-1975 un très faible nombre de ses résidents. Cette opposition Nord-Sud reflète l'évolution démographique générale du pays qui est caractérisée par la descente en basse côte de plusieurs centaines de milliers d'originaires du Nord qui sont quelquefois majoritaires dans les localités de la zone forestière.

Les pourcentages actuels expriment un renforcement de la fonction scolaire des villes dont la population scolaire représentait en moyenne, 15 à 20 p. 100 de la masse citadine dans les années 60.

Une place spéciale doit être consacrée au poids démographique des élèves à Abidjan et à Bouaké. Le pourcentage des élèves dans leur population respective était respectivement de 13 p. 100 et ?5 p. 100 en 1978-79, ce qui confirme une tendance que nous avons plusieurs fois soulignée 10/ : la diminution de ces pourcentages en raison inverse de la taille des centres. En effet, ceux-ci sont le théâtre de migrations diverses en particulier celles qui sont liées aux activités professionnelles et aux tentatives d'intégration à la vie urbaine des descolarisés.

Une autre méthode consiste à considérer les pourcentages des élèves de secondaire et des étudiants dans la population urbaine.

En Côte d'Ivoire ces pourcentages sont souvent supérieurs à 8 p. 100 pour les petites villes, c'est-à-dire pour celles de moins de 50 000 habitants en 1975 : Bingerville et Dabou (18 p. 100), Tiébissou (16 p. 100), Agboville et Bouaflé (15 p. 100), Bondoukou, Gagnoa (11 p. 100), Abengourou (9 p. 100). Pour les centres à capacité relativement faible le pourcentage peut tomber très bas : Abidjan (?,9 p. 100), Oumé (?,1 p. 100) et San-Pédro (1,8 p. 100). Ici encore se vérifie à peu d'exceptions près le principe de décroissance de la population scolaire avec l'augmentation de la taille de la ville.

Dans l'ensemble les pourcentages les plus importants sont détenus par les petites villes équipées d'un lycée telles que les villes périphériques d'Abidjan, Bouaflé et Bondoukou.

Il ne convient pas de croire que cette ampleur du poids démographique des élèves dans les villes ne concerne que la Côte d'Ivoire. Y. Marguerat a étudié le phénomène au Cameroun où la part des lycéens-collégiens était souvent supérieure à celle de la Côte d'Ivoire en 197?.

Dans beaucoup d'autres pays la situation est analogue, mais nous ne disposons que de chiffres partiels et anciens : Kinshasa (?5 p. 100 en 1968), Dakar (15 p. 100 en 1965).

10/ Voir "Migrations scolaires et urbanisation", op. cit.

Il va de soi qu'une masse aussi importante d'élèves doit influencer les structures démographiques des villes, qui sont caractérisées par une tendance au rajeunissement et par le renforcement des taux de masculinité.

B. LE RAJEUNISSEMENT DES POPULATIONS URBAINES

L'analyse des pyramides des âges des villes ivoiriennes révèle la grande importance des adolescents, qui provoque souvent un renflement au niveau de 10-20 ans surtout du côté masculin. En effet, cette tranche regroupe souvent plus de 25 p. 100 de l'effectif des citadins : 31 p. 100 à Bouaflé, 30 p. 100 à Dabou, 29 p. 100 à Agboville, 28 p. 100 à Adzopé, 27 p. 100 à Gagnoa et à Man. La classe majoritaire de cette tranche des adolescents est celle des 15-20 ans, où se recrutent la plupart des lycéens et collégiens. Ainsi, son pourcentage moyen dans les population urbaines peut dépasser celui des enfants, c'est-à-dire les classes 0-5 ans et 5-10 ans.

Cette prépondérance des 15-20 ans sur les classes d'enfants se rencontre pour sept villes : Bouaflé et Dabou (19,4 p. 100), Tiébissou (18,3 p. 100), Bondoukou (18,4 p. 100), Dimbokro (16,7 p. 100), Agboville (15,6 p. 100) et Guiglo (15,6 p. 100).

Une autre façon d'apprécier la jeunesse des populations urbaines est le calcul de l'âge moyen des citadins. Celui-ci est plutôt faible : 19 ans 04 mois pour l'ensemble de la population urbaine, 21 ans 06 mois pour la populations nationale.

La répartition de l'âge moyen par catégorie de villes était la suivante 11/ :

Tableau 1 : Répartition de l'âge moyen des citadins

Nombre de villes (%)	Ages considérés
14 (21 %)	19-20
31 (48 %)	20-21
12 (18 %)	21-22
7 (11 %)	22 et plus
64 (100 %)	19 ans ou 4 mois

11/ D'après structure par âge et par sexe de la population des villes de Côte d'Ivoire en 1975. Ministère de l'économie, des finances et du Plan, Abidjan, décembre 1978.

D'une façon générale les villes dont la population avait l'âge moyen le plus faible correspondaient aux centres à fort pourcentage de population scolaire : Abengourou, Bouaflé, Dabou, Divo, Gagnoa et Yamoussoukro formaient le groupe des villes de plus de 25 000 habitants dont la structure répondait à cette caractéristique.

A l'opposé, l'âge moyen des citadins était élevé pour les villes à faible pourcentage de population scolaire en particulier celles du Nord où cette donnée dépasse 21 ans : 22 ans 01 mois à Bouna et à Boundiali, 24 ans 02 mois à Katiola, 24 ans 04 mois à Mankono.

Au total, on peut distinguer trois classes de villes suivant la jeunesse de leur population :

- les villes à population très jeune : l'âge moyen des citadins est inférieur à 20 ans;
- les villes à population assez jeune : l'âge moyen des habitants étant compris entre 20 et 22 ans;
- les villes à population d'âge mûr : l'âge moyen des citadins oscille entre 22 et 25 ans.

C. LE RENFORCEMENT DES TAUX DE MASCULINITE

La forte fréquentation scolaire contribue à maintenir des taux de masculinité élevés en milieu urbain. Ceux-ci augmentent généralement à mesure que le niveau des études s'élève. Ainsi, on comptait en 1978-79 12/ 170 garçons pour 100 filles pour l'ensemble des élèves, soit 158 pour le premier degré et 277 pour le second degré.

L'importance des taux de masculinité dans les villes est surtout liée au poids démographique des jeunes, en particulier celui de la classe de 15-20 ans. Dans les plus grands centres scolaires les taux de masculinité de cette classe d'âge dépassent souvent 150 : Aboisso (164), Bondoukou et Dabou (163), Bouaflé (167), Tiébissou (208).

12/ Voir Ministère de l'enseignement primaire et de l'éducation télévisuelle - Ministère de l'éducation nationale - Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Enseignement et formation en Côte d'Ivoire. Statistiques. Année scolaire 1978-1979.

En conséquence, on compte souvent dans les villes plus de 120 hommes pour 100 femmes. Les chiffres les plus élevés étaient ceux de Bouaflé (133) et de Dabou (132).

Il faut souligner également l'existence d'autres facteurs qui contribuent à augmenter les taux de masculinité des villes surtout les migrations de travail qui traditionnellement concernent davantage les hommes en Afrique noire.

Dans l'ensemble on retrouve dans l'étude des taux de masculinité en milieu urbain l'opposition classique entre le Nord et le Sud de la Côte d'Ivoire : dans la première zone, la faiblesse relative de la scolarisation se traduit par des taux de masculinité assez proches de la moyenne tandis que la basse côte présente des chiffres plus élevés qui reflètent sinon l'accélération du moins le maintien d'une forte immigration scolaire.

Tableau 2 : La comparaison des taux de masculinité des classes de 15-20 ans et 0-5 ans pour 12 villes ivoiriennes 13/

Taux de masculinité / Villes	Classes d'âge		Ensemble de la ville
	15-20 ans	0-5 ans	
Abidjan	84	104	121
Aboisso	164	106	126
Agboville	149	115	126
Bondoukou	163	104	113
Bouaflé	167	103	133
Boundiali	102	93	105
Dabou	163	106	132
Daloa	131	106	126
Dimbokro	138	99	124
Gagnoa	140	110	124
Guiglo	137	103	122
Korhogo	122	108	106

13/ D'après structure par âge et par sexe des villes de Côte d'Ivoire en 1975, op. cit.

Tableau 2 : La comparaison des taux de masculinité des classes de 15-20 ans et 0-5 ans pour 12 villes ivoiriennes (suite)

Taux de masculinité / Villes	Classes d'âge 15-20 ans	Classes d'âge 0-5 ans	Ensemble de la ville
Korhogo	122	108	106
Odienné	122	101	105
Oumé	94	103	105
San Pédro	70	103	108
Tiébissou	208	111	125

D. LES AUTRES CONSEQUENCES DEMOGRAPHIQUES

1) En milieu urbain. Non seulement l'arrivée d'un élève entraîne souvent dans le centre celle d'un frère, d'une soeur également élèves, mais encore quelquefois celle d'un parent et même de toute une famille qui vient d'abord assurer la surveillance des enfants, ainsi que d'enseignants s'installant généralement avec leur famille.

Il existe donc un effet multiplicateur des migrations scolaires qu'il est impossible de chiffrer dans l'état actuel de la recherche.

2) En milieu rural. Inversement, ces migrations sont défavorables au milieu rural et aux petits centres qui perdent leurs classes d'âge jeunes. Aussi, de nombreux villages présentent-ils une pyramide à "taille de guêpe", car il n'y reste que les plus de 30 ans et les moins de 15 ans.

E. LES CONSEQUENCES SPATIALES DES MIGRATIONS

Elles apparaissent déjà dans notre exposé mais de manière plutôt dispersée. Du point de vue spatial, les migrations scolaires se traduisent par un remaniement permanent de la hiérarchie urbaine. En effet, les grands

centres scolaires ont pu élargir leur zone d'influence grâce à l'apport des élèves. Aussi, l'ouverture d'un lycée ou d'un CEG constitue un événement fondamental pour la promotion d'un village ou d'une ville à un niveau supérieur de l'armature urbaine, car elle attire de nouveaux équipements fondamentaux : administratifs, sanitaires, commerciaux etc. On comprend donc facilement les rivalités qui se manifestent à la veille du choix de l'implantation d'un établissement secondaire public dans une région, au même titre que celle d'une sous-préfecture, d'un dispensaire ou d'une maternité.

Au total, la hiérarchie urbaine est étroitement liée à la répartition des équipements scolaires.

IV. MIGRATIONS SCOLAIRES ET TYPOLOGIE URBAINE

Nous avons pu classer les centres urbains en fonction d'un certain nombre de facteurs entre lesquels il existe une très bonne corrélation à savoir le poids démographique des élèves dans la population de chaque ville, le pourcentage d'élèves dans le premier et le second degré, les taux de masculinité, le pourcentage des classes d'âge scolaire, le ratio nombre d'habitants par classe secondaire et l'âge moyen des citadins. Cinq types de villes peuvent être distingués :

- les villes à scolarisation essentiellement secondaire, les villes à scolarisation secondaire importante, les villes à niveaux de scolarisation équilibrés, les villes à scolarisation primaire importante, les villes à scolarisation exclusivement primaire.

A. LES VILLES A SCOLARISATION ESSENTIELLEMENT SECONDAIRE

Cette catégorie comprend quatre centres particulièrement bien équipés en établissements secondaires : Bingerville, Dabou, Aboisso et Bondoukou. Toutes ces villes présentent le phénomène d'inversion scolaire, c'est-à-dire que l'effectif des lycéens-collégiens y est supérieur à celui des élèves du primaire qui regroupe 40 à 45 p. 100 de la population scolaire.

Les autres caractéristiques démographiques de ces villes sont les suivantes : faible ratio nombre d'habitants par classe secondaire (une classe pour moins de 300 habitants), taux de masculinité très élevés, sauf pour Bondoukou (entre

128 et 132) et âge moyen des citadins faible (moins de 21 ans) et très fort pourcentage des 15-20 ans dans la population (16 à 18 p. 100).

Bingerville se classe en première position parmi les villes de cette catégorie avec un élève pour deux habitants.

B. LES VILLES A SCOLARISATION SECONDAIRE IMPORTANTE

Aussi restreinte que la précédente, cette catégorie comprend quelques villes (Gagnoa, Bouaflé, Sassandra et Adzopé) où les effectifs des élèves des niveaux primaire et secondaire ont une importance comparable. Nous considérons comme limite inférieure de cette catégorie une différence de 30 p. 100 en faveur des effectifs du premier degré.

Du point de vue de la répartition des élèves entre les classes primaires et secondaires, cette catégorie doit également être considérée comme une distribution anormale, car en principe on compte dans une ville ou dans une région moins de 40 p. 100 de lycéens.

Le nombre d'habitants par classe secondaire dans ces villes est relativement faible : 300 à 500. Enfin, elles ont un taux de masculinité presque aussi élevé que ceux de la catégorie précédente (121 à Adzopé, 124 à Gagnoa, 133 à Bouaflé et 136 à Sassandra) et une population également très jeune : l'âge moyen des citadins est inférieur à 21 ans, et plus de 14 p. 100 de la population pour la classe de 15-20 ans.

C. LES VILLES A NIVEAUX DE SCOLARISATION EQUILIBRES

On retrouve dans cette catégorie assez large les villes où l'effectif des élèves du primaire est égal ou supérieur de 30 p. 100 à celui des lycéens-collégiens. Elles se répartissent en deux sous-catégories :

- des villes de plus de 40 000 habitants (estimation en 1980) comme Bouaké, Daloa, Korhogo, Yamoussokro, Abengourou et Agboville;
- des localités de moins de 30 000 habitants (toujours estimation en 1980) comme Béoumi, Katiola, Odienné et Toumodi.

Dans cette catégorie la faiblesse relative des effectifs du secondaire a pour conséquence des taux de masculinité moins élevés que dans les catégories précédentes : 110 à 125 (113 à Yamoussoukro, 125 à Tiébissou en 1975) 14/.

Le ratio nombre d'habitants par classe secondaire se situe autour de la moyenne nationale qui est 500 : 350 à Bouaflé, 460 à Toumodi et 609 à Daloa.

Enfin, les habitants de ces villes sont relativement âgés : l'âge moyen se situe autour de 20 ans et demi, mais il reste plutôt faible pour les grands centres (20 ans 1 mois à Bouaké), le maximum est de 24 ans 04 mois pour Katiola, mais la part des 15-20 ans présente une assez grande amplitude : 18,4 p. 100 à Bouaflé, 13,9 p. 100 à Daloa.

D. LES VILLES A SCOLARISATION PRIMAIRE IMPORTANTE

On trouve dans cette catégorie dont fait partie Abidjan un grand nombre de villes où le pourcentage des élèves du primaire est au moins le double de celui des lycéens et collégiens. Elle comprend une vingtaine de centres où l'équipement scolaire surtout au niveau secondaire est insuffisant : le nombre d'habitants par classe secondaire y est très élevé : au moins de 600.

Les autres caractéristiques démographiques ont des valeurs voisines de celles des villes de la catégorie précédente : âge moyen des citadins autour de 20 ans et demi, taux de masculinité inférieur à 125 sauf à San-Pédro et à Dimbokro; part des 15-20 ans généralement inférieure à 12 p. 100.

E. LES VILLES A SCOLARISATION EXCLUSIVEMENT PRIMAIRE

Ce sont en général de petits centres (moins de 5 000 habitants) en voie d'urbanisation qui possèdent une à trois écoles primaires. Leur zone d'influence très réduite n'englobe que quelques villages et campements voisins. Leurs pyramides des âges présentent souvent un profil à "taille de guêpe" : un creux assez marqué sépare les moins de 15 ans, qui sont scolarisés sur place,

---

14/ Voir Structure par sexe et par âge des villes de Côte d'Ivoire - op. cit.

des 30 ans et plus, car les adolescents et les adultes jeunes sont partis en ville, les uns au lycée ou au collège, les autres à la recherche du travail.

Du fait de la politique de décentralisation scolaire qui s'est longtemps traduite par la création de collèges chaque année, cette catégorie de centres est la moins stable de celle de notre typologie.

CONCLUSION

Ignorées par les démographes et la plupart des spécialistes en sciences humaines, les migrations scolaires constituent un aspect fondamental de la démographie urbaine.

En dehors des aspects démographiques, ces migrations influencent la vie urbaine à de nombreux autres points de vue : construction de logements, développement des activités commerciales et de l'artisanat, etc., contribuant ainsi à renforcer le poids du secteur tertiaire qui est déjà hypertrophié dans les villes du Tiers Monde.

Il convient de s'interroger sur l'avenir de ces mouvements.

A plus ou moins long terme, leur intensité devrait diminuer non seulement du fait de l'arrêt des créations d'établissements publics consécutifs à la crise économique (aucune ouverture de lycée ou de collège n'est prévue dans le Plan 1982-1985), mais également parce que la plupart des grandes et moyennes villes tendent vers la phase de scolarisation autonome, c'est-à-dire qu'elles pourront disposer théoriquement d'un équipement suffisant pour leur population, comme il en est pour Abidjan depuis les années 70.

Cette perspective de réduction des flux scolaires s'inscrit dans le cadre d'une plus grande stabilité démographique générale que la Côte d'Ivoire devrait connaître dès la prochaine décennie après les bouleversements majeurs des cinquante dernières années.

SANTE MATERNELLE, PERINATALE, INFANTILE ET DEMOGRAPHIE

par

Le Professeur Samba Diarra

I. INTRODUCTION

Les questions démographiques sont de celles qui suscitent facilement des passions, des réactions émotionnelles. Affirmer en effet, que telle population doublera en 20-25 ans, quoi de plus apte à frapper l'imagination des gens, induire des sentiments d'inquiétude. Démographes et économistes ont pu ainsi mobiliser l'attention du monde sur les dangers de la croissance démographique des pays sous-développés. Dangers d'ordre économique, en montrant qu'avec le taux d'accroissement annuel de la population de ces pays - 2 à 3 p.100 - les efforts consentis pour le développement économique et social seraient multipliés par 2 dans les 20 ou 25 années qui suivent. Danger d'ordre social, politique. Car dans le même temps est souligné la stabilisation ou le recul des populations des pays industrialisés. Ce qui suggère la perspective d'un monde de demain - an 2000, c'est-à-dire dans moins de 20 ans - surpeuplé du fait de la croissance démographique des pays sous-développés, avec menaces de disette, de famine, de tensions sociales, politiques. En faut-il plus pour semer la panique. Mais aussi pour occulter les autres conséquences de la croissance démographique dans ces pays ? En particulier incidences purement démographiques sur ces populations elles-mêmes.

La démographie ne se limite pas à l'étude des perspectives d'évolution des populations : déclin ou accroissement. Elle s'étend à tous les aspects de la vie, même les plus intimes, naissance, procréation et mort.

L'objet de cette étude est précisément d'analyser le prix en vies humaines que payent les pays sous-développés du fait de leur forte croissance démographique. Conséquences donc de cette croissance démographique sur la santé. De fait, le problème posé dans les pays sous-développés est celui de la persistance d'une forte natalité, alors que la mortalité générale ne cesse de décroître. Et ce n'est qu'à travers une analyse des caractéristiques procréatives dans ces pays, que l'on peut évaluer le mieux l'importance des problèmes de santé que détermine la forte croissance démographique enregistrée dans ces pays.

A l'inverse des pays industrialisés, la procréation dans les pays sous-développés se trouve être caractérisée par une forte morbidité et mortalité pour la femme, le foetus, le nouveau-né et l'enfant. Y-a-t-il un rapport entre la croissance démographique et

ces différentes morbidités et mortalités ? La femme, le foetus, le nouveau-né et l'enfant payent-ils un certain tribut à la croissance démographique des pays sous-développés ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous tenterons de répondre. Comme vous pouvez le constater, nous nous intéresserons essentiellement dans ce travail, à la santé maternelle et infantile. Simplement parce que notre domaine d'activité est celui de la femme, du foetus et du nouveau-né.

Observons d'ores et déjà que le problème de l'expansion démographique ne se pose pas dans les mêmes termes pour tous les pays sous-développés. Si l'Asie doit faire face à des perspectives de surpeuplement, l'Afrique quant à elle, en tout cas dans sa zone sub-saharienne, est au contraire confrontée à un problème d'insuffisance de population quand on considère son peuplement au km^2. D'un côté, il s'agit donc de réaliser une réduction de la taille de la famille par une chute du nombre total de naissances par femme en âge de procréation du chiffre actuel de 5,7 à un chiffre inférieur à 2,7. De l'autre, pendant un certain temps encore tout au moins, il s'agit de concilier les impératifs d'une croissance démographique indispensable, avec ceux de la protection maternelle et infantile. L'objectif ainsi déterminé en fonction de la situation démographique, doit être explicité à travers une politique de population, cohérente et pertinente, c'est-à-dire s'appuyant sur une organisation socio-économique définie en fonction des buts assignés à cette politique. Trop souvent, en Afrique, les problèmes de population, sont sous-estimés ou négligés. Aussi l'attitude des couples ou des femmes face à la procréation est-elle déterminée tout simplement par les différentes pressions sociales et économiques subies par la population : scolarisation, formation professionnelle, promotion de la femme, urbanisation, etc. Dès lors, quoi de surprenant, de constater que les intentions natalistes affichées ou implicites de tel gouvernement, se trouvent démenties par la réalité sociale sécrétée par les principes de vie en vigueur dans le pays !

"Toutes les sociétés ont reconnu implicitement le conflit entre les 2 plus importants besoins, la faim et l'amour" dit FLUGEL. Chaque couple cherche à concilier, à sa manière, ces 2 objectifs, en fonction du contexte socio-économique.

Perspectives démographiques

Quand on considère les diverses estimations relatives à la vitesse d'accroissement de la population du globe, on est frappé par l'accélération prise à partir de l'année 1900, comme on peut le constater sur la figure ci-dessous (Fig. no. 1).

FIGURE 1 : Taux estimatif de la croissance démographique de l'an 1950 à l'an 2000

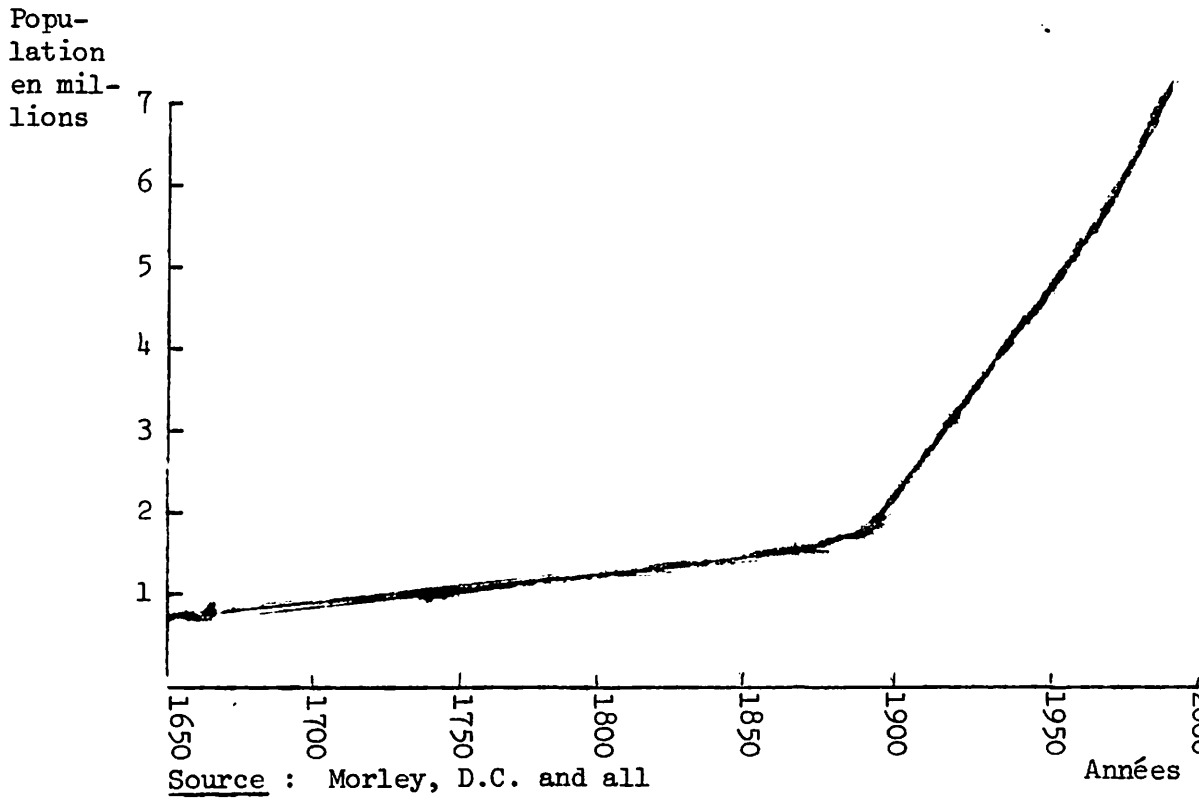

Source : Morley, D.C. and all

Alors que la population du monde augmentait de 2 à 5 p. 100 par siècle durant les 25 premiers siècles de l'ère chrétienne, cette augmentation à partir de 1900 a pris une allure exponentielle. La meilleure illustration d'une croissance exponentielle est fournie par l'exemple qui sert d'exercice d'apprentissage de la fonction exponentielle aux élèves. "Un étang à nénuphare ne contient qu'une seule feuille. Chaque jour le nombre de feuilles double : 2 feuilles donc le 2ème jour, 4 feuilles le 3ème jour, 8 le 4ème jour et ainsi de suite. Si l'étang est plein le 30ème jour, quel jour est-il à moitié plein ? Réponse : "le 29e jour".

La croissance de type exponentiel de la population du monde, correspond à un taux d'accroissement de 3 à 4 p. 100 par an. Ce qui se traduit par 1 million supplémentaire d'individus venant au monde tous les 5 jours.

Si d'une façon générale, en Europe, Amérique du Nord, et Asie Orientale, on assiste à une stabilisation ou un recul de population, il en va tout autrement dans les pays d'Afrique.

Les différentes estimations faites par l'ONU s'agissant du taux brut d'accroissement annuel de population dans les pays d'Afrique donnent des chiffres variant entre 3,7 p. 100 et 2 p. 100 de 1950 à 1970. Dans la population de la "Population Reference Bureau" (P.R.B.) d'avril 1981, on relève que seulement 2 pays d'Afrique ont un taux d'accroissement naturel de la population, inférieur à 2 p. 100. Ce sont : le Gabon et l'Ile de la Réunion.

Ainsi dans la grande majorité des pays d'Afrique, le taux de croissance démographique est en moyenne 2 à 4 fois plus élevé que celui des pays industrialisés. Et si les hypothèses de la projection moyenne de population établie sur les données de 1968 par l'ONU se confirment, en l'an 2000, l'Afrique comptera 818 millions d'habitants à la même date, l'Amérique du Nord comptera 333 millions, et l'Europe - 898 millions. A comparer avec les estimations ci-jointes dans la même projection pour 1980:

Afrique	457 millions
Amérique latine	317 millions
Europe	768 millions
Amérique du Nord	261 millions

L'analyse du fort taux de croissance démographique en Afrique montre que celui-ci est lié à la persistance d'un taux élevé de natalité dans la plupart d'entre eux - 20 à 30 p.1.000 par an, cependant que le taux de mortalité quant à lui subit une courbe descendante. Entre 1965 et 1970, le taux brut de mortalité générale était estimé 21,2 p. 1.000 habitants en Afrique. En 1981, le taux est tombé à 17.

Cette réduction de la mortalité générale en Afrique est le résultat de la médicalisation de ces pays, médicalisation qui ira croissante. Mais elle est liée aux mécanismes de lutte contre la famine, la sécheresse, les catastrophes naturelles.

On enregistre dans certains pays sous-développés, parallèlement à la baisse de la mortalité, une diminution de la fécondité. Il en est ainsi pour pratiquement tous les pays d'Amérique latine qui, comme ceux de l'Asie, ont adopté le planning familial.

En Afrique, les programmes de planning familial sont plus récents. En 1980, les pays africains suivants avaient un programme de planning familial : République arabe d'Egypte, le Ghana, le Kenya, l'Ile Maurice, le Maroc, le Nigéria, la Tunisie et le Zaïre.

Il faut donc s'attendre à une diminution de la natalité en général dans les pays d'Afrique dans les prochaines décennies.

En attendant, la question se pose de savoir quelles sont les autres conséquences de la forte natalité, en dehors de la croissance démographique et les problèmes que celle-ci pose.

II. MORTALITE MATERNELLE ET DEMOGRAPHIE

"La mortalité maternnelle définit le décès de toute femme, quelle qu'en soit la cause, au cours de la grossesse ou dans les 60 jours qui suivent la terminaison de celle-ci, abstraction faite de la durée et du site de la dite grossesse".1/

La mortalité maternelle paraît être influencée par trois facteurs démographiques principaux :

- l'âge de la mère à la procréation
- la durée des intervalles génésiques
- la parité
- les avortements provoqués

2.1 Age et mortalité maternelle

L'âge optimum pour la procréation se situe dans la tranche d'âge 20-30 ans. Plus on s'écarte de cet âge, plus le risque est grand pour une femme de mourir pendant la grossesse ou dans les suites de couche. Ce risque augmente dans les proportions de 2 à 6 par rapport au risque minimal.

En Afrique cette première condition de majoration de la mortalité maternelle est pleinement remplie. En effet l'âge médian au premier mariage est bas : 15-17 ans pour les femmes. L'importance de la fécondité est en rapport avec cette précocité du mariage : 29 à 32 p.100 des naissances interviennent au cours des 7 premiers mois qui suivent le mariage dans la tranche de 15-17 ans. 2/ Par ailleurs au moins 1/3 des femmes en âge de

---

1/ Fédération internationale de gynéiologie et d'obstétrique.

2/ Population Reports. Série J, No. 4, décembre 1980.

procréation continuent de faire des enfants au-delà de leur 30e anniversaire. La fréquence des grossesses en-deçà et au-delà de la tranche d'âge de risque minimal - 20-30 ans - est donc fort importante dans les pays africains.

2.2 Intervalles génésiques et mortalité maternelle

Différentes études ont montré que l'intervalle génésique idéal est de 2-3 ans. Plus l'intervalle entre les naissances est court, plus le risque de mortalité pour la mère est grand, comme pour le foetus, le nouveau-né, et l'enfant. De même si l'intervalle entre les grossesses est trop long - supérieur à 3-4 ans - les risques de mortalité maternelle, périnatale et infantiles sont grands. Dans les deux cas il est noté une fréquence plus élevée des accidents gravidiques et des accidents de la parturition.

Cette deuxième condition d'aggravation de la mortalité maternelle est aussi amplement assurée en Afrique. Si en Afrique la durée des intervalles génésiques était relativement longue avant 1950-60 (38 mois en moyenne) du fait de certaines pratiques telles que la séparation des époux après l'accouchement, l'abstinence post-partum, l'allaitement maternelle prolongé, cette durée tend à se raccourcir à l'heure actuelle. En effet avec la modernisation la scolarisation et l'urbanisation accélérée, on assiste à la disparition de ces pratiques et en particulier à la tendance de plus en plus prononcée à substituer l'allaitement artificiel à l'allaitement maternel. Il est donc vraissemblable que l'intervalle génésique moyen en Afrique ait considérablement diminué depuis 1960 pour certainement se rapprocher de celui observé en Amérique latine (17 mois environ).

2.3 Parité et mortalité maternelle

Les différents risques que nous venons de rappeler sont particulièrement majorés avec la multiplication du nombre de grossesses. Le risque pour une femme de mourir en grossesse ou dans les suites de couche est grand pour la première grossesse, décroît à la 2e et 3e, puis remonte lentement jusqu'à la 5e, à partir de là ce risque devient particulièrement prononcé, ainsi que le montre la figure 2 ci-après.

/

FIGURE 2. Risques maternels en fonction du nombre d'enfants. D'après OMRAN -

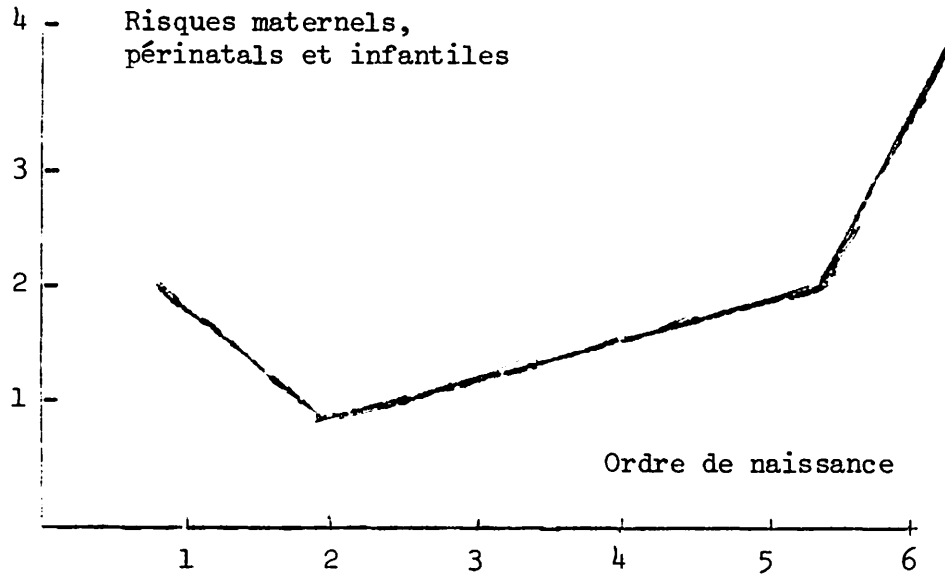

Source: Omran, A.R. - Health benefits of family planning for mother and child.

En Afrique cette troisième condition de majoration de la mortalité maternelle est malheureusement encore remplie. En effet la multiparité est la donnée la plus courante chez les femmes africaines en âge de procréation. Elle est liée au mariage précoce des femmes. Le nombre moyen d'enfants par femme, est ainsi compris dans la plupart des pays africains entre 5,4 et 7,8.

2.4 Avortements provoqués et mortalité maternelle

L'avortement correspond à l'interruption de la grossesse avant le début de la 28e semaine. L'avortement provoqué est le résultat d'une action délibérée mettant fin à la grossesse, grâce à des moyens mécaniques ou médicamentaux.

L'avortement provoqué a incontestablement une dimension démographique. D'abord parce qu'il influe sur le taux de natalité : interruption de grossesses non désirées, induction de stérilité chez un certain nombre d'avortées du fait des sequelles infectieuses et inflammatoires. Par ailleurs, l'avortement provoqué, par la fréquence élevée de ses complications mortelles, constitue une cause non négligeable de mortalité des femmes en âge de procréation.

Il est difficile d'évaluer la prévalence des avortements provoqués dans les pays d'Afrique, cette pratique étant illégale. Il n'y a, à notre connaissance que la Tunisie et l'Egypte qui ont

légalisé l'interruption de grossesse. Nous rapportons ci-dessous les chiffres de morts liées à des complications d'avortement, tirées d'un certain nombre d'études effectuées dans certains pays d'Afrique. 1/

Tableau 1 : Morts hospitalières liées à des complications d'avortement dans certains pays d'Afrique 1/

Pays	Période et lieu d'étude	Nombre d'admissions pour complications d'avortement	Nombre de morts dues à des complications d'avortement	Nombre de morts pour 1000 admissions pour complications d'avortement
Afrique	Octobre 1977- jan.78 7 hôpitaux de 7 capitales africaines	1 861	10	5,3
Ghana	1970-72, hôpital Korle Bu, Accra	9 457	46	4,9
Kenya	1971,1974,1975, Hôpital national Kenyatta, Nairobi	6 956	19	2,7
Maurice	1970-72, Hôpital civil	2 372	20	8,4
	1970-72, Hôpital victorial	2 289	30	13,1
	1970-72, 7 hôpitaux de campagne	1 156	19	12,5
Nigéria	1966-72, Hôpital Université Lagos	1 238	18	14,5
	1966-72, Maternité Lagos Island	14 150	63	4,5
	1972, Maternité Lagos Island	1 990	8	4,0
Sierra-Leone	1970-72, Maternité et hôpital Connaught	670	13	19,4
Ouganda	1967-69, Hôpital Mulago, Kampala	5 468	11	2,0
	1970-mai 1972, Hôpital Mulago	5 126	9	1,8
	Nov.1973-Nov.1974, Hôpital Mulago	1 377	3	2,2
Zaire	1972,Hôpital Mavua Yemo,Kinshasa	3 182	11	3,5

1/ Population Reports, Série F, No. 7, mars 1981.

En plus de la mortalité maternelle dues aux avortements provoqués, il faut noter que certaines charges économiques sont déterminées par ces avortements. Les proportions d'admissions hospitalières pour complications d'avortement, les durées moyennes de séjour hospitalier, les quantités de sang injectées, donnent une idée approximative de ces charges.

En Afrique les femmes qui se font avorter sont généralement de jeunes femmes en cours de scolarisation - élèves, étudiantes - ou de formation professionnelle. La scolarisation, la formation professionnelle, ou la vie urbaine, impliquent de différer la procréation, ou de limiter celle-ci.

Il est vraissemblable que le nombre de femmes en âge de procréation qui devront différer la venue d'un enfant augmentera au fil des années en Afrique, du fait de l'urbanisation et de la scolarisation progressives de ces femmes. Et si ces femmes ne disposent guère de contraceptifs efficaces, il est à craindre que le recours à l'avortement ne soit hélas systématique.

III. MORTALITE PERINATALE, INFANTILE ET DEMOGRAPHIE

Toutes les études concordent quant à l'importance des mortalités périnatale et infantile dans les pays sous-développés.

On entend par période périnatale, la période qui s'étend du début de la 28e semaine de gestation aux 6 premiers jours de vie du nouveau-né. Ainsi la mortalité périnatale représente la somme des morts foetales à partir de la 28e semaine de gestation, et des morts de nouveaux-nés pendant les 6 premiers jours de vie.

La mortalité infantile quant à elle, désigne les morts d'enfants de 0 à 1 an.

Quand on considère les facteurs étiologiques de mortalité périnatale et de mortalité infantile, on constate qu'aux étiologies purement médicales s'ajoutent des incidences d'ordre biophysique, social et économique. La relation entre les mortalités périnatale, infantile et les facteurs biophysiques, sociaux et économiques, est représentée comme suit au tableau 2 et schéma 1.

Tableau 2 : Relations entre facteurs de risques et les différents stades de la procréation

FOETUS	PERIODE	FACTEURS MATERNELS
Malformations	Anti-conceptionnelle	- Antécédents - Poids, âge - Habitudes alimentaires - Pathologie - Agressions
Souffrance aigue ou chronique	Conception	- Rapports illicites - Grossesses non désirées
	Grossesse	- Conditions générales de vie - Pathologie - Agressions - Surveillance pré-natale - Age, taille, poids
Souffrance aigue ou aggravée	Parturition	- Conditions techniques

SCHEMA I. Relations facteurs biophysiques, sociaux et économiques sur la grossesse, le foetus, le nouveau-né, l'enfant et l'adolescent

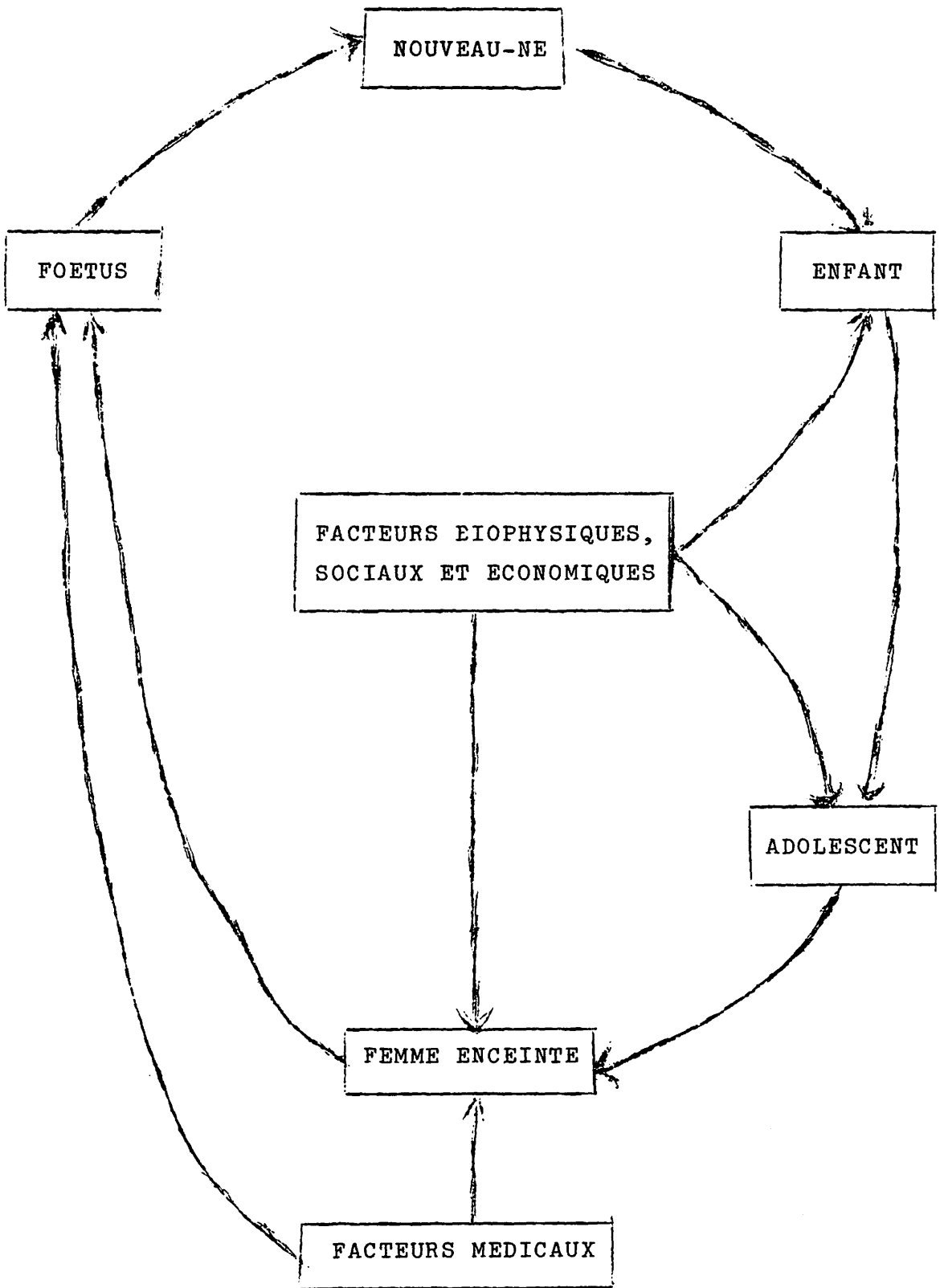

3.1 Mortalité périnatale

Les principales causes de la mortalité périnatale peuvent être regroupées en 6 classes :

1°) La prématurité
2°) La souffrance foetale
3°) L'infection foetale consécutive à une infection maternelle
4°) Les infections néo-natales
5°) Les malformations
5°) Les accidents en cours d'accouchement

Ces risques périnatales sont non seulement en relation avec des facteurs médicaux purs mais aussi avec des facteurs biophysiques tels que l'âge à la procréation, la parité déjà atteinte, la taille de la mère, et la durée de l'intervalle génésique.

L'accroissement du risque périnatale en fonction de l'âge de la mère et du nombre de grossesse est représentée par les figures 3 et 4 ci-après. 1/

FIGURE 3. Mortalité périnatale en fonction de l'âge de la mère

p. 100

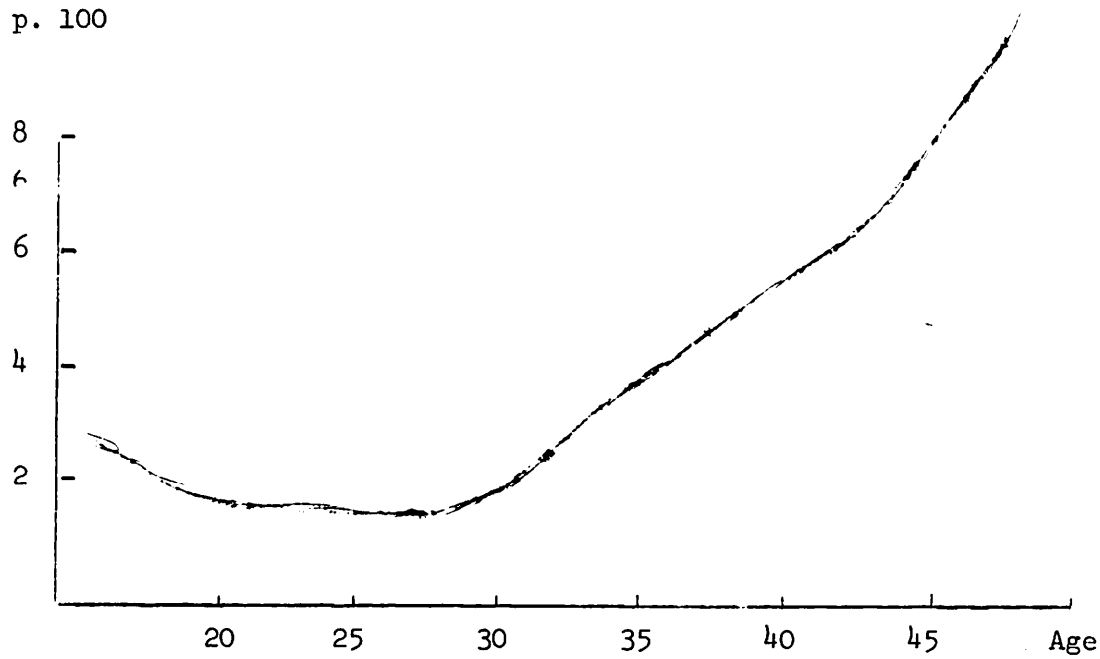

1/ Merger R., Levy J., et Melchior J., Précis d'obstétrique, 4e édition, 1974, page 645.

FIGURE 4. Mortalité périnatale en fonction du nombre de grossesses

Le risque périnatale se rapporte également aux conditions socio-économiques. En effet la mortalité périnatale est généralement plus importante dans les classes sociales défavorisées que dans celles à niveau économique moyen ou élevé. A la prématurité et à l'hypothrophie, s'ajoutent comme causes de mortalité périnatale : le petit poids de naissance, l'infection néo-natale, la souffrance foetale aigue ou aggravée au cours du travail. En effet, dans ces classes sociales, la sous-alimentation et les mauvaises conditions d'hygiène prévalent.

Tous ces facteurs de risque périnatal analysés ci-dessus, ont des dimensions maximales de gravité dans la plupart des pays africains. Age précoce on tardif de procréation, grande multiparité, intervalle génésique court, bas niveau économique, constituent les caractéristiques dominantes de ces pays, en matière de procréation et de mode de vie.

La forte mortalité périnatale enregistrée dans ces pays est ainsi en relation, pour une grande part, avec leur forte natalité. Ainsi un double problème de santé est-il posé par la forte natalité de la plupart des pays africains : problème de santé maternelle, et problème de santé pour le foetus et le nouveau-né.

3.2 Mortalité infantile

Tout comme la mortalité périnatale, la mortalité infantile est influencée par des facteurs sociaux. Par ailleurs les risques infantiles sont d'autant plus grand que le nombre d'enfants est important, à conditions socio-économiques identiques. Quand on analyse ces risques à l'intérieur d'une même classe de la société, on relève l'influence de 2 principaux facteurs :

- le rang de naissance de l'enfant
- la durée de l'intervalle génésique

Pour le rang, Wyon et Col 1/ en particulier, ont montré que la mortalité est importante pour les premiers enfants, mais surtout pour les 4e et 5e. Cette constation apparait clairement à travers le tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : Relation entre le rang de l'enfant et le taux de mortalité. D'après Wyon et Col 1/

Ordre de parité	1	2	3	4	5	6	7-12
Nombre de naissances	230	209	210	197	165	136	326
Mortalité infantile pour 1 000	172	117	145	124	172	164	206

Quant à l'intervalle génésique, son incidence n'est pas moindre. Wray 2/ d'une part et Yerushalmy 3/ d'autre part, ont montré que plus cet intervalle était court, plus la mortalité infantile était importante. Par ailleurs les pédiatres savent bien que le syndrome de dénutrition appelé "KWASHIORKOR" est essentiellement lié à un sevrage précoce.

1/ Wyon J.B. and Gordon J.F., The Khanna study, Cambridge, Mass, Harward University Press, 1972.

2/ Wray J.D., Population pressure on families, Family size and child spacing, Baltimore, The John Hopkins Press, 1971.

3/ Yerushalmy et Col, Longitudunal studies of pregnancy on the island of Hawal, territory of Hawal, 1956.

Les analyses faites aux 2 chapitres précédents, conduisent à la conclusion que les pays sous-développés en général et les pays africains en particulier, payent un bien lourd tribut à leur forte natalité, donc à leur forte croissance démographique. En effet, il faut compter que :

- pour 1 000 naissances viantes, 1 à 10 femmes meurent;
- pour 10 avortements provoqués, 1 à 5 femmes meurent;
- plus de 2 grossesses sur 10 donnent naissance à un enfant déjà mort;
- plus d'un nouveau-né sur 2 meurent au cours de la première semaine de vie;
- environ 3 enfants sur 10 meurent entre 0 et 1 an.

Soit une proportion supérieure à celle des pays industrialisés en moyenne de :

- 40 fois pour la mortalité maternelle;
- 44 fois pour la mortinatalité;
- 61 fois pour la mortalité néo-natlae précoce;
- 50 fois pour la mortalité périnatale;
- 13 fois pour la mortalité infantile.

Et ce, en grande partie, à cause des caractéristiques de la procréation dans les pays sous-développés en général, et dans les pays africains en particulier.

Ainsi la procréation pose-t-elle dans ces pays un grave problème de santé pour les mères, les foetus, les nouveaux-nés et les enfants. Un tel problème ne saurait être plus longtemps négligé.

IV. POLITIQUE DE SANTE MATERNELLE, PERINATALE ET INFANTILE

Il ressort des conclusions tirées des analyses qui viennent d'être faites, que toute politique de santé maternelle, périnatale et infantile, n'a pas des chances d'être efficiente, que dans la mesure où elle prend en compte les facteurs qui influent sur les mortalités et morbidités maternelle, périnatale, et infantile. Parmi ces facteurs, nous venons de le voir, il faut souligner ceux qui ont trait aux caractéristiques procréatives. Parler de caractéristiques procréatives, c'est parler de démographie. Ainsi, il ne saurait avoir de politique valable de santé maternelle, périnatale et infantile, sans politique de politique de population.

Dans les lignes qui vont suivre, nous allons tenter de dégager les grands axes de réflexion qui doivent présider à la définition d'une politique de population conforme aux impératifs de protection de la santé de la mère, du foetus, du nouveau-né et de l'enfant.

4.1 Nécessité de la définition d'une politique de population

"Toute population risque un accroissement trop rapide ou l'extinction par déclin numérique" a dit A. Sauvy. Si cette affirmation est juste, elle équivaut à une injonction pour les sociétés modernes à choisir entre la croissance démographique déterminée à l'avance, la stabilisation et l'extinction. En d'autres termes à définir une politique de population.

En 1948, une enquête des Nations Unies auprès de divers pays sous-développés sur leur politique de population révèle une similtude étonnante des réponses recueillies, dont nous rapportons deux 1/ fort caractéristiques : "Notre Gouvernement ne s'occupe pas de cette question"; "Nos lois, notre politique laissent de côté, les questions démographiques". A. Sauvy fait observer : "et pourtant dans ces pays, existent bien une politique fiscale, douanière, agraire, des règles à l'immigration, un code de mariage".

Quoi de plus vrai, quand on sait en effet, que ce sont les pressions économiques et sociales qui modifient le comportement vis-à-vis de la fécondité. Comment peut-il en aller autrement devant la suppression du travail des enfants au champ, au profit de la scolarisation, qui fait de ceux-ci des charges particulièrement lourdes, devant l'urbanisation galopante, devant les impératifs de promotion de la femme, etc. Toutes conditions qui seront de plus en plus réunies dans les pays sous-développés.

Ainsi quoi qu'en disent certains dirigeants de pays sous-développés, les réalités socio-économiques, sécrètent la limitation occulte des naissances dans leurs sociétés. D'autant que les discours officiels ou officieux, ne sont assortis d'aucune disposition socio-économique ou légale susceptible d'atténuer les pression évoquées plus haut. Donc de stimuler la procréation. Car il est illusoire d'escompter une stimulation de la fécondité sans l'institution :

- de primes importantes de naissance;
- d'avantages sociaux spéciaux liés à l'enfant : système d'attribution et de loyer en fonction du nombre d'enfants, système d'abattement de frais de scolarité, de transport, de soins médicaux etc... en fonction du nombre d'enfants;
- d'aider les filles-mères pour la poursuite de leur scolarité, et pour la prise en charge de leurs enfants, etc...

1/ Aguirre, A. and Wray, J. cité par Brayant, J. - Health and the developing world. Cornel University Press, 1969.

Par ailleurs, dans le même temps, une sévère répression de l'avortement provoqué s'impose. L'Allemagne NAZIE qui a fait passer les naissances de 971 000 à 1 347 000 en cinq ans - soit 39 p.100 évolution absolument inèdite dans l'histoire des populations - n'a pas procédé autrement.

Il importe donc pour les pays sous-développés, en particulier les pays d'Afrique, de s'astreindre à définir une politique de population et la traduire dans les réalités socio-économiques.

Un des axes de ces politiques de population, quelles qu'elles soient, doit être la protection de la santé maternelle, périnatale et infantile. Car, nous l'avons vu, mères, foetus, nouveaux-nés et enfants payent un trop lourd tribut dans les conditions actuelles. Il s'agit donc, à travers ces différentes politiques de population, de réduire au maximum les risques encourrus du fait de la procréation.

4.2 Raisons de la forte natalité dans les pays sous-développés

Nous avons montré que les fortes mortalités maternelle, périnatale et infantile dans les pays sous-développés, sont liées essentiellement aux fortes natalités enregistrées dans ces pays. A quoi tient donc cette forte natalité ? Pas à une mentalité d'excessif natalisme, semble-t-il. Puisque nulle part dans ces pays, le maximum biologique n'est réalisé pour une femme. Puisque également, il a été prouvé, à travers les différentes enquêtes K.A.P. - KNOWLEDGE (K), ATTITUDE (A), et PRACTICE (P), que "quelles que soient leur nationalité leur religion ou leur race, la grande majorité des hommes et des femmes des pays en voie de développement ne semblent pas désirer plus de quatre enfants". La principale raison de la forte natalité dans les pays sous-développés parait ainsi être liée plutôt à la forte mortalité périnatale et infantile. En effet l'histoire de la fécondité à travers les sociétés révèle qu'en un lieu, en un moment où le niveau de mortalité générale et en particulier périnatale et infaniile a été élevé, les sociétés ont toujours mobilisé au maximum, leurs capacités de reproduction.

Aussi la forte natalité sans les pays sous-développés, paraît-elle répondre au besoin de compensation de la forte mortalité périnatale et infantile. Or, nous l'avons vu, il existe une relation directe entre les 2 phénomènes. Alors, on aboutit de fait à un cercle vicieux comme représenté ci-dessous:

Grossesses multiples → Fortes mortalités Maternelle, Périnatale, et Infantile

Il est indispensable de rompre ce cercle à un niveau quelconque. Le niveau le plus commode et le plus acceptable de cette rupture est la maîtrise de la fécondité..

4.3 Régulation des naissances

Cela nous conduit directement au problème de la régulation des naissances, contraception, ou planning familial.

Des objectifs fort différents peuvent être assignés à la maîtrise de la fécondité, en fonction de la politique de population arrêtée. Ainsi pour certains pays, comme ceux d'Asie, la maîtrise de la fécondité, sert essentiellement à réaliser une stabilisation ou un recul de la croissance démographique. L'objectif est en effet d'éviter un surpeuplement. Donc réduire la taille de la famille, ramener en pratique de 5,7 à moins de 2,7 le nombre total de naissances par femme, puisque c'est à cette condition que le taux de reproduction (TNR) équivaudrait à 1,00, soit le niveau de remplacement.

Dans certains autres pays singulièrement ceux de l'Afrique sud-saharienne, l'objectif démographique est diamètralement opposé. A l'inverse de l'Asie, un accroissement de la population paraît indispensable. Il s'agit donc pour ces pays de concilier cet impératif démographique avec celui de la protection maternelle, périnatale et infantile. Aussi, la maîtrise de la fécondité visera-t-elle essentiellement à :

- différer la procréation dans la tranche des jeunes filles scolarisées ou en cours de formation professionnelle, et minimiser ainsi la mortalité liée à l'avortement provoqué clandestin;
- espacer les naissances pour réduire la mortalité maternelle, périnatale et infantile.

Une telle différenciation des 2 types principaux d'objectifs assignés à la maîtrise de la procréation s'impose tant la confusion est grande en la matière.

Cette différenciation faite, il importe de savoir si l'introduction de la contraception moderne ne constitue pas un viol de conscience collective pour les populations de ces pays. Il ne semble pas. Bien au contraire. Toutes les sociétés, depuis les premiers temps de l'humanité ont eu des préoccupations contraceptives, pratiquement identiques à celles des temps modernes. De fait, vielle comme le monde, pratiquée sous toutes les formes jusque y compris l'infanticide, la régulation des naissances ne doit son

FIGURE 5. Emploi de la contraception

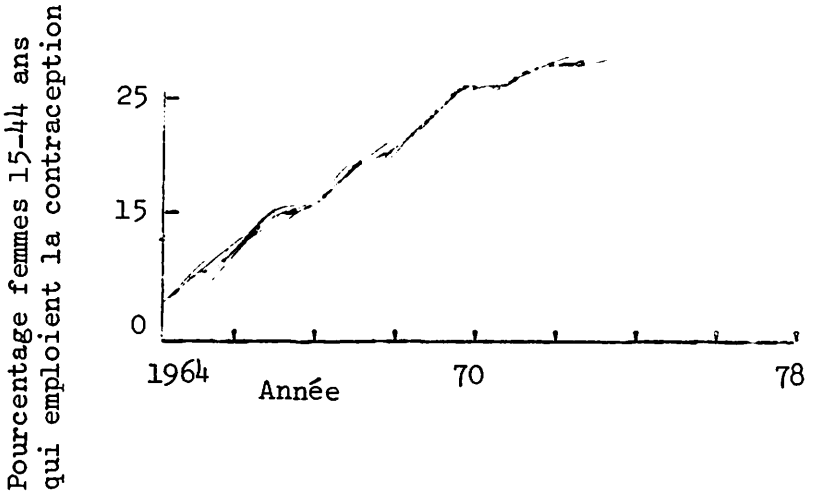

FIGURE 6. Hospitalisation pour complication de l'avortement

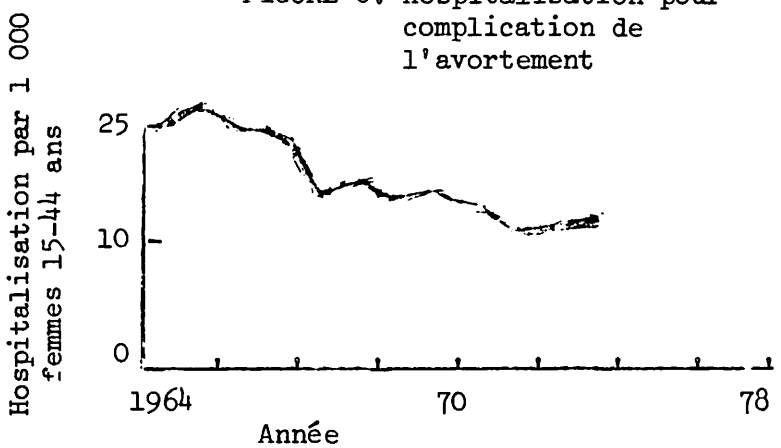

FIGURE 7. Mortalité pour avortement

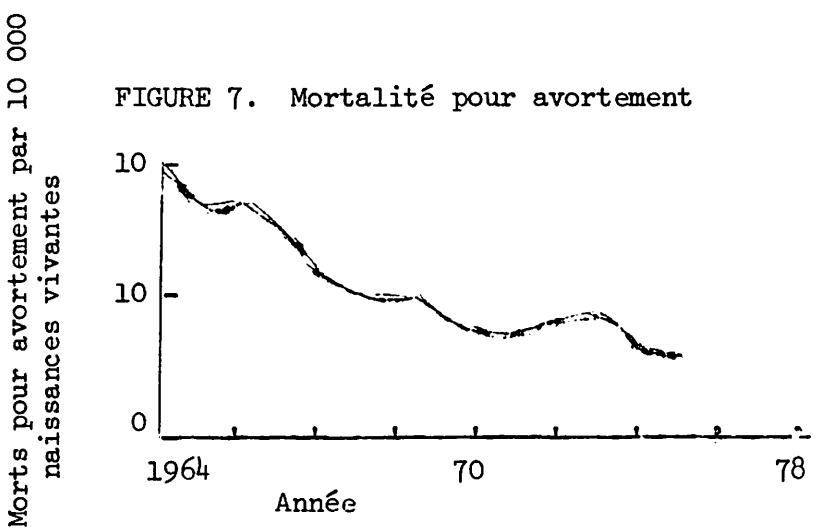

FIGURE 8 . Mortalité infantile

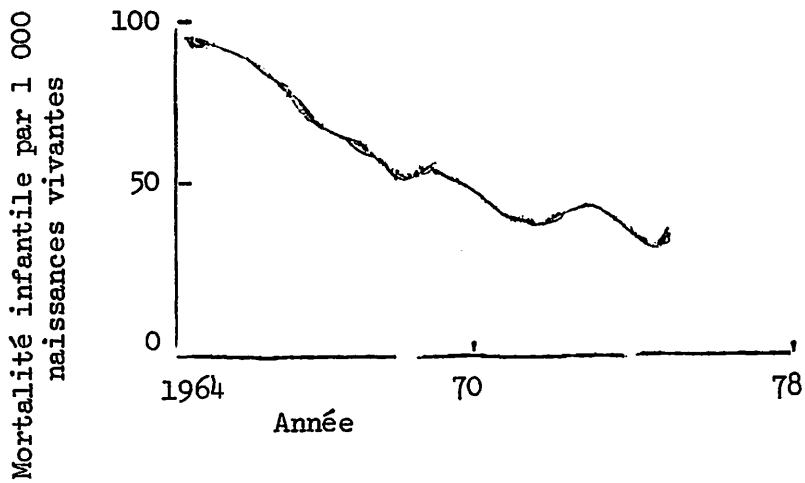

FIGURE 9. Mortalité maternelle totale

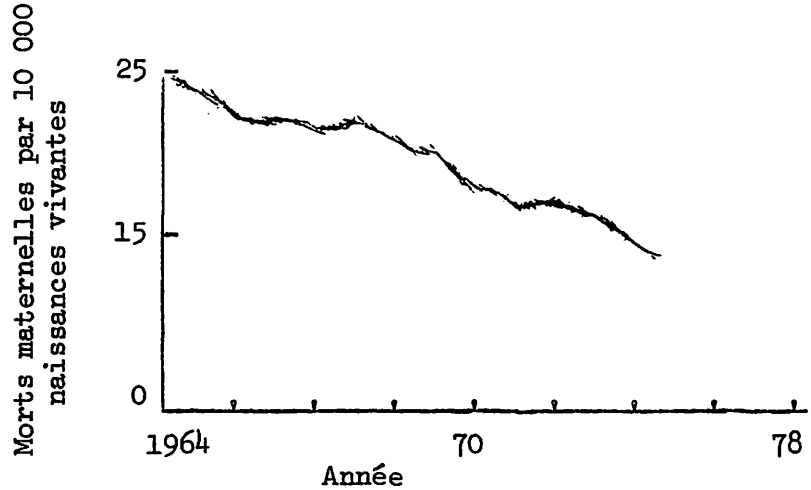

caractère de nouveauté, qu'à la mise au point depuis quelques décennies de moyens réellement efficaces de maîtrise de la fécondité. Il s'agira donc tout simplement de la substitution de moyens modernes efficaces, à des moyens traditionnels d'efficacité douteuse, ou aléatoire. Comme la prophylaxie anti-palustre, anti-tétanique, anti-tuberculeuse, anti-rougeoleuse, etc., la maîtrise de la fécondité procède d'une conscience rationnelle et objective de la nature - P. Aries a dit que : "l'idée de faire reculer la mort par des méthodes naturelles n'a pas toujours existé dans la conscience des hommes. Pour qu'elle parvint à s'imposer, il a fallu que le corps humain soit considéré comme un outil réparable. Les forces de la mort, comme celles de la vie, deviennent alors dociles à la volonté et à la prévision de l'homme..." - Dès lors que la procréation cesse d'être vécue comme une fatalité, elle intègre du même coup le domaine de la volonté et de la prévision humaines, et est recherchée en fonction d'impératifs déterminées.

L'on connait l'effet de l'allaitement maternel prolongé - 15 à 20 mois - sur l'espacement des naissances. Nous avons vu comment cette pratique a pu contribuer à espacer les naissances en particulier en Afrique. Nous avons également vu les incidences de l'adoption de plus en plus large de l'allaitement artificiel sur la durée de l'agénésie après accouchement.

En tout état de cause, c'est donc par la contraception que l'on peut efficacement différer les naissances et ou les espacer. Cependant, il reste à vérifier que dans les faits, différer les grossesses et espacer les naissances contribue à réduire les risques maternels, périnatals et infantiles. Un exemple de réduction des risques maternels et infantiles par la contraception, nous est fournie par le CHILI. Il a été en effet constaté dans ce pays, 14 ans après la mise en place d'un programme de planning familial - 1964 - 1978 :

- une chute du taux d'hospitalisation pour complication d'avortement provoqué : de 27 à 15 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans;
- une chute de la mortalité pour avortement : de 12 à 4,5 pour 100 000 naissances vivantes;
- une chute parallèle de la mortalité maternelle totale: de 30 à 10 pour 100 000 naissances vivantes;
- une chute de la mortalité infantile : de 150 à 40 pour 100 000 naissances vivantes.

Ces différentes données sont représentées aux figures suivantes (Fig. 5, 6, 7, 8 et 9).

Il s'agit là de résultats fort appréciables. De telles performances ne sont toutefois hélas perçues et appréciées que par les responsables des problèmes de santé. Car pour la grande majorité des gens, contraception et baisse de la natalité, forment un couple inséparable. Aussi la notion de contraception suscite-t-elle en général inquiétudes et appréhensions. Et ce d'autant que les propositions de programme de planning familial qui ont été jusqu'ici faites, n'ont guère toujours été exemptes d'arrières-pensées. Une de ces arrières-pensées a été incontestablement de réaliser une baisse de la natalité dans les pays sous-développés afin de prévenir d'inéluctables tensions socio-politiques entre d'une part des pays pauvres mais fort peuplés voire surpeuplés, et d'autre part pays riches mais peu peuplés. Appréhensions et inquiétudes sont donc légitimes.

Mais la réflexion doit aller au-delà des arrières-pensées, et rechercher les modalités d'une contraception destinée à la réalisation d'objectifs démographiques nationaux. Donc une contraception purifiée et débarrassée de ses intentions d'importation. Une telle réflexion conduit à constater que les inquiétudes et appréhensions que suscitent la notion de contraception, procèdent d'une fort regrettable confusion. Il faut considérer en effet d'une part la maîtrise de la fécondité qui est un problème en soi - d'ordre surtout social - et de l'autre le moyen de cette maîtrise. C'est la décision de maîtriser la fécondité qui conduit à l'utilisation du moyen. Ce n'est guère le moyen qui crée le besoin de maîtrise. Moins que l'accessibilité aux contraceptifs, ce sont essentiellement les modifications et pressions socio-économiques qui incitent à la baisse de natalité. Ainsi en Europe, et en France en particulier, la baisse de la natalité a été antérieure à la mise au point de moyens contraceptifs modernes. Ceux-ci datent à peine de deux décennies. Alors que la baisse de la natalité, elle, remonte à plus d'un siècle. Elle a commencé dans la bourgeoisie, après les modifications socio-économiques du XVIIIe siècle, puis s'est répandue dans la paysannerie après la révolution. Par ailleurs plus près de nous, les enquêtes effectuées entre 1978 et février 1982 sur la prévalence de la contraception (E P C), montrent que l'ampleur d'utilisation de la contraception est fonction de 3 variables principales : âges, conditions socio-économiques et lieu de résidence. Les données relatives à l'âge font apparaître que c'est dans la tranche de 15-30 ans que l'utilisation de la contraception est maximale. La courbe d'utilisation est fortement ascendante entre 15 et 25 ans, puis elle stagne entre 25 et 35 ans, pour décroître après 35 ans 40. Quant aux données ayant trait aux conditions socio-économiques et au lieu de résidence, elle montrent que :

- les citadines sont plus grandes utilisatrices que les rurales;
- en zone urbaine comme en zone rurale ce sont les femmes employées qui utilisent surtout la contraception.

De fait, lorsqu'un couple ou une femme recourt à la contraception, c'est que l'idée de ne pas ou de ne plus avoir d'enfant était déjà conçue, et la décision arrêtée. Et à défaut de moyens appropriés, on n'hésite pas devant des substituts tels que l'avortement, l'infanticide, l'abandon ou la vente d'enfants. De tels substituts inconnus jusqu'alors en Afrique, sont en train de devenir un phénomène social d'importance. Il en a été ainsi, pour ce qui est de l'avortement, en Europe avant l'avènement de la contraception moderne. En effet dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles, l'avortement provoqué a constitué le principal moven d'empêcher les naissances non désirées. Certains auteurs pensent que c'est par cet unique moyen que la natalité a baissé dans l'Europe de cette époque.

Comme dans cette Europe des XVIIIe et XIXe siècles, l'avortement provoqué apparaît comme une donnée sociale capitale dans de nombreux pays sous-développés. L'élévation du niveau d'instruction, la promotion de la femme, exigent une inhibition temporaire de la fécondité. En effet, la séquence de la vie couverte par les études, correspond aux 8 ou 10 premières années d'aptitutde à la procréation. Seules la chasteté et la contraception peuvent permettre d'éviter une grossesse. Or l'histoire des sociétés nous apprend que ni la morale, ni coercition ne peuvent contraindre à la chasteté. Plus en tout cas, depuis que l'HEDONISME est devenu roi. Il ne reste plus alors que la solution de la maîtrise de fécondité. Faute de quoi, fleurissent les différents substituts que nous avons évoqués plus haut. De telles données doivent être prises en compte autant par les responsables des problèmes de santé, que par ceux chargés des problèmes de démographie.

Quand au-delà des individus, on s'interesse à des pays entiers, on constate également que l'accessibilité aux contraceptifs, n'est pas forcément synonyme de réduction de la taille de la famille. En effet en Corée, en Thaïlande et à Taïwan, il a été prouvé que les préférences quant au nombre d'enfants vivants souhaités, sont restées les mêmes, en dépit de l'adoption de la régulation des naissances.

Toutes ces considérations relatives à la contraception indiquent qu'en définitive, sur le plan national, celle-ci ne constitue qu'un moyen pour réaliser une politique de population donnée. Quelles que puissent être les arrières-pensées de ceux qui la proposent! A condition, bien entendu de savoir exactement ce qu'on veut en faire. A condition donc d'avoir au préalable défini une politique de population cohérente et pertinante. Là se situe tout le problème, et le vrai problème.

POPULATION ET EMPLOI
par la
Direction de l'emploi

1. LE CONCEPT D'EMPLOI

Dans toutes les enquêtes démographiques, recensements etc..., il existe une ou plusieurs questions sur l'emploi. Leur exploitation est souvent négligée pour différentes raisons dont la principale est sans doute l'insuffisance des concepts utilisés pour décrire l'emploi; cette insuffisance est d'autant plus regrettable que les problèmes d'emploi occupent une place de plus en plus importante dans les préoccupations prioritaires des individus comme des gouvernements.

Qu'est ce donc que l'emploi, et quelle est sa situation en Côte d'Ivoire ?

Dans la pratique courante la notion d'emploi est synonyme d'emploi SALARIE dans le secteur MODERNE. Un tel emploi présente les caractères suivants :

i) Il est défini dans le cadre d'une entreprise plus ou moins structurée;

ii) Il est lié à un individu auquel il procure un revenu réglementé.

L'emploi dans le secteur moderne repose sur la dualité individu - poste de travail. Pour que l'emploi existe, il faut que le poste de travail existe, ce qui suppose une entreprise, donc un capital pour la créer et un marché pour la faire vivre et prospérer; il faut aussi qu'il existe un individu capable d'occuper ce poste c'est à dire possédant certaines compétences acquises par une formation spécifique ou(et) par l'expérience.

Il existe en Côte d'Ivoire une masse importante d'informations sur l'emploi dans le secteur moderne, celle-ci reste cependant insuffisante en raison principalement du manque de précision de certaines définitions et de la variété des sources.

Mais le principal inconvénient de cette notion d'emploi moderne, est qu'elle ne s'applique qu'à une fraction très faible de la population, en 1982, 400 000 individus pour environ 9 millions d'habitants, soit 4,4 p.100 de la population. On ne dispose pas, pour décrire l'emploi dans le reste de la population de concepts commodes et reconnus par tous.

Avant de revenir sur ces concepts, il faut décrire les différentes "situations d'emploi", telles qu'elles ont été retenues dans le document du Plan 81-85.

A côté du secteur moderne, on distingue en Côte d'Ivoire deux autres secteurs d'activité économique, le secteur agricole, le secteur artisanal et informel.

Dans l'agriculture villageoise traditionnelle, la production est réalisée par des unités familiales dans lesquelles toutes les personnes sont susceptibles de participer au travail productif, selon des critères de sélection - spécialisation qui connaissent actuellement une évolution certaine mais qu'il est difficile de quantifier. Par exemple, le nombre de jours consacrés chaque année par les travailleurs à l'agriculture est variable du simple au triple selon le sexe, l'ethnie, la région etc...

Il n'est donc pas possible de comparer des offres et des demandes d'emploi, et il faut raisonner en force de travail nécessaire pour assurer la production, et disponible compte tenu des populations présentes et de leurs habitudes. Les résultats d'une telle démarche feront apparaître, selon les cas, un suremploi ou un sous-emploi, et parfois même la coexistence de ces deux situations, dans la mesure où il s'agit de travaux différents, traditionnellement réservés à des groupes de populations particuliers.

Les possibilités d'adaptation des différentes variables à l'une ou l'autre des situations sont très importantes. Le suremploi conduit très vite à une baisse de la production, ou à un appel de population supplémentaire, selon la rentabilité de la production concernée; le sous-emploi relatif, présent quasiment partout, mais d'amplitude variable, est réparti entre les groupes et les individus.

La collecte et l'analyse des données relatives à ce secteur relèvent donc pour l'essentiel du Ministère de l'agriculture qui dispose d'un système d'enquête périodiques comportant une partie main-d'oeuvre.

Dans le secteur traditionnel non agricole, on trouve des organisations de la production faisant apparaître des emplois de même conception que ceux du secteur moderne, et d'autres mettant au travail des groupes (famille, communauté ...),

associant les individus d'une manière très indifférenciée, opérant une affectation de certaines tâches selon le sexe, l'éthnie, les liens familiaux, dans un cadre de travail (lieux et horaires) extrèmement souple et varié.

Un recensement général des activités en milieu urbain a été réalisé par le Ministère du Plan en 1976. Les informations, recueillies à cette occasion, concernent plus la population occupée que l'activité proprement dite et l'organisation du travail, informations nécessaires pour comprendre le processus de formation d'emplois dans ce secteur.

Méthodologiquement, on constate que les schémas d'enquêtes utilisés se réfèrent le plus souvent à l'organisation du secteur moderne (comptabilité, nomenclature d'activités, etc...), et de ce fait ne peuvent rendre compte des caractères spécifiques du secteur traditionnel.

Pour compléter ce premier aperçu des différentes situations d'emploi, il faut souligner qu'il existe une interpénétration plus ou moins importante entre ces différents secteurs, certains individus ont par exemple, à la fois un emploi salarié dans le secteur moderne et une activité dans le secteur agricole ou informel (une plantation par exemple).

L'emploi peut être défini, au sens le plus large du terme comme une relation entre deux ensembles, le premier est constitué par la population, le second par les activités économiques.

Il peut être envisagé de différents points de vue, chacun impliquant une orientation statistique, c'est à dire une définition des éléments de ces ensembles, et une méthode, de mesures particulières.

On peut dégager rapidement quelques aspects fondamentaux de l'emploi, la production, le revenu, l'intégration sociale, l'investissement humain et l'utilisation du temps.

LA PRODUCTION

Dans cette perspective, l'emploi est associé au travail considéré comme facteur de production; les activités économiques retenues seront celles pouvant faire l'objet d'un échange monétaire; l'unité statistique dans la population est le plus souvent l'individu. L'objectif de l'emploi est généralement d'assurer l'utilisation optimum de la main-d'oeuvre par rapport aux autres facteurs de production.

Ce système statistique se trouve orienté vers une collecte de données, réelles ou potentielles, sur l'offre, l'utilisation et la productivité de la main-d'oeuvre.

LE REVENU

L'emploi est également une source de revenu. Les individus travaillent pour se procurer un revenu et assurer ainsi leur bien-être économique et celui de leur famille. Dans cette perspective l'unité statistique à retenir dans la population est l'unité de consommation, généralement le ménage; et, dans les activités économiques, on incluera les activités ne donnant pas lieu à des échanges monétaires (auto-consommation). Le but recherché est généralement d'assurer à toute la population un bien-être matériel minimum. Il faut pour cela recueillir des données permettant d'établir une liaison entre l'em;loi et le revenu des catégories ainsi définies dans la population.

L'INTEGRATION SOCIALE

L'emploi a aussi une fonction décisive dans l'intégration des individus dans la société. Son absence peut être ressentie par l'individu comme une aliénation et diviser la communauté, avec les graves conséquences sociales que cela implique. L'analyse de la fonction d'intégration sociale de l'emploi nécessite une collecte de données sûres, par exmple, l'importance et l'incidence des obstacles à l'accession de la main-d'oeuvre à l'emploi, la fragmentation du marché du travail, les mesures discriminatoires éventuelles dans les possibilités d'emploi et de formation, etc...

L'INVESTISSEMENT HUMAIN

Du point de vue de l'individu concerné, l'emploi est également un moyen de développer son sens de la créativité et de la responsabilité et, parallèlement, d'investir ses propres ressources sous forme de connaissances et de qualifications.

L'analyse de cet aspect de l'emploi fait appel à des statistiques sur l'apprentissage, la formation sur le tas, les qualifications et l'attitude des travailleurs à l'égard du travail, l'importance et l'incidence de la mobilité professionnelle, etc...

L'UTILISATION DU TEMPS

L'emploi est une activité consommatrice de temps et qui, de ce fait, entre en concurrence avec d'autres activités dans le temps disponible de l'individu ou du ménage. Il peut affecter

l'instruction, le temps que l'on consacre aux enfants ou d'autres activités ayant une incidence sociale positive. Pour analyser l'emploi sous cet angle, il est nécessaire de disposer d'informations sur les autres activités concernées.

C'est naturellement sous l'angle Production-Revenu que se posent le plus souvent les problèmes de l'emploi, et c'est dans cette perspective qu'est définie la POPULATION ACTIVE.

La population active est constituée de tous les individus qui, à un instant, ou pendant un intervalle de temps donné, participent (ou sont disponibles pour participer) à la production.

Pour arriver à une définition mesurable de la population active, il est nécessaire de préciser les différentes alternatives ouvertes dans cette proposition.

De quelle production s'agit-il? Quel doit être l'intervalle de temps considéré? Doit-on intégrer dans la population active les demandeurs d'emploi, les ménagères etc.

Peut-on avoir la même définition en milieu urbain et en milieu rural?

La réponse à ces questions dépendra de l'importance respective accordée à l'aspect production et à l'aspect revenu dans l'emploi. La troisièmce conférence internationale des statisticiens du travail a récemment adopté une définition de la population active qui est jointe à ce document en annexe.

Une notion plus facilement mesurable est la population d'âge actif. Dans les documents du recensement 1975 la population d'âge actif est constitué par l'ensemble des individus âgés de six ans et plus, ce qui semble adapté à l'activité en milieu rural : dans le projet de plan quinquennal 1981-85 la population d'âge actif est limité aux 15-59 ans et la population active, définie dans le seul cadre urbain est constituée par la pou;ation d'âge actif disponible pour un emploi.

2. LA SITUATION DE L'EMPLOI

Globalement l'emploi en Côte d'Ivoire est caractérisé par :

- Un excédent de main-d'oeuvre urbaine et une pénurie de main-d'oeuvre rurale.

- Une proportion de main-d'oeuvre étrangère importante.

- Une inadéquation, qualitative et quantitative entre les offres et demandes d'emploi dans le secteur moderne.

En 1982, la population de la Côte d'Ivoire est proche de 9 millions d'habitants, dont un peu plus du quart (26,2 p.100) est non ivoirienne, 58 p.100 de cette population résidée en zone rurale. (Annexe 1).

La population d'âge actif (15-59 ans) doit être proche de 4,8 millions de personnes dont 2,6 millions, soit 54 p.100 résident en zone rurale. Il est très difficile de définir le taux d'activité en zone rurale, mais, à partir des publications du dernier recensement, et en incluant les ménagères dans la population active on aboutit à un taux voisin de 80 p.100 pour la population d'âge actif retenue, soit une population active rurale proche de 2,1 millions, dont 25 p.100 d'étrangers.

Le nombre d'emplois du secteur artisanal et traditionnel en zone rurale est estimé à 100 000; c'est donc près de 2 millions de personnes qui travaillent dans l'agriculture en Côte d'Ivoire, dans des structures le plus souvent traditionnelles, car le secteur moderne agricole n'emploie pas plus de 55 000 personnes.

En zone urbaine l'emploi se caractérise par l'existence d'un secteur agricole non négligeable (près de 20 p.100 des emplois), et par l'importance du secteur artisanal et traditionnel qui est crédité d'environ 40 p.100 des emplois urbains, et dont le taux de croissance est supérieur à celui des emplois modernes. (Annexe 2).

On estime à 1 275 000 les actifs disponibles pour l'emploi en zone urbaine (population active urbaine) pour environ 900 000 emplois (le taux annuel de croissance du nombre d'emplois depuis 1980 doit être inférieur aux 5,7 p.100 retenus par le Plan).

D'où un excédent de main-d'oeuvre urbaine de l'ordre de 375 000 personnes représentant 29 p.100 de la population active urbaine.

Les emplois modernes représentent un peu plus de 40 p.100 des emplis urbains disponibles, et occupent environ 30 p.100 de la population active urbaine.

Pour arriver aux emplis analysés dans la Banque des données financières, il faut retrancher à l'ensemble des emplois modernes (environ 400 000) le personnel domestique (50 000), les agents de l'administration publique (100 000) et les salariés des institutions financières (5 000); ces chiffres représentent des ordres de grandeur:

- 38 p.100, si on se limite à l'administration publique et aux entreprises à capitaux totalement publics,

- 44 p.100, avec les entreprises à capitaux publics majoritaires, des emplois modernes dépendant de l'Etat.

L'EMPLOI SALARIE

Le nombre total des salariés du secteur moderne, en augmentation régulière jusqu'en 1978 diminue depuis 1979; cette diminution est de l'ordre de 4 p.100 entre 1979 et 1980, elle est estimée à 7 p.100 entre 1980 et 1981 et cette tendance semble se prolonger en 1982.

Pour 2 305 entreprises, la Banque des données financières comptait 241 225 salariés en 1979; en 1980, pour 2 401 entreprises; elle ne compte plus que 233 317 salariés soit une diminution globale de 4 p.100 et une diminution de l'effectif moyen par entreprise, qui passe de 105 à 97, de l'ordre de 7 p.100.

La répartition des entreprises selon leur taille présente les caractères suivants :

- 10 p.100 des salariés sont employés dans les 1 853 entreprises de moins de 50 salariés (77 p.100 de l'ensemble des entreprises);

- 70 p.100 des salariés travaillent dans les 163 entreprises de plus de 250 salariés (6,8 p.100 de l'ensemble).

Les taux d'encadrement et le taux d'ivoirisation varient avec la taille de l'entreprise; le taux d'encadrement décroît quand l'effectif des salariés augmente, il passe de 27 p.100 pour les entreprises de moins de 10 salariés à 8,7 p.100 pour

les entreprises de plus de 1 000; le taux d'ivoirisation de cet encadrement évlue dans l'autre sens, il croît de 23 p.100 pour les entreprises de moins de 10 salariés à 77 p.100 pour les entreprises de plus de 1 000.

Les entreprises de moins de 10 salariés (1 055, dont le nombre a augmenté de 125 par rapport à 1979), représentent 44 p.100 de l'ensemble des entreprises, et avec un effectif moyen proche de 4 personnes, emploient seulement 1,7 p.100 des salariés.

Dans cette classe d'entreprise la distinction entre Directeur, Cadre ou Maîtrise n'a pas beaucoup de sens; l'encadrement salarié représente près du quart des effectifs, et son taux d'ivoirisation est de 21 p.100; il faut ajouter à cet encadrement les "employeurs indépendants" 167 personnes dont 51 ivoiriens soit un taux d'ivoirisation de 32,3 p.100.

Les entreprises de 11 à 25 salariés (492; 20,4 p.100 de l'ensemble) emploient 8 124 salariés (3,4 p.100 de l'ensemble); leur nombre a diminué entre 1979 et 1980 (-19) mais l'effectif moyen par entreprise a légèrement augmenté, il est compris entre 16 et 17 personnes.

L'encadrement salarié représente 20 p.100 (1 627) des effectifs et son taux d'ivoirisation est de 26,6 p.100.

Les entreprises de 26 à 50 salariés (306 entreprises + 23 par rapport à 1979) emploient 11 443 personnes soit près de 5 p.100 de l'ensemble des salariés.

L'encadrement salarié, dans lequel on peut distinguer la direction et les cadres de la maîtrise, représente 15,7 p.100 des effectifs (direction et cadres 9,3 p.100, maîtrise 6,4 p.100). Son taux d'ivoirisation est de 37 p.100 (direction et cadre 23 p.100, maîtrise 55 p.100).

Les entreprises de 51 à 100 salariés (187 entreprises, -12 par rapport à 1979) emploient 13 377 salariés (5,7 p.100 de l'ensemble).

L'encadrement salarié représente 13,2 p.100 des effectifs (direction et cadres 6,8 p.100, maîtrise 5,4 p.100) et son taux d'ivoirisation est de 47 p.100 (direction et cadres 32 p.100, maîtrise 61,3 p.100).

Les entreprises de 101 à 250 salariés (198 entreprises, 45 par rapport à 1979) emploient 31 850 salariés (13,6 p.100 de l'ensemble).

L'encadrement représente 12,5 p.100 des effectifs (direction et cadres 5,9 p.100, maîtrise 6,6 p.100) son taux d'ivoirisation est de 51,8 p.100 (direction et cadres 37,1 p.100, maîtrise 65 p.100).

Les entreprises de 251 à 500 salariés (83 entreprises -1 par rapport à 1979) emploient 28 834 salariés soit 12,3 p.100 de l'ensemble.

L'encadrement représente 13,5 p.100 des effectifs (direction et cadres 5,5 p.100, maîtrise 8,5 p.100) son taux d'ivoirisation est de 67,2 p.100 (direction et cadres 49,5 p.100, maîtrise 79 p.100).

Les entreprises de 501 à 1 000 salariés (44 entreprises, +3 par rapport à 1979) emploient 30 570 personnes (13,1 p.100 de l'ensemble).

L'encadrement représente seulement 9,5 p.100 des effectifs (direction et cadres 3,8 p.100, maîtrise 5,7 p.100). Le taux d'ivoirisation de l'encadrement est de 56,2 p.100 (direction et cadres 34,6 p.100, maîtrise 70,8 p.100); la diminution de ces taux, par rapport à la classe précédente est à rapprocher de la diminution également observée entre ces deux classes dans le pourcentage d'entreprises à capitaux publics majoritaires.

Les entreprises de plus de 1 000 salariés (36 entreprises, -8 par rapport à 1979) emploient 105 224 personnes (45 p.100 de l'ensemble), dont 70 p.100 (74 505 personnes) dans les 18 entreprises à capitaux publics majoritaires, soit, pour ces entreprises, un effectif moyen de 4 139 salariés; les 18 entreprises privées se partageant les 30 719 salariés restant, soit un effectif moyen par entreprise de 1 706 personnes.

EVOLUTION SECTORIELLE DE L'EMPLOI

Dans le secteur industriel, les effectifs enregistrés par la Banque des données financières, sont restés stables, voire en légère progression jusqu'en 1981; d'après les enquêtes de la Chambre de l'Industrie ils ont diminué de 2 p.100 en 1981 et la tendance semble se poursuivre en 1982; ils réunissent 41 p.100 des salariés du secteur moderne.

La proportion des emplois administratifs et commerciaux croît régulièrement, elle est passée de 13,52 p.100 en 1978 à 15,02 p.100 en 1980.

Le taux d'ivoirisation du secteur industriel a légèrement diminué entre 1979 (66,6 p.100) et 1980 (65 p.100) mais ce mouvement n'est pas uniforme, le taux d'ivoirisation de l'encadrement, a un peu augmenté, il est passé de 65 p.100 à 65,6 p.100 en 1980, ce résultat provient d'une forte augmentation du taux d'ivoirisation des cadres, passé de 41,1 p.100 à 45,1 p.100, et d'une diminution du taux d'ivoirisation des agents de maîtrise, passé de 79,2 p.100 à 74,7 p.100.

Les estimations de la Banque des données financières indiquent pour 1981 une forte augmentation de l'encadrement, qui passerait de 7,9 p.100 à 9,4 p.100 des effectifs, au bénéfice des ivoiriens.

Dans le secteur du Bâtiment et des Travaux publics (15 p.100 des salariés du secteur moderne) la décroissance des effectifs, perceptible dès 1979 s'est régulièrement poursuivie, 16 p.100 entre 1978 et 1979, 27 p.100 entre 1979 et 1980, elle est estimée à 31 p.100 entre 1980 et 1981.

Le taux d'ivoirisation dans ce secteur est passé de 57,5 p.100 en 1979 à 56,6 p.100 en 1980 malgré une petite augmentation du taux d'ivoirisation de l'encadrement, 34,9 p.100 en 1979, 37,7 p.100 en 1980.

Dans le secteur des Transports (15 p.100 des salariés du secteur moderne), les effectifs ont augmenté de 11 p.100 entre 1979 et 1980, au cours de l'année 1981 ils ont diminué d'environ 2 p.100.

Le taux d'ivoirisation de l'encadrement a augmenté entre 1979 et 1980 (+3 p.100) et cette tendance devrait se prolonger en 1981; par contre, le taux d'ivoirisation des autres salariés a diminué de 2,63 p.100 pendant la même période.

Dans le secteur du Commerce (11 p.100 des salariés du secteur moderne), on a observé, entre 1979 et 1980, une diminution des effectifs de 4,6 p.100 qui semble s'amplifier en 1981 (-8,75 p.100 par rapport à 1980).

Entre 1979 et 1980, les taux d'ivoirisation de toutes les catégories professionnelles ont diminué d'environ 1 p.100 en 1981, le taux d'ivoirisation de l'encadrement a repris 2 p.100.

Le secteur "autres services" occupe environ 11 p.100 des salariés du secteur moderne; ses effectifs ont augmenté de 7 p.100 entre 1979 et 1980 et de 3,5 p.100 entre 1980 et 1981 (c'est le seul secteur dans lequel une augmentation des effectifs serait enregistrée en 1981).

Le taux d'ivoirisation de l'encadrement a diminué de 2 p.100 entre 1979 et 1980, et cette tendance semble persister en 1981.

3. PROBLEMES LIES A L'EMPLOI

EMPLOI ET FORMATION

L'inadéquation qualitative et quantitative observée entre les offres et demandes d'emplois pose le problème de la liaison EMPLOI-FORMATION.

On peut voir dans la généralisation de l'enseignement à une proportion de plus en plus grande de la population, et dans le maintien de son orientation vers le secteur moderne, qui ne peut employer que 8 p.100 de la population active, une première raison à ce déséquilibre.

Il est sans doute illusoire de rechercher une parfaite adéquation entre la formation et l'emploi compte tenu de la différence de vitesse d'évolution entre les systèmes de formation d'une part et de production d'autre part; mais la situation pourrait être améliorée par :

- Une meilleure connaissance du marché du travail à court, moyen et long termes et la prise en compte dans les prévisions d'emploi du facteur expérience professionnelle;

- La création dans le cadre de l'Université de structures d'adaptation professionnelle suffisamment souples pour suivre, en liaison avec les milieux professionnels, le marché du travail et rendre opérationnel les diplômes universitaires.

Enfin, il faudra admettre que la liaison "DIPLOME-EMPLOI" salarié et si possible cadre ne peut être garantie en raison de l'augmentation du nombre de diplômés.

LA CREATION D'EMPLOIS

Un des problèmes les plus préoccupants des années 81-85 est l'augmentation rapide de "l'excédent de main-d'oeuvre urbaine" (+14,1 p.100 par an); pour le résorber, il est nécessaire de CREER DES EMPLOIS.

Dans le secteur moderne le mécanisme de création d'emplois est relativement bien connu; trois éléments interviennent :

- L'existence d'un marché pour le bien économique produit, il peut s'agir d'objets ou de services, il est nécessaire qu'ils aient des débouchés suffisants et solvables;

- Le capital ou l'investissement nécessaire pour créer l'entreprise;

- Une main-d'oeuvre possédant une qualification et une motivation suffisante.

Il est possible d'encourager la création d'emplois modernes en agissant sur ces différents facteurs; l'aide à l'investissement et la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée sont les procédés les plus courants.

Mais la création d'emplois modernes trouve sa limite dans le montant élevé des investissements nécessaires; la création d'un emploi industriel coûte plus de 10 millions et un récent projet d'installation de jeunes agriculteurs modernes évalue entre 8 et 10 millions le coût d'installation par jeune.

Le coût de création des emplois dans le secteur artisanal et informel est certainement plus faible; et le Plan 81-85 y préconise la création de 3 000 emplois par an (en plus des créations "spontanées"). Malheureusement on ne connaît pratiquement pas le mécanisme de création d'emplois dans ce secteur, et il est donc difficile de proposer des mesures d'encouragement efficaces; de plus, les mesures inspirées par les usages du secteur moderne risquent d'avoir des effets contraires et aboutir à une diminution des emplois.

L'IVOIRISATION DES EMPLOIS

L'accélération de l'ivoirisation des emplois est un objectif majeur du Plan 81-85.

Dans une perspective démographique, on peut se poser des questions sur la limite de cette ivoirisation lorsque l'on constate que la proportion de non-ivoiriens dans la population totale devrait passer de 25 p.100 en 1980 à 28 p.100 en 1985.

Le problème de l'ivoirisation des emplois varie profondément avec le milieu et le secteur.

En l'absence d'action sur l'immigration étrangère, l'ivoirisation des emplois ne peut progresser en zone rurale et dans le secteur traditionnel urbain, que par des actions d'insertion de jeunes ivoiriens dans ces milieux, avec les difficultés déjà signalées de création d'emploi dans ce secteur.

Dans le secteur moderne, l'ivoirisation des emplois qualifiés, de cadre en particulier, a été progressivement imposée par les instances politiques aux employeurs du secteur privé; entre 1978 et 1981, le taux d'ivoirisation de l'encadrement est passé de 55,6 p.100 à 65 p.100.

Dans les plans d'ivoirisation déposés par les entreprises en 1979, l'augmentation du taux d'ivoirisation prévue provenait pour 2/3 du remplacement d'expatriés, et pour 1/3 de création de postes; elle devait être réalisée pour 1/3 par promotion interne, et pour 2/3 par recrutement; 20 p.100 seulement de ces recrutements s'adressaient à des demandeurs de premier emploi.

Les études effectuées à partir des plans d'ivoirisation ont également mis en évidence une pénurie de poste de premier emploi dans les filières conduisant aux postes de cadres.

L'augmentation constatée des taux d'ivoirisation de l'encadrement s'est vraisemblablement réalisée d'une manière différente de celle prévue par les plans en raison :

a) de la dégradation de la conjoncture économique et de ses conséquences sur l'emploi;

b) de l'absence de demandeurs d'emplois de cadres qualifiés et expérimentés.

Pratiquement le Gouvernement a encourgagé la création de postes de premier emploi par des opérations d'emploi formation en entreprise, et l'ivoirisation de l'encadrement procède essentiellement de la promotion interne et du recrutement de jeunes diplômés.

Si l'ivoirisation des postes de cadre est stratégiquement importante, elle ne concerne qu'une petite minorité de la population, et il convient de promouvoir également l'ivoirisation des postes peu ou pas qualifiés du secteur moderne. La réalisation de cet objectif est liée à la mise en place d'un Office de la main-d'oeuvre rénové, assurant effectivement la priorité de l'embauche aux travailleurs ivoiriens.

ANNEXE 1

EVOLUTION DE LA POPULATION
PAR NATIONALITE ET HABITAT

EN MILLIERS

	1980		80 - 85 TAUX DE CROISSANCE ANNUEL p.100	1985	
	POPULATION	POUR 1 000		POPULATION	POUR 1 000
TOTAL	8 262,3	1 000	4,3	10 180,6	1 000
IVOIRIENS	6 180,2	748	3,5	7 340,2	721
NON IVOIRIENS	2 082,1	252	6,4	2 840,4	279
RURAL	4 990,4	604	1,5	5 365,2	527
URBAIN	3 271,9	396	8,0	4 815,4	473
IVOIRIENS RURAUX	4 081,5	494	1,0	4 286,0	421
IVOIRIENS URBAINS	2 098,7	254	7,8	3 054,2	300
NON IVOIRIENS RURAUX	908,9	110	3,5	1 079,2	106
NON IVOIRIENS URBAINS	1 173,2	142	8,5	1 761,2	173
POP. 15-59 ANS TOTAL	4 434,9	537	4,4	5 497,6	540
POP. 15-59 ANS URBAINE	1 896,4	230	8,0	2 791,7	240
POP. 15-59 ANS RURALE	2 538,5	307	1,3	2 705,9	266

(PLAN 81-85)

ANNEXE 2

BILAN DE L'EMPLOI URBAIN

EN MILLIERS

	1 9 8 0	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL %	1 9 8 5
1. TOTAL EMPLOIS DISPONIBLES	877	+5,7%	1159
DONT : 1.1 EMPLOIS MODERNES	382	+4,1%	468
1.2 EMPLOIS TRADITIONNELS	330	+6,5%	452
1.3 ACTIVITES AGRICOLES URBAINES	165	+7,7%	239
2. ACTIFS DISPONIBLES POUR L'EMPLOI (2,1 X 2,2)	1100	+7,7%	1591
2.1 POPULATION URBAINE D'AGE ACTIF (15-A 59 ANS	1896	+8,0%	2792
2.2 TAUX D'ACTIVITE	58.0%		57 %
3. EXCEDENT DE MAIN-D'OEUVRE (2-1)	223		432
- TAUX D'EMPLOI EN % (1/2.1)	46,3%		41,5%
- TAUX D'EMPLOI MODERNE EN % (1.1/2.1)	20,1%		16,7%

(PLAN 81-85)

ANNEXE 3

REPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE

CLASSE	CENTRE	NOMBRE D'ENTREPRISES				NOMBRE DE SALARIES			
		EFFEC.	CUMUL.	% EFF.	% CUM.	EFFEC.	CUMUL.	% EFFEC.	% CUMUL.
0- 10	3	1 055	1 055	43 %	43 %	4 195	4 195	1 %	1 %
11- 25	16	492	1 547	20 %	64 %	8 124	12 319	3 %	5 %
26- 50	36	306	1 853	12 %	77 %	11 143	23 462	4 %	10 %
51- 100	71	187	2 040	7 %	84 %	13 377	36 839	5 %	15 %
101- 250	160	198	2 238	8 %	93 %	31 850	68 689	13 %	29 %
251- 500	347	83	2 321	3 %	96 %	28 834	97 523	12 %	41 %
501-1000	694	44	2 365	1 %	98 %	30 570	128 093	13 %	54 %
+ DE 1000	2 922	36	2 401	1 %	100 %	105 224	233 317	45 %	100 %

(BANQUE DES DONNES FINANCIERES 1980)

ANNEXE 4

	IVOIRIENS	AFRICAINS NON IVOIRIENS	ETRANGERS NON AFRICAINS	TOTAL
EMPLOYEURS	85	25	196	306
ADM DIRECTION	501	47	1 664	2 212
TEC DIRECTION	180	12	488	680
ADM CADRES	2 453	196	2 003	4 652
TEC CADRES	1 675	259	2 239	4 173
ADM MAITRISE	5 538	589	1 140	7 267
TEC MAITRISE	5 273	739	1 261	7 273
EMP QUALIFIES	18 788	2 164	740	21 692
EMP NON QUALIFIES	16 089	5 219	23	21 331
OUV QUALIFIES	29 816	8 456	169	38 441
OUV SEPECIALISES	38 403	15 181	49	53 633
MANOEUVRES	29 279	42 005	0	71 284
APPRRENTIS	495	155	29	679
TOTAL	148 575	75 047	10 001	233 623

POPULATION, HABITAT ET URBANISATION EN COTE D'IVOIRE

INTRODUCTION

Au cours des années 70, la population mondiale a connu un taux de croissance annuelle élevé, de l'ordre de 1,9 p. 100. Si cette tendance se poursuit jusqu'au cours des années 90, la terre comptera plus de 10 milliards d'habitants en l'an 2000 1/ et, selon les estimations des Nations Unies, la proportion de la population du tiers monde passera alors à 80 p. 100 1/ contre 75 p. 100 en 1980.

Dans cette explosion démographique à l'échelle mondiale, la croissance urbaine est partout plus forte. Les Nations Unies estiment en effet que de 40,62 p. 100 en 1980, la population urbaine mondiale approchera les 51 p. 100 en l'an 2000. Selon les mêmes sources, il y avait 71 p. 100 de citadins (soit 802 millions de personnes) en 1980 dans les pays riches; cette proportion atteindra 79 p. 100 (soit 1009 millions de personnes) en l'an 2000. Au cours de cette même période, la population urbaine devrait passer de 31 p. 100 (1008 millions de personnes) à 40 p. 100 (2152 millions de personnes) dans les pays pauvres. La composante urbaine de la croissance démographique affecte donc particulièrement le tiers monde. En effet, la proportion des citadins demeurera élevée dans les pays riches, mais les estimations indiquent qu'il y aura, à la fin du siècle, plus de deux fois de citadins dans les pays du Sud que dans les pays industrialisés. Aussi, y a-t-il lieu de se demander si ces pays ne sont pas, plus que les pays du Nord, confrontés à des problèmes liés à la croissance démographique en général et à la croissance urbaine en particulier.

On sait en effet que la population, à travers l'évolution de sa structure et de sa dynamique, peut favoriser ou obérer de façon notable le processus du développement économique et social, considéré comme "processus et mécanismes mis en place pour la société pour permettre à chacun de ses membres d'accéder au maximum d'épanouissement" 2/ et au bien être. Or plus la population est nombreuse, plus le développement ainsi défini paraît difficile à atteindre pleinement. En effet, les pays du tiers monde qui connaissent une poussée démographique sans précédent dans l'histoire, sont aussi confrontés aux problèmes posés par le développement. Ceux-ci se posent avec plus d'acuité dans les villes, dans la mesure où celles-ci, tout en se peuplant rapidement, s'étendent de façon incontrôlable. En effet, l'accroissement rapide de la population urbaine, l'extension de l'espace social urbain et le mode d'existence que ceux-ci impliquent, donnent au concept d'urbanisation un contenu d'autant plus digne d'intérêt qu'à travers la notion de la

---

1/ In "Stratégie mondiale de la santé pour tous", OMS Genève, 1981, p. 23.

2/ M. Quenum, dans le développement sanitaire, OMS Genève 1981, p. 9.

"qualité de la vie" l'étude de la population, de l'habitat et de l'urbanisation s'articule avec celle du développement.

Il s'agit, ici, de lier l'étude des relations population-habitat-urbanisation à la problématique du développement économique et social à travers l'expérience ivoirienne.

L'étude s'articulera autour de trois axes principaux. Le premier montre les grandes caractéristiques et les principales tendances de la population ivoirienne.

Le deuxième axe, sera consacré au constat de l'absence d'une politique de population et de l'inadaptation d'une politique d'habitat et d'urbanisation.

Enfin, le troisième axe esquissera une théorie de population susceptible de déboucher sur la définition et l'application d'une politique adéquate d'habitat et d'urbanisation dans laquelle la planification joue un rôle primordial.

I. CARACTERISTIQUES ET TENDANCES DE LA POPULATION IVOIRIENNE

La population ivoirienne se caractérise par son extrême jeunesse, la croissance rapide de sa strate urbaine et l'augmentation des immigrants.

1.1 Les grandes caractéristiques de la population de Côte d'Ivoire

L'examen portera sur l'évolution de l'effectif et de la structure de la population.

1.1.1 Evolution de l'effectif de la population ivoirienne

D'après les données disponibles, la population ivoirienne aurait évolué depuis 1920 de la manière suivante (le tableau no. 1).

Tableau 1 : Evolution de l'effectif de la population ivoirienne en milliers d'habitants 1/

Année	Effectif de la population en milliers
1920	1 540
1930	1 750
1940	1 980
1950	2 170
1960	3 750
1965	4 210
1970	5 000
1975	5 885

1/ Données extraites de l'ouvrage de S.Amin "Développement du capitalisme en Côte d'Ivoire" éd. de Minuit Paris 1967- p.31, de "Répartition de la population totale et urbaine résidente en Côte d'Ivoire au 30 avril 1975 et du "Document no.1 : Projection de la population, Ministère du Plan, Abidjan 1978.

Tableau 1 : Evolution de l'effectif de la population ivoirienne en milliers d'habitants (suite)

Année	Effectif de la population en milliers
1975	6 709
1980	8 190
1985	10 090
1990	12 568

Ces données montrent qu'en 60 ans (de 1920 à 1980), la population ivoirienne serait passée d'un million et demi à plus de huit millions d'habitants. Selon ces sources, le taux d'accroissement annuel moyen a été de 3,5 p. 100 entre 1920 et 1980. On l'estime à 4,3 p. 100 entre 1980 et 1990. Dans ces conditions, la population ivoirienne dépassera les 12 millions d'habitants vers 1990. Il est alors intéressant d'en connaître l'évolution de la structure.

1.1.2 Evolution de la structure par grands groupes d'âges et par sexe de la population résidente en Côte d'Ivoire

On se limitera à l'examen de la population inactive théorique (0-14 ans et 60 ans et plus) et de la population active potentielle (15-59 ans).

Le tableau 2 ci-dessous montre que la population inactive des deux sexes a continuellement augmenté en valeur absolue, passant de 1 086 000 en 1950 à plus de 3 800 000 en 1980 et qu'il y aura plus de 5 700 000 inactifs en Côte d'Ivoire vers 1990. Il en est de même de la population active potentielle dont l'effectif serait passé de 1 084 000 en 1950 à 4 435 000 en 1980 et devrait atteindre 6 829 000 vers 1990.

Toutefois, les valeurs relatives indiquent que la proportion de la population inactive a tendance à baisser tandis que l'importance des actifs potentiels croît continuellement. En effet, de 21,3 p. 100 de la population totale en 1965, la population inactive masculine aurait atteint 23,6 p.100 en 1975. Depuis, elle semble stagner autour de 23 p. 100 et on estime qu'elle se situera à ce niveau entre 1980 et 1990, avec une légère tendance à la baisse. La proportion des inactifs féminins semble baisser plus régulièrement. Estimée en effet à 25,4 p. 100 en 1965 puis à 24,6 p. 100 en 1975, elle devrait se situer aux environs de 23 p. 100 vers 1990. Cette tendance à la baisse de la proportion de la population inactive semble bien traduire l'évolution actuelle de la population ivoirienne, influencée par l'apport d'immigrants composés essentiellement d'éléments actifs masculins.

Tableau 2 : Evolution de la structure de la population par sexe et par grands groupes d'âges entre 1950 et 1990

Année	Effectif	0-14 ans et 60 ans et plus			15-59 ans			Tous âges		
		T	M	F	T	M	F	T	M	F
1950	Effectif	1086	...	...	1084	545	539	2170	...	...
	%	50,0	...	...	50,0	25,1	24,9	100,0	...	...
1965	Effectif	1968	853	1116	2242	1201	1041	4210	2053	2157
	%	46,7	21,3	25,4	53,3	28,5	24,8	100,0	48,77	51,23
1975	Effectif	3234	1580	1654	3474	1672	1802	6709	3252	3457
	%	48,2	23,6	24,6	51,8	24,9	26,9	100,0	48,5	51,5
1980	Effectif	3827	1897	1930	4435	2031	2404	8262	3928	4334
	%	46,32	22,96	23,36	53,68	24,58	29,10	100,0	47,54	52,46
1985	Effectif	4683	2334	2359	5497	3001	2496	10180	4855	5325
	%	46,0	22,8	23,2	54,0	24,5	24,5	100,0	47,7	52,3
1990	Effectif	5739	2851	2887	6829	3756	3073	12568	5961	6606
	%	45,7	22,7	23,0	54,3	29,8	24,5	100,0	52,5	47,5

Malgré quelques légères fluctuations, la proportion de la population active potentielle a, dans l'ensemble, une tendance à la hausse. De 50 p. 100 vers 1950, elle aurait atteint plus de 53 p. 100 en 1965 ; l'apparente baisse de 1975 (52 p. 100) est peut-être due à la mauvaise qualité des données et la tendance à la hausse (près de 53,7 p. 100 en 1980) devrait porter les actifs potentiels à plus de 54 p. 100 vers 1990. La hausse concerne en particulier l'élément masculin qui atteignait déjà 25,1 p.100 en 1950 puis 28,5 p. 100 en 1965 et qui, après une pause entre 1975 et 1980, devrait remonter à 29,5 p. 100 en 1985 pour atteindre près de 30 p. 100 vers 1990. Par contre l'élément féminin qui dépassait 29 p. 100 en 1980 ne devrait plus représenter que 24,5 p. 100 entre 1985 et 1990. Cette tendance semble confirmer l'influence des immigrants constitués surtout d'éléments actifs dans l'évolution de la structure de la population ivoirienne. A noter que les tendances de la population active potentielle et de la population à charge diffèrent, selon qu'on est en ville ou en zone rurale.

1.1.3 Evolution de la structure de la population ivoirienne par sexe et par grands groupes d'âges selon la zone d'habitat

En ville comme en campagne, la croissance démographique est rapide en Côte d'Ivoire. C'est ainsi, que de 2 010 000 en 1950, les ruraux seraient passés à 2 955 000 en 1965, 4 563 000 en 1975 et 4 924 000 en 1980. On estime qu'ils atteindront plus de 5 669 000 en 1990. De leur côté les citadins seraient passés d'environ 160 000 en 1950 à 3 330 000 en 1980. On prévoit qu'ils seront plus de 6 895 000 en 1990.

Par rapport à l'ensemble de la population, la proportion des citadins augmenterait vite et continuellement, passant de 7,5 p. 100 en 1950 à plus de 40 p. 100 en 1980 pour atteindre probablement près de 55 p. 100 vers 1990 (tableau 3).

Tableau 3 : Proportion de la population par sexe et par grands groupe d'âge selon la zone d'habitat entre 1950 et 1990 (en pourcentage)

Année	Zone d'habitat	Population de 0-14 ans et de 60+			Population de 15-59 ans			Population totale		
		T	M	F	T	M	F	T	M	F
1950	Ensemble	50,0	...	...	50,0	25,0	25,0	100,0	...	...
	Z. urbaine	2,7	...	...	4,8	2,8	2,0	7,5	...	...
	Z. rurale	47,3	...	...	45,2	22,2	23,0	92,5	...	...
1965	Ensemble	43,0	21,6	21,4	57,0	30,5	26,5	100,0	52,1	47,9
	Z. urbaine	10,4	5,3	5,1	14,5	8,1	6,4	24,9	13,4	11,5
	Z. rurale	32,6	16,3	16,3	42,5	22,4	20,1	75,1	38,7	36,4
1980	Ensemble	46,4	23,0	23,4	53,6	29,0	24,6	100,0	52,0	48,0
	Z. urbaine	16,7	8,2	8,5	23,6	14,0	9,6	40,3	22,2	18,1
	Z. rurale	29,7	14,8	14,8	30,0	15,0	15,0	52,7	29,8	29,9
1985	Ensemble	46,4	22,8	23,6	53,6	29,1	24,5	100,0	51,9	48,1
	Z. urbaine	20,4	9,8	10,6	27,3	15,9	11,4	47,7	25,7	21,4
	Z. rurale	26,0	13,0	13,0	26,3	13,2	13,1	52,3	26,2	26,1
1990	Ensemble	45,7	22,7	23,0	54,3	29,9	24,4	100,0	52,5	47,5
	Z. urbaine	23,2	11,4	11,8	31,7	18,6	13,1	54,9	30,0	25,0
	Z. rurale	22,5	11,3	11,2	22,6	11,3	11,3	45,1	22,5	22,5

Par contre la proportion de la population rurale décroît continuellement; elle serait ainsi tombée de plus de 92 p. 100 en 1950 à 60 p. 100 en 1980 (tableau 3). On estime qu'elle ne représentera plus que 45 p. 100 vers 1990. La baisse de l'importance de la population rurale se traduit par la baisse de la population active rurale qui, de 45,2 p. 100 en 1950, est tombée à 30 p. 100 de la population totale en 1980; on prévoit qu'elle se situera en dessous de 23 p. 100 vers 1990. Cette baisse semble affecter les deux sexes avec la même intensité. En effet, les populations actives rurales masculine et féminine représentaient respectivement 23 p. 100 et 22,2 p. 100 vers 1950 et 15 p. 100 chacune en 1980. On estime qu'elles se situeront chacune un peu au-dessus de 11 p. 100 vers 1990.

La croissance de la proportion des actifs potentiels dans les villes suit celle de la populatinn urbaine et serait passée de 4,8 p. 100 vers 1950 à 23,6 p. 100 en 1980. Elle devrait atteindre près de 32 p. 100 vers 1990. Ce phénomène est, comme la baisse de la population active rurale, en grande partie une conséquence de l'exode rural et de la tendance chez certains immigrants, à se diriger de plus en plus vers les villes et non plus uniquement vers les régions agricoles. On notera également que la proportion des jeunes baisse continuellement dans les campagnes, alors qu'elle augmente dans les villes où elle est alimentée par les migrations scolaires. Il convient de compléter cet examen rapide de la structure de la population ivoirienne par un bref aperçu sur les composantes de sa dynamique.

1.2 Les données de mouvement de la population ivoirienne

La forte croissance de la population ivoirienne est due à un accroissement naturel rapide et à un important courant d'immigration.

1.2.1 Mouvement naturel

La Côte d'ivoire connaît une forte natalité et malgré un niveau encore élevé de la mortalité infantile (150 p. 1000 en 1980), une mortalité qui a sensiblement baissé entre 1958 et 1980.

D'après les données disponibles 2/ on estimait :

- le taux brut de natalité à 49,5 p. 1000 en 1965 et à 52 p. 1000 en 1978;
- le taux brut de mortalité à 30 p. 1000 en 1958 et à 19 p. 1000 en 1980;
- le taux d'accroissement moyen annuel à 2,6 p. 100 en 1975 et à 3,5 p. 1000 en 1980.

A ce rythme et indépendamment de l'immigration, la population ivoirienne doublerait en 20 ans.

2/ L. Roussel : Côte d'Ivoire : population 1965. p. 139. D. Baillon, corrs de démographie à l'ENAM, Abidjan 1976, p. 17. Enquête démographique à passages répétés, service de la statistique, pp. 249 à 253.

1.2.2 Les migrations internationales

Depuis l'époque coloniale, la Côte d'Ivoire a toujours été un pays d'immigration. En effet les étrangers 3/ représentaient déjà 4,9 p. 100 de la population en 1950. Cette proportion atteignait 31 p. 100 en 1973, soit plus de 1 850 000 personnes sur une population estimée à l'époque à 5 885 000 habitants. La population étrangère croît plus vite que la population autochtone, à cause du rythme de l'immigration mais aussi à cause d'une plus forte natalité. On estime en effet qu'il naît chaque année 100 ivoiriens pour 110 enfants de parents étrangers et que le taux d'accroissement annuel moyen est de 7 p. 100 chez ces derniers qui interviennent ainsi pour près de un tiers dans la croissance globale de la population dont le taux est estimé à 4,3 p. 100 entre 1980 et 1990.

Les effets résultant de l'importance des migrations internationales dans la croissance démographique en Côte d'Ivoire se conjuguent avec ceux des migrations internes pour créer dans les zones urbaines et rurales des déséquilibres qui seront examinés plus loin. A noter aussi qu'en plus des migrations internationales, d'importants mouvements internes contribuent au brassage des différentes composantes de la population ivoirienne.

1.3 Les migrations internes en Côte d'Ivoire

On distinguera :

i) les mouvements intraruraux (rural-rural) de la savane vers la forêt et de certaines régions rurales vers d'autres régions rurales; ces mouvements sont particulièrement importants de part et d'autre du fleuve Bandama;

ii) l'exode rural;

iii) les déplacements de populations entre les villes et en particulier des villes de l'intérieur vers Abidjan.

1.3.1 Les mouvements intraruraux

Si le courant intra-rural traditionnel nord-sud demeure le plus important, il a cependant comme un fléchissement depuis que la Côte d'Ivoire a entrepris de grands projets de développement, qui ont créé et développé des courants migratoires nouveaux. C'est ainsi que :

- L'ARSO (Autorité pour l'aménagement de la région du sud-ouest) a drainé vers cette partie du pays un nombre important de migrants ivoiriens et non ivoiriens. (A titre indicatif, la population de San Pedro est passée de 4 024 personnes en 1969 à 27 550 en 1973, puis à 31 597 en 1975).

3/ D. Baillon op.cit. p. 20. Par étrangers il faut entendre les personnes nées à l'étranger et leurs descendants nés en Côte d'Ivoire.

- L'opération AVB (Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama en 1969) a provoqué des émigrations vers le sud-ouest, le centre-ouest, le nord, l'est, l'ouest. En sens inverse, des immigrants venant d'autres régions de la Côte d'Ivoire et d'autres pays voisins se sont installés dans la région.

1.3.2 L'exode rural

L'exode rural est essentiellement le fait des jeunes, parmi lesquels, un nombre important de "descolarisés" 4/ ; une étude de A. Achio sur la mobilité 5/ a montré que l'exode rural frappait considérablement les régions forestières de l'Est et de l'ouest de Bandama et la savane Baoule où l'on estimait respectivement à 43 p. 100 et 38 p. 100 la proportion des jeunes de 15 à 29 ans qui avaient gagné la ville en 1968 5/ alors que déjà, entre 1960 et 1965, près de 17 000 ruraux gagnaient chaque année la ville 6/. Selon la même étude, la moyenne annuelle devait atteindre 30 000 entre 1965 et 1970 et passer à près de 50 000 pesonnes en 1975.

On a calculé que, entre 1965 et 1975, la croissance urbaine totale en Côte d'Ivoire a été de 1 205 000 personnes réparties comme suit :

- Immigrants étrangers 465 000 (38 p. 100)
- Naissances 490 000 (41 p. 100)
- Migrants 250 000 (21 p. 100) 7/

Abidjan est le principal centre d'attraction des jeunes. Les graves conséquences de l'exode rural en Côte d'Ivoire sont examinées plus loin.

1.3.3 Les mouvements inter-urbains

Ces mouvements, très difficiles à observer, n'ont pas encore fait l'objet d'études approfondies. Les quelques données disponibles permettent seulement de préciser que parmi ces migrants, on compte notamment :

- les élèves des établissements scolaires et des grandes écoles,
- les travailleurs temporaires qui se déplacent pour des grands travaux ponctuels,

---

4/ Jeunes n'ayant pu poursuivre leurs études au-delà de l'école primaire et ou du premier cycle du second degré.

5/ A Achio : une étude de mobilité : l'exode rural des jeunes, Ministère du Plan, Abidjan 1970.

6/ L. Roussel : Côte d'Ivoire 1965 - population p. 160.

7/ K.C. Zachariah : "Migrations en Côte d'Ivoire", Abidjan 1978, p. 55.

- les fonctionnaires dont le nombre croît sans cesse avec la décentralisation progressive de l'administration publique,
- des salariés des secteurs publics et privés,
- des commerçants, etc..

Par la diversité de leurs activités économiques, administratives, culturelles et politiques, quatre principaux centres urbains attirent un nombre important de migrants en provenance d'autres villes. Il s'agit, par ordre d'importance, d'Abidjan, de Bouake, de San Pedro et de Yamoussokro. Toutefois, pour des raisons diverses, d'autres villes attirent également des migrants en provenance de villes généralement de plus petite taille.

1.4 Tendances de la population ivoirienne

De ce qui précède, il apparaît que la population ivoirienne se caractérise surtout par :

i) son extrême rajeunissement,

ii) l'augmentation de la population étrangère,

iii) et la poussée de la population urbaine.

1.4.1 Le rajeunissement de la population ivoirienne

Les données actuellement disponibles indiquent un rajeunissement constant de la population ivoirienne. En 1980, les moins de 30 ans représentaient environ 71,8 p. 100. On estime qu'en 1990, ils représenteront près de 72 p. 100 de la population totale.

Toutefois, l'exode rural entraîne un vieillissement de la population rurale alors que la population urbaine attire les jeunes scolaires et les jeunes actifs de 15 à 29 ans.

1.4.2 L'augmentation de la population étrangère

Entre 1950 et 1980, la population étrangère a augmenté en moyenne de 6,3 p. 100 par an. Elle atteignait un effectif de 2 082 000 en 1980 et on estime qu'elle atteindra un effectif de près de 3 850 000 vers 1990 (soit 30,63 p. 100 de la population) si la tendance actuelle n'est pas modifiée.

1.4.3 La poussée de la population urbaine

La croissance urbaine est le phénomène le plus marquant de l'évolution de la population ivoirienne. Le phénomène est rapide et à la fin des années 80, 50 p. 100 des personnes résidant en Côte d'Ivoire seront des citadins. Une telle situation compliquera davantage les besoins déjà énormes dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la santé et surtout de l'habitat urbain.

2. Relations population- habitat et urbanisation

Ici, il s'agit d'analyser ces relations à travers l'analyse des effets de l'accélération du rythme de la croissance de la population urbaine sur l'espace urbain, de l'importance de la production de l'habitat en Côte d'Ivoire en général et en milieu urbain en particulier et de l'inadaptation de la politique d'habitat en Côte d'Ivoire.

2.1 Effets de l'accroissement de la population urbaine sur l'espace urbain

La pression démographique sur l'espace urbain pose en Côte d'Ivoire le problème de l'adaptation de la planification urbaine à la distribution de la population urbaine dans cet espace. Aussi, dans les villes qui accueillent le plus grand nombre de migrants et dont la croissance est rapide, la prolifération de l'habitat spontané conduit-elle à la "bidonvillisation" d'un nombre important de la population urbaine, au renforcement des déguerpissements, au développement de la spéculation immobilière et foncière et à la non maîtrise de l'espace urbain par les pouvoirs publics.

L'espace urbain est d'autant plus difficile à maîtriser en Côte d'Ivoire que des facteurs économiques y obèrent tous les chercheurs. C'est ainsi que l'aménagement de l'espace urbain et surtout la production de l'habitat exigent l'investissement de ressources financières considérables de la part de l'Etat, des entreprises privées et des ménages. De plus, l'entretien des infrastructures et des équipements socio-culturels déjà existants grève de façon substantielle les budgets de l'Etat et des municipalités.

Les difficultés à maîtriser l'espace urbain sont enfin accrues par l'augmentation sans cesse des coûts de la vie, des matériaux de construction et celle du loyer de l'argent pratiquée par les banques.

Malgré toutes ces difficultés, la production de l'habitat a marqué en Côte d'Ivoire un prodigieux progrès dans les principaux centres urbains.

2.2 L'importance de la production de l'habitat dans l'économie ivoirienne

Elle peut être mesurée non seulement par celle des investissements dans les secteurs des travaux publics et du bâtiment, mais aussi par le nombre et la diversité de la qualité des logements produits dans le pays par les sociétés immobilières, l'Etat et les ménages depuis 1965.

Si la production de l'habitat a été plus marquée dans les centres urbains et principalement à Abidjan, elle a touché aussi le milieu rural. Dans certains centres urbains, à l'occasion des fêtes tounantes, la renovation urbaine a permis d'une part à l'Etat de créer des infrastructures et équipements importants au prix degros investissements, et d'autre part aux collectivités

locales, aux ménages et aux sociétés immobilières de construire des logements modernes de grand et moyen standing. Cinquante trois villages ont bénéficié de l'intervention des sociétés immobilières, grâce à la réalisation de près de 3 500 logements entre 1965 et 1970 1/.

Dans des villes de l'intérieur, principalement à Bouaké, San-Pédro et Gagnoa, et à Abidjan les sociétés immobilières (SICOGI, SOGEFIHA et GFCI) ont réalisé 10 121 2/ logements pour un montant de 8 950 millions de francs CFA. Les investissements en bâtiments ont été estimés à 34 milliards 700 000 en 1969, contre 30 milliards 300 millions en 1968 par exemple.

"Pour la période de 1970-1975, les trois principales sociétés de promotion immobilière : SICOGI, SOGEFIHA, GFCI ont construit 34 267 logements contre 10 121 entre 1965 et 1970, soit 3,5 fois plus" 3/. La SICOGI a construit 500 logements à Bouaké. En milieu rural, la SOGEFIHA en a construit 2 162 et 83 villages contre 51 entre 1965 et 1970. L'ensemble des programmes réalisés par les trois principales sociétés immobilières se chiffre à un montant global de 44 617 000 000 entre 1970 et 1975 4/.

Le nombre de logements réalisés par les sociétés immobilières (SICOGI, SOFEFIHA, SOPIM, GFI, PRODOMO) de 1971 à 1977 à Abidjan, s'élève à 36 500, soit une moyenne de 5 200 par an, contre 5 540 en moyenne pendant le plan 1975-1976 et 4 400 pour 1976 et 19775/. Ces opérations qui portent sur des centaines de milliards, ont concerné surtout Koumassi II, Yopougon, Banco, Williamsville, les Deux-Plateaux et Treichville-Arras et amorcé de façon considérable l'extension spatiale du Grand Abidjan.

A tous ces efforts financiers consentis par l'Etat et les sociétés immobilières dans les villes et dans les villages du pays, il faut ajouter les efforts inestimables, des ménages, qui ont bâti et continuent de bâtir de nouveaux logements économiques ou de standing.

1/ Fraternité-Hebdo. Spécial Ve Congrès - octobre 1970, p. 242.

2/ Fraternité-Hebdo; op.cit. p. 241.

3/ Fraternité-Hebdo. Spécial VIe Congrès - octobre 1975, p. 231.

4/ Fraternité-Hebdo. Spécial VIe Congrès, op.cit. p. 231.

5/ Afrique industrie no. 169 : le développement d'Abidjan, p. 80.

Dans le plan 1981-1985, on prévoit pour le financement des investissements publics par an, une somme de 700 milliards dont 80 milliards seraient consacrés au "cadre de la vie" par l'Etat. Les sociétés privées et les ménages contriburaient à ces investissements respectivement pour 340 et 60 milliards 1/.

Toutes ces données quantitatives témoignent du dynamisme du secteur de production de l'habitat en Côte d'Ivoire et du fait que les efforts ont été plus concentrés dans les villes (surtout à Abidjan) que dans le milieu rural. Toutefois, étant donné le rythme de la croissance de la population urbaine, on peut se demander si ce dynamisme a permis de faire face aux besoins en logements des populations urbaines. En d'autres termes, il y a lieu de se demander si la politique de l'habitat de la Côte d'Ivoire est adaptée.

2.3 L'inadaptation de la politique ivoirienne de l'habitat

Ici, il s'agit de montrer les grandes caractéristiques de la politique ivoirienne de l'habitat conformes à l'option du libéralisme économique et d'en montrer les écueils à travers l'insuffisance et la cherté des logements économiques, l'abondance et l'inaccessibilité des logements de standing et le phénomène de la prolifération de l'habitat spontané.

2.3.1 Les caractéristiques de la politique ivoirienne de l'habitat

La politique ivoirienne de l'habitat comporte un certain nombre de décisions et d'actes dont la responsabilité incombe, d'abord, aux autorités politiques, ensuite, aux entreprises publiques chargées d'intervenir dans le secteur, enfin, dans une moindre mesure aux ménages qui ont intériorisé le modèle extraverti d'habitat qui leur a été imposé. Mais cette politique a des aspects économiques, techniques, juridiques qui permettent de la caractériser.

La première caractéristique de la politique ivoirienne de l'habitat est d'ordre politique dans la mesure où elle a trait à l'option du libéralisme économique comme cadre de sa conception et de son exécution.

La seconde caractéristique, d'ordre économique la rend tributaire en grande partie d'un système de financement largement lié à l'emprunt extérieur dont les redevances, extrêmement lourdes se répercutent sur le rythme, la qualité et les coûts de la production de l'habitat.

La troisième caractéristique, qui est technique, repose non seulement sur l'utilisation de matériaux pour la plupart importés à grands frais et qui, loin d'alléger les coûts, les augmentent tout comme ils exigent de la part des attributaires des logements bâtis l'acquisition d'autres produits de consommation importés : climatiseurs, luminaire, meubles etc..

1/ Séminaire sur l'aménagement des villes et villages Yamoussoukro, février 1981. Tome II, p. 31.

La quatrième caractéristique, d'ordre juridique, implique l'Etat dans l'acquisition, l'équipement des terrains et règlemente l'accession sous diverses formes aux terrains ou aux logements. Elle se traduit dans les faits par un déséquilibre constant entre l'offre et la demande et par une planification de l'espace urbain qui ne peut répondre aux nécessités d'une plus grande maîtrise de la croissance urbaine.

De ces caractéristiques découlent les principaux écueils de la politique ivoirienne de l'habitat.

2.3.2 L'insuffisance et la cherté des logements économiques

Si en Côte d'Ivoire le système de logements sociaux est inexistant et si l'habitat évolutif (concessions traditionnelles transposées en ville) a subi des transformations notables dans le cadre de la rénovation, quand il n'a pas disparu pour faire place - après les déguerpissements - aux logements économiques produits par les sociétés immobilières, ceux-ci comme on l'a montré plus haut, ont été construits en grand nombre dans les principales villes du pays.

Toutefois, il apparaît que toute cette production s'avère insuffisante face aux besoins sans cesse croissants de la tranche de la population à laquelle elle est destinée.

Si en 1970, alors qu'Abidjan comptait environ 700 000 habitants - pour ne prendre que cet exemple - l'écart entre l'offre et la demande était pratiquement inexistant en matière de logements pour les économiquement faibles, en 1982, avec près de 1 500 000 habitants de cette ville connaît un déficit chronique de logements économiques estiné à 300 000 1/. Le niveau de ce déficit s'explique non seulement par le fait que la production de l'habitat a connu un ralentissement général, mais aussi par le fait que les sociétés immobilières n'offraient en moyenne par an que 3 000 logements économiques, alors que la demande annuel se situait autour de 20 000 2/.

La pénurie des logements économiques s'aggravera d'ici à 1990 dans la mesure où - pour ne prendre que l'exemple d'Abidjan encore - cette ville compterait près de 2 401 000 habitants 3/ dont 255 250 vivraient dans des logements de standing, 749 200 dans des logements économiques, 1 761 650 en habitat évolutif et 634 900 en habitat spontané, en supposant que la crise que traverse le pays actuellement sera résorbée rapidement. Or rien n'est moins sûr selon les prévisions.

1/ Le consommateur no. 2, janvier-février 1982, p. 17.

2/ Le consommateur no. 2, op.cit., p. 17.

3/ Afrique industrie, op.cit., p. 82.

L'on sait par ailleurs, en matière de politique d'habitat dans un mode de production capitaliste, que "tout glissement par rapport aux objectifs entraîne nécessairement un niveau de service moyen toujours inférieur aux résultats escomptés 1/. Cela se traduit toujours - l'inertie inhérente à la production de l'habitat en pays sous-développés et à régime capitaliste, aidant par deux phénomènes :

- la baisse de la qualité du logement avec une diminution de la surface habitable par habitant et une accentuation des inégalités entre habitants des logements évolutifs, et ceux des logements construits par les sociétés immobilières;

- l'accroissement relatif de l'habitat spontané, dans la mesure où la variation dans le nombre de logements économiques se reporte automatiquement pour les deux tiers sur l'habitat spontané, surtout que l'habitat évolutif est inextensible.

Dans les conditions économiques objectives de sa production, l'habitat revient cher en Côte d' voire. Aussi, la modicité des revenus mensuels (76 500 CFA/mois en moyenne en 1980) constitue-t-elle un frein objectif à la rentabilisation - au sens capitalistique du terme - del'habitat. En d'autres termes, d'un côté les coûts de production sont énormes de l'autre les sociétés immobilières et les propriétaires privés ont intérêt qu'il y ait toujours un écart assez important entre l'offre et la demande, afin que la spéculation foncière et immobilière permette les profits grâce entre autre à l'augmentation sans cesse des loyers.

Toutefois, étant donné d'une part la crise économique qui frappe le pays et d'autre part la modicité des revenus de la majorité des habitants des villes, on constate sur le marché du logement une abondance de l'habitat de grand standing (villas, appartements de luxe).

2.3.3 L'abondance et l'inaccessibilité des logements de grand standing

Autant le ralentissement du secteur du bâtiment depuis 1978, a eu pour effet d'accroître la pénurie des logements à loyers modérés et d'approfondir la crise des autres secteurs de l'économie (le commerce par exemple), autant ce ralentissement s'est caractérisé par l'abondance sur le marché des logements de grand standing. Cet anachronisme s'explique tout simplement non seulement par l'incohérence de la politique d'habitat de la Côte d'Ivoire, par la crise actuelle dans une certaine mesure, mais davantage par la mobilité dans les villes de la tranche de la population pour laquelle les logements de standing sont construits.

1/ Perspectives décennales de développement d'Abidjan, rapport de troisième phase. Ministère de la construction et de l'urbanisme - Abidjan 1978, p. 4.

L'exemple de la ville d'Abidjan montre que cette population a tendance à se déplacer des anciens quartiers résidentiels (Marcory Résidentiel, Biétri, Zone 4 C) vers les nouveaux quartiers résidentiels (Cocody : les Deux-Plateaux, Riviera etc.). Cette mobilité ne s'explique elle-même que par le désir de la population concernée d'accéder à un cadre de vie toujours meilleur par son confort, sa qualité et sa fonctionnalité. Tous ces attributs du cadre de vie, dans le temps et dans l'espace valorisent et dévalorisent les terrains bâtis ou à bâtir.

Si l'abondance des logements de standing sur le marché ne s'est traduite que par une stagnation et non par une baisse considérable des loyers de cette catégorie de logements, c'est d'une part, parce que le niveau de la spéculation immobilière est élevé en Côte d'Ivoire, et d'autre part parce que les bas revenus de la majorité des ivoiriens et des autres Africains non Ivoiriens y excluent ceux-ci. Alors que les loyers dits modérés oscillent entre 5 000 CFA et 25 000 CFA, les loyers moyens entre 50 000 CFA et 80 000 CFA, les loyers des logements de standing varient entre 150 000 CFA et plus d'un million de CFA à Abidjan.

Eu égard à tout ce qui précède, il apparait que la politique ivoirienne de l'habitat est d'autant plus inadaptée qu'elle ne répond superlativement qu'aux besoins en la matière d'une minorité de la population urbaine : cadres expatriés des secteurs publics et privés, riches commerçants Lybano-Syriens (dans une certaine mesure), hauts fonctionnaires de l'Etat ivoiriens et africains de professions libérales, représentant moins de 20 p. 100 de la population active urbaine.

2.3.4 Prolifération de l'habitat spontané

L'insuffisance des logements économiques, l'absence de logements sociaux, la concentiation de la plus grande partie des efforts sur les logements de grand standing, et l'extension des villes ont provoqué en Côte d'Ivoire la prolifération de l'habitat spontané urbain. Les exemples d'Abidjan et de San-Pedro sont éloquents. Les habitants des bidon-villes (Gobélé, Marcory, San Fil, Kankankoura etc. à Abidjan, et Bardo à San Pedro) subissent des conditions d'existence caractérisée par la précarité : sous-emploi, chômage; par l'insécurité de leur tenure foncière; par leur manque d'accès aux infrastructures urbaines : transports, eau potable, communication, électricité etc.; aux équipements socio-culturels : écoles, loisirs, centres de santé et aux services d'utilité publique.

Ces conditions prédisposent ces citadins appelés "marginaux" à la déviance qui se traduit par la recrudescence de la criminalité dans les villes de la Côte d'Ivoire. La montée de la criminalité sous toutes ses formes et le dépassement du seuil de tolérance des "étrangers" dans les villes engendrent chez les Ivoiriens la naissance et le développement de la xénophobie qui, à son tour, ne manque pas de créer des conflits latents entre les communautés dites "étrangères" d'une part et les Ivoiriens d'autre part.

Tout ce qui précède prouve que les conséquences économiques, sociales et politiques de l'inadaptation de la politique de l'habitat de la Côte d'Ivoire sont nombreuses.

L'inadaptation de cette politique de l'habitat est aggravée par l'absence en Côte d'Ivoire d'une politique claire de population.

3. Théories de population et politique de l'habitat et de l'urbanisation

Il s'agit ici de faire rapidement état des théories dominantes de population et d'urbanisation développées sur les pays dits sous-développés, rappeler les modèles de planification élaborés pour faire face à l'explosion démographique que connaissent ces pays, et faire quelques suggestions.

3.1 Les théories de population et d'urbanisation dominantes

Depuis près de trois décennies, face à l'explosion démographique des pays sous-développés et à l'accroissement rapide de leurs populations urbaines, plusieurs théories ont été élaborées dans les pays développés. Toutefois, toutes ces théories aboutissent inexorablement aux mêmes conclusions idéologiques découlant des idées de Malthus. Dans les pays développés et dans les pays sous-développés d'autres théories moins dominantes ont été développées pour montrer que la population peut être un facteur de développement et non un frein à ce processus conçu dans son sens le plus large.

3.1.1 Les théories néo-malthusiennes et néo-évolutionnistes

Pour les néo-malthusiens et les néo-évolutionnistes, étant donné que la population croît plus rapidement que les richesses, l'explosion démographique constitue un frein au développement économique et social. Aussi, faut-il, dans les pays sous-développés, mettre en place une politique de contrôle de naissance, en agissant sur le niveau de la fécondité par le biais de programmes de planning familial.

Pour eux, le rajeunissement de la population engendre des dépenses auxquelles les pays sous-développés ne peuvent faire correctement face, car le coût social de l'éducation, de l'habitat etc. opère une ponction insupportable dans les ressources. Tous les problème liés à la dégradation de la qualité de la vie dans les centres urbains et dans les milieux ruraux seront expliqués par l'explosion démographique des pays sous-développés. La seule et unique alternative au développement en général et aux problèmes posés par l'urbanisation reste pour eux, la mise en place d'une politique de population mathusienne.

Toutefois, les néo-malthusiens restent muets sur le problème de la répartition des richesses à l'échelle mondiale et nationale et sur l'état

de dépendance dans lequel les pays sous-développés sont maintenus vis-à-vis des pays industrialisés. Aussi, ces théories néo-malthusiennes et néo-évolutionnistes apparaissent-elles avec une connotation idéologique et ethnocentrique.

Si dans une certaine mesure, par contre, la population peut constituer un frein au développement économique et social, la possibilité doit être laissée à chaque pays de concevoir, à sa mesure, la politique de population qui lui conviendrait, d'autant plus que la population dans certaines conditions peut parfaitement constituer un puissant facteur de développement, comme ce fut le cas de l'Europe au XIXè siècle.

3.1.? Les théories matérialistes de population et d'urbanisation

Pour les théoriciens de l'école matérialiste, la population est un puissant facteur de développement économique et social dans la mesure où la socialisation de la production et la transformation quantitative et qualitative de la nature par le travail, exige une nombreuse population bien éduquée, saine d'esprit et de corps, bien logée et bien nourrie etc.. Aussi, ces théoriciens mettent-ils l'accent sur la nécessité d'une répartition plus équitable des richesses et sur celle d'une plus grande indépendance de chaque pays qui seul, doit avoir la latitude de mettre en place la politique de population la mieux adaptée à son évolution.

Si ces théories ont le mérite de soulever les problèmes réels des relations population-développement, elles trouvent difficilement des champs d'application dans les pays du tiers monde, à cause de la dominance des théories néo-malthusiennes et néo-évolutionnistes conforme à celle des pays développés sur les pays sous-développés.

Eu égard à ce qui précède, il apparaît que si ces théories ne sont pas encore appliquées avec rigueur dans les pays sous-développés, les échecs enregistrés dans l'application des théories dominantes condamnent la plupart de ces pays à demeurer sans une politique démographique cohérente. C'est le cas de la Côte d'Ivoire. En effet, l'application de politiques malthuciennes en Afrique (Kenya, Ghana pour ne citer que ces pays) s'est pourtant soldée par des échecs, tout simplement parce que les théories dominantes n'intègrent pas à leurs analyses les données relatives aux cultures (comportements, croyances etc) et à la psychologie des peuples.

Aussi, toute politique de population doit-elles tenir compte des facteurs socio-culturels. Mais les deux modèles de planification élaborés et proposés pour maîtriser l'explosion démographique dans les pays sous-développés ne tiennent aucun compte des indicateurs socio-culturels.

3.2 Les modèles de planification

Ces modèles, au nombre de deux principaux, reposent sur la question : quels sont, pour une société donnée, les avantages économiques nets de la réduction de la natalité ?

Ainsi, toutes les études consacrées aux "avantages" se réfèrent au revenu monétaire mesuré. Or, nous savons que le revenu monétaire par habitant n'est pas nécessairement un bon indice pour apprécier le bien-être et les avantages réels.

3.2.1 Le modèle de planification des investissements

Ce modèle considère la baisse de la fécondité dans l'immédiat comme génératrice d'avantages futurs qui peuvent être mesurés par des grandeurs économiques, telles que l'accroissement de la consommation et de l'épargne par habitant. Le modèle actualise ensuite la valeur des avantages futurs qu'il compare au coût actuel des programmes destinés à provoquer la baisse de la fécondité, avant de mesurer les avantages nets de l'opération. Sans aller très loin, on peut opposer deux critiques majeures à ce modèle.

En premier lieu, la définition des avantages et des coûts ne fait pas apparaître les éléments permettant de saisir correctement un programme de planification de la famille, dans le sens d'une réduction du nombre des naissances.

En dernier et second lieu, les coûts des programmes sont difficiles à évaluer dans la mesure où n'ayant aucun prix, ils ne sont pas déterminés par le mécanisme du marché qui est le système de référence et le cadre de l'action.

3.2.2 Le modèle macro-économique de croissance

Ce modèle établit un ensemble de relations entre les grandeurs économiques clés d'une économie nationale : consommation, épargne, emploi, revenu par habitant d'une part, et les tendances de la fécondité d'autre part. La comparaison entre l'évolution dans le temps du revenu par habitant avec une réduction de la fécondité et la même évolution sans cette réduction montre les avantages de la baisse de la fécondité.

En d'autres termes, il s'agit d'identifier les modifications de l'une quelconque des variables (niveau de la fécondité ou une des grandeurs macro-économiques) sur toutes les autres variables qui lui sont liées.

Ce modèle pèche par son caractère mécaniste, dans la mesure où en pays sous-développés, les données utilisées sont peu sûres parce que fragmentaires.

Ces modèles paraissent d'autant plus insuffisants qu'ils excluent la question fondamentale qui est de savoir si ce sont les générations présentes ou les générations à naître qui sont les bénéficiaires d'une politique de population.

Au-delà de ces modèles on peut se poser d'autres questions aussi fondamentales :

- Dans quelle mesure les théories et modèles de planification dominants constituent-ils une description correcte des comportements des peuples des pays sous-développés ?

- Quels coûts globaux (financiers ou non économiques), quels avantages globaux (monétaires et physiques) les enfants représentent-ils pour les parents ?

- Dans quelle mesure des coûts et avantages peuvent-ils être liés, à la parité, à l'échelonnement des naissances, au revenu et aux autres indicateurs socio-économiques ?

- Pourquoi ne mesure-t-on pas les avantages non en tant qu'avantages externes pour la société, mais en tant qu'avantages internes pour la famille, voire même pour le couple, comme en Europe ou en Amérique du Nord ?

Les avantages sont-ils distribués équitablement dans la société, puisque les revenus et les autres caractéristiques macro-économiques ne sont pas les mêmes pour toutes les familles ?

De tout ce qui précède, il ressort que les Africains en général et les ivoiriens en particulier doivent apprendre à réfléchir à leurs propres problèmes pour leur proposer des solutions adéquates, quitte à imposer un cadre de réflexion aux experts dans la mesure du possible.

3.3 Politique de population, d'habitat et d'urbanisation en Côte d'Ivoire

Toute politique démographique, d'habitat et d'urbanisation cohérente doit reposer sur une politique de développement économique et social clairement définie. En d'autres termes, cette politique de population, d'habitat et d'urbanisation doit non seulement se référer à un projet de société, mais elle doit considérer le développement comme un processus global.

Si le choix du libéralisme économique pour la Côte d'Ivoire est clairement et souverainement exprimé, ses nombreuses conséquences négatives évoquées plus haut remettent en question le projet de société qui en découle. Aussi, le pays se trouve-t-il devant l'alternative suivante : ou bien maintenir l'option socio-économique librement adoptée et en corriger les effets négatifs, ou bien choisir un autre système socio-économique dont le projet de société serait à définir.

Quel que soit le terme de l'alternative que l'on choisirait, il s'agirait de mettre en oeuvre un nouveau modèle de développement, de définir un nouveau projet de société. Ces nouveaux modèles et projets devraient tendre - pour une nouvelle politique de population, d'habitat et d'urbanisation - à réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, à promouvoir un nouveau type d'industrialisation fondé sur l'accroissement de la productivité rurale, à appliquer une nouvelle politique urbaine, et à affirmer et à mettre en oeuvre une politique de croissance démographique contrôlée.

3.3.1 La réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur

La dépendance économique du pays vis-à-vis des pays industrialisés a eu pour effet de soumettre globalement le milieu rural et le milieu urbain à l'extérieur. Le monde rural produit prioritairement les cultures d'exportation dont les pays industrialisés ont besoin. Cela a eu pour principale conséquence de creuser davantage le fossé entre cultures d'exportation et cultures vivrières et de transformer progressivement la Côte d'Ivoire en pays importateur de produits vivriers. C'est ainsi par exemple que le volume d'importation du riz par le pays avoisine 135 000 tonnes/an actuellement. L'intensification de la production des cultures d'exportation dont les prix sont pratiquement fixes a libéré par la force une partie de la population active agricole qui s'accroît, au fur et à mesure que le capital s'accumule, et se retrouve ainsi rejetée dans les rangs de "l'armée de réserve" des chômeurs dans les villes.

Dès lors, l'exode massif des ruraux vers les villes ne s'explique que par la crise du système économique rural.

La dépendance économique du pays vis-à-vis des pays industrialisés confine les villes dans un rôle de courroie de transmission ou de véhicule des valeurs de l'Occident, et dans un rôle de diffuseur des technologies et des produits importés.

Dans le secteur industriel qui reste essentiellement le fait des villes (à l'exception de l'agro-industrie), les investissements ne sont ni décentralisés, ni à haut taux de création d'emplois. A cet égard, les exemples de Gonfreville à Bouaké et de Capral 1/ à Abidjan sont éloquents. A Bouaké, l'agrandissement de l'usine de Gonfreville, au terme d'une association entre l'usine, DMC, Rhône-Poulene-Textiles et Prouvost-Masurel en 1977 a coûté environ 15,6 millions de dollars et n'a entraîné que la création de 335 emplois (soit 12,5 millions de CFA par emploi). Sur le plan strictement économique, les retombées de cette opération ne sont pas extraordinaires, quand on sait que, bien

---

1/ Exemples extraits de l'ouvrage de J.Y. CARFANTAN et de C. CONDAMINES : Qui a peur du tiers monde "? Editions du Seuil, collection points politiques, Paris 1981, pp. 70-72.

que la Côte d'Ivoire soit productrice de coton-graine, dès 1977, elle a importé du fil et des tissus de coton pour une valeur de près de 10 milliards de francs CFA, dont 3,8 en provenance de Taïwan (pays producteurs de coton-graine) 1/.

Depuis 1959, le groupe multinational Nestlé Alimentana assure la production du café soluble et la commercialisation de produits alimentaires à Abidjan. En 1976, la filiale CAPRAL de Nestlé employait 269 salariés dont 257 Africains. Le montant global des investissements effectués à cette date était évaluée à 1,3 milliard de francs CFA, soit 100 000 CFA de dépense en capital par emploi créé. En 1975, déjà la Côte d'Ivoire comptait 162 288 salariés dans la production manufacturière. Le pourcentage d'emplois supplémentaires provoqués par les activités de la CAPRAL en Côte d'Ivoire fut de 0,10 p. 100. Dix-sept ans après la création de la CAPRAL, on constate que la croissance des emplois a été très faible : 200 emplois en 1974, 243 en 1975, 269 en 1976 2/.

Toutes ces données prouvent que l'industrie ne peut absorber dans les villes tous les migrants (de l'exode rural et de l'immigration), qui sont contraints de se ruer vers les villes étant donné la crise qui secoue le milieu rural en Côte d'Ivoire et les milieux ruraux des pays voisins.

Aussi, toute politique nouvelle doit-elle viser à réduire la dépendance économique d'abord, puis à enrayer un tel type de rapports entre la Côte d'Ivoire et l'extérieur 3/. Dans cette perspective, un nouveau type d'industrialisation fondé sur l'amélioration de la productivité est nécessaire en Côte d'Ivoire.

3.3.2 L'industrialisation et l'amélioration de la productivité rurale

Toute nouvelle politique industrielle en Côte d'Ivoire devrait avoir pour objectifs : la décentralisation des investissements pour réduire les disparités régionales pour tenir compte et des possibilités des différentes

---

1/ E. JEMAI. Pour une approche matérialiste des problèmes de population et de développement en Afrique. CRDI-Dakar, février 1980, p. 50.

2/ E. JEMAI. op.cit., p. 51

3/ M. TOURE : Migration, urbanisation et développement urbain en Côte d'Ivoire - CODESRIA, Dakar, février 1980, p. 54.

régions et des matières premières existantes; l'implantation d'unités à haut taux de création d'emplois, grâce à l'utilisation de technologies adaptées à cet objectif; l'orientation des industries vers la transformation sur place des produits vivriers; et l'exploitation et la transformation sur place des richesses minières.

En d'autres termes, il s'agit ici de nouveaux rapports autonomes à établir entre l'industrie et l'agriculutre d'une part et entre ces secteurs économiques et l'aménagement de l'espace d'autre part. Ces nouveaux rapports auraient pour effet de modifier profondément non pas le rythme de la croissance de la population totale, mais la répartition spatiale de cette population et de celle des villes.

Tout cela ne pourrait produire les résultats auxquels aspirent profondément les populations ivoiriennes que si elles approprient et maîtrisent elles-mêmes les moyens et les facteurs de production. Ce qui signifie que toute nouvelle politique de population ou même d'industrialisation devrait nécessairement être accompagnée d'une nouvelle politique d'éducation et de formation débouchant à la fois sur la qualification et la créativité dans les domaines de la technique et de la science, qui permettent elles aussi une plus grande indépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Un tel modèle de développement, plus auto-centré, devrait aussi être assorti d'une nouvelle politique urbaine et d'un nouvel type de développement urbain orienté vers l'amélioration de l'habitat.

3.3.3 La nouvelle politique urbaine

Il apparait que "les effets néfastes (physiques ou moraux) ressentis par une société qui évolue au sein d'un espace qui l'aliène peuvent se renforcer, car se développant cet espace "dépendant" les multiplie, les perpétue et les rend de plus en plus difficile à enrayer" 1/. Aussi, toute nouvelle politique urbaine devrait avoir pour objectif d'enrayer les effets néfastes de la politique urbaine actuelle d'abord, et de promouvoir un nouveau type d'habitat qui tiendrait compte des conditions et des valeurs spécifiques de chaque région.

Une telle politique tout en reposant sur une planification spatiale plus rigoureuse, devrait se placer dans le cadre d'un nouveau projet de société, pour se libérer des connotations technocratiques en vigueur. Il s'agirait, alors, de chercher de nouveaux matériaux plus adaptés et moins onéreux, puisqu'il s'agirait aussi de faire baisser les coûts de production de l'habitat. Dans ce sens aussi, toute nouvelle politique d'habitat devrait s'orienter vers l'adoption du type d'habitat évolutif - moins cher - qui laisserait le temps et la latitude aux bénéficiaires de finir leurs logements dans le temps et selon leurs possibilités matérielles.

1/ N. YOU et N. NGOC ANH. Village Piegé. PUF, Paris, p. 247.

Toutefois, toute politique nouvelle urbaine et d'habitat se heurterait à des difficultés. La plus grande de celles-ci serait une réticence générale, quand on sait que les modèles d'habitat imposés jusqu'alors ont été fortement intériorisés. Seule, une campagne objective faciliterait la dissipation de cette réticence.

Si l'ensemble de ces suggestions devrait pouvoir constituer aussi l'amorce d'une politique de population, dans la mesure où elles favoriseraient une répartition plus harmonieuse de la population totale sur le territoire national, et bien que la Côte d'Ivoire soit loin d'être surpeuplée, il y aurait tout de même lieu d'agir sur la population d'une manière assez souple.

3.3.4 Une politique de croissance démographique contrôlée

La Côte d'Ivoire devrait exprimer clairement, sans complexe ni fierté son choix pour une politique de population nataliste, dans la mesure où elle est loin d'être surpeuplée et où elle ne souhaiterait pas voir sa population vieillir à terme.

Toutefois, en tenant compte des grandes tendances de sa population, elle devrait agir avec une grande souplesse sur la natalité et la fécondité au sein de certaines sous-populations féminines spécifiques et sur les mouvements migratoires.

3.3.4.1 Actions possibles sur les mouvements naturels

Comme on l'a vu dans la première partie de cette étude, le taux brut de mortalité a baissé et continuera à baisser, grâce aux progrès accomplis en matière de santé et d'hygiène. Des efforts devraient encore être consentis pour renforcer cette tendance, dans la mesure où la santé et la vie sont des droits inaliénables d'une part, et où une bonne santé au sein de la population active permet d'accroître la productivité d'autre part.

Toutefois, la hausse de la natalité et de la fécondité n'étant pas générale, quand on sait que celles-ci marquent au contraire une tendance à la stagnation, voire même à la baisse dans les couches sociales favorisées, des actions devraient être entreprises au sein de certains sous-populations féminines où la procréation pose des problèmes sociaux graves, pour faire baisser la natalité et la fécondité.

En premier lieu, les jeunes filles mères qui, à la suite de nombreux accouchements ont des problèmes pour faire face à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants devraient être protégées et aidées non seulement par des secours matériels, mais par une éducation sexuelle incluant pour elles l'accès à la contraception.

En second lieu, les écolières et les étudiantes en âge de procréer pourraient être touchées non pas par les secours matériels, mais par l'éducation sexuelle.

En troisième lieu enfin, les femmes dont la santé a été rendue précaire par de nombreux accouchements devraient être aidées médicalement à arrêter la procréation.

L'application de ces actions pourraient se heurter à des difficultés de tous ordres. Aussi, des enquêtes devraient-elles être menées pour connaître la nature et l'ampleur des difficultés afin de les aplanir. La contribution des ministères du plan, des affaires sociales, de l'éducation nationale, de la condition féminine et de la santé et de la population à ces actions, pourrait être concluante. Des dispositions juridiques et leur application stricte devraient renforcer la protection des jeunes filles mères, des écolières et des femmes qui ont subi de nombreux accouchements.

Toutes ces actions sur les mouvements naturels seraient insuffisantes sans l'application d'une politique de population de croissance contrôlée. Aussi, faut-il agir sur les mouvements migratoires.

3.3.4.2 Actions possibles sur les mouvements migratoires

En appliquant une nouvelle politique d'industrialisation concomitante à la réduction du poids de la dépendance économique du pays vis-à-vis de l'extérieur, la Côte d'Ivoire amorcerait un développement auto-centré dont l'un des résultats pourrait être une nouvelle répartition spatiale de sa population et une diminution du rythme de l'exode rural. Toutefois, tout cela pourrait être renforcé, parallèlement à l'accroissement de la productivité rurale, par l'amélioration du cadre de vie des ruraux. Dans ce sens, d'inestimables progrès ont été faits en Côte d'Ivoire, avec les programmes FRAR, d'électrification des zones rurales etc.. Toutefois, parce que ces progrès sont inégalement répartis sur le territoire national, ils ne semblent pas avoir atteints les buts escomptés : réduction du rythme de l'exode rural, amélioration du niveau de vie des ruraux etc..

Aussi, ces efforts devraient-ils être renforcés et réorientés dans le sens d'un développement auto-centré et intégré. Il s'agirait, alors, non seulement d'agir dans les régions de départ qui sont connues, mais aussi dans les régions encore sous-peuplées susceptibles d'accueillir d'autres populations, non pas par la force, mais par la persuation fondée sur l'équité et les aspirations profondes des autochtones et des migrants.

Mais pour que la part des étrangers dans cette mobilité ne soit pas plus importante que celle des nationaux, des actions concrètes devraient être entreprises, non seulement pour faciliter l'intégration de ces

nationaux dans le secteur primaire qu'ils ont tendance à répregner, mais aussi pour résoudre les vrais problèmes auxquels sont confrontés le monde rural en général : les prix à la production (des vivriers), la commercialisation, la conservation, l'appropriation des moyens et des techniques nouvelles de la production etc..

La Côte d'Ivoire, bien que traditionnellement pays d'immigration pour des raisons historiques et économiques, devrait, dans le cadre de sa nouvelle politique de population agri sur l'immigration, en mettant en place et en appliquant avec souplesse et rigueur des mesures concrètes.

Bien qu'elle soit tenue de respecter les accords qu'elle a signés sur la circulation des biens et des personnes dans les Etats de la CEAO et de la CDEAO, elle devrait pouvoir réglementer l'immigration, d'abord, en limitant la durée du séjour des migrants; ensuite, en n'accordant l'autorisation de séjourner dans le pays, qu'à ceux qui y travailleraient effectivement; enfin en limitant pour ces travailleurs le nombre des personnes à leurs charges. A ces mesures, elle devrait ajouter celle qui consisterait pour renforcer les premières - à ivoiriser progressivement non seulement certains emplois, mais aussi certaines branches d'activités : du secteur public et du secteur privé. Dans le secteur privé par exemple, toutes les branches : commerce, artisanat, transport, pêche, bâtiment etc. qui pourraient être ivoirisées progressivement, mais effectivement, devraient commencer à l'être, comme partout ailleurs. Toutefois, cette ivoirisation des branches d'activités ne serait possible que si elle était accompagnée d'une éducation, d'une formation et d'une aide de l'Etat et des établissements financiers aux Ivoiriens. Ceux-ci devraient non seulement prendre conscience de l'enjeu du développement auto-centré et intégré de leur pays en se départissant de leur complexe et en apprenant à compter plus sur eux-mêmes, mais aussi poursuivre résolument le processus de libération déjà amorcé depuis 1980; car c'est dans la liberté et la démocratie vraie aussi que la créativité féconde, l'émancipation, la prise de conscience et le progrès sont possibles.

CONCLUSIONS

Ni le temps, ni le nombre de pages qui nous ont été impartis n'ont permis de cerner et de développer, comme il le fallait, tous les aspects du thème : population, habitat et urbanisation en Côte d'Ivoire que nous avons eu le périlleux devoir de traiter ainsi. Aussi, les lacunes sont-elles nombreuses. Nous en sommes conscients, le lecteur fera alors preuve d'indulgence à notre égard.

Toutefois, en partant des grandes caractéristiques de la population ivoirienne, nous avons voulu montrer, à travers les grandes tendances et les besoins de cette population, que bien que la Côte d'Ivoire ait consenti

des efforts en matière d'habitat, faute d'une politique de population cohérente, ces efforts se sont avérés vains devant l'ampleur de la croissance de la population urbaine. Cela nous a amené à critiquer les fondements des politiques de population proposées par les experts et les organisations internationales, pour les démystifier, avant de montrer par une série de suggestions qu'un pays souverain comme la Côte d'Ivoire peut esquisser et appliquer sa propre politique de développement, en fonction non seulement des tendances de sa population, mais aussi des effets négatifs de son modèle de développement et d'un nouveau projet de société plus adéquat. Que les suggestions faites soulèvent des problèmes de tous ordres : politiques d'abord, économiques ensuite, sociaux et culturels enfin, cela ne serait que normal. L'essentiel à#nos yeux, c'est l'ouverture d'un débat entre spécialistes et responsables politiques sur les problèmes de population et de développement, afin que des solutions adéquates soient dégagées et appliquées pour le plus grand bien de la Côte d'Ivoire.

Enfin, nous osons espérer que cette rencontre consacrée aux problèmes de population et de développement de la Côte d'Ivoire marquera véritablement le début de l'élaboration d'une politique de population cohérente dont le préalable - la connaissance de cette population sous tous ses aspects par des études, des récensements réguliers et la collecte de données fiables par la Direction de la statistique aidée par les services de statistiques des autres ministères - sera resentie désormais comme une nécessité.

DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET HABITAT A ABIDJAN

par

Ph. ANTOINE
C. HERRY

Cette communication tente de dresser un rapide panorama de la croissance démographique à Abidjan. Elle s'appuie pour l'essentiel sur les premiers résultats de l'enquête démographique à passages répétés (EPR) qui viennent de paraître. 1/ Ces données seront confrontées à celles des recensements généraux de 1955 et de 1975 et à celles de l'étude socio-économique de 1963-64 (SEMA). On peut ainsi retracer dans les grandes lignes vingt ans de croissance et de transformation des structures démographiques de l'agglomération d'Abidjan.

Les quelques villages de la période pré-coloniale ont cédé la place à une agglomération de 1 900 000 habitants représentant environ 50 pour cent de la population véritablement urbaine du pays (celle des 44 villes de plus de 10 000 habitants), et près de 17 pour cent de la population ivoirienne. Capitale de la Côte d'Ivoire depuis 1934, la ville a vu son sort se dessiner dès le début du siècle avec le choix de son site comme terminus de la voie ferrée Abidjan-Niger. Mais Abidjan doit surtout son essor au percement en 1950 du canal de Vridi qui mettait en valeur la lagune et dotait la ville du meilleur port en eau profonde du golfe de Guinée.

On peut distinguer selon Ph. Haeringer (1977) trois grandes étapes, trois changements d'échelle successifs correspondant chacun à un stade bien défini de l'histoire politique et économique de l'agglomération. Les trois étapes sont les suivantes: 2/

1/ Cette enquête démographique mise en oeuvre par la Direction de la Statistique couvre l'ensemble du territoire. La supervision, l'exploitation et l'analyse de la strate Abidjan ont été confiées à l'ORSTOM. Les données concernant la période 1978-79 figurant dans cette communication proviennent du volume consacré à l'agglomération d'Abidjan (ANTOINE, HERRY 1982).

2/ Dans l'analyse qui suit nous considérons ces trois ensembles indépendamment les uns des autres : le noyau initial et deux couronnes urbaines concentriques.

- la ville coloniale 1912-1950
- la ville portuaire 1950-1970
- le nouveau périmètre 1970-1982

La ville coloniale, "coeur historique" de la cité, s'est constituée à partir de la naissance du chemin de fer et s'est développée après le choix d'Abidjan comme capitale en 1934. Cette période se caractérise par le rôle administratif de la ville. Trois quartiers composent la ville : le Plateau affecté à l'administration, au commerce, à l'habitat résidentiel, et deux quartiers populaires, Adjamé au nord et Trechville au sud. Cet ensemble ne comptait guère plus de 65 000 habitants en 1950, et tient dans un rectangle de 5 à 6 kilomètres de long pour un kilomètre de large. Ces quartiers se sont particulièrement densifiés au cours des années puisque l'on y dénombrait 162 000 personnes en 1964 et 313 000 habitants en 1978.

La ville portuaire correspond au boom économique consécutif à l'ouverture du canal de Vridi. La ville change d'échelle, elle occupe un espace d'environ 14 kilomètres de long sur 6 à 8 km de large. L'accession à l'Indépendance, et sur le plan social la construction des premiers grands programmes d'habitat économique marquent cette période qui a vu la création de nouveaux quartiers. Outre l'extension d'Adjamé vers le nord, il s'agit des quartiers de Cocody, Williamsville, Zone 4, Marcory, Koumassi, Attiécoubé, Port-Bouët. L'aspect résidentiel l'emporte en Zone 4, Marcory nord, et dans une moindre mesure à Cocody (le plus "prestigieux" pourtant), de nombreux programmes d'habitat social groupé ayant été réalisés dans ce quartier. De vastes zones du même type (économique groupé) ont vu le jour à Adjamé nord, Koumassi et plus modestement Marcory. Les quartiers traditionnels, ou précaires, dûs à l'initiative individuelle se sont implantés dans les zones les moins favorables à l'urbanisation telles qu'Attiécoubé très enclavé et de configuration tourmentée (mais homogène dans sa composition) et aussi Koumassi construit sur les bas fonds inondables dont le drainage est particulièrement difficile et onéreux. Par ailleurs une frange de peuplement se développait autour des villages Ebrié de la rive Ouest de la baie du Banco. L'ensemble de ce périmètre comptait 20 000 personnes en 1955, 102 000 en 1964 et 377 000 au moment de l'enquête.

Le nouveau périmètre résulte d'un deuxième éclatement de l'agglomération hors de ses limites. Le cadre du schéma directeur est désormais un espace de 28 kilomètres d'Est en Ouest et 22 kilomètres du Nord au Sud, sur une superficie de 50 à 60 000 hectares (y compris les lagunes). Depuis 1970 l'agglomération s'est étendue dans toutes les directions : au nord, Abobo-gare, a connu un développement spontané autour d'un petit noyau déjà existant et est devenu le plus gros quartier de la capitale; à l'ouest, à Yopougon, se sont développés simultanément un important programme de logement social et de vastes zones d'habitat traditionnel dues à l'initiative privée; à l'Est, aux deux Plateaux et à la Rivera, se réalisaient des opérations de construction d'habitat résidentiel; au sud, à Port-Bouët un autre programme de logement social était en voie d'achèvement et un vaste quartier spontané apparaissait sur le littoral de part et d'autre de la route de Grand-Bassam, quartier qui tend à s'étendre rapidement. En même temps des quartiers déjà existants tels que Marcory et Koumassi s'étendaient du fait d'une véritable "colonisation" des marécages du centre de l'île de Petit-Bassam. Cette périphérie abritait déjà plus de 300 000 personnes en 1975 et 580 000 habitants en 1978.

Le tableau 1 récapitule l'évolution de la population de la ville.

Tableau 1 : Population et étapes de la croissance d'Abidjan

	Ville "coloniale" 600 hectares			Ville "portuaire" 12 000 hectares			Nouveau périmètre 60 000 hectares		
Année	1912	1934	1950*	1955	1963	1970*	1975	1978 (1er passage)	1982*
Population	1 400	17 000	65 000	125 000	254 000	550 000	951 000	1 269 000	1 900 000
Croissance annuelle moyenne	12 %		10 %	10 %		11,5 %		10,7 %	

* Estimations

La ville se caractérise par un fort taux de croissance démographique, parmi les plus élevés du monde, 10 pour cent 3/ depuis plus d'un demi siècle. La petite bourgade de 1 400 habitants de 1912 est aujourd'hui une métropole moderne dotée de tous les attributs, et assumant toutes les fonctions, d'une grande capitale dont l'essor démographique et économique semblent en partie s'auto-alimenter, augmentant ainsi de façon continue et dans tous les domaines le poids de la capitale par rapport au reste du pays, et ce malgré les efforts de pouvoirs publics. Ainsi, de 1970 à 1980 dans le secteur secondaire moderne (industrie, énergie, bâtiment et travaux publics) la part d'Abidjan est passée de 60 à 67 pour cent pour la valeur ajoutée, et de 46 à 55 pour cent pour les emplois alors que dans le même temps 70 pour cent des investissements publics consacrés à ce secteur l'étaient dans l'intérieur du pays (Ministère du Plan 1981).

Nous avons complété l'analyse globale des structures et mouvements de population de la ville, par une approche prenant en compte différents types d'habitat, stratification pouvant se montrer plus révélatrice du fait urbain abidjanais. Cette typologie distingue quatre catégories (les habitats de standing, économique, évolutif et sommaire) correspondant à des sous populations ayant des comportements démographiques nettement différenciés.

L'habitat de haut et moyen standing, dont le développement s'est accéléré ces dernières années, regroupe les catégories sociales les plus aisées, (dont la minorité européenne que l'on exclura d'une partie de l'analyse).

L'habitat économique moderne est le résultat d'une politique volontariste de logement social. Son développement est déterminant quant à l'évolution globale du parc immobilier; malgré un net ralentissement dans la construction, plus du quart de la population y réside. Destiné pour l'essentiel aux nationaux cet habitat représente un effort rare en Afrique de l'Ouest.

L'habitat évolutif, la "cour" comme on l'appelle plus simplement, constitue l'habitat traditionnel de l'agglomération. Monofamilial à ses débuts, cet habitat a connu une transformation rapide. Chaque cour comprend actuellement

---

3/ A ce rythme la ville doublera de population tous les sept ans.

plusieurs logements. Presque exclusif avant 1960, cet habitat reste largement majoritaire. Il continue à se développer en périphérie alors qu'il a tendance à se dégrader sérieusement dans les quartiers anciens du centre, du fait surtout d'une densification abusive; les conditions sanitaires et la promiscuité y sont souvent identiques voire pires que dans certaines zones d'habitat sommaire plus aérées.

L'habitat sommaire, malgré la croissance exponentielle de la ville a vu sa part demeurer relativement faible soit environ 10 pour cent de l'ensemble de la population de la ville en 1978. Toujours repoussé à la périphérie du fait des déguerpissements successifs, il est malgré sa précarité relativement bien structuré et doit être considéré comme un habitat de substitution à l'habitat évolutif, dont il constitue un complément, plutôt que comme l'expression de l'existence d'une population trop pauvre pour prétendre à mieux.

L'accroissement de la population résulte en partie d'un double courant migratoire : au flux de migrants ivoiriens s'ajoutent les migrants étrangers des pays avoisinants, Haute-Volta, Mali, Ghana mais aussi de toute l'Afrique de l'Ouest et d'Europe qui représentaient 40 pour cent de la population d'Abidjan au moment du recensement de 1975. Cela en fait une des villes les plus cosmopolites d'Afrique. Mais de plus en plus le mouvement naturel contribue à la croissance de la ville.

1. L'évolution des structures démographiques

a) L'évolution des structures entre 1955 et 1978:

L'analyse de l'évolution des structures entre 1955 et 1978 s'appuie sur la comparaison des pyramides exprimées en effectifs relatifs (figure ci-jointe). Les caractéristiques principales de la pyramide établie à partir des résultats de l'enquête (EPR) sont:

- une population jeune avec une forte proportion de moins de 15 ans
- une concentration des adultes entre 20 et 35 ans
- une quasi absence des personnes âgées

Fig. 1

ABIDJAN: EVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES AGES (1955-1975-1978)

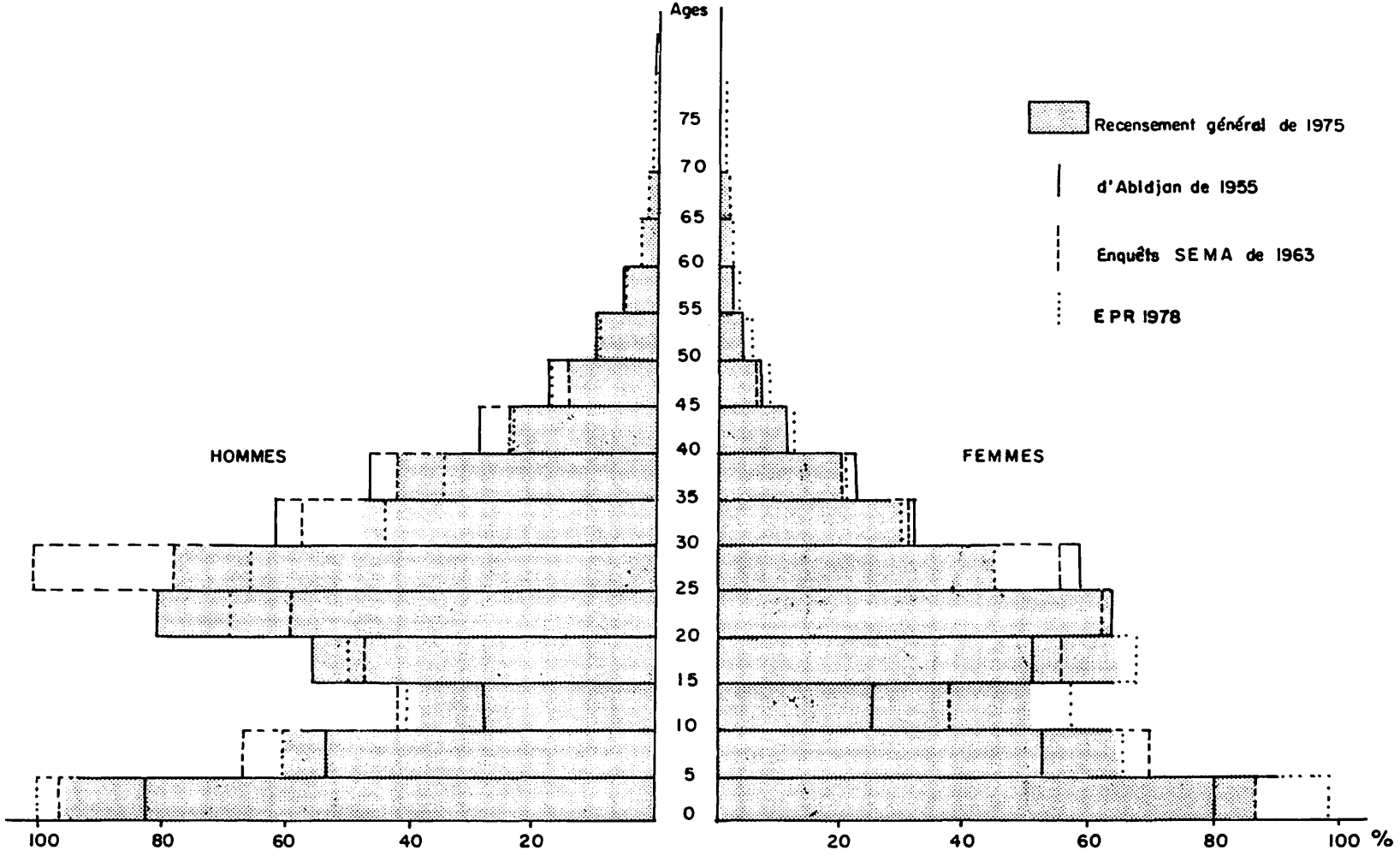

- une dissymétrie entre les sexes qui s'inverse à vingt ans : le rapport de masculinité est nettement inférieur à 100 entre 5 et 20 ans; au-delà les hommes deviennent très largement majoritaires (rapport de masculinité de 176 à 30-34 ans), donnant cette allure "déhanchée" à la pyramide; ce profil résulte en partie de l'écart d'âge entre les conjoints (10 ans environ).

La confrontation des résultats de l'enquête avec les recensements précédents et l'enquête SEMA de 1963 donne une évolution globalement cohérente, en particulier pour le sex féminin (à l'exception du groupe d'âge 5-9 ans); pour le sexe masculin cette cohérence n'est vraie qu'à partir du groupe 25-29 ans mais aussi de 10 à 14 ans si l'on exclut l'enquête de 1963 dont les résultats sont les moins fiables, en particulier pour le groupe d'âge 5-9 ans où il semble y avoir eu erreur de collecte (sur évaluation du nombre d'enfants pour les deux sexes).

Toutes les structures de 1955 à 1978 comportent des caractéristiques communes et connaissent une évolution régulière. Ainsi, en 1955 la concentration des effectifs sur les jeunes adultes, l'absence de vieillards, étaient plus marqués, avec un meilleur équilibre du groupe d'âge 10-14 ans; deux tendances apparaissent donc nettement, le rajeunissement global de la population par l'accroissement du groupe 0-4 ans et le rééquilibrage progressif entre les sexes. La superposition des pyramides à la figure 1 permet de bien visualiser ces aspects. Le tableau 2 (ci-dessous) résume assez bien quelques faits saillants caractérisant l'évolution des structures par sexe et par âge.

Table 2 : Quelques indicateurs de structure

Indicateurs	1955	1975	1978
Proportion de " - 15 ans"	32,6 %	39,5 %	41,6 %
Proportion de "15-55 ans"	65,7 %	59 %	56,5 %
Proportion de "55 ans et +"	1,7 %	1,5 %	1,9 %
Proportion d'hommes	58 %	55 %	51,5 %
Proportion de femmes de - 20 ans	21 %	27 %	28,8 %

Une analyse trop rapide nous amenerait à avancer une explication classique : le rééquilibrage des sexes correspond au passage d'une migration individuelle à une migration familiale. Si ce phénomène existe, tout particulièrement chez les étrangers, il ne constitue pas la seule explication. Chez les voltaïques, par exemple, le rapport de masculinité est passé de 291 en 1955 à 181 en 1963 pour atteindre 149 en 1975. Cette tendance au rééquilibrage se réalise aux âges de forte fécondité et entraîne une natalité élevée dans la population étrangère, qui se "reproduit" sur place (les étrangers représentent 43 % des nés à Abidjan dans le groupe d'âge 0-4 ans). A moins d'un renversement profond et durable de la conjoncture on assiste à l'émergence d'une catégorie de migrants 4/ étrangers de seconde génération certainement mieux intégrés aux conditions de vie citadine que leurs parents mais coupés de leur milieu rural d'origine que bien souvent ils ne connaissent pas. Leur devenir à Abidjan est pourtant incertain puisque pouvant être remis en cause par des décisions politiques. Toutefois les problèmes de scolarisation et la forte rotation de la plupart des migrants étrangers entraînent de nombreuses migrations de retour, de jeunes, mais aussi de couples. Ainsi, en 1973 les jeunes étrangers ne représentaient que 27,1 % du groupe d'âge 10-19 ans.

b) L'évolution par type d'habitat

Les premiers résultats de l'enquête à passages répétés permettent de caractériser les structures par âge pour chacun des types d'habitat. Les habitats de standing et économique se distinguent par une très forte sur-représentation du sexe féminin de 10 à 25 ans, correspondant à l'accueil dans les familles ivoiriennes de nombreuses aides domestiques venues le plus souvent de la famille ou du village d'origine. Ce phénomène apparaît déjà vers les années 60 (Gibbal, 1974) mais il s'est particulièrement amplifié. Cet accueil est loin d'être toujours volontaire, le village cherchant à faire prendre en charge des jeunes

---

4/ L'expression "migrants de seconde génération" est impropre en ce sens que nés sur place ce ne sont pas des migrants; il reste que pour les nationaux ils sont considérés en tant qu'étrangers comme des migrants au même titre que leurs parents.

filles par un membre plus aisé de la famille, ce que dénoncent les citadins comme cette femme qui déclare : *"pour moi, les aides familiales ne sont pas nécessaires, j'ai déjà une bonne qui fait déjà tout le travail à la maison. Pratiquement je n'ai besoin de personne. Comme je vie à Abidjan, les parents m'envoient les nièces, les cousines pour travailler pour moi. Ils pensent que j'ai de l'argent pour m'occuper de tout le monde"* (Aguia, 1979). Le devenir de ces jeunes filles n'est pas encore connu. Elles découvrent un genre de vie éloigné de celui du village et la plupart d'entre elles désireront demeurer à Abidjan.

L'habitat économique constitue, au fur et à mesure du vieillissement de l'occupant principal, une structure d'accueil pour les migrants qui cherchent à continuer leur scolarité ou qui tentent d'exercer une activité. Paradoxalement, c'est autour de ces chefs de ménage, citadins installés, que se reconstituent les modèles de famille élargie; non par choix volontaire mais sous la pression des parents ils acceptent d'héberger de nombreux collatéraux. La lecture du tableau 3 est riche d'enseignement sur ce point. Alors que les classes les plus aisées ne se plient plus aux règles de solidarité familiale, les résidents de l'habitat économique, adoptent le même comportement que les propriétaires de cour (en général plus âgés).

Tableau 3 : Répartition des ménages suivant les types d'habitat 5/

Type d'habitat	Groupe de célibataire	Ménages nucléaires	Familles élargies	Total
Haut et moyen standing	3,2	71,7	25,1	100
Economique	7,6	25,8	66,6	100
Evolutif (propriétaire)	4,0	36,8	59,2	100
Evolutif (locataire)	22,1	39,3	38,6	100

5/ Source: Perspectives décennales (1978). Les définitions retenues sont légèrement différentes de celles de l'EPR. Pour ces raisons nous n'avons pas inclu l'habitat spontané, qui comprend à la fois du sommaire et des cours.

Au sein de l'habitat évolutif, la distinction entre propriétaire et locataire s'impose pour l'étude de la taille du ménage. Les premiers par définition disposent de plus de possibilités d'accueil. Cependant, ils tendent de plus en plus à diviser la cour en un maximum de petits logements et à multiplier ainsi les sources de revenus. Les locataires de l'habitat évolutif, faute de place (souvent 15 à 20 m2) ont des capacités d'accueil moindres et l'on y trouve une forte proportion de familles nucléaires. Ce type d'habitat accueille aussi bien des étrangers que des ivoiriens; majoritaire, il donne les caractères dominants de la structure démographique de la ville.

L'habitat sommaire accuse une nette sur-représentation masculine aux âges actifs (20-40 ans). Le creux 5-20 ans est plus marqué pour les garçons que pour les filles. Cet habitat comprend essentiellement des étrangers célibataires ou des jeunes couples récemment arrivés en ville. On doit noter que la structure de la pyramide de l'habitat sommaire à Abidjan est très différente de celle constatée dans les bidonvilles à travers le monde. *"Dans l'ensemble (Pérou, 1970; Maroc, 1969; Zambie, 1969...) la pyramide des âges des populations de bidonville présente une silhouette régulière et évasée, qui ressemble assez étroitement à celle du pays entier"* (Chesnais J.C. et al., 1976). Ceci confirme bien la spécificité des "campements" d'Abidjan aussi bien par leur structure de population que par leur rôle au sein de la ville. Cette population est souvent très proche sur le plan des conditions socio-économiques des locataires de l'habitat évolutif.

2. Une fécondité qui demeure élevée

a) Comparaison des niveaux de fécondité entre Abidjan et le reste du pays

Actuellement, il n'existe aucune série statistique fiable qui témoignerait d'une diminution notable de la fécondité dans les zones rurales en Afrique. Des indications souvent contradictoires apparaissent quant à l'évolution de la fécondité en milieu urbain. Un certain nombre d'études montrent que la fécondité urbaine au Ghana est certainement inférieure et diminue plus rapidement que la fécondité rurale (Caldwell 1976). Les

données existantes sur l'Afrique deviennent relativement obsolètes et il est difficile de faire un état précis des niveaux respectifs de la fécondité en milieu urbain et en milieu rural dans les différents pays africains. Dans les années 60 (Cohen 1967) la comparaison des niveaux enregistrés dans les capitales africaines avec ceux des zones rurales ne faisait apparaître aucune constance dans les écarts.

En Côte d'Ivoire, les données tirées des enquêtes régionales de 62-64 (Roussel 1967) et celles de l'EPR 6/ donnent globalement des écarts semblables : en moyen 1 enfant de moins par femme dans la capitale que pour l'ensemble du pays (tableau 4). En 1963 on enregistrait une fécondité cumulée à 49 ans révolus de 5,34 enfants à Abidjan et de 6,38 pour l'ensemble du pays, et à l'EPR en 1978-79 5,55 à Abidjan et 6,54 pour le pays. La comparaison entre les taux obtenus lors des enquêtes régionales et ceux de l'EPR, suggère une hausse des niveaux de fécondité. Toutefois il faut se garder de toute conclusion trop hâtive, dans la mesure où les données de 1962-64 résultent d'opérations disparates. A Abidjan, il est possible que la fécondité ait augmenté du simple fait d'une modification de la composition des groupes d'âge féminins; ainsi davantage de très jeunes femmes mariées à des migrants étrangers résident actuellement à Abidjan alors qu'au début des années 60, la plupart des migrants étrangers venaient sans épouse.

Tableau 4 : Niveaux de fécondité à Abidjan et en Côte d'Ivoire

Groupe d'âge	ABIDJAN				COTE D'IVOIRE				MILIEU RURAL			
	1963		1978-79		1962-64		1978-79		1958		1978-79	
	Taux	FC	Taux	FC	Taux	FC	Taux	FC	Taux	FC	Taux	FC
12-14	-	-	14	0,04	-	-	23	0,07	-	-	27	0,08
15-19	206	1,03	187	0,98	192	0,96	224	1,19	217	5,09	239	1,28
20-24	230	2,18	247	2,21	289	2,41	296	2,67	319	3,68	318	2,87
25-29	215	3,26	246	3,44	264	3,73	278	4,06	289	4,13	290	4,32
30-34	196	4,24	197	4,43	226	4,86	217	5,14	209	5,17	222	5,43
35-39	125	4,86	134	5,10	158	5,65	158	5,93	167	6,01	162	6,24
40-44	67	5,20	66	5,43	102	2,16	86	6,36	66	6,34	92	6,70
45-49	29	5,34	25	5,55	44	6,38	35	6,54	36	6,52	37	6,89

6/ Une analyse de la fécondité pour l'ensemble du pays ees présentée dans le tome consacré aux résultats nationaux. (Direction de la Statistique 1982).

Ce phénomène pourrait expliquer l'augmentation de la fécondité entre 20 et 29 ans. Mais il s'agit là d'une hypothèse qu'il est impossible de vérifier (la distinction par nationalité n'a pas été faite en 1963). La précocité de la fécondité est par ailleurs moins marquée à Abidjan que pour l'ensemble du pays. La différence des niveaux de fécondité entre Abidjan et le reste du pays, résulte de l'influence de diverses variables, comme la scolarisation, des comportements matrimoniaux différents, l'activité salariée des femmes, l'affaiblissement des valeurs et des normes culturelles natalistes. Toutefois d'autres facteurs jouent en sens inverse tel le non respect des interdits concernant la reprise des rapports sexuels après l'accouchement.

b) Fécondité et habitat

La distinction entre quatre types principaux d'habitat permet de synthétiser un nombre important de caractéristiques socio-économiques. Les quatre sous-populations que l'on peut ainsi distinguer ont-elles des comportements démographiques particulièrement différenciés face à la fécondité ?

Si l'on considère l'ensemble de la population africaine (tableau 5) l'habitat de standing se distingue par une faible fécondité (descendance finale de 3,58), très différente de celle de l'habitat économique (descendance finale 5,09) et nettement inférieure aux descendances finales de l'habitat évolutif (descendance finale 6,09) ou de l'habitat sommaire (descendance finale 7,44).

Ces écarts proviennent en partie d'une différence assez forte de fécondité entre les ivoiriennes et les autres africaines, résultant surtout d'une nuptialité précoce pour les immigrantes étrangères. Ainsi entre 20 et 24 ans 35 % des femmes ivoiriennes sont encore célibataires contre seulement 4 % de voltaïques et 6 % des maliennes aux mêmes âges. Les femmes voltaïques connaissent une fécondité cumulée de 8,29 enfants et les ivoiriennes de 7,53. Lorsque l'on descend dans la hiérarchie de l'habitat, la proportion d'étrangère augmente et cette disparité matrimoniale explique dans une certaine mesure la fécondité plus élevée dans l'habitat sommaire. Mais le différentiel de fécondité entre ivoirienne et étrangère ne constitue pas le seul facteur explicatif.

Tableau 5 : Fécondité selon le type d'habitat - Population africaine -

Groupe d'âge	HABITAT STANDING		HABITAT ECONOMIQUE		LOTISSEMENT EVOLUTIF		HABITAT SOMMAIRE		TOTAL	
	Taux de fécon-dité	Fécon-dité cumulée	Taux de fécon-dité	Fécon-dité cumulée	Taux de fécon-dité	Fécon-dité cumulée	Taux de fécon-dité	Fécon-dité cumulée	Taux de fécon-dité	Fécon-dité cumulée
12-14 ans	0	0	5	0,02	22	0,07	14	0,04	14	0,04
15-19 ans	62	0,31	146	0,75	224	1,19	267	1,38	191	1,00
20-24 ans	205	1,34	222	1,85	263	2,50	263	2,69	250	2,25
25-29 ans	186	2,27	196	2,83	274	3,87	280	4,09	249	3,49
30-34 ans	168	3,11	189	3,78	201	4,88	309	5,64	207	4,52
35-39 ans	62	3,42	155	4,55	151	5,63	141	6,34	147	5,26
40-44 ans	33	3,58	77	4,94	76	6,01	90	6,79	75	5,63
45-49 ans	0		32	5,09	16	6,09	129	7,44	30	5,78
TOTAL	108		148		199		235		183	

La population ivoirienne (tableau 6) reflète la même hiérarchie dans les niveaux de fécondité : la fécondité est assez basse dans l'habitat de standing (2,89 enfants); elle est plus forte (descendance finale 5,07) dans l'habitat économique où elle se maintient à des niveaux assez élevés jusque vers 40 ans; la fécondité est plus précoce dans l'habitat évolutif (280 % à 20-24 ans) et elle décline plus rapidement que dans l'habitat économique, la descendance atteinte étant cependant plus forte (5,71); les chiffres concernant l'habitat sommaire ne sont fournis qu'à titre indicatif la population ivoirienne étant très marginale dans ce type d'habitat. Ainsi se trouve confirmé le fait que les populations les plus instruites et disposant des meilleures conditions socio-économiques possèdent la fécondité la plus basse. Inversement c'est chez les plus défavorisés que l'on rencontre les niveaux de fécondité les plus élevés, peu différents de ceux relevés en milieu rural.

Toutefois lorsque l'on considère la taille moyenne des ménages, on trouve une hiérarchie inverse : l'habitat économique et l'habitat résidentiel hébergent des familles nettement plus nombreuses (respectivement 7,55 et 6,48 personnes par ménage) que l'habitat évolutif (4,92) ou le sommaire (3,60). Paradoxalement c'est auprès des chefs de ménéage les plus urbanisés que se reconstituent donc les modèles de famille élargie : en plus de ses propres enfants le chef de ménage doit assurer l'avenir de collatéraux et souvent prendre en charge un ou deux de ses petits enfants. Comme le remarque Y. Tugault (1976), à propos de la fécondité et de l'urbanisation en France, la qualité de l'habitat (maison individuelle, logement en immeuble...) peut modifier la façon dont les enfants sont ressentis par les couples. Le même phénomène existe à Abidjan : plus le logement est spacieux plus la famille accueille de nombreux enfants, mais ces enfants ne sont pas seulement ceux du couple. La concurrence entre les enfants biologiques et les autres enfants sociaux (neveux, jeunes frères ...) ne constitue-t-elle pas un facteur incitatif à une limitation de la propre descendance du ménage ?

La fécondité ne semble pas avoir diminué au cours des quinze dernières années à Abidjan; elle reste inférieure, comme on l'a vu, aux niveaux enregistrés dans l'ensemble du pays (une descendance finale de 5,55 enfants à Abidjan contre 6,54 pour l'ensemble du pays), infirmant (tout au moins à Abidjan) la thèse selon laquelle l'urbanisation

Tableau 6 : Fécondité selon le type d'habitat - Ivoirien -

Groupe d'âge	HABITAT STANDING		HABITAT ECONOMIQUE		LOTISSEMENT EVOLUTIF		HABITAT SOMMAIRE		TOTAL	
	Taux de fécon-dité	Fécon-dité cumulée	Taux de fécon-dité	Fécon-dité cumulée	Taux de fécon-dité	Fécon-dité cumulée	Taux de fécon-dité	Fécon-dité cumulée	Taux de fécon-dité	Fécon-dité cumulée
12-14 ans	0	0	6	0,02	26	0,08	0	0	15	0,05
15-19 ans	59	0,30	145	0,74	202	1,09	237	1,19	167	0,88
20-24 ans	175	1,17	219	1,84	280	2,49	194	2,16	249	2,13
25-29 ans	149	1,92	196	2,82	249	3,74	288	3,60	223	3,24
30-34 ans	132	2,58	192	3,78	198	4,73	356	5,38	198	4,23
35-39 ans	62	2,89	162	4,59	119	5,32	291	6,83	134	4,90
40-44 ans	0		80	4,99	70	5,67	209	7,88	73	5,27
45-49 ans	0		17	5,07	8	5,71	0		9	5,31
TOTAL	90		146		187		225		116	

favorise une fécondité élevée. Cependant la féminisation progressive de la pyramide, surtout aux âges féconds (entre 15 et 25 ans), entraîne une hausse du taux de natalité. Ainsi le taux de natalité à Abidjan est passé de 47 % en 1963 à 50,4 % en 1978-79, supérieur à celui de l'ensemble du pays qui est de 48,9 %. Si la féminisation des structures se poursuit, le taux de natalité devrait rester élevé pendant les années à venir, même si les niveaux de fécondité diminuent sensiblement.

3. Le Déclin de la mortalité

Nous avons retenu deux indicateurs de la mortalité : la mortalité infantile (touchant les enfants de moins d'un an) et la mortalité juvénile (entre 1 et 4 ans révolus).

a) Evolution des niveaux et tendances de la mortalité infanto-juvénile

Pour l'ensemble du pays nous avons estimé que les données étaient sous évaluées de 14 à 20 %, 7/ ceci étant dû en partie à une surmortalité des émigrants entre 1 et 4 ans. En retenant cette même hypothèse pour Abidjan, nous obtenons la série de valeurs ci-après :

Quotients estimés de mortalité infantile et juvénile en °/oo

	Abidjan	Milieu rural	Ensemble
$_1q_o$	65	115	103
$_4q_1$	50	93	85

Afin de dégager les tendances de la mortalité, il faudrait pouvoir comparer ces données à celles des années précédentes; elles sont rares et très peu résultent d'observation. Ainsi, la synthèse des enquêtes régionales (Roussel, 1967), propose deux estimations de la mortalité infantile : 200 ‰ en milieu rural et 175 ‰ en milieu urbain (1965).

7/ Voir les résultats nationaux de l'EPR (1982).

Une synthèse critique des données présentée par A. Dittgen (1977), met en évidence une baisse de 40 % de la mortalité infantile dans le Sud-Ouest entre 1945 et 1967 (de 289 à 171 °/oo). Une étude menée à Katiola vers 1967 donnait un taux de mortalité infantile de 141 °/oo. Pour Abidjan les évaluations sont plus rares : une première concerne le quartier d'Adjamé en 1970 (mortalité infantile de 90 à 104 °/oo) - une autre provient de l'enquête de B. Lewis sur la fécondité à Abidjan (3 quartiers retenus) et donne pour la période 1969-1974 une probabilité de décéder entre 0 et 3 ans de 116 °/oo, qui paraît fortement sous estimée. Malgré l'incertitude pesant sur ces différentes données, on peut avancer que Abidjan connaît une baisse de la mortalité infantile, mais à quel rythme ? Quant à la mortalité juvénile elle est d'un niveau élevé par rapport à la mortalité infantile, mais nous ne disposons pas de données anciennes pour apprécier ses tendances. Les infrastructures médicales développées dans la capitale et insuffisantes en milieu rural, ne semblent pas avoir un rôle prépondérant, l'amélioration du niveau sanitaire résultant plutôt des campagnes de vaccination et de l'éducation sanitaire. Les problèmes de nutrition sont certainement parmi les plus déterminants et les premiers résultats de l'enquête budget consommation (menée par la Direction de la Statistique) démontrent qu'il n'y a pas globalement de sous nutrition en Côte d'Ivoire (ce qui n'exclut pas certaines carences).

b) Niveaux de mortalité et conditions d'habitat

Si globalement les niveaux de mortalité infanto-juvénile sont peu élevés à Abidjan, ces valeurs moyennes masquent de fortes disparités entre les catégories sociales, représentées par les quatre types d'habitat déjà décrits. Ainsi dans l'habitat sommaire la mortalité juvénile apparaîtrait plus élevée qu'en milieu rural.

Nous avons pu noter au cours de l'enquête que la plupart des femmes possédaient un carnet de santé de la PMI pour leur enfant. Si la majorité des accouchements se déroulent en maternité, les femmes n'y restent en général que quelques heures; toutes ne peuvent pas par la suite faire bénéficier leur enfant des meilleures infrastructures médicales ou leur assurer une alimentation adéquate et équilibrée. Les niveaux de mortalité obtenus à partir des données observées pour chacun des types d'habitat sont présentés au tableau 7 (données non ajustées; toutes nationalités prises en compte).

Tableau 7 : Taux et quotients de mortalité selon le type d'habitat

	Habitat haut et moyen standing			Habitat économique			Habitat évolutif			Habitat sommaire		
	Décès	$a^m x$	$a^q x$	Décès	$a^m x$	$a^q x$	Décès	$a^m x$	$a^q x$	Décès	$a^m x$	$a^q x$
0 an	75	27‰	26‰	519	43‰	42%	2 200	58‰	56‰	408	62‰	59‰
1-4 ans	0	-	-	248	5‰	20‰	1 448	12‰	47‰	536	31‰	115‰

Ces résultats ne sont donnés qu'à titre indicatif. En effet la faiblesse de l'échantillon dans certains types d'habitat (résidentiel particulièrement) entraîne une variance très élevée et donc un intervalle de confiance trop important 8/. On peut également présumer que pour la mortalité infantile les risques de sous estimation augmentent au fur et à mesure que le niveau d'instruction décroît et les écarts sont certainement plus importants que ceux présentés. Les données sur la mortalité juvénile sont un peu plus fiables. La mortalité juvénile est dérisoire dans l'habitat de standing (non mesurée à l'enquête), certainement proche des niveaux européens (en France en 1978 : $4^m1 = 0,5$ ‰), alors que nous avons un écart de 1 à 6 entre l'habitat économique et l'habitat sommaire. Si l'on fait l'hypothèse d'un taux de 2 ‰ en résidentiel, la probabilité de mouvoir entre 1 et 4 ans serait 15 fois plus élevée dans l'habitat sommaire que dans l'habitat résidentiel; ainsi, à Abidjan un enfant de 1-4 ans appartenant aux classes les plus aisées aurait une probabilité de mourir semblable ou très légèrement supérieure à celle d'un enfant européen; par contre les enfants des classes les plus déshéritées connaîtraient des niveaux identiques à ceux enregistrés au début du XIXè en Europe. Alors qu'à Genève vers 1800-1825 (A. Perrenoud 1981) l'écart pour la mortalité juvénile entre la classe dirigeante et les "ouvriers-employés" était de 3,40, à Abidjan, aujourd'hui,

8/ Si globalement le taux de mortalité infantile est de 0,054 ± 0,006 et la mortalité juvénile de 0,011 ± 0,0025, l'intervalle de confiance est plus important au fur et à mesure que le nombre d'individus observés par type d'habitat décroît. Dans le meilleur des cas, dans l'habitat évolutif, l'intervalle de confiance est de ± 0,013 pour la mortalité infantile, et ± 0,003 pour la mortalité juvénile.

l'écart serait bien plus important : environ 7 entre habitat résidentiel et l'ensemble habitat évolutif - habitat sommaire Si les progrès de la médecine n'ont pas bénéficié à tous dans les mêmes proportions, l'écart s'explique surtout par les différences de mode de vie. L'insuffisance des données doit inciter à la prudence. Pour l'ensemble d'Abidjan l'espérance de vie est d'environ 8 à 10 années plus élevée que pour l'ensemble du pays (environ 56 ans pour la capitale).

4. L'origine géographique

a) Un déclin relatif de la proportion d'étrangers

Si l'on veut suivre l'évolution de la seule population étrangère, on bute sur une difficulté de taille; le critère de nationalité n'était pas pris en compte avant l'Indépendance (1960), alors que les unités territoriales existaient déjà. De nombreux travaux ont par ailleurs assimilé à tort lieu de naissance et nationalité. Ainsi Bernus (1962) commentant les résultats du recensement de 1955, affirme que les ivoiriens "représentent 62 % de la population, les voltaïques 13,2 %, les maliens 8,9 %" alors qu'il ne s'agit que d'une répartition par lieu de naissance, entraînant ainsi une forte sous-estimation du nombre d'étrangers. Le dénombrement exact des nationalités s'avérant impossible, on peut toutefois procéder à une évaluation des effectifs à partir des groupes ethniques, le recensement de 1955 présentant des données suffisamment détaillées. Un problème subsiste pour le groupe Mandingue où il n'est pas possible de dissocier avec précision ivoiriens et non ivoiriens. On retient l'hypothèse que la répartition est légèrement inférieure à celle de 1978, soit environ 45 % d'ivoiriens. On aboutit aux estimations suivantes pour 1955 (tableau 8), offrant ainsi une comparaison possible avec les données de 1975 et de 1978.

Tableau 8 : Répartition par nationalités

Nationalité	1955		1975		1978	
	NA	%	NA	%	NA	%
Ivoirienne	58 900	49	560 659	58,9	784 322	61,8
Voltaïque	16 400	14	157 188	16,5	177 998	14,0
Malienne	12 000	10	83 507	8,8	107 401	8,5
Autre africaine	24 700	20	115 691	12,2	150 905	11,9
Non africaine	8 100	7	25 250	2,7	48 445	3,8
Non précisée			8 921	0,9		
Total	120 100	100	951 216	100	1269 071	100

Notre évaluation pour 1955 reste critiquable, mais elle recouvre mieux les distinctions de nationalité que le critère de lieu de naissance. Ainsi, il apparaît que le poids relatif des étrangers a décliné. Majoritaires en 1955, ils représentent encore 40 % de la population de la ville en 1975, et l'on doit noter leur part prépondérante aux groupes d'âge actifs masculins : entre 25 et 44 ans on dénombre 57 % d'étrangers. Seule la population voltaique voit s'accroître ses effectifs. Par contre le nombre des originaires du Ghana, du Nigéria, ... décroît en valeur relative. La population non africaine semble fortement sous-estimée en 1975.

b) La diversité ethinique

Pour la population ivoirienne, les mutations sont très diverses. Le phénomène peut être appréhendé sous l'angle ethnique; on a alors retenu la décomposition simplifiée en cinq grands groupes : les Mandé du nord (Malinké) au nord-ouest, les Voltaïques (Sénoufo, Lobi, Koulango...) au nord-est, les Mandé du sud (Dan,Gouro...) à l'ouest et au centre, les Krou (Bété, Guéré...) au centre-ouest et sud-ouest et les Akan (Baoulé, Agni, Lagunaires...) au sud-est. Ces grands groupes sont répartis dans des milieux géographiques différenciés (forêts ombrophiles, savanes et forêts sèches) et relèvent d'organisations sociales souvent très contrastées. La répartition par grands groupes ethiniques figure au tableau 9. Nos estimations concernant 1955 sont sujettes à caution pour le groupe Mandé Nord.

Tableau 9 : Répartition ethnique : Côte d'Ivoire et Abidjan

Groupe ethnique	Abidjan 1955	%	Abidjan 1975	%	Côte d'Ivoire 1975	Proportion à Abidjan 1975
Akan	31 800	54	281 689	51	2 212 941	13 %
Krou	12 150	21	123 759	22	825 117	15 %
Mandé Nord	6 500	11	70 225	13	709 839	10 %
Mandé Sud	4 850	8	42 157	8	624 053	7 %
Voltaïque	3 600	6	34 514	6	800 098	4 %

Si globalement la proportion d'ivoiriens a augmenté, passant de 49 % en 1955 à 59 % en 1975, on doit relever la remarquable constance de la répartition par groupe ethnique; les Akan restent majoritaires (50 % des ivoiriens), devant les Krou (22 %).

Le groupe Akan a toujours connu une migration féminine importante vers le milieu urbain. Ainsi, en 1955 chez les Baoulé on comptait 6 459 femmes pour 4 690 hommes au groupe d'âge 15-29 ans. P. Etienne (1968) pense que l'archétype de la migrante baoulé se trouva élaboré dès les débuts de la colonisation. *"Les premiers noyaux de peuplement non traditionnel constituèrent très vite un milieu d'accueil pour les filles et les jeunes femmes qui voulaient échapper à des contraintes sociales imposées par une union trop précoce à leur gré. En effet les liaisons qu'elles pouvaient entretenir avec les étrangers de la ville, même en cas de grossesse, n'impliquaient aucun engagement de caractère durable..."*. Il y a une quinzaine d'années la femme baoulé recherchait une indépendance. Aujourd'hui, à Abidjan pour ce groupe ethnique, l'équilibre entre les sexes se rétablit (sauf pour les jeunes âges) et on trouve le schéma inverse, d'un rattrapage masculin; la campagne baoulé qui ne retenait plus ses filles, ne retient plus ses garçons. Dans d'autres ethnies, où l'exédent d'hommes d'âge actif était marqué en 1955, comme les Krou, on note au contraire une féminisation relative de la pyramide. Ainsi pour le groupe 20-39 ans le rapport de masculinité entre 1955 et 1975 passe de 164 à 135, et, pour le groupe 40-59 ans de 720 à 240; Cette évolution traduit-elle l'installation et l'insertion de couples dans la ville, ou au contraire le développement d'une migration féminine indépendante ? Une partie des femmes cherche à échapper à la condition qui lui est réservée en milieu rural. Ainsi en milieu bété *"les femmes bien qu'elles soient censées partager une vie commune avec leur mari, constituent la première main-d'oeuvre utilisée par ces derniers; lorsqu'on les interroge, elles formulent un rapport d'employeur à employées en toute lucidité... L'exode rural féminin est donc un phénomène qui prend aujourd'hui de plus en plus d'ampleur et qui, par contre coup, augmente et justifie celui des hommes"* (Dozon, 1981).

Il apparait nettement que la féminisation de la pyramide ne correspond pas simplement à l'implantation de familles à Abidjan. La proportion de chefs de ménage féminins s'accroît de façon sensible : de 6 % en 1963 elle passe à plus de 10 %

aujourd'hui et atteint 12,5 % pour les ivoiriennes. Le phénomène s'accentue pour des groupes ethniques comme les Krou où la proportion passe de 2 % en 1963 à 10 % en 1978. L'évolution des comportements face à la nuptialité est caractéristique du souci d'indépendance plus marqué chez les femmes : globalement la proportion de femmes "mariées"8/ baisse. Mais surtout la proportion devient relativement faible pour les jeunes générations d'ivoiriennes.

S'agit-il d'un simple retard à l'âge au mariage ou d'un phénomène plus profond de remise en cause des rapports hommes-femmes ? *"Les citadines, aguerries par la ville ressentent-elles plus vivement l'exploitation subie par les villageoises ? ... Si elles ne veulent plus de cette existence au village ce n'est pas pour en accepter la réplique en ville"* (Vidal, 1971).

c) Origine géographique des Abidjanais et types d'habitat

Il est possible d'analyser l'origine géographique des individus en fonction du type d'habitat où ils résident. C'est l'objet de la figure 2 ci-jointe; elle met en évidence une nette différenciation suivant l'habitat, confirmant de façon frappante bon nombre de nos constatations :

- une forte proportion d'africains non ivoiriens 9/ dans l'habitat de haut et moyen standing et la sous représentation des ivoiriens originaires des régions de savane;
- le maintien à un haut niveau d'"ivoirisation" de l'habitat économique malgré les pratiques de sous location. Il apparaît très nettement que les originaires des zones de forêt sont les principaux bénéficiaires de cet habitat social aux dépens des originaires du Nord : Voltaique (Sénoufo) et Mandé du Nord. Faut-il chercher les motifs d'exclusion dans les modalités d'attribution des logements ? Où est-ce le signe d'une meilleure insertion dans les réseaux abidjanais ?

8/ Par femme mariée, il faut entendre femme en union que ce soit un mariage légal, coutumier ou une union libre.

9/ Rappelons que les nom africains sont exclus de l'analyse. Ils résident en majorité dans ce type d'habitat.

Figure 2: Lieux de Naissance et types d'habitat

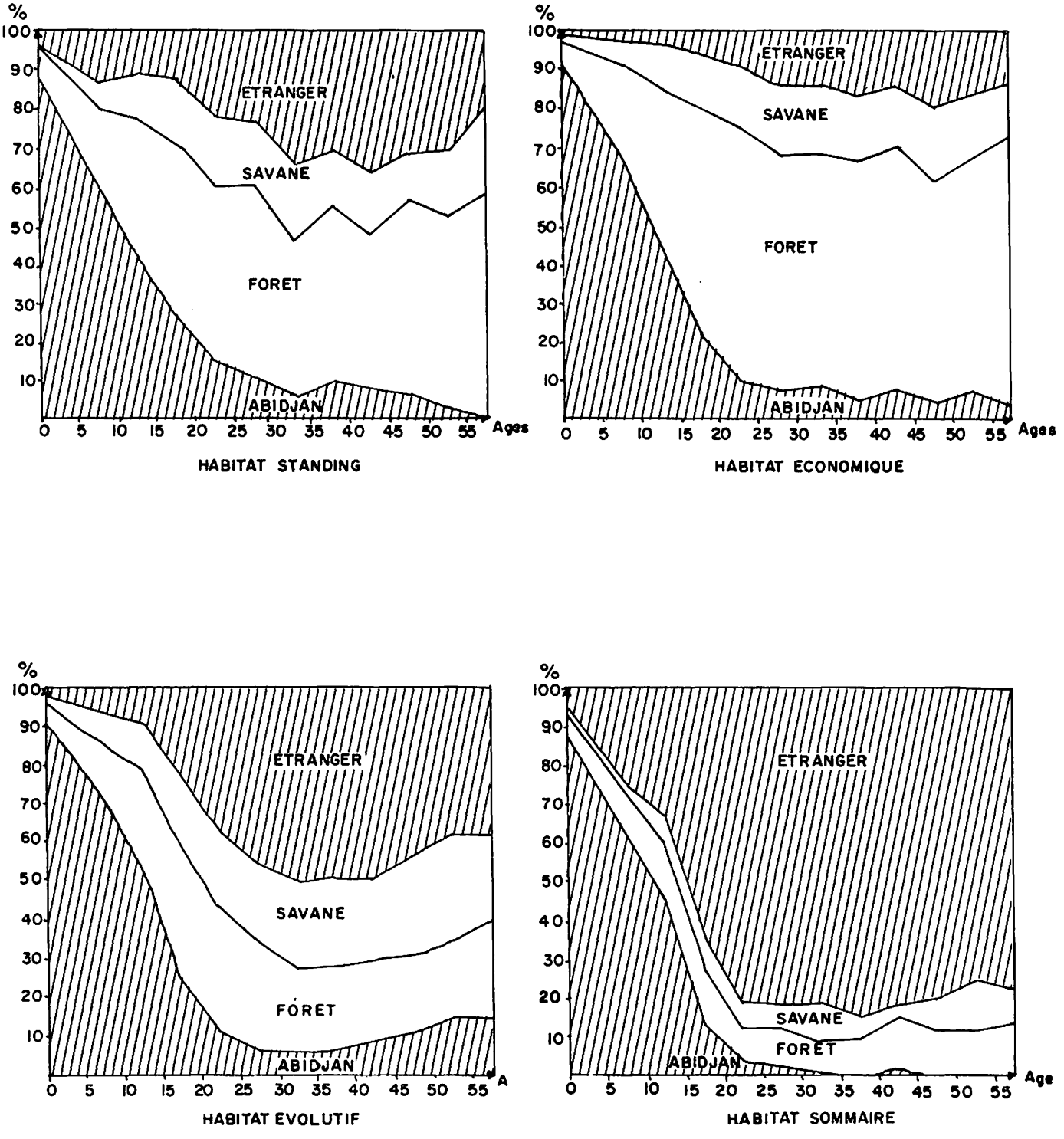

- l'habitat évolutif connaît une répartition par lieux de naissance très proche de celle constatée pour la ville coloniale soit une forte concentration d'étrangers et une relative sur-représentation d'originaires du Nord. C'est également dans cet habitat que se situe l'ensemble des villages autochtones, d'où la forte proportion de natifs d'Abidjan aux âges élevés;

- le schéma relatif à l'habitat sommaire visualise de façon frappante un phénomène connu : les habitants des "campements" sont presque exclusivement des étrangers.

d) Rajeunissement et mobilité

L'un des aspects essentiels de la pyramide de 1975 est son rajeunissement, résultant du rééquilibrage par sexe de la population adulte. Il est intéressant d'essayer de comparer le nombre de nés à Abidjan résidents en 1975 avec le nombre de survivants des naissances enregistrées dans la ville durant la période 1955-1975. Nous aboutissons à une proportion de 75 à 80 % d'enfants de 0 à 15 ans nés à Abidjan et continuant d'y résider. Cependant leur prépondérance numérique décroit rapidement : dès l'âge de 10 ans ils deviennent minoritaires; cela apparaît à la lecture du tableua 10.

Tableau 10 : Lieu de naissance des résidents à Abidjan en 1978 en pourcentage

Groupe d'âge	Abidjan	C. IV.-Forêt	C. IV.-Savane	Etranger
0 - 4	82	9	4	5
5 - 9	66	17	7	10
10 - 14	47	29	12	11
15 - 19	22	40	17	21
20 - 24	10	38	17	35
25 - 29	6	33	17	44
30 - 34	5	27	18	49
35 - 39	5	27	18	51
40 - 49	7	26	18	50
50 - 59	10	26	20	45
60 - 69	16	24	19	41
70 et plus	25	25	22	28

Comme dans de nombreuses métropoles, c'est à partir de 15 ans que s'accroît fortement l'apport migratoire dû en partie à la scolarisation qui constitue dans bien des cas un prétexte au départ : *"Cette volonté de poursuivre "coûte que coûte" des études qui ne donnent pas nécessairement de qualification en cache une autre, celle de ne plus "vivre au village", lieu périphérique où survit un pouvoir résiduel"* (Verdeaux, 1981), pouvoir qui impose trop de contraintes aux jeunes générations. Dans les villages étudiés par l'auteur (à 80 kilomètres d'Abidjan) la proportion de citadins passe de 20 % pour les individus âgés de 45 à 60 ans, à plus de 70 % pour les 15-25 ans. On imagine facilement la structure déséquilibrée de certaines régions rurales, où les vieux dominent largement.

La lecture de la pyramide apporte peu d'informations sur un autre phénomène important : la forte rotation de la population qui influe sur la structure, retardant probablement le rééquilibrage. Ainsi, en 1963-64, 20 % des hommes et 17 % des femmes ont quitté la ville avant un an de séjour, et au-delà de 7 ans nous retrouvons moins de la moitié de l'effectif (Roussel et al., 1968). Cette mobilité semble s'être ralentie au cours des dernières années. Elle reste toutefois très importante; quant à la mobilité intra urbaine elle est particulièrement intense comme le prouve les données rassemblées aux tableaux 11A et 11B.

Parmi les 405 382 personnes qui quittent leur domicile au cours de l'année d'observation de l'EPR (soit 31 % de départs), une moitié environ (192 454) sort de l'agglomération, l'autre moitié (212 928 soit 53 % des émigrants) se réinstalle dans une nouveau logement au sein de la ville. La mobilité intra urbaine la plus intense se rencontre dans les habitats sommaires (habitat de transition) et dans l'habitat de standing.10/ Les départs intenses à la ville sont supérieurs aux arrivées car une part importante des changements de résidence se fait en direction des nouvelles zones urbanisées de la périphérie que nous n'avons pas pu prendre en compte au cours des deuxième et troisième passage. On peut évaluer à environ 60 000 le nombre de personnes résidentes à Abidjan qui se seraient installées à la périphérie durant l'année d'observation. La confrontation des données sur l'émigration et l'immigration permet d'estimer le solde migratoire externe à environ 80 000 personnes dont la moitié provenant de l'étranger (40 158), 30 460 des zones de forêt et 9 963 des régions de savane.

10/ Durant la période 1978-1979 de nombreuses villas nouvelles ont été mises su- le marché surtout aux Deux-Plateaux.

Tableau 11A : Emigration par type d'habitat et lieu de destination

Type d'habitat	ABIDJAN		FORET		SAVANE		ETRANGER		TOTAL	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Habitat standing	20 627	18 %	7 338	6 %	2 243	2 %	13 156	11 %	43 364	38 %
Habitat économique	46 483	15 %	31 395	10 %	11 208	4 %	5 923	2 %	95 009	31 %
Habitat évolutif	122 916	16 %	43 979	6 %	19 490	3 %	39 141	5 %	225 526	30 %
Habitat sommaire	22 902	20 %	2 800	2 %	1 394	1 %	14 387	13 %	41 483	37 %
Ensemble	212 928	16 %	85 512	7 %	34 335	3 %	72 607	6 %	405 382	31 %

Tableau 11B : Immigration par type d'habitat et lieu de provenance

Type d'habitat	ABIDJAN		FORET		SAVANE		ETRANGER		TOTAL	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Habitat standing	14 296	12 %	8 740	8 %	2 859	2 %	14 075	12 %	39 970	35 %
Habitat économique	55 291	11 %	41 794	14 %	10 540	3 %	8 688	3 %	96 313	31 %
Habitat évolutif	84 397	11 %	59 401	8 %	28 653	4 %	61 809	8 %	234 260	31 %
Habitat sommaire	17 668	16 %	6 037	5 %	2 246	2 %	28 193	25 %	54 144	48 %
Ensemble	151 652	12 %	115 972	9 %	44 298	3 %	112 765	9 %	424 687	33 %

A bon nombre d'ivoiriens s'applique la notion d'"espace de vie" défini comme l'ensemble des lieux avec lesquels l'individu peut être en rapport à un moment donné (Courgeau, 1977). Ce concept difficilement utilisable en démographie rend bien compte de réalités sociales non chiffrables. De nombreux individus possèdent deux lieux de résidence, l'un à Abidjan, le second au village ou dans un autre centre urbain. Il n'y a pas vraiment de distinction demeure principale - demeure secondaire et la vie se répartit au sein de cet espace au rythme des événements familiaux. C'est le cas pour bien des abidjanais originaires des régions proches qui tout en étant à la ville continuent de vivre aussi au village ou dans un autre centre urbain; c'est vrai en particulier pour certaines femmes qui bien que passant une partie de leur vie avec leur mari, résident aussi fréquemment chez des parents pour des périodes plus ou moins longues, après un accouchement par exemple. Leur présence est revendiquée aussi bien par le mari que par la famille d'accueil; ce phénomène est difficilement traduisible en chiffres mais montre bien l'interpénétration milieu d'accueil - milieu d'origine. S'agit-il d'un phénomène de transition ? On peut le supposer dans la mesure où il touche les milieux les moins intégrés (habitat minimum, faible revenu, emploi précaire, etc...) alors que les milieux plus aisés semblent avoir largement surmonté ce stade.

°o°

Le bilan de la croissance de la population (tant naturelle que migratoire) dans les zones enquêtées au cours des trois passages se présente ainsi :

Tableau 12 : Accroissement de la population par type d'habitat

Type d'habitat	Population au 1er passage (1978)	Population au 3e passage (1979)	Taux d'accroissement
Habitat standing	114 365	114 309	-
Habitat économique	307 173	322 735	5,1 %
Habitat évolutif	741 821	788 667	6,3 %
Habitat sommaire	105 712	124 957	18,2 %
Ensemble	1 269 071	1 350 668	6,4 %

La population résidant dans des zones déjà habitées au démarrage de l'enquête (1978) s'accroît de 6,4 % dans l'année; à cette croissance s'ajoute celle enregistrée, dans les zones urbanisées durant la période 1978-79, d'environ 4 à 4,5 %. On aboutit ainsi à une croissance annuelle d'Abidjan de 10,5 à 11 % par an confirmant les observations ou évaluations antérieures.

L'habitat de standing ne s'accroît que par l'apparition de nouveaux lotissements à la périphérie; il semblerait donc qu'il n'y ait pas de densification progressive dans ce type d'habitat. L'habitat économique connaît lui une lente densification, seuls les vieux programmes du centre ville sont saturés. L'habitat évolutif quant à lui a des possibilités de densification étonnantes compte tenu de la surpopulation déjà criante, conduisant à une dégradation rapide de certains vieux quartiers qui n'ont plus grand chose à envier aux quartiers spontanés, la promiscuité y étant parfois plus grande, et les conditions sanitaires presqu'aussi mauvaises. Enfin l'habitat sommaire accueille une part considérable des nouveaux arrivants surtout ceux provenant de l'étranger.

Il est toujours possible de réguler les flux d'étrangers, soit unilatéralement soit en accord avec les Etats d'origine des migrants; par contre la maîtrise des courants internes s'avère une entreprise hasardeuse. Le développement de l'habitat économique accroît les possibilités d'accueil des familles ivoiriennes dans la capitale; cet habitat moderne, destiné aux urbains, favorise de nouveaux flux de jeunes migrants moins aventuriers, qui profitent ainsi d'un point de chute solide sans lequel ils ne seraient peut être jamais partis. Cette migration supplémentaire reste toutefois très dépendante des possibilités économiques du ménage hébergeant. La connaissance de la structure démographique à venir de la ville dépendra surtout de l'évolution des structures de population de chacun des types d'habitat considérés. Contrairement aux prévisions, la croissance à un rythme annuel de 10 % n'a pas entraîné de difficultés insolubles conduisant à l'explosion sociale. Un équilibre fragile a jusqu'à présent prévalu; dans le domaine de l'habitat il est remis en cause depuis 1979 par l'arrêt des programmes de logement social et le développement rapide de nouvelles zones d'habitat sommaire aux marges de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

Aguia S., 1979 - Les femmes de Koumassi - Rapport de stage. ORSTOM - Abidjan; 13 p. multigr.

Antoine Ph., Herry Cl., 1982 - Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan - Direction de la Statistique.

Bernus E., 1962 - Abidjan - Note sur l'agglomération d'Abidjan et sa population. Bulletin de l'IFAN TXXIV - B - nos. 1-2; pp. 54-85.

Caldwell J.C., 1976- Fertility differentials as evidence of incipient fertility decline in a developing country : "the case of Ghana". Population studies XXI July 1976; pp. 5-7.

Chesnais J.C., Le Bras H., 1976 - Structures démographiques et habitat dans les quartiers urbains. CICRED, Paris; 85 p. multigr.

Cohen J.M., 1967 - Fécondité : facteurs in "Démographie comparée". DGRST - Patis; pp. V1-V5O.

Courgeau D., 1977 - Mesure et analyse des migrations. Actes du colloque national : analyse démographique et ses applications. CNRS Paris 1977; pp. 151-161.

Dittgen A., 1977 - Synthèse critique des données récentes de fécondité et de mortalité infantile et juvénile en Côte d'Ivoire. Cahiers du CIRES no. 13 Abidjan, mars 1977; pp. 51-93.

Dozon J.P., 1981 - Ethnicité et histoire. Productions et métamorphoses sociales chez les Bété de Côte d'Ivoire. ORSTOM, Paris; 631 p.

Etienne P. et M., 1968 - L'émigration baoulé actuelle. Cahiers d'Outre-Mer no. 82, Bordeaux; pp. 155-195.

Gibbal J.M., 1974 - Citadins et villageois dans la ville africaine. L'exemple d'Abidjan. Maspéro, Paris; 398 p.

Haeringer Ph., 1977 - Abidjan 1976. Occupation de l'espace urbain et pari urbain : commentaire planche B4C - Atlas de Côte d'Ivoire. Ministère du Plan - ORSTOM - IGT - Abidjan.

Perrenoud A., 1981 - Les aspects socio-économiques de la m mortalité différentielle des enfants dans le passé. Congrès International de la population. Manille, UIESP tome 2; pp. 323-340.

Roussel L., 1967 - Côte d'Ivoire 1965 - Population - Ministère du Plan; Abidjan; 208 p.multigr.

Roussel L., Turlot F., Vaurs R., 1968 - La mobilité de la popul-tion urbaine en Afrique Noire. Population no. 2; pp. 333-352.

Tawiah E.O., 1979 - Quelques différences démographiques et sociales dans la mortalité infantile et juvénile au Ghana in "Dynamique de la Population". CEA Monrovia; 26 nov. - 1er déc. 1979.

Verdeaux F., 1981 - L'aîzi Pluriel - Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire. ORSTOM - Abidjan, 1981; 303 p. multigr.

Vidal C., 1977 - Guerre des sexes à Abidjan. Masculin Féminin, CEA. Cahiers d'Etudes africaines no. 65; pp. 121-153.

Direction de la statistique, 1960 - Recensement d'Abidjan 1955. Résultats définitifs. M.F.A.E.P. Abidjan; 105 p.

Direction de la statistique, 1978 - Principaux résultats du recensement de 1975 - Côte d'Ivoire. M.E.F.P. Abidjan 1978; 91 p.

Direction de la statistique, 1978 - Recensement général de la population 1975. Agglomération du grand Abidjan. M.E.F.P. Abidjan; 280 p.

Direction de la statistique, 1982 - Résultats de l'enquête à passages répétés. Structures de la population et mouvement naturel. Résultats définitifs. 270 p. multigr.

des Finances, des Affaires économiques et du Plan, 1965-1966. Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. SEMA Paris
- Rapport no. 3 - Etat de la population d'Abidjan en 1963, tome II : analyse; 69 p.
- Rapport no. 4 - L'habitat en 1963 - 96 p. plus tabl.
- Rapport no. 8 - Perspectives démographiques 1970-75; 169 p plus tabl.

Ministères des Travaux publics, des Transports de la Construction et de l'Urbanisme, 1978 - Perspectives décennales de développement d'Abidjan. Rapport de 1ère phase. SCET - Abidjan; 456 p.

Ministères du Plan et de l'Industrie, 1981 - Projet de Plan Quinquennal de développement économique social et culturel 1981-1985. Tome II, vol. 2, Abidjan; 429 p. multigr.

PROGRAMME DU SEMINAIRE

Abidjan, 13-18 décembre 1982

Lundi, 13 décembre 1982

Matin :	8H - 9H	Inscription des participants
	9H - 10H	Séance inaugurale
	10H - 10H:30	Election des bureaux des séances, mise en place du bureau pour le thème I : BILAN DES CONNAISSANCES EN MATIERE DE POPULATION, et pause-café.
	10H:30 - 12H:30	Exposé et débats sur le sous-thème I (a) : "Les problèmes de population en Afrique".
Après-midi :		
	15H-- 16H	Exposé du sous-thème I (b) : "La situation démographique en Côte d'Ivoire : Structure et Fécondité".
	16H - 16H:30	Pause-café
	16H:30 - 18H:30	Exposé du sous-thème I (b) :"La situation démographique en Côte d'Ivoire : mortalité et migrations" et débats sur l'ensemble des exposés du sous-thème I (b).
	18H:30	Cocktail.

Mardi, 14 décembre 1982

Matin :		
	8H - 9H:30	Exposé et débats sur le sous-thème :"Données socio-économiques en Côte d'Ivoire".
	9H:30 - 10HH	Pause-café.

10H - 11H	Mise en place du bureau de séance pour le thème II : INTEGRATION DES VARIABLES DEMOGRAPHIQUES DANS LES PLANS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL. Exposé du sous-thème II (a) : "Relation entre Population et développement".
11H - 12H:30	Débats sur le sous-thème II (a).

Après-midi :

15H - 16H	Exposé du sous-thème II (b) : "L'expérience ivoirienne en matière d'intégration des variables démographiques dans les plans de développement économique et social".
16H - 16H:30	Pause-café
16H:30 - 17H:30	Débats sur le sous-thème II (b).

Mercredi, 15 décembre 1982

Matin :

8H - 9H	Mise en place du bureau de séance pour le thème III : POPULATION ET PLANIFICATION SECTORIELLE. Exposé et débats sur le sous-thème III (1) : "Population et développement agricole".
9H - 10H	Exposé et débats sur le sous-thème III (2) : "La Femme dans le processus de développement".
10H - 10H:30	Pause-café.
10H:30 - 12H	Exposé et débats sur le sous-thème III (3) : "Population et Education" et "Migrations scolaires".

Après-midi :

14H:30 - 16H:30	Exposé et débats sur le sous-thème III (4) : "Population, Santé et problème de planification familiale" et "Santé maternelle, périnatale, infantile et démographique".
16H - 16H:30	Pause-café
16H:30 - 17H:30	Exposé et débats sur le sous-thème III (5) : "Population et Emploi".

Jeudi, 16 décembre 1982

Matin :

8H - 9H:30	Exposé et débats sur le sous-thème III (6) : "Population, Habitat et Urbanisation" et "Dynamic démographique et habitat à Abidjan".
9H - 10H	Pause-café
10H - 11H:30	Exposé et débats sur le sous-thème III (7) : "Population et aménagement du territoire".

Après-midi :

14H:30 - 17H:30	Travaux en Commissions.

Vendredi, 17 décembre 1982

Matin :

8H - 10H	Travaux en Commissions
10H - 10H:30	Pause-café
10H:30 - 12H	Présentation des Rapports de Commissions.

Après-midi :

14H:30 - 19H:30	Préparation du Rapport final.

Samedi, 18 décembre 1982

Matin :	8H:30 - 10H	Adoption du Rapport final
	10H10H - 11H	Séance de clôture.

SEMINAIRE NATIONAL SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

ABIDJAN, 13 - 18 DECEMBRE 1982

PARTICIPANTS

1.	M. THE GASTON, Planificateur	Direction de la Planification de l'Education, Ministère d'Education nationale
2.	M. BAMSSIE, Démographe	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie
3.	M. TOURE Moriba, Directeur	Institut d'Ethno-sociologie Université d'Abidjan
4.	M. KOUADIO SARAKA, Sous-Directeur Statistique et Informatique	Direction de la Planification de l'Education, Ministère d'Education nationale
5.	Mme SOU Solange, Infirmière Diplomée d'Etat	Ministère de la Santé
6.	M. TRAORE Alli	Association ivoirienne pour le Bien-Etre familial
7.	Mlle HIAYOU Yourou, Chargé d'Etudes	Direction des Etudes Ministère de la Condition Féminine
8.	M. SAINT-VIL Jean, Enseignant	Institut de Géographie Tropical, Université d'Abidjan
9.	M. DRAMANE Touré Directeur des opérations	Direction des Opérations Ministère de la Condition Féminine
10.	M. BAGATE Bolou, Inspecteur Chargé des Etudes	Direction des Etudes Ministère des Affaires sociales
11.	Mme OUINDE Yvonne, Responsable d'Etudes sociales	Institut de la Formation sociale Ministère des Affaires sociales.

12.	M. ODOUNEA Alice, Analyste de l'Enquête, Budget et Consommation	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie
13.	M. KOUASSI Kouamé J.B., Chargé d'Etudes	Ministère du Plan et de l'Industrie
14.	M. KOUASSI Séka Raphael, Sous-Directeur	Direction des Opérations, Ministère de la Condition Féminine
15.	M. ACHIO, Directeur du Plan	Direction du Plan, Ministère du Plan et de l'Industrie
16.	Mme SERI Gogone Rachelle	Direction des Etudes Ministère de la Condition Féminine
17.	Mme ACHIO Françoise, Directeur Etudes et Recherches	Office national de Formation Professionnelle Ministère de l'Enseignement Technique
18.	M.M'LAN OUATTARA, Secrétaire Général	COFRUITEL, Ministère de l'Agriculture
19.	M. ASSI Adou, Professeur de Médecine	Centre Universitaire et Hospitalier Ministère de la Santé
20.	Dr. KOUAME'K. Léandre, Conseiller Economique et Social	Direction du Plan et Conseiller Economique et Social Ministère du Plan et de l'In l'Industrie
21.	Mme TRAORE Aminata, Directrice	Etudes et Planification des Programmes Ministère de la Condition Féminine
22.	M.ATTA Koffi, Chargé de Recherche	Institut de Géographie Tropical Université d'Abidjan
23.	M. OUDIN, Chargé d'Etudes	Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Industrie
24.	Mlle. DELAINE, Démographe	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie
25.	M. AMANY Adoh, Chargé de Mission	Secretariat d'Etat à l'Agriculture

26.	Pr. DIARRA, Professeur de Médecine	Centre hospitalier et Universitaire Treichville
27.	M. GELAS Henri, Directeur	Direction de l'Emploi Ministère du Travail et de l'Ivoirisation des cadres
28.	M. OTTY Léon, Economiste	Direction centrale de l'Urbanisation, Ministère de la Construction et Urbanisme
29.	M. KOFFI Kouassi, Chargé d'Etudes	Direction du Plan, Ministère du Plan de la Côte d'Ivoire
30.	Mme FOFANA Rose, Directrice	Institut national de Formation sociale, Ministère des Affaires Affaires sociales.
31.	M. KOUA Kadio, Chef de Service	Energie électrique de la Côte d'Ivoire
32.	M. ZANOU Cakpo Benjamin Démographe	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie
33.	M. AKA Dimi, Chercheur	Centre ivoirien de Recherche Economique et Sociale (CIRES)
34.	M. FARGUES, Chef Programme du CIRES	Centre ivoirien de Recherches Economique et Sociales (CIRES)
35.	M. ACKRA Yao, Directeur de la Planification et de l'Informatique	Direction de la Planification et de l'Education Ministère de l'Education nationale
36.	M. KOPYLOF Pierre Expert Démographe	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie
37.	M. KREMAN Konau Jean Sous-Directeur	Direction de l'Emploi Ministère du Travail
38.	M. KOFFI N'Guessan Enseignant-Démographe	Ecole nationale supérieure de la Statistique et de E.A
39.	Mme WILSON Angélique Animatrice Sociale	Direction de l'Action sociale Ministère des Affaires sociales.

40.	M. N'GATTA Pierre Chargé d'Etudes	Direction de l'Emploi Ministère du Travail
41.	M. ABOU Boussoun Secrétariat général	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
42.	Mme BENE Hoane, Responsable des Services sociaux spécialisés	Direction de l'Action sociales Ministère des Affaires sociales
43.	Mme GOUDIAMY, Directrice	Direction de l'Action sociale Ministère des Affaires sociales
44.	M. DRAMANE Bakari, Démographe	Centre ivoirien de Recherches Economiques et sociales (CIRES)
45.	M. KONAN VI DRI, Directeur	Direction de la Jeunesse Ministère Jeunesse et Sports
46.	Mme TIAPANI Lucienne Démographe	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie
47.	M. ASSOUKPE Kalou Démographe	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie
48.	Mme BARRERE Monique Chargé d'Etudes	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie
49.	M. BESSE ANJA Antoine Chargé de Formation	Société ivoirienne de Construction et de Gestion immobilière
50.	M. BABUT Eric Statisticien	Enquête Budget Consommation Ministère du Plan et de l'Industrie
51.	M. BARRERE Bernard Professeur de démographie	Université d'Abidjan
52.	M. N'GUESSAN Seguy Mathieur Sous-Directeurs des Applications Informatiques	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie

53.	Mme Tayé Ghaou Georgette Sage Femme Conseillère conjugale	Condition féminine
54.	M. AHONZO Etienne, Ingénieur des Travaux Statistique	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie
55.	M. GUY J. Williams, Sous-Directeur de l'Aménagement du Territoire	Direction du Développement Ministère du Plan
56.	M. FATOGOMA Soro, Ingénieur Travaux Statistiques	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industrie
57.	Mme AKA Yvonne, Assistant sociale, Conseillère à l'INFS	Institut national de Formation sociale
58.	Mme EMISSAH Cissé, Responsable des statistiques sanitaires	Ministère de la Santé Publique
59.	M. DJECHOU BONGBÂ, Chargé d'Etudes	
60.	M. ADOU Daniel, Inspecteur général	Ministère des Affaires sociales
61.	M. Idrissa OUATTARA, Ingénieur	Direction de la Statistique Ministère du Plan

OBSERVATEURS

1.	M. ANTOINE Ph., Chercheur	ORSTOM, France
2.	M. MANOUAN Polé, Directeur des travaux	Institut de Géographie de la Côte d'Ivoire
3.	M. DOSSO Mebra, Etudiant	Ecole natinnale supérieure de Statistique
4.	Mme ANIKPO Emilienne, Maître assistante Université	Institut de Géographie Tropicale Université nationale
5.	M. DAH Gustave, Etudiant	Ecole de Statistique
6.	M. BAH-BI Jean-Paul, Chargé d'Etude	
7.	M. LE STRAT Joseph, Conseiller Conseiller-Directeur	Direction de la Planification et d'Education
8.	M. LOUKOU Dia, Chargé d'Etudes	Office national de la Formation Professionnelle (ONFP)
9.	M. KOUADIO Laurent, Chargé d d'Etude	Office national de la Formation Professionnelle (ONFP)
10.	Mme DUREAU Françoise, Démographe/Cartographe	Ministère du Plan
11.	M. BORGES T.E. ITALIOA	Ministère dé l'Environnement
12.	M. DROMAIN, Conseiller Technique	Direction de la Statistique Ministère du Plan et de l'Industries
l'I		
13.	M. YATTIEN-AMIGUET, Directeur	ENSSEA (Ecole de Statistique)
14.	M. GAUZE Lago, Sociologue	Bureau d'Etudes Techniquesdede de la Promotions Agricole)
15.	M. DESGRANGES Lionel, Professeur d'Etudes du Milieu	Institut national de Formation sociale Ministère des Affaires sociales)
16.	M. PARAISO Moucharaf Justin	OIT, Cameroun
17.	Mme SUZANNE Laporte, lère Secrétaire (Développement)	CANADA, Agence Canadienne de développement

18.	M. ATSAIN Achi, Directeur	Centre ivoirien de Recherches Economiques
19.	M. KOFFI Koffi, Documentation	Bureau central d'Etudes Techniques Ministère de la Construction et Urbanisme
20.	Mme ARMAND Myriam, Enseignante	Ecole normale supérieure
21.	M. DEGNI Yace, Chargé d'Etudes	
22.	M. M'BALOUIA Marcel, Etudiant	Ecole de Statistique
23.	M. ZADI EMMANUEL, Professeur d'Education permanente	Ministère de la jeunesse
24.	M. LOOKY Sylvère Issifou, Représentant adjoint du FNUAP	FNUAP, Dakar
25.	M. ODIMISSAGA Kouassi Frédéric Etudiant	Ecole de Statistique
26.	M. SAMBA Albert, Etudiant	Ecole de Statistique
27.	M. SONOUKON L. André, Etudiant	Ecole de Statistique
28.	M. RAJAMASON, Etudiant	Ecole de Statistique
29.	M. AKAOUE Jean-Marie, Responsable d'Etudes d'Impact	Ministère d'Environnement
30.	M. KAMAGATE Daouda, Professeur d'Education Permanente	Ministère de la jeunesse
31.	M. ABIYOU Sekalou, Chargé d'Etudes	Ministère du Travail
32.	M. ATTAHI Koffi, Enseignant-Chercheur	Centre de Recherches sur l'Architecture et l'Urbanisme
33.	M. KOUAME N'Guessan, Enseignant Chercheur	Centre de Recherches sur l'Architecture et l'Urbanisme
34.	Mme Bério Ann/Jacqueline, Consultante	FAO, Italy
35.	M. THIAM Babaly, Conseiller en Etudes et Politique de Population	Institut du Sahel, Bamako

36.	M. PATRICK François, Nutritionniste	FAO, Italy
37.	M. Michel MAUNUS, Responsable des Secteurs Santé/Affaires sociales	Direction du Plan Ministère du Plan et de l'Industrie
38.	M. DIAKITE N'FALY, Expert chargé d'Etudes	
39.	M. Regis MACIA, Assistant Faculté Médecine	Université de Côte d'Ivoire
40.	M. DESENIS Ute, Conseiller régional	UNICEF, Abidjan
41.	M. DIARRA Souleymane, Professeur	Institut de Geographie Tropicale
42.	M. MARTIN, Conseiller régional principal	UNESCO, Paris
43.	M. ASSI Honoré, Chargé d'Etudes économiques	Construction et Urbanisme
441	M. MAMADOU Dosso, Etudiant	
45.	M. ANGBO A. Lucien, Sous-Directeur	
46.	M.E. OFORI Akyea, Administrateur du Programme	UNICEF, Abidjan
47.	M. BRULHET Daniel, Architecte-Urbaniste-Planificateur	Direction centrale de l'Urbanisme Ministère de l'Urbanisme
48.	M. DANON Sako, Chargé d'Etudes	
49.	Mme KOUAKOU Mariam, Sous-Direction du Préscolaire	Ministère des Affaires sociales
50.	M. BRON Yao, Chargé d'Etudes	Ministère du Plan et d'Industrie
51.	M. Jean LAGO, Etudiant	Université d'Abidjan
52.	M. BOUCHARDEAU, Démographe	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme
53.	M. MASSEIN, Chargé d'Etudes	Direction du Plan Ministère du Plan
54.	M. KOUASSI Kouame J.B., Chargé d'Etudes	

55.	Mme. BISSON Darlène Ferguson	USAID
56.	M. LOUKOU Dia, Chargé d'Etudes	Office national de la Formation Professionnelle
57.	M. CHERIF, Chargé d'Etudes	DDR
58.	M. BESSE ANJA Antoine, Chargé de Formation	Société ivoirienne de Construction et de Gestion ivoirienne
59.	Mme KLEFSTAD SILLONVILLE, Chercheur	Institut Ethno-Sociologie
	Chercheur	Institut Ethno-Sociologie

SECRETARIAT

Direction de la Statistique, Côte d'Ivoire

- Mr. MEITE Nédiembo, Directeur de la Statistique
- M. Diallo Mamadou, Sous-Directeur de la Démographie
- M. Dadé Mettey, Chef de Service des Relations extérieures
  Direction de la Statistique
- M. Ibrahima Bâ, Chef de Service de la Collecte
  Direction de la Statistique
- Mlle Grah Cécile, Hotesse
- Mlle Astou Traoré, Hotesse
- Mlle Dian Paulette, Hotesse
- Mlle Souagah Ahou Chantal, Hotesse

Division de la Population, CEA, Addis Ababa

- M. Ahmed BAHRI, Directeur
- M. M.N.A. Azefor, Chef, Section Fécondité/Mortalité
- M. Patrice SAWADOGO, Conseiller Régional en Démographie
- M.T. Mulunda, Population Affairs Officer
- Mlle Halima Mohamed, Secrétaire bilingue

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Printed at the United Nations (UNECA), Addis Ababa
084-383 - 500